

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION DES RISQUES
SRT / BARPI

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

ACTIVITES DE STOCKAGES ET DEPOTS

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages, classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

N°39507 - 30/12/2010 - FRANCE - 92 - NANTERRE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 18h45 dans un entrepôt soumis à déclaration de 1 500 m² sur 3 étages contenant 70 box de selfstockage. Partant du sous-sol, l'incendie se propage dans les nombreuses cellules mal compartimentées. Plus de 200 pompiers interviennent ; ils arrosent par l'intérieur mais la structure se fragilise et ils sont contraints de rester à l'extérieur. Ils réalisent des trouées dans le bâtiment et éteignent l'incendie vers 14 h le lendemain avec 7 lances à eau. La circulation est interrompue dans le quartier. La préfecture réquisitionne une pelle-mécanique pour le déblaiement des lieux. Un espace vide sous plafond aurait favorisé la propagation du feu.

N°39504 - 28/12/2010 - FRANCE - 59 - ROUBAIX*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 4 h dans un bâtiment de plus de 10 000 m² occupé par plusieurs entreprises et abritant un stock de papier d'imprimerie sur 6 000 m², un stockage d'une association humanitaire sur 4 000 m², une société de formation, une d'électronique et un atelier de carrosserie.

Les secours interrompent la circulation et évacuent 100 riverains qui sont relogés dans un hôtel. Ils rencontrent des difficultés pour accéder au bâtiment qui est enclavé dans un pâté de maisons. Une centaine de palettes d'huile alimentaire se déverse dans les égouts. Les pompiers installent des barrages flottants dans les égouts et au niveau d'une station d'épuration. Ils effectuent des trouées dans le bâtiment et éteignent l'incendie dans l'après-midi à l'aide de 10 lances dont 3 sur échelle ; 2 pompiers sont blessés lors de l'intervention. Les habitants regagnent leur logement dans l'après-midi. Le bâtiment est détruit, ainsi que 4 000 palettes de denrées alimentaires ; 35 employés des différentes entreprises sont en chômage technique. Une société spécialisée cure les égouts.

N°39501 - 26/12/2010 - FRANCE - 80 - ROYE*H52.10 - Entreposage et stockage*

A la suite de fortes chutes de neige, la toiture d'une cellule de conditionnement s'effondre à 5h45 sur 800 m² dans un entrepôt de 40 000 m². L'exploitant coupe le système de sprinklage qui s'est déclenché lors de l'effondrement et isole la cellule en fermant les portes coupe-feu tout en mettant le bâtiment sous rétention.

D'importants dégâts matériels sont observés dans la cellule sinistrée. Le sprinklage est en outre hors service dans toutes les cellules. Des fissures sont par ailleurs observées au niveau des poutres des cellules voisines. L'activité du site est réduite dans l'attente des travaux d'expertise de la toiture ; 15 employés sont en chômage technique 1 journée. Environ 1m de neige s'était accumulé sur le toit avec la formation de congères le long des murs coupe-feu dépassant de la toiture. Selon le dossier d'autorisation, l'entrepôt mis en service en juin 2010 a été construit conformément aux règles neige et vent : NV 65/99 modifiée (DTU P 06.002), N 84/95 modifiée (DTU P 06.006), NF EN 1991-1-3, NF EN 1991-1-4. Une étude visant à déterminer avec précision les causes du sinistre et les mesures de réparation est effectuée.

N°39489 - 21/12/2010 - FRANCE - 27 - SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON*H52.10 - Entreposage et stockage*

Dans une zone d'activité, 1 000 m² de toiture d'un bâtiment type entrepôt de 30 000 m² avec charpente en lamellé collé s'effondrent vers 20h30 sous le poids de la neige. Aucun blessé n'est à déplorer, les employés ayant été évacués après constatation de "signes de faiblesse" sur une poutre centrale de l'atelier d'une entreprise de publipostage occupant une partie du bâtiment. L'effondrement provoque la rupture du réseau sprinkler ; 430 m³ d'eau se déversent sur 5 000 m², endommageant une quinzaine de machines de l'atelier de fromage ; 520 employés dont 150 intérimaires sont en chômage technique au moins 1 semaine. Une partie de la couverture s'était déjà écroulée 4 jours plus tôt et 12 000 autres m² menacent encore de s'effondrer. Les secours évacuent 171 personnes et la municipalité prend un arrêté interdisant l'accès aux locaux jusqu'à ce que le site soit sécurisé.

N°39492 - 21/12/2010 - FRANCE - 94 - THIAIS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 3h50 dans un bâtiment de stockage de 850 m². Les services de l'électricité coupent une ligne très haute tension reliant Rungis à Chevilly la Rue. Une centaine de pompiers éteint l'incendie vers 6 h avec 5 lances puis déblaie et dégarnit les lieux.

N°39472 - 15/12/2010 - FRANCE - 78 - LE PERRAY-EN-YVELINES*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare à 20 h dans un entrepôt de 6 000 m² abritant du parfum. Les 74 pompiers déploient 3 lances à eau dont 1 sur échelle ; le sinistre menace de se propager à une cuve de GPL. Le feu est éteint à 22h30, une surveillance est assurée jusqu'à 5h30. Environ 500 m² sont sinistrés, 6 employés sont en chômage technique.

N°39436 - 10/12/2010 - FRANCE - 93 - SAINT-OUEN*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 16 h dans un hangar de 1 500 m² contenant des pièces détachées. Les secours évacuent une vingtaine de personnes. Le feu est éteint à 17h11. Aucune victime n'est à déplorer.

N°39420 - 03/12/2010 - FRANCE - 75 - PARIS*H52.10 - Entreposage et stockage*

En fin d'après-midi, un feu se déclare dans un bâtiment de stockage contenant du bois. Près de 150 pompiers déploient plusieurs lances à eau et évacuent 40 personnes. Le feu est éteint vers 1 h.

N°39347 - 23/11/2010 - FRANCE - 75 - PARIS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 20h20 dans un bâtiment de 1 500 m² abritant un stock de tissus et une imprimerie. Plusieurs foyers sont répartis sur tout le site. Les secours rencontrent des difficultés pour pénétrer dans le bâtiment en raison de la complexité de l'agencement des locaux. Les pompiers réalisent des trouées dans la façade et maîtrisent l'incendie avec plusieurs lances puis déblaient les lieux.

N°39284 - 17/11/2010 - FRANCE - 13 - MARSEILLE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans un dépôt de 3 000 m² situé sur les îles du Frioul. Le bâtiment abrite des palettes, des véhicules, des bateaux, une caravane et des produits d'aquaculture. Les marins-pompiers éteignent l'incendie en 20 minutes ; 2 bateaux et 1 caravane sont détruits.

N°39259 - 14/11/2010 - FRANCE - 57 - BERTRANGE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 21h30 dans un hangar de 800 m² à proximité d'une autoroute. Le bâtiment est composé de 3 cellules, 2 sont en maçonnerie et une accueille un garage privé. La toiture de 2 cellules s'effondre en partie. Les pompiers déploient 3 lances à eau.

N°39245 - 13/11/2010 - FRANCE - 57 - FORBACH*H52.10 - Entreposage et stockage*

Dans une menuiserie, un feu se déclare vers 3 h dans un local de stockage de 80 m² contenant du bois et divers matériaux. Les pompiers déploient 2 lances à eau dont l'une sur échelle pour éteindre l'incendie avant qu'il ne se propage à l'ensemble des installations.

N°39353 - 05/11/2010 - FRANCE - 18 - BOURGES*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Vers 7h45 lors du déchargement d'un camion dans l'enceinte d'une société de transport, un colis en carton chute. Une des bouteilles en plastique d'ammoniaque qu'il contenait se perce. 2 l de produit s'écoulent et produisent des vapeurs irritantes. La procédure matière dangereuse est enclenchée : les employés mettent leurs équipements individuels de protection, isolent le colis incriminé sur le bac de rétention, mettent en place de l'absorbant et alertent les secours. Les pompiers évacuent les 36 employés et terminent la mise en sécurité. Le colis est pris en charge par une société de traitement spécialisée. L'incident entraîne un retard de chargement des camions de livraison ainsi qu'un retard de livraison.

Un manutentionnaire aurait accidentellement provoqué la rupture du film plastique entourant la palette pendant son déchargement, provoquant la chute du colis. La palettisation avait été correctement effectuée, le positionnement des flèches d'orientation étant adéquat.

N°39065 - 08/10/2010 - FRANCE - 68 - SAINT-LOUIS*H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens*

Un colis d'insecticide (4-bromo 2-chlorophenol) dégage une forte odeur dans la zone de fret d'un aéroport soumis à autorisation. Des employés donnent l'alerte vers 7h30. Des agents d'intervention mettent en sécurité le colis en l'isolant dans un sur fût. A 8h20 un premier bilan est établi, 10 personnes ont été en contact avec le produit, 6 ont été exposées dans les locaux depuis l'arrivée du colis. Le chauffeur livreur est également rappelé sur les lieux. Elles sont examinées par un médecin qui leur donnent l'autorisation de rejoindre le travail ou le domicile, étant donné qu'aucun signe particulier du produit n'a pu être identifié. L'intervention des secours se termine vers 11h10.

N°39077 - 08/10/2010 - FRANCE - 94 - VILLENEUVE-LE-ROI*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 10 h dans une cellule de 300 m² d'un hangar désaffecté de 2 000 m². Des passants donnent l'alerte. Une centaine de pompiers éteint l'incendie vers 11 h avec 3 lances puis déblaie et dégarnit les lieux. La police et les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur place.

N°39445 - 06/10/2010 - FRANCE - 45 - SARAN*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Un poids-lourd se rendant de Tours à Amiens s'arrête sur une base logistique pour faire compléter son chargement. A l'ouverture de la remorque à 22h50, 4 employés sont incommodés par des vapeurs provenant du renversement des colis pendant la 1ère partie du transport. Deux bidons en plastique de 30 l contenant respectivement de l'acide chlorhydrique (HCl) et du dichlorométhane (CH₂Cl₂), chargés sur une palette non filmée, se sont couchés et les liquides ont fui au niveau du bouchon. Le poids-lourd et le fret sont stoppés jusqu'à

2 h. Les employés incommodés Le personnel sont examinés et gardés en observation par les pompiers durant le même temps.

Une enquête interne met en évidence une anomalie relative aux conditions de manutention : la palette de bidons incriminée avait été chargée par un employé de l'équipe d'après-midi qui n'intervient pas sur ce type de chargement et par ailleurs, les plombs ont été apposés par l'équipe de nuit qui n'a pas vérifié l'arrimage. A la suite de l'événement, le transporteur décide de renforcer la formation des opérateurs, d'afficher les consignes de manutention sur les quais et dans les véhicules, de rappeler l'importance du calage et de faire réaliser les plombages au moment du chargement. Le plan d'actions exige désormais que le plombage soit effectué après chargement et vérification de l'arrimage, par la même équipe.

N°39012 - 25/09/2010 - FRANCE - 82 - SEPTFONDS

H52.10 - Entreposage et stockage

Vers 12 h, un feu se déclare dans un local de stockage de matériaux de construction de 1 800 m². Apercevant des fumées, les voisins appellent les pompiers. Le vent pousse l'épais panache de fumée noire, visible à plusieurs km, vers une zone inhabitée et épargne la RD 926 où la circulation est régulée par la gendarmerie. Il faut presque 24 h aux pompiers de 6 centres de secours pour éteindre l'incendie avec 6 lances à eau dont 1 sur échelle. A l'intérieur du dépôt, matériaux de construction, outillage, quincaillerie, véhicules dont un semi-remorque, transpalette, chariot élévateur ont été la proie des flammes. La gendarmerie effectue une enquête.

N°38991 - 19/09/2010 - FRANCE - 39 - ROCHEFORT-SUR-NENON

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare au niveau d'un tracteur routier vers 13h15 sur le site d'un entrepôt soumis à autorisation. Le poste de garde donne l'alerte. L'incendie se propage rapidement aux autres véhicules garés à côté. A l'arrivée des secours, 15 minutes plus tard, 3 véhicules sont totalement embrasés. Après quinze minutes, l'incendie est circonscrit. Le bilan de l'événement fait état de 4 véhicules détruits et de 3 autres endommagés à des degrés divers. Les infrastructures de l'entrepôt ne sont pas touchées car les camions étaient stationnés suffisamment loin du bâtiment.

A la suite de l'incident, l'exploitant prend les mesures suivantes :

- de ne pas faire stationner les tracteurs routiers à moins de 20m de tout bâtiment ;
- de ne plus mettre d'attelage de semi-remorque à quai en fin de soirée en particulier pour le stationnement de fin de semaine et de nuit.

Une possibilité de faire stationner les tracteurs des prestataires sur des aires de parking à l'extérieur du site est à l'étude. Les eaux d'extinction sont analysées avant de faire l'objet d'une demande de rejet ou d'un traitement éventuel.

N°38851 - 24/08/2010 - FRANCE - 76 - GRAND-COURONNE

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare à 6h44 dans un entrepôt de 10 000 m². Les éléments stockés dans ce bâtiment sont de la tôlerie, des matières plastiques, du bois et des emballages. Les pompiers arrivent sur le site vers 7 h et constatent que le bâtiment est déjà effondré. Le feu est circonscrit vers 10 h. Une partie de la centaine de pompiers déployés restera sur site tant que des pelleuses ou autres engins n'auront pas commencé à déblayer. Une canalisation d'eau, provenant du bassin de réserve d'eau d'incendie, et traversant le bâtiment de stockage a été rompue lors de l'événement. Les pompiers n'ont donc pu utiliser que très peu d'eau.

Selon l'exploitant, les eaux d'incendie n'ont pas été gérées. Aucun dispositif n'est d'ailleurs prévu pour isoler le site de l'extérieur. En outre, le site ne dispose pas de système de détection d'incendie (sauf bâtiment administratif). Les eaux d'extinction ont donc rejoint les collecteurs. Toutefois, vers 11 h, l'inspection des installations classées (IC) ne constate pas visuellement de pollution de la SEINE (marée descendante jusque vers 10 h, marée montante après). Un transformateur au PCB dans le bâtiment a été remplacé récemment selon l'exploitant. Les seuls transformateurs au PCB restant sont situés dans 2 autres bâtiments.

Finalement, une pollution probable, mais non constatée, de la SEINE par les eaux d'extinction est à craindre, ainsi qu'une pollution atmosphérique par les fumées de l'incendie.

Compte tenu des constats précédents, et notamment l'absence de moyens de lutte contre l'incendie en raison de la rupture de l'alimentation d'eau du site, l'inspection des IC propose au Préfet de prendre un arrêté de mesure d'urgence visant à :

- suspendre les activités à risques d'incendie tant que l'ensemble du dispositif de protection contre le feu n'est pas opérationnel, et que l'exploitant n'a pas mis en place une surveillance renforcée ainsi qu'une isolation en cas d'incendie du réseau pluvial du site ;
- gérer les suites du sinistre : prélèvements de dioxines, furannes et PCB dans l'environnement et enlèvement des déchets ;
- transmettre le rapport d'incident.

Selon la presse, l'incendie aurait engendré d'importants dégâts s'élevant à plusieurs millions d'euros.

N°38748 - 04/08/2010 - FRANCE - 93 - MONTREUIL

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare vers 9 h dans un local de stockage de 1 000 m² enclavé dans un bâtiment d'habitation. Le bâtiment abrite de la peinture et du matériel de ravalement. Plus de 70 pompiers éteignent l'incendie vers 10h30 avec plusieurs lances à eau. L'incendie fait 2 blessés dont 1 policier.

N°38746 - 03/08/2010 - FRANCE - 02 - LA FERRE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare à 21h15 dans un entrepôt de 1 000 m² stockant des denrées alimentaires pour animaux. Le site est à proximité d'une voie ferrée. Les secours éteignent l'incendie à 0h30 avec plusieurs lances. La charpente métallique du bâtiment s'est effondrée. Le bâtiment et les marchandises sont détruits. La police effectue une enquête. L'origine criminelle est privilégiée.

N°38865 - 30/07/2010 - FRANCE - 18 - BOURGES*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Lors du chargement d'un camion sur le site d'une entreprise de transport routier, le film plastique enveloppant une palette de produits chimiques rompt. Un colis contenant un bidon de 10,5 kg d'acide acétique glacial chute de la hauteur du chariot élévateur. Le manutentionnaire intérimaire relève le colis sans avoir détecté la fuite du bidon. Son torse et ses mains étant aspergés d'acide, il est évacué par les pompiers pour observation à l'hôpital. Il en ressort 2 h plus tard. L'application de la procédure Matière Dangereuse est déclenchée : prise des équipements de protection individuelle (EPI), isolement des produits souillés sur le bac de rétention, mise en place d'absorbant et intervention des pompiers. Le colis est évacué vers un centre de traitement. L'exploitant estime la perte d'acide à 0,75 l. L'incident occasionne des retards de chargement et de livraison.

L'agence prévoit de filmer les palettes jusqu'en haut, de mettre un scotch supplémentaire et de régler la "filmeuse" pour améliorer la tenue des colis sur les palettes.

N°38667 - 22/07/2010 - FRANCE - 59 - ORCHIES*H52.10 - Entreposage et stockage*

Dans une entreprise de transports, 3 bidons de produits chimiques tombent d'une palette vers 10h30 et dégagent des fumées acides. Une cellule mobile d'intervention chimique se rend sur place et déploie un rideau d'eau. Les secours évacuent 5 employés et 15 riverains. Les 2 bidons endommagés sont mis dans un surfût et laissés sur place.

N°38494 - 22/06/2010 - FRANCE - 06 - LA TRINITE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclare vers 19 h dans un bâtiment de 2 500 m² stockant des meubles. Le feu produit un gigantesque panache de fumée visible à plusieurs kilomètres. La circulation sur la voie rapide est neutralisée et un vaste périmètre de sécurité est instauré. Les pompiers maîtrisent le feu vers 23 h. Des opérations de reconnaissance commencent aussitôt dans les habitations voisines. Le sinistre serait d'origine accidentelle, des travaux de découpe métallique à la disqueuse ou au chalumeau étaient en cours au moment de l'incendie. Environ 2 millions d'euros de marchandises (meubles, literie, électroménager, TV, hi-fi) sont détruits ainsi que le bâtiment. Lors de l'intervention, un pompier chute d'une hauteur de 6 m après avoir traversé une toiture.

N°38480 - 17/06/2010 - FRANCE - 57 - GUENANGE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 20h30 dans un bâtiment de stockage de meuble de 800 m². Le pouvoir calorifique est important puisque le bâtiment contient essentiellement du mobilier en bois. Les secours protègent un local voisin, réalisent des trouées dans le bardage et éteignent l'incendie vers 21h45 avec 4 lances. Un pompier victime d'un coup de chaleur est transporté à l'hôpital. Le bâtiment est détruit, le bardage métallique est effondré.

N°38342 - 01/06/2010 - FRANCE - 93 - AUBERVILLIERS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu de poubelle se propage vers 2h30 à 13 véhicules ainsi qu'à un bâtiment stockant du textile. Une cinquantaine de riverains est évacuée. Un dispositif de 88 pompiers empêche la propagation aux bâtiments voisins à l'aide de 10 lances. Le feu est circonscrit à 4 h.

N°38348 - 01/06/2010 - FRANCE - 93 - AULNAY-SOUS-BOIS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 23 h dans un bâtiment utilisé pour le stockage de denrées alimentaires et des matières textiles. S'étendant sur une surface d'environ 5 800 m², l'édifice est contigu à un immeuble de bureau. Un dispositif de 124 pompiers est déployé avec 12 lances à eau. Le SAMU, les services du gaz et de l'eau se rendent sur les lieux. L'effondrement du bâtiment est redouté par les secours. Le feu est éteint à 2h44 ; 2 pompiers sont légèrement blessés. Un dispositif de surveillance est mis en place.

N°38339 - 29/05/2010 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 12h50 dans un entrepôt textile de 3 000 m² de superficie et de 15 m de hauteur. Le bâtiment est constitué de béton et de tôles métalliques. La partie arrière de l'édifice avait déjà été victime d'un incendie. 15 m de hauteur Un important dispositif de 120 pompiers avec 10 lances et 29 véhicules est déployé. Un commerce situé à proximité est évacué. Des mesures atmosphériques sont réalisées aux alentours. Les effluents des égouts sont contrôlés. Le feu est éteint à 19h15. En raison du risque de feu couvant consécutif à la

combustion lente de matériaux combustibles recouverts de cendres, les pompiers décident de surveiller les lieux jusqu'à la fin de la semaine en assurant de fréquentes rondes.

N°38257 - 26/05/2010 - FRANCE - 77 - MITRY-MORY*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare à 16h40 à cause d'une ampoule électrique dans un bâtiment de stockage de 1 000 m². Un important panache de fumée se forme. Les employés tentent d'éteindre le sinistre sans succès et alertent les pompiers. L'entreprise est implantée à proximité d'un site SEVESO produisant des fluides industriels ainsi que de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Après 3 h d'intervention l'incendie est éteint. La maison du gardien est détruite et il sera relogé par la municipalité. Des mesures de toxicité sont effectuées dans les communes sous le vent du nuage de fumée ; elles sont négatives.

N°38237 - 21/05/2010 - FRANCE - 54 - VARANGEVILLE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare à 23h20 dans un bâtiment de 3 000 m² abritant 300 t de déchets plastiques (PVC). La combustion du matériel entreposé provoque un important panache de fumée. Un dispositif de lutte contre le feu composé de 65 hommes et 8 lances à eau est déployé. Malgré des difficultés d'accès, les pompiers maîtrisent l'incendie le lendemain matin.

N°38105 - 21/04/2010 - FRANCE - 89 - SAINT-VALERIEN*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans un bâtiment de 2 100 m² abritant une activité saisonnière de décoration de sapins de Noël. Les pompiers éteignent l'incendie avec 5 lances après 30 min d'intervention puis ventilent les locaux. Un élu s'est rendu sur place.

N°38437 - 19/04/2010 - FRANCE - 95 - GONESSE*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Sur une plateforme logistique soumise à autorisation, un employé soulève vers 14h30 un colis sur une palette. Un liquide s'écoule du paquet et le brûle à la main droite. Le colis de 10 kg est composé de 2 bidons plastiques de 5 kg chacun contenant un mélange de peroxyde d'hydrogène et d'acide peroxyacétique. La victime est conduite à l'hôpital et reçoit un arrêt de travail de 6 jours. Le produit a fuit au niveau du bouchon et a imprégné le carton. Après enquête, un défaut est avéré sur 2 lots de bouchons dégazeurs conditionnés en février 2010. Ce défaut peut entraîner la pose "de travers" de certains bouchons et ainsi provoquer des fuites.

N°38133 - 19/03/2010 - FRANCE - 59 - BONDUES*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 21h30 dans un entrepôt de 8 170 m² abritant des camping-cars et des véhicules de collection. Le bâtiment dont une partie héberge diverses sociétés et un stockage de matériaux de 4 000 m², est par ailleurs desservi en façade nord par de nombreuses portes métalliques et un vaste parking. L'édifice est en structure poutre de soutien et panneaux en béton, avec toiture en plaques ondulées claires et en fibrociment. Un vent d'ouest de 20 à 30 km/h soufflant en rafales attise les flammes. Un riverain donne l'alerte. Les secours, confrontés aux explosions de bouteilles de gaz contenues dans les camping-cars et à des projections de missiles, utilisent des lances-canon pour éviter de s'exposer à ces phénomènes. La circulation sur la RD 617 est interrompue.

Plus de 100 pompiers, 13 lances à débit variable et 4 lances-canon sont mobilisés avant de circonscrire l'incendie vers 6h30. Lors de l'intervention, les services de secours étaient organisés en 3 groupes :

- un secteur incendie composé de 3 sous secteurs géographiques correspondant à des zones à protéger;
- un secteur fonctionnel qui veille à la bonne alimentation en eau du dispositif;
- un secteur soutien sanitaire.

Le bâtiment et 200 véhicules sont détruits. Une voiture volée est retrouvée enfoncée dans l'entrée de la zone d'où est partie l'incendie, elle aurait servi de voiture bélier pour un cambriolage. Un élu s'est rendu sur place.

N°38326 - 02/03/2010 - FRANCE - 87 - LIMOGES*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

A 23h30, lors du déchargement d'un ensemble routier, une palette filmée contenant des colis correctement positionnés se rompt lorsqu'elle est soulevée par les fourches du chariot élévateur. Les colis chutent dans la remorque et un bidon contenant 20 l d'acide chlorhydrique à 37 % s'éventre. Le liquide corrosif se répand dans le véhicule et souille d'autres colis. Aussitôt de la fumée, accompagnée d'une forte odeur, s'échappe de la semi-remorque fourgon. La procédure Matières Dangereuses (MD) est déclenchée : prise des équipements de protection individuelle (EPI), isolement des produits souillés et fuyards dans un bac de rétention et intervention des pompiers. Après analyse, le sol est nettoyé avec de la chaux puis rincé à l'eau. L'acide ayant traversé le châssis, la semi-remorque sera nettoyée et contrôlée.

N°37879 - 19/02/2010 - FRANCE - 13 - MARSEILLE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 5 h dans un bâtiment stockant des meubles et de l'électroménager destinés à la vente. L'incendie entraîne l'effondrement de la structure métallique d'environ 1 200 m². Une cinquantaine de marins-pompiers éteignent l'incendie avec 6 lances dont 2 sur échelle après 2h d'intervention. Une trentaine de personnes vivant à proximité sont mises en sécurité.

N°38025 - 12/02/2010 - FRANCE - 51 - SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Sur un site SEVESO, un incendie se déclare en début d'après midi sur un conteneur à déchets situé à proximité d'un entrepôt. L'exploitant alerte les services de secours vers 15 h. Le feu est éteint à 15h25. Les déchets vidés du conteneur sont rechargés dans une benne amovible avant d'être évacués. Cet incident n'a pas eu de conséquence sur les installations du site, ni sur l'environnement. L'origine du feu n'est pas formellement identifiée mais il pourrait être dû au déversement de chaux ou de résidus de cigarettes mal éteints dans le conteneur.

A la suite de l'événement, l'exploitant réorganise la gestion des déchets sur le site. Il revoit en particulier le contrat avec son prestataire de service afin d'y insérer la collecte et le retrait de produits spécifiques. Les déchets de la zone fumeur sont mis dans un conteneur de sable afin d'étouffer les mégots. Le POI est amélioré sur différents points (isolement du circuit d'évacuation des eaux, information de l'inspection des installations classées en cas d'accident). La mise en place de RIA, de détecteurs de fumées, de caméras thermiques ainsi que d'analyseurs d'air est également envisagée.

N°38090 - 06/02/2010 - FRANCE - 25 - BESANCON*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu dans la chambre froide du bâtiment des surgelés d'un entrepôt de marchandises émet une épaisse fumée noire odorante qui dérive dans le quartier concerné puis l'ouest de la ville. Le gardien de l'établissement donne l'alerte à 19h40. Une tête de sprinkler se déclenche, l'eau déversée entraîne l'effondrement d'une partie de la toiture de la chambre dans laquelle 2 à 3 cm de glace se sont accumulés. Une trentaine de véhicules de secours interviennent. Les pompiers éteignent l'incendie après 1h30 d'intervention. Seuls des dommages matériels sont à déplorer ; les panneaux de la chambre froide et les équipements électriques sont endommagés sur 10 à 20 m² de surface. Les installations de réfrigération épargnées sont opérationnelles. Selon l'exploitant, aucune fuite de frigorigène chloro-fluoré ne serait à déplorer. La chambre endommagée est isolée, son accès est interdit aux employés. Un transformateur sec alimentant une boucle de chauffage du sol de la chambre surgelée serait à l'origine du sinistre.

N°38323 - 30/01/2010 - FRANCE - 86 - JAUNAY-CLAN*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

A 7h30, lors du déchargement de colis en provenance de Saint-Brieuc placés dans un poids-lourd effectuant un transport de messagerie, les manutentionnaires de l'agence perçoivent une odeur anormale. Plusieurs colis fuyards sont conditionnés dans des sacs plastiques percés et ont souillés d'autres colis en bon état. Les produits impliqués sont des liquides à base d'acide (n°ONU3264).

Les colis fuyards ou souillés sont déposés dans un bac de rétention et du produit absorbant est répandu.

Même si les écoulements sont restés confinés à l'intérieur du fourgon, les secours évacuent le quai de déchargement et 4 personnes, incommodées, sont transportées au centre hospitalier et gardées en observation pendant 3h30. Le rapport de déchargement précise que certains colis ont été chargés sans respecter les flèches d'orientation pour la manutention. La fuite, au niveau des bouchons, concernait 2 cartons de 5 bidons en plastiques de 5 l.

N°37736 - 14/01/2010 - FRANCE - 27 - VAL-DE-REUIL*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 15h30 sur le toit d'un entrepôt soumis à autorisation de 15 000 m² recouvert de 1 000 m² de panneaux photovoltaïques (soit environ 660 panneaux). Le bâtiment, inauguré au mois de novembre 2009, est certifié Haute Qualité Environnementale (HQE). Il possède une structure intégrée en toiture qui permet un assemblage aisé des panneaux et une étanchéité parfaite avec le reste du toit grâce à une combinaison de plaques chevauchantes en plastique ainsi que d'ancres spéciales en aluminium. 40 pompiers interviennent rapidement et maîtrisent l'incendie en 6 h. Les secours rencontrent plusieurs difficultés d'intervention : absence de matériel adapté pour démonter les panneaux, impossibilité de stopper la production d'électricité et nécessité de bâcher les panneaux photovoltaïques, risque d'électrisation, difficulté d'accès à l'espace compris entre la toiture et les panneaux, propagation du feu via les câbles et la couverture d'étanchéité.

L'intervention a nécessité le démontage à l'aide d'un outil spécial (dévisseuse électrique avec embout spécifique) de 200 panneaux de part et d'autre de la zone en feu. Cette opération a permis d'éviter la progression de l'incendie par des arcs électriques entre panneaux et d'accéder à la zone composée de matériaux de type PVC ou d'isolant d'étanchéité dans laquelle le feu se propageait. Le démontage et l'arrosage de la protection supérieure d'un mur coupe-feu séparant les locaux techniques des cellules de stockage ont été effectués pour accéder à la zone située entre la toiture et les panneaux. La présence de ce mur et d'un panneau support résistant au feu sous la structure photovoltaïque ont permis d'éviter la propagation de l'incendie au reste du bâtiment. A la suite d'une visite sur site, l'inspection des installations classées demande à l'exploitant de mettre en place une consigne afin de faciliter l'intervention des pompiers en cas d'incendie sur les panneaux

photovoltaïques. Par ailleurs, il est constaté que la distance entre le sommet des produits stockés et la base de la toiture était inférieure à 1m. Des travaux de toiture par une entreprise extérieure intervenant pour poser un chéneau en dessous de la structure photovoltaïque seraient à l'origine de l'événement. Le montant des dégâts causés par l'incendie est évalué entre 350 et 400 000 euros. Les installations photovoltaïques sont mises à l'arrêt pendant 6 mois.

N°37648 - 30/12/2009 - FRANCE - 92 - PUTEAUX

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare vers 15 h dans un bâtiment de stockage de 900 m² enclavé dans un immeuble de 2 étages. Les pompiers éteignent l'incendie 1 h plus tard avec 6 lances dont 2 sur échelle, dégarnissent et ventilent le bâtiment puis surveillent les lieux jusqu'au lendemain.

N°37630 - 23/12/2009 - FRANCE - 31 - TOULOUSE

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare vers 3h30 dans un local de stockage de 600 m² abritant 3 500 pneus, des batteries et de l'huile. Les pompiers éteignent l'incendie avec 6 lances dont 1 sur échelle. Le bâtiment est détruit et 5 employés sont en chômage technique.

N°37603 - 12/12/2009 - FRANCE - 974 - LE PORT

H52.10 - Entreposage et stockage

Dans la zone industrielle d'un port, un feu se déclare dans un entrepôt de 4 000 m² abritant des fruits et légumes, des produits de bureautique, ainsi que des bidons d'huile alimentaire. Sous l'effet de la chaleur, les bidons d'huile se déforment et s'éventrent. L'huile se déverse dans le réseau d'eaux pluviales et provoque une pollution de la mer. Après reconnaissance par les pompiers, la surface maritime polluée est évaluée à 60 ha. Des produits absorbants sont mis en oeuvre pour circonscrire la pollution. Le bilan de l'accident fait état de dégâts matériels importants, mais aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

N°37596 - 11/12/2009 - FRANCE - 69 - GENAS

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare vers 0h15 dans un local de stockage de 1 200 m² d'une société spécialisée dans les automatismes et les alarmes. Les pompiers protègent la partie administrative et maîtrisent l'incendie vers 2h20 avec 5 lances dont 1 sur échelle. Après une réunion avec l'exploitant, la municipalité et la gendarmerie, les secours quittent les lieux à 14 h. Une société de gardiennage surveille le site. Les 30 employés sont en chômage technique et 800 m² du bâtiment sont endommagés.

N°37518 - 25/11/2009 - FRANCE - 78 - MANTES-LA-JOLIE

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare vers 17 h dans une zone de 3 000 m² d'un bâtiment de stockage de 10 000 m² abritant des matériaux divers, des bouteilles de gaz et des produits phytosanitaires. Les secours transportent à l'hôpital une personne intoxiquée par les fumées. Les services de l'électricité coupent l'alimentation. Les pompiers éteignent l'incendie vers 22h20 avec 3 lances puis déblaient les lieux.

N°37453 - 08/11/2009 - FRANCE - 59 - CAUDRY

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare vers 20h45 dans un local de stockage de 1 200 m² appartenant à 3 sociétés et abritant des cartons, des palettes, des textiles et des matériels de chauffage. Plusieurs explosions, sans doute dues à des bouteilles de gaz, sont entendues. Le feu se propage rapidement. Les pompiers éteignent l'incendie vers 0h30 avec plusieurs lances à incendie.

N°37423 - 31/10/2009 - FRANCE - 59 - MAUBEUGE

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare vers 21h30 dans un local de stockage de 400 m² sur 3 étages des services techniques municipaux. Les pompiers éteignent l'incendie au bout d'1 h avec 7 lances dont 2 sur échelle. Du matériel et des décorations de Noël sont détruits.

N°37200 - 15/10/2009 - FRANCE - 17 - SAINT-SEVER-DE-SAINTONGE

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare vers 16h30 dans un bâtiment de stockage de 400 m² abritant une vingtaine de bouteilles de gaz et une centaine de litres d'essence ; une quinzaine d'explosions est entendue. Le trafic ferroviaire est interrompu sur la ligne Saintes-Bordeaux. Les pompiers éteignent l'incendie vers 19h40 avec 3 lances, dont l'une sur échelle. La charpente métallique s'est effondrée.

N°37127 - 29/09/2009 - FRANCE - 01 - REYRIEUX*H52.10 - Entreposage et stockage*

Une "forte odeur" est ressentie dans un entrepôt de logistique de 35 000 m² soumis à autorisation. Aucun des détecteurs de fumée ne se déclenche et en absence de toute anomalie visible, la décision d'évacuer le personnel est prise. Les secours évacuent ainsi une centaine d'employés présents et reconnaissent les lieux équipés d'ARI. Tout danger est écarté vers 8 h. Selon l'exploitant, l'odeur proviendrait de l'extérieur du site. Aucune information n'est donnée sur la présence d'installations de réfrigération.

N°37150 - 03/08/2009 - FRANCE - 86 - INGRANDES*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans un bâtiment de 3 500 m² stockant des milliers de tonnes de produits alimentaires pour la grande distribution. Le bâtiment et 17 000 cartons de conserves, plats cuisinés, condiments et huiles prêts à être expédiés sont détruits. Le préjudice est estimé à au moins 1 million d'euros.

N°36637 - 30/07/2009 - FRANCE - 91 - WISSOUS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 3 h dans un entrepôt de 2 000 m² abritant des pneus et des peintures de carrosserie. Les secours protègent un entrepôt contigu ainsi qu'un pavillon mitoyen. L'incendie est éteint vers 4h30.

N°36475 - 11/07/2009 - FRANCE - 84 - ALTHEN-DES-PALUDS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers minuit sur une aire de 2 000 m² stockant 400 palettes de pommes, à l'extérieur d'une entreprise de location de biens. Un vent de 40 km/h et des rafales à 60 km/h attisent les flammes. Les pompiers protègent 1 entreprise et 4 habitations voisines. L'extinction du feu s'achève vers 8h45. Le stock de palettes et 2 véhicules sont détruits, une ligne à haute tension est endommagée, mais le bâtiment est épargné. Selon un élu, il s'agirait d'un acte de malveillance.

N°36307 - 23/06/2009 - FRANCE - 77 - PONTAULT-COMBAULT*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 11h40 dans un entrepôt de routage de 10 000 m² abritant des bobines de fils, des palettes, des caisses en plastique, du papier, des outils et des machines. Les secours évacuent les 14 employés présents et maîtrisent l'incendie vers 2h30 avec 7 lances. Les derniers foyers résiduels sont éteints vers 10h30 et un tapis de mousse est mis en place à titre préventif. Aucune victime n'est à déplorer, mais 2 000 m² de bâtiment sont détruits et une expertise doit être réalisée pour vérifier la stabilité des structures restantes. Une centaine d'employés est en chômage technique. L'inspection des installations classées est informée. L'hypothèse d'un acte de malveillance est privilégiée par les enquêteurs (envoi d'un cocktail molotov?).

N°36272 - 12/06/2009 - FRANCE - 59 - AUBY*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 16h30 dans un hangar désaffecté de 4 000 m² abritant un stock de matières plastiques. Un important panache de fumée se dégage. Les pompiers éteignent l'incendie avec 5 lances à débit variable. L'incendie serait d'origine criminelle.

N°36253 - 04/06/2009 - FRANCE - 75 - PARIS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 12h45 dans un alvéole de 90 m³ rempli de débris et de matériaux divers dans un entrepôt désaffecté de 6 400 m² ; des bouteilles de gaz sont présentes. Les pompiers éteignent l'incendie vers 13h30 avec 4 lances et déblaient les lieux.

N°36211 - 24/05/2009 - FRANCE - 38 - FONTAINE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 6 h dans un local de stockage de 1 000 m² abritant 5 entreprises et dégage un important panache de fumées. Les secours éteignent l'incendie vers 8h30 avec 6 lances à eau dont 2 sur échelle ; 1 pompier est incommodé par la chaleur. 29 employés de 4 des 5 sociétés sont en chômage technique.

N°36174 - 07/05/2009 - FRANCE - 93 - SAINT-OUEN*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 1 h dans un stockage de 500 m² de matelas situé dans un entrepôt de 4 000 m². Les pompiers éteignent l'incendie avec 6 lances. Les services de l'inspection des installations classées sont informés.

N°36171 - 02/05/2009 - FRANCE - 71 - LE CREUSOT*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 23h30 dans un bâtiment de stockage désaffecté de 300 m² contenant des palettes et des balles de chiffons. Les pompiers éteignent l'incendie avec 5 lances dont 1 sur échelle puis déblaient les lieux. Ils quittent le site vers 8 h.

N°36140 - 28/04/2009 - FRANCE - 70 - VESOUL*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 2 h dans un entrepôt de 2 000 m² contenant divers matériaux. Les pompiers éteignent l'incendie vers 3 h avec 2 lances dont 1 sur échelle puis ventilent le bâtiment.

N°36141 - 28/04/2009 - FRANCE - 51 - SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Lors du déchargement d'un camion dans une entreprise de transport et de logistique, les employés constatent à 0h40 une fuite sur un bidon de 5 l de formaldéhyde à 30 %. Les pompiers interviennent et isolent le bidon. 4 manutentionnaires incommodés sont évacués. Un élu et les services de l'inspection des installations classées se rendent sur place. Environ 1 litre de produit s'est répandu sur le sol. L'exploitant privilégie l'hypothèse d'une percement du bidon par la fourche d'un chariot-élévateur

N°36107 - 18/04/2009 - FRANCE - 84 - L'ISLE-SUR-LA-SORGUE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 14 h dans un hangar de 1 200 m² contenant des matériaux divers, un dépôt d'antiquaire, un garage agricole et un logement. Les pompiers rencontrent des difficultés d'alimentation en eau et éteignent l'incendie vers 16h40. Au cours de la nuit, les secours interviennent de nouveau pour éteindre les fumerolles. Un gardien surveille ensuite le site. Le garage agricole et le dépôt d'antiquité sont épargnés mais 600 m² de stock de matériaux sont détruits ainsi que le logement. Les 2 habitants sont relogés par de la famille et la municipalité.

N°36089 - 13/04/2009 - FRANCE - 44 - BOUGUENAIS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 1 h sur un stock de bois de pin dans un entrepôt de matériaux de 3 000 m². Les pompiers évacuent une partie du stock et éteignent l'incendie dans l'après-midi. L'origine de l'incendie est inconnue et 300 m² du bâtiment sont détruits.

N°36091 - 13/04/2009 - FRANCE - 74 - NANGY*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu vers 23h30 dans un local de 800 m² abritant du bois et de véhicules se propage à une usine de carrosseries et remorques de 2 000 m². Un périmètre de sécurité est mis en place, la circulation est interrompue sur la D 903 et les habitants d'un pavillon proche sont évacués. Les pompiers évacuent plusieurs véhicules, remorques et postes à souder et éteignent l'incendie vers 2h20. Ils déblaient les lieux et refroidissent des bouteilles d'acétylène. Les 2 entreprises sont détruites, une dizaine de remorques et une quinzaine de voitures sont brûlées. Les 7 employés de l'usine de remorques sont en chômage technique. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine du sinistre.

N°36024 - 01/04/2009 - FRANCE - 70 - CHAMPAGNEY*H52.10 - Entreposage et stockage*

Vers 11h, un feu se déclare sur un véhicule poids lourd stationné à l'intérieur d'un entrepôt de 2 000 m² contenant divers matériaux et du bois. Les pompiers éteignent l'incendie vers 13 h avec 1 lance. Un élu se rend sur place.

N°36006 - 20/03/2009 - FRANCE - 29 - BREST*H52.10 - Entreposage et stockage*

Vers 21h30, un feu se déclare dans un local de stockage industriel de 1 800 m² abritant des denrées alimentaires pour l'avitaillement de navires et une entreprise de sérigraphie sur textile de 500 m². Les installations de réfrigération se trouvant dans un autre local ne sont pas touchées. Les pompiers maîtrisent le sinistre après 3h30 d'intervention à l'aide de 6 lances. Le tiers du bâtiment est effondré et une surveillance est mise en place jusqu'au lendemain matin. Chez l'avitailleur, 15 personnes sont en chômage technique et 5 dans l'entreprise de sérigraphie. Un feu de véhicule stationné vitres cassées dans la rue serait à l'origine du sinistre.

N°35982 - 13/03/2009 - FRANCE - 94 - RUNGIS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 2h30 dans un entrepôt frigorifique de fruits et légumes de 1 600 m² constitué d'un bâtiment métallique d'un seul niveau et de 15 m de haut. D'importants moyens de secours sont mobilisés : une centaine de pompiers venus de 11 casernes, 23 engins et 11 lances à incendie... L'incendie est maîtrisé après 3 h d'intervention avant qu'il ne se propage aux camions garés autour du bâtiment en flammes, ainsi qu'à un atelier abritant du matériel de manutention. Une épaisse fumée blanche émise à hauteur du bâtiment sera visible à plusieurs kilomètres depuis l'autoroute A6. Un dispositif de surveillance du foyer est mis en place durant plusieurs heures et les personnes sur place sont évacuées. Aucune victime n'est à déplorer, mais 8 employés sont en chômage technique. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération.

N°35977 - 10/03/2009 - FRANCE - 974 - SAINT-DENIS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 16h15 dans une cellule de 800 m² d'un entrepôt de logistique de 2 000 m². Les pompiers protègent les habitations voisines et un bâtiment proche contenant des produits dangereux. Ils refroidissent la toiture et éteignent l'incendie avec 2 lances. Des individus auraient mis le feu à l'entrepôt lors d'échauffourées à la suite d'une manifestation.

N°35873 - 19/02/2009 - FRANCE - 93 - LE BOURGET*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 15 h dans un entrepôt de 4 000 m² (plus 500 m² de mezzanines) regroupant 7 sociétés de textiles, ustensiles de cuisine et divers produits. Plusieurs bouteilles de gaz (GPL) entreposées explosent et une épaisse fumée blanche est visible à 15 km. L'entrepôt est composé de 3 parties, 1 à structure métallique, 1 en bois et 1 en petites briques. Les secours rencontrent des difficultés pour accéder à l'établissement situé dans une zone pavillonnaire. Un périmètre de sécurité est mis en place et 10 pavillons sont évacués, soit 20 personnes, ainsi qu'une entreprise de BTP. La police interrompt la circulation sur plusieurs axes routiers. Les services techniques du gaz coupent l'alimentation dans tout le quartier. Un élu, le préfet et les services de l'inspection des installations classées se rendent sur place. Plus de 160 pompiers maîtrisent l'incendie vers 17 h avec 29 lances. Ils restent sur place pour éteindre le feu et déblayer les lieux jusqu'au surlendemain. Une habitation est brûlée de part sa proximité avec le bâtiment, 4 autres sont endommagées par les eaux d'extinction ; les occupants sont relogés par la municipalité. La structure de l'entrepôt, très ancienne, s'est effondrée 2 h après le début du sinistre. L'incendie serait dû à des travaux effectués sur la toiture avec des points chauds (utilisation d'un chalumeau évoquée par les pompiers). L'entrepôt n'était pas équipé de système de désenfumage, le stockage était anarchique et l'occupation maximum. Cependant, l'inspection note le bon comportement au feu des murs sans ouverture (porte, fenêtre...) contrastant avec ceux en comportant. L'établissement n'a fait l'objet d'aucune déclaration au titre des ICPE ; il est vraisemblable qu'il ait été soumis à déclaration.

N°35726 - 13/01/2009 - FRANCE - 63 - RIOM*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 17 h dans un atelier de 200 m² où sont stockés des pneus et du matériel divers. Les pompiers éteignent le feu vers 18 h avec 2 lances. Aucune victime n'est à déplorer.

N°35734 - 09/01/2009 - FRANCE - 78 - SARTROUVILLE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 12h30 dans un bâtiment de 5 000 m² contenant des plaques de laine de roche d'une société spécialisée dans le désamiantage et la sécurité incendie. Les pompiers, alertés par un voisin, maîtrisent le sinistre à l'aide de 4 lances après 3 h d'intervention. Aucun blessé n'est à déplorer. Les secours ventilent et déblaient les locaux. Le bâtiment était vide, aucun employé ne travaillant le vendredi après-midi. A la suite du sinistre, un salarié explique que l'entreprise venait d'acquérir ce bâtiment en août 2008. Ainsi, les stocks venaient d'être constitués dans l'attente d'une solution de stockage définitive.

N°35602 - 31/12/2008 - FRANCE - 93 - MONTREUIL*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 8h30 dans un local de stockage de 800 m², situé entre des habitations. La circulation est interrompue. Les pompiers protègent les habitations et éteignent l'incendie avec des lances à eau puis avec des lances à mousse en raison du risque d'effondrement de gondoles de stockage. Les services techniques de la ville, de l'électricité et du gaz se rendent sur place.

N°35480 - 30/11/2008 - FRANCE - 06 - LA TRINITE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans un bâtiment de 1 500 m² vers 22h15. Les pompiers éteignent l'incendie dans la nuit avec 4 lances dont 1 sur échelle et ventilent les locaux ; ils procèdent à des reconnaissances.

N°35460 - 29/11/2008 - FRANCE - 93 - PANTIN*H52.10 - Entreposage et stockage*

Vers 4h30, un feu se déclare au 1er étage dans une alvéole de stockage de 400 m² d'un entrepôt de textile de 5 000 m². Une centaine de pompiers intervient et rencontre des difficultés à pénétrer dans l'établissement. Le feu perce la toiture et la face arrière du bâtiment. La police coupe la circulation routière. Les secours maîtrisent l'incendie vers 7h30 avec plusieurs lances dont 2 sur échelles puis ventilent les locaux. L'intervention des pompiers a été facilitée par le fait que l'entrepôt ne contenait que 400 m² de textiles, la surface restante étant composée de bureaux qui ont été préservés des flammes.

N°35464 - 21/11/2008 - FRANCE - 93 - LA COURNEUVE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 12 h dans un entrepôt de maroquinerie de 3 000 m² sur 4 étages ; d'épaisses fumées noires sont visibles depuis l'A86 et l'A1. Les 8 employés présents donnent l'alerte et évacuent le bâtiment. Plus de 200 pompiers interviennent avec 20 lances dont 3 sur échelles et empêchent la propagation aux entrepôts voisins. Ils rencontrent des difficultés pour pénétrer dans le bâtiment en raison du risque d'effondrement et ne

peuvent attaquer le feu que de l'extérieur. A 13 h, une explosion se produit, 1 bouteille de gaz selon les secours. A 18 h, les pompiers réalisent des trouées d'extinction avec des marteaux brise béton et des scies à disque pour mettre en place des lances à mousse. Vers 5 h, un pompier, blessé gravement en tombant du toit de 10 m de haut d'un entrepôt voisin, est évacué à l'hôpital. Les pompiers luttent contre les foyers résiduels et effectuent des surveillances jusqu'au 27/11 à 10 h. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

N°35319 - 11/10/2008 - FRANCE - 59 - MAUBEUGE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Vers 22h15, un feu se déclare dans un local de stockage de palettes de bois de 600 m². Les pompiers protègent avec des lances les bâtiments voisins abritant des véhicules et du matériel de spectacle. Le bardage et la structure métallique de l'édifice s'effondrent rendant l'accès difficile aux foyers isolés. Les secours éteignent l'incendie vers minuit.

N°35267 - 23/08/2008 - FRANCE - 29 - LANDIVISIAU*H52.10 - Entreposage et stockage*

Dans les chambres froides d'un ancien site de préparation et de conservation de produits d'origine animale reconverti en plate-forme logistique, un agent de ronde du prestataire assurant le gardiennage des lieux mesure et enregistre des températures hors des plages de tolérance fixées par l'exploitant. Malgré la consigne rappelée sur la fiche d'enregistrement des mesures réalisées, l'exploitant n'est pas informé des faits et aucune autre alerte n'est donnée à ce stade.

La société de télésurveillance ne prévient le service de maintenance du site que le lendemain vers 4 h, après avoir noté le déclenchement de l'alarme liée aux mesures de température des chambres froides. Le responsable maintenance intervient à 5 h avec une société spécialisée chargée contractuellement de l'entretien des installations de l'établissement : remise en état de la conduite et de la résistance endommagée, recharge de l'installation en R22 dont 1 954 kg ont été rejetés à l'atmosphère. Les produits alimentaires stockés n'ont pas été endommagés.

L'incident résulte de la rupture d'un fil d'alimentation d'une résistance de dégivrage qui a provoqué un arc électrique sur une conduite de R22 dans un évaporateur. Un contrôle des résistances de l'installation frigorifique avait été réalisé une semaine avant l'incident.

N°35093 - 17/08/2008 - FRANCE - 47 - AIGUILLON*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans un local de stockage de 2 000 m² à 14h45. Les pompiers se rendent sur place et craignent un risque de propagation aux maisons avoisinantes, d'explosion d'un stockage de bouteille de gaz et d'effondrement de la toiture. Les gendarmes mettent en place un périmètre de sécurité. A 16 h, le risque de propagation est maîtrisé et l'incendie éteint. Une entreprise privée déblaie au moyen d'une pelle mécanique les restes du local détruit. Des rondes de surveillance sont effectuées durant la nuit.

N°35081 - 08/08/2008 - FRANCE - 13 - VITROLLES*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Dans une entreprise de transport, une fuite d'acide formique se produit à 18h35 sur une citerne de 1 000 l à la suite d'une erreur de manutention sur un quai de déchargement. Les pompiers mettent en place un tapis de mousse. Du sable est épanché pour contenir la flaque d'environ 70 m². Trois personnes incommodées sont hospitalisées. L'exploitant dépollue son site.

N°34891 - 13/07/2008 - FRANCE - 34 - FRONTIGNAN*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare sur un dépôt de palettes et de pneus à l'air libre de 600 m² à proximité d'une ligne de chemin de fer. Les pompiers maîtrisent le sinistre après 1h20 d'intervention et protègent les locaux contigus. La circulation sur la voie de chemin de fer est interrompue pendant 3h40.

N°34287 - 29/02/2008 - FRANCE - 30 - MANDUEL*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie détruit vers 16 h un entrepôt de 500 m², de structure ancienne abritant un stockage de journaux et revues et menace de s'étendre à un local voisin. En raison de la violence de l'incendie, des moyens importants sont engagés : 27 pompiers éteignent l'incendie avec 3 lances à débit variable. La circulation des trains est interrompue et l'alimentation électrique sur les voies est coupée pour faciliter l'intervention des pompiers. La circulation des trains reprend vers 18 h. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine de l'incendie.

N°34140 - 21/01/2008 - FRANCE - 50 - QUIBOU*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans un local de 2 000 m² à usage de stockage de matériel médical pour une association humanitaire. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 4 lances après 1h30 d'intervention. Le maire se rend sur les lieux ainsi que les gendarmes. L'incendie éteint, les secours effectuent des déblais dans le bâtiment et 15 personnes sont en chômage technique.

N°34144 - 21/01/2008 - FRANCE - 28 - GARANCIERES-EN-BEAUCE

H52.29 - Autres services auxiliaires des transports

Un feu se déclare vers 10h30 dans un entrepôt de stockage de matières combustibles. L'alarme des détecteurs d'incendie de la cellule (S70) alerte le poste de garde. Un agent se rend sur place pour évaluer la situation, puis appelle son collègue qui déclenche le signal d'évacuation des 350 employés et appelle les pompiers. Les pompiers mettent en oeuvre 11 lances à débit variables dont 3 sur échelle pour maîtriser l'incendie. Les eaux d'extinction sont récupérées dans un bassin de 3 500 m³ prévu à cet effet.

La cellule S70 contenant des produits de bricolage et de jardinage (pointes, seaux, baladeuses électriques...) et une cellule attenante, cellule de retour de marchandises, sont détruites (surface estimée à 4 200 m²). Un mur coupe feu a préservé le reste du bâtiment.

L'inspection des Installations Classées réalise une visite d'inspection le 25/01 et demande à l'exploitant un rapport sur les causes et les circonstances de l'accident, l'état des stocks le jour de l'incendie, copie des rapports de contrôles périodiques des équipements de sécurité et des installations électriques, ainsi qu'un rapport sur l'évacuation des produits, déchets et eaux d'extinction.

La remise en exploitation des installations est soumise à un examen d'intégrité des équipements de sécurité et des structures des bâtiments ; un rapport devra être également adressé à l'inspection sur ces éléments. L'exploitant devra tirer les enseignements de cet accident pour l'éventuelle reconstruction de la cellule incendiée et la remise en service de la cellule mitoyenne.

N°33834 - 09/11/2007 - FRANCE - 06 - NICE

H52.10 - Entreposage et stockage

Un incendie détruit vers 10h30 un bâtiment de stockage de 800 m². Les énergies sont coupées et les employés évacués. Un risque d'effondrement de la structure existe. La police, les services de l'électricité et du gaz, les médias et le maire se rendent sur les lieux. Les pompiers éteignent l'incendie vers 21h30 avec 3 grandes lances et 3 petites lances. Les secours effectuent les travaux de déblaiement. Une société spécialisée sécurise les lieux. Aucun blessé n'est à déplorer et aucun chômage technique n'est envisagé.

N°33592 - 11/09/2007 - FRANCE - 86 - CHATELLERAULT

H52.29 - Autres services auxiliaires des transports

Dans une entreprise de transport, 24 l d'une solution ammoniacale à 13% se répandent sur un sol en béton à la suite de l'endommagement de 2 cartons lors de la manutention d'une palette. Les services de secours mettent en place un périmètre de sécurité et procèdent à l'enlèvement du produit par absorption. Les mesures de la qualité de l'air ambiant réalisées par les pompiers ne relèvent rien d'anormal. La palette contenant les cartons endommagés est isolée.

N°33191 - 03/07/2007 - FRANCE - 49 - VERN-D'ANJOU

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare vers minuit dans un entrepôt de 800 m² contenant des balles de papier, des boîtes de serviettes et des dévidoirs de papier. Les pompiers mettent en oeuvre 5 lances à incendie pour lutter contre le sinistre. Le feu est éteint vers 2h40. L'origine du feu est inconnue. Les dégâts concernent un bâtiment où se trouvaient 10 années d'archives de la société. Le montant des dégâts est estimé à 200 000 euros. Aucune victime n'est à déplorer et aucun chômage technique n'est envisagé.

N°33227 - 02/07/2007 - FRANCE - 58 - LA MARCHE

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare vers 23h15 dans un local de stockage de 1 300 m² où sont stockées 500 m³ de palettes et de pneus. La société de distribution d'électricité, les gendarmes et le maire se rendent sur place. Les alimentations en énergie sont coupées et 15 personnes dont 8 enfants sont évacuées et relogées à la salle des fêtes. Les pompiers mettent en oeuvre 4 lances à débit variable pour circonscrire l'incendie et protéger 2 habitations. Aucune victime n'est à déplorer.

N°33115 - 17/06/2007 - FRANCE - 94 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare dans un entrepôt de 300 m². Un périmètre de sécurité est mis en place et les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 4 lances.

N°33125 - 16/06/2007 - FRANCE - 38 - BERNIN

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare sur un poids-lourd situé dans un entrepôt à usage de garde meuble de 600 m². Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances puis procèdent aux déblais. Aucun chômage technique n'est envisagé et aucune perte économique liée à l'événement n'est à déplorer.

N°33116 - 15/06/2007 - FRANCE - 62 - BETHUNE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 1h30 dans les faux-plafonds d'un bâtiment industriel désaffecté d'environ 1 000m² servant de lieu de stockage de matériels des services techniques de la ville. Le risque de propagation des fumées aux bâtiments d'habitation voisins est écarté. Le maire se rend sur les lieux. Les secours éteignent le feu à 2h30 puis effectuent une reconnaissance à l'aide d'une caméra thermique.

N°33049 - 04/06/2007 - FRANCE - 94 - LIMEIL-BREVANNES*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un violent feu se déclare sur un stockage de matériaux de construction de 600 m². L'extinction du feu a mobilisé six lances incendies.

N°32984 - 12/05/2007 - FRANCE - 75 - PARIS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Vers 14 h, un incendie ravage un entrepôt de tissus et son sous-sol de 400 m² chacun, enclavé dans un quartier d'habitation, nécessitant l'intervention de 250 pompiers et 52 véhicules. Les immeubles contigus sont évacués par précaution (environ 40 personnes). Le maire d'arrondissement et le procureur de la république sont sur les lieux. La police installe un périmètre de sécurité. Le sinistre est maîtrisé vers 18 h. Le feu est définitivement éteint à 1 h. Une surveillance est maintenue. Après un dernier point de situation, l'opération est terminée, le 15/05, vers 18 h. le feu a pris à la suite d'une maladresse : un mineur, habitant l'immeuble, ne parvenant pas à éteindre une serviette en feu, l'a jetée par la fenêtre. En tombant dans la cour, le feu s'est propagé à l'entrepôt.

N°32968 - 04/05/2007 - FRANCE - 69 - CHASSIEU*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie détruit 500 m² d'un entrepôt de stockage de literie et menace de se propager à l'entrepôt voisin de 1 000 m². Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 7 lances après 30 min d'intervention. Aucun blessé n'est à déplorer.

N°32847 - 29/03/2007 - FRANCE - 94 - CHEVILLY-LARUE*H52.10 - Entreposage et stockage*

A la suite d'un problème électrique, un feu se déclare vers 9h30 dans un entrepôt de 1 500 m² abritant des palettes de bois. L'incendie se propage à la végétation et à un stockage en plein air bordant l'autoroute A6. La circulation est interrompue sur l'A6 dans le sens PARIS Province. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 8 lances à débit variable et 2 lances canon puis effectuent les travaux de déblaiement avec un tracto-pelle. La circulation est rétablie vers 14 h. L'entreprise a perdu 10 000 palettes et 30 salariés sont en chômage technique.

N°32715 - 05/02/2007 - FRANCE - 95 - DEUIL-LA-BARRE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 18h16 dans un bâtiment de 1 500 m². Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 10 lances à débit variable et évitent la propagation à un bâtiment voisin qui contient de l'huile et des hydrocarbures.

N°32225 - 08/09/2006 - FRANCE - 13 - MARSEILLE*H52.10 - Entreposage et stockage*

En fin d'après-midi, un incendie détruit la moitié d'un entrepôt portuaire de 20 000 m² abritant des cartons, des palettes en bois, de la calendrite et des pâtes alimentaires. Une partie du toit s'effondre. Les pompiers rencontrent des difficultés pour pénétrer dans l'entrepôt qui ne dispose que d'un seul accès. Les 104 marins-pompiers mobilisés maîtrisent l'extension du sinistre en 3 h mais l'intervention des secours durera une grande partie de la nuit. Blessé au dos par l'effondrement d'un faux plafond, un pompier est hospitalisé et 4 employés légèrement incommodés par les fumées sont examinés sur place par les pompiers. A la suite de l'accident, 10 personnes sont en chômage technique. L'hypothèse d'un acte criminel est privilégiée.

N°32093 - 13/08/2006 - FRANCE - 66 - LE BOULOU*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Dans une gare, un feu se déclare vers 15h30 dans un entrepôt industriel de 300 m² contenant des machines, des outils et des balles de papier. L'incendie se propage à 4 wagons situés à proximité et menace un bâtiment contigu de 1 000 m². Les 2/3 du stock de papier sont brûlés. D'importantes fumées se dégagent. Les pompiers mettent en oeuvre 8 lances dont une à partir d'une échelle, mais rencontrent des problèmes d'alimentation en eau. Le feu est circonscrit vers 16h10. Un tractopelle est réquisitionné aux frais du responsable de l'entrepôt pour effectuer le déblaiement. Un secouriste légèrement incommodé par la fumée est hospitalisé. Le dispositif des secours est allégé à 0h25 mais une surveillance active est maintenue sur place. L'intervention des secours s'achève le 15 août à 6h26.

N°31945 - 11/07/2006 - FRANCE - 02 - MONTBREHAIN*H52.24 - Manutention*

Un feu se déclare vers 14h20 dans un ancien atelier de tissage à l'arrêt abritant un stockage de matériaux divers dont de la peinture. Le local de 200 m² s'embrase. Arrivés sur place, les pompiers mettent en oeuvre une lance à mousse et 3 lances à eau dont 1 montée sur échelle. Ils maîtrisent l'incendie vers 15h10. Un pompier légèrement blessé à la main est évacué à l'hôpital.

N°32248 - 24/06/2006 - FRANCE - 29 - CONCARNEAU*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 20h30 dans un bâtiment de 1 000 m² contenant des matières premières et des produits semi-finis, situé dans une zone portuaire. L'incendie détruit en grande partie le local et atteint les murs de l'entrepôt de peinture voisin. Les pompiers protègent un centre d'instruction de sécurité jouxtant le bâtiment en feu. Ils maîtrisent le sinistre vers 22h15. Selon la presse, l'incendie, vraisemblablement parti d'un feu de palettes ou de containers à l'extérieur du bâtiment, pourrait résulter d'un acte de malveillance.

N°31812 - 28/05/2006 - FRANCE - 35 - VITRE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu dans un entrepôt de 2 000 m² contenant du mobilier et des objets divers menace de se propager à du matériel stocké en extérieur. Les 3 employés d'une association caritative sont en chômage technique à la suite de l'incendie.

N°31778 - 17/05/2006 - FRANCE - 33 - BEGLES*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans un bâtiment abritant des peintures, des solvants et des véhicules. Implanté en zone urbaine, l'entrepôt est contigu à un bâtiment de stockage de cacao. Les pompiers mettent en oeuvre 5 lances, dont 2 sur échelles, et maîtrisent l'incendie en 1h15. L'incendie détruit 500 m² d'entrepôt. Un arrêté municipal de péril imminent est pris, 2 riverains sont relogés et 9 employés de 3 entreprises (dont l'entrepôt de peintures ?) interrompent leur activité.

N°31614 - 06/04/2006 - FRANCE - 37 - TOURS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans un entrepôt de 800 m² abritant des décors de théâtre, des artifices et 3 bouteilles de gaz. L'entrepôt est enclavé entre 2 bâtiments. Les pompiers évacuent les bouteilles de gaz et mettent en oeuvre 3 lances, dont 1 montée sur échelle pivotante.

N°31585 - 29/03/2006 - FRANCE - 13 - MARSEILLE*H52.24 - Manutention*

Un feu de pneumatiques et de matières en caoutchouc se déclare vers 19h30 dans un entrepôt désaffecté de 400 m² sur 2 niveaux. Les pompiers interviennent avec des lances à mousse et à eau. Le feu est maîtrisé vers 21h30 et éteint vers 23h.

N°31522 - 14/03/2006 - FRANCE - 93 - PANTIN*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans un entrepôt de 500 m², à simple rez-de-chaussée et abritant des chaudières et des groupes électrogènes. Les flammes se propagent à un immeuble d'habitation de 3 étages et menacent trois immeubles de 5 étages qui sont évacués. Les 51 pompiers mobilisés mettent en oeuvre 8 lances et maîtrisent le sinistre en 1h30.

N°31386 - 07/02/2006 - FRANCE - 64 - HENDAYE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers minuit dans un entrepôt de 1 200 m² abritant du matériel ferroviaire sur 2 niveaux. L'incendie se propage sur 600 m² et menace un entrepôt attenant. Renforcés par des secouristes espagnols, les pompiers maîtrisent le sinistre en 2 h. Le site est surveillé durant le reste de la nuit. Face aux risques d'effondrement, l'entrepôt est détruit.

N°31684 - 05/11/2005 - FRANCE - 95 - ROISSY-EN-FRANCE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un samedi vers 20h45, une personne grimpe sur la toiture d'un entrepôt de produits combustibles, perce un skydome et jette un 'cocktail Molotov' à l'intérieur du bâtiment. Le déclenchement du système d'extinction automatique et l'intervention des pompiers permettent de maîtriser le sinistre. Une palette est brûlée et 66 autres sont souillées par les eaux de sprinklage. L'exploitant porte plainte. L'intrus n'a pas été découvert par les 6 gardiens présents sur le site.

N°30945 - 03/11/2005 - FRANCE - 38 - SAINT-MARTIN-LE-VINOUX*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Au cours du chargement d'une semi-remorque, un bidon de 25 l d'acide sulfonique s'éventre dans une entreprise de transport. Un périmètre de sécurité de 400 m est mis en place. Les pompiers récupèrent les 5 bidons intacts de 25 l chacun d'acide sulfonique ainsi que les résidus sur le plancher et sur le sol. Les 4 employés incommodés sont hospitalisés.

N°30851 - 14/10/2005 - FRANCE - 84 - AVIGNON*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Un fût de 200 l de 1,3-dichloropropène (insecticide) s'éventre sur le quai de chargement d'une entreprise de transport ; 10 employés sont évacués et un périmètre de sécurité est mis en place ; 100 l de produits répandus sont pompés avec des produits absorbants puis transférés dans des fûts de l'entreprise ; 50 l restant dans le fût sont mis dans un sur-fût. Une entreprise spécialisée récupère tous les fûts.

N°31216 - 23/09/2005 - FRANCE - 44 - CARQUEFOU*H52.10 - Entreposage et stockage*

Dans un entrepôt frigorifique construit en 1980, 40 kg d'ammoniac (NH₃) fuit d'installations de réfrigération en rénovation contenant 3,5 t de frigorigène. Avant de remplacer des collecteurs NH₃ en hauteur dans le couloir de manutention de l'établissement, un tuyauteur travaillant pour le compte d'un frigoriste sous-traitant enlève à 10h20 le calorifugeage isolant plusieurs anciennes tuyauteries devant le tunnel de congélation. De la glace étant présente dans l'isolant, l'ouvrier qui utilise un marteau et un burin, percute une canalisation et de l'NH₃ gazeux fuit dans le quai de manutention. Le responsable d'exploitation fait évacuer le quai et les bureaux proches 5 min plus tard, puis alerte le directeur en visite clientèle qui donne consigne d'appeler les pompiers, d'avertir le locataire d'une partie des locaux séparée de la zone NH₃ et de maintenir le personnel hors du bâtiment. De 10h30 à 11 h, le frigoriste de l'entrepôt et 2 frigoristes sous-traitants ferment les vannes d'aspiration et d'alimentation en liquide des chambres et du tunnel. A 11 h, un technicien accompagné de 2 pompiers recherchent la fuite qui est localisée 45 min plus tard : un trou de 2 à 3 mm sur un piquage du collecteur. La tuyauterie est vidangée et mise sous vide. Des prélèvements d'air à 12h30 montrent l'absence d'NH₃ dans la partie des locaux louée, 0 à 4 ppm au 1er étage de l'entrepôt, 4 à 20 ppm au rez-de-chaussée et 50 ppm sur le quai devant le tunnel. Les activités reprennent à 13 h. A la remis en service des installations, seule la vanne de départ liquide du tunnel est isolée, les vannes d'aspirations restant ouvertes pour aspirer le reste de l'NH₃ dans les batteries du tunnel. L'exploitant et le prestataire avaient rédigé un plan de prévention et une procédure d'intervention avant les travaux. Il n'y a pas de victime. Plusieurs mesures sont prises : remplacement des collecteurs et des calorifuges, nouveaux collecteurs placés plus haut (risque de heurt diminué) et calorifugés séparément, réunions avec le prestataire pour un rappel des consignes de sécurité et avec l'équipe d'exploitation pour améliorer la réaction à ce type d'accident, exercice planifié avec les pompiers en 2006. Un arrêté préfectoral impose une étude technico-économique : confinement des canalisations de distribution d'NH₃ vers les chambres froides, vannes à sécurité positive commandées à distance, amélioration des conditions d'accès aux installations en hauteur dans le circuit de distribution.

N°30418 - 10/08/2005 - FRANCE - 19 - TULLE*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Dans une gare, un feu se déclare vers 22h30 dans un bâtiment de 200 m de long abritant un stock de vêtements, une camionnette et du mobilier. L'incendie se propage à la toiture sur 1 500 m². Les 35 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre au moyen de 4 lances peu avant 1 h ; un secouriste blessé à un mollet est hospitalisé.

N°30907 - 03/08/2005 - FRANCE - 94 - VALENTON*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans un entrepôt de 1 500 m² abritant 800 photocopieurs pour une société de bureautique automatique. L'incendie se propage à des cartons et des palettes stockés dans le bâtiment. Les 9 salariés sont évacués. Le sinistre dégage un épais nuage de fumées. Les policiers établissent un périmètre de sécurité et évacuent une centaine d'employés de la zone industrielle ; la circulation aérienne doit être modifiée au-dessus de l'aéroport d'Orly. Les 100 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre en 3 h à l'aide de 11 lances dont 3 montées sur échelles pivotantes.

N°30414 - 01/08/2005 - FRANCE - 04 - MANOSQUE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Les pompiers larguent des retardants pour protéger 2 entrepôts d'un important feu de forêt.

N°30391 - 28/07/2005 - FRANCE - 95 - ROISSY-EN-FRANCE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare sur un stock de vêtements dans un local de 400 m² d'un entrepôt de 5 000 m². 26 employés sont évacués ; 6 d'entre eux, légèrement intoxiqués par les fumées, seront hospitalisés. Les 53 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre à l'aide d'extincteurs, de RIA et d'1 lance à débit variable.

N°30357 - 25/07/2005 - FRANCE - 34 - BOISSERON*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu d'origine malveillante se déclare vers 2 h sur une semi-remorque de balles de carton compacté stationnée sur la plate-forme extérieure "déchets" d'un entrepôt réfrigéré de produits alimentaires. L'incendie se propage à 50 palettes en bois situées à proximité immédiate puis, par rayonnement, à un stock de 2 400 palettes distant de 4 m. La chaleur du foyer provoque l'explosion de 7 des 25 bouteilles de 13 kg de propane stockées dans un casier distant de 5 m. La société de surveillance alerte l'exploitant et les pompiers à 2h34 ; ils arrivent sur place respectivement à 2h45 et 2h50. Les secours maîtrisent l'incendie en 1h10 à l'aide des RIA et des poteaux incendie du site. Les portes et murs coupe-feu 2 h ont évité la propagation de l'incendie aux bâtiments et les eaux d'extinction ont été recueillies dans un bassin de rétention.

L'incendiaire repéré par les caméras de surveillance sera interpellé dans les 48 h par les gendarmes. A la suite du sinistre, l'exploitant éloigne les bouteilles de gaz d'au moins 10 m des stockages de matériau combustible et limite la quantité de palettes stockées en augmentant leur fréquence d'enlèvement. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac.

N°29891 - 24/05/2005 - FRANCE - 34 - BEZIERS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie détruit un entrepôt de 3 000 m² occasionnant un important dégagement de fumée. Situés sous le vent, un collège évacue ses 600 élèves et un établissement psychiatrique prend des mesures de protection. Les 52 pompiers mobilisés mettent en oeuvre 7 lances de plain pied et 2 lances montées sur échelles. La toiture en bois lamellé collé du bâtiment s'effondre 2 h après le début du sinistre. Les pompiers doivent pénétrer dans le bâtiment pour éteindre les foyers résiduels.

N°29841 - 14/05/2005 - FRANCE - 78 - HOUILLES*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 1 h dans un entrepôt désaffecté de 1 000 m². L'incendie menace de se propager à un bâtiment voisin. Les 54 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre en 2h30.

N°29647 - 15/04/2005 - FRANCE - 85 - LA ROCHE-SUR-YON*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans l'entrepôt d'une entreprise de fabrication d'articles pour carnaval. Le stockage de 500 m² est détruit. Le feu concerne également un bâtiment attenant, touché par les eaux d'extinction et la fumée. Les pompiers maîtrisent le sinistre en 2 h et prévoient une phase de déblai de longue durée. Une cureuse municipale est sur place. Le feu est éteint après de 3h30 d'intervention.

N°29657 - 15/04/2005 - FRANCE - 60 - LE PLESSIS-BELLEVILLE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans un entrepôt de 1 000 m² abritant des batteries et des palettes en bois. Les fumées se propagent par les faux-plafonds à un entrepôt contigu de 10 000 m². Une centaine d'employés est évacuée. Les 31 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre à l'aide de 5 lances, dont l'une sur échelle pivotante.

N°29403 - 14/03/2005 - FRANCE - 34 - VENDARGUES*H52.10 - Entreposage et stockage*

Dans un entrepôt de logistique, un feu se déclare dans un stock en plein air de 1 000 m² de palettes en bois. L'incendie se propage à 3 semi-remorques contenant respectivement du nitrate de potassium, des casiers de bouteilles vides et des rouleaux de papier. La circulation sur la RN 110 est interrompue durant l'intervention des secours.

N°29362 - 06/03/2005 - FRANCE - 63 - SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Une partie de la toiture d'un hangar de 100 m² s'effondre sous le poids de la neige. Les pompiers étayent le reste de la charpente.

N°29311 - 20/02/2005 - FRANCE - 85 - LA ROCHE-SUR-YON*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt de 2 000 m² d'une société de fret puis se propage à 2 entrepôts mitoyens sans causer de dégâts importants. Le trafic ferroviaire à proximité n'est pas perturbé ; 1 500 m² sont détruits et du chômage technique est envisagé pour 22 employés. Un pompier est blessé lors de l'intervention.

N°29127 - 07/02/2005 - FRANCE - 94 - THIAIS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Dans un entrepôt de 400 m² possédant 2 niveaux, un incendie détruit une alvéole de 150 m² abritant des produits divers. Les 89 pompiers mobilisés évitent la propagation des flammes au reste du bâtiment et à un entrepôt mitoyen de 1 500 m².

N°29039 - 26/01/2005 - FRANCE - 61 - ECHAUFFOUR*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie embrase vers 15 h un entrepôt de 10 000 m² abritant des cartons de peluches et des palettes en bois. Le feu s'est déclaré dans la partie de l'entrepôt la plus récente (3 mois) avant de se propager à la toiture et à l'ensemble du bâtiment insuffisamment recoupé. Le sinistre dégage un important nuage de fumées. Soumise à un fort rayonnement, une partie de la structure métallique du bâtiment s'effondre. Les services de l'électricité mettent hors tension une ligne de 20 000 V et les gendarmes interrompent la circulation sur la RD 932. Les 51 pompiers mobilisés mettent en oeuvre 2 grosses lances et 10 petites mais ils rencontrent des difficultés d'alimentation en eau. Face aux nouveaux risques d'effondrements, les secours ne pénètrent pas dans l'entrepôt. Ils circonscrivent le sinistre à 20 h en ayant évité la propagation des flammes à 2 citernes de 150 m³ de fioul. Les opérations de déblai se prolongent jusqu'à l'aube.

N°28874 - 06/01/2005 - FRANCE - 80 - CAMON*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare à 15h15 sur le revêtement bitumeux de la toiture d'un entrepôt de matériel de sport à la suite de travaux d'étanchéité effectués par une société extérieure. Cette opération nécessite l'usage de chalumeaux qui, selon l'exploitant, aurait été à l'origine du départ de feu. Malgré l'intervention de l'opérateur à l'aide d'un extincteur, les flammes attisées par le vent se propagent. Le chef d'équipe prévient la direction de l'établissement qui fait évacuer les 120 employés et alerte les pompiers. Les services de l'électricité mettent en sécurité le site. Les secours constatent à leur arrivée à 15h30 que l'incendie s'étend sur 5 000 m² de toiture, a détruit des skydômes et des lanterneaux et menace l'intérieur de l'entrepôt dont le réseau sprinkler a été activé. Un épais nuage de fumées envahit les locaux. Les pompiers mettent en oeuvre 2 lances en protection à l'intérieur de la cellule de stockage et maîtrisent le feu à 16h30 à l'aide d'1 lance montée sur échelle pivotante. Les eaux d'extinction rejoignent le réseau pluvial de l'établissement et un bassin tampon. En l'absence de vanne, une partie se déverse dans un bassin d'infiltration et pénètre dans le sol durant le sinistre, bien avant que les analyses des eaux restant dans le bassin tampon autorisent effectivement leur infiltration. Les secours effectuent une reconnaissance par caméra thermique à 22 h et l'exploitant met en place une surveillance du site pour la nuit. Le lendemain, les secours ne détectent dans le bâtiment sinistré aucune teneur en CO anormale.

L'établissement reprend son activité le surlendemain après examen des structures du bâtiment par une société spécialisée. L'incendie ne fait aucune victime mais de nombreux éléments ont été brûlés ou dégradés par la chaleur (revêtement de la toiture, acrotères en béton, lanterneaux, skydômes, câblages, éclairages zénithaux ...) et certains produits stockés ont été altérés par l'eau. A la suite de l'accident, l'exploitant prend les mesures suivantes : mise en place d'un plan de prévention incendie et réalisation d'un audit des installations électriques. Le préfet met en demeure l'exploitant de rendre conforme la toiture de l'entrepôt à la norme de résistance au feu T30/1 et de mettre en place une procédure de permis de feu et des dispositifs de confinement des eaux d'extinction.

N°31253 - 06/01/2005 - FRANCE - 13 - VITROLLES*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 3 h au 1er étage d'un entrepôt de 2 000 m² de surface au sol et abritant des colis. L'incendie se propage sur 500 m² avant d'être maîtrisé par les pompiers.

N°28873 - 04/01/2005 - FRANCE - 93 - SAINT-OUEN*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Lors de travaux de soudure, un violent incendie embrase vers 16 h un entrepôt abritant d'importantes quantités de bois et de mousse. En se propageant, les flammes détruisent la moitié d'un entrepôt contigu de 1 000 m² de denrées alimentaires. Un épais nuage de fumées nécessite l'interruption de la circulation de la ligne ferroviaire située sur l'emprise des docks. La police, les services du gaz et de l'électricité sont sur les lieux. L'intervention mobilise plus de 120 pompiers et d'importants moyens matériels (35 engins provenant de 14 casernes). L'incendie est circonscrit à 17h47 et déclaré éteint à 18h43. Aucune précision n'est donnée quant à la présence d'installations de réfrigération et aux dommages éventuels subis par ces dernières.

N°28788 - 28/12/2004 - FRANCE - 22 - PAIMPOL*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 13 h sur un fenwick dans un bâtiment de 350 m² utilisé comme entrepôt réfrigéré de légumes. L'incendie impacte 3 bâtiments, 700 des 1 400 m² envahis par les fumées sont détruits. L'intervention mobilise 21 pompiers durant près de 6 h. L'exploitant contacte les services d'hygiène pour vérifier si les denrées entreposées ont été détériorées par les fumées, ce qui pourrait entraîner entre autres conséquences une mise en chômage technique des employés ; des experts et assureurs interviennent pour en évaluer le nombre. Les autorités locales, les services techniques municipaux et la gendarmerie se sont également rendus sur les lieux. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

N°28803 - 24/12/2004 - FRANCE - 28 - LUCE*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Un feu sur 2 poids lourds frigorifiques se propage à un entrepôt. Les pompiers maîtrisent le sinistre et ventilent les locaux. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération fixes.

N°28767 - 17/12/2004 - FRANCE - 95 - ROISSY-EN-FRANCE*H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens*

Dans un aéroport, un feu se déclare sur un transformateur au pyralène dans un hangar d'entretien de 20 000 m² et se propage à un chemin de câbles. L'exploitant fait évacuer 80 personnes. Les pompiers mettent en oeuvre 3 lances à eau et 2 lances à poudre.

N°28527 - 07/11/2004 - FRANCE - 95 - GONESSE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Peu avant 6h, un feu se déclare dans l'atelier mécanique d'un entrepôt de 800 m². Les flammes se propagent sur 200 m² et détruisent 1 camion, 6 voitures et des palettes d'eaux minérales et de jus de fruits. La circulation sur la RN 17 est coupée dans le sens province-Paris. Une cinquantaine de pompiers maîtrise le feu à 7h30. Les 5 employés sont en chômage technique. Selon les premiers éléments de l'enquête de police (foyers distincts, traces d'effraction, incendie similaire en juin 2004), un acte de malveillance serait à l'origine du sinistre.

N°28460 - 01/11/2004 - FRANCE - 59 - ROUBAIX*H52.10 - Entreposage et stockage*

Le jour de la Toussaint, un incendie embrase un entrepôt de 1 400 m² à 2 niveaux abritant des vêtements et des archives papier.

N°28361 - 16/10/2004 - FRANCE - 51 - VATRY*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Une fuite de pesticide organophosphoré (fénitrothion), se produit dans un hangar de 1 200 m² sur la zone de fret de l'aéroport ; 250 m² de sol sont pollués. Les 10 personnes présentes sont évacuées des locaux. Un périmètre de sécurité est mis en place et les secours épandent des produits absorbants. Une société spécialisée dépollue le site.

N°28206 - 07/10/2004 - FRANCE - 13 - MARIGNANE*H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens*

Un fût de 200 l de produits organophosphorés fuit dans un aéroport. Une société spécialisée enlève le fût et nettoie les sols.

N°27995 - 11/09/2004 - FRANCE - 38 - GRENOBLE*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Dans une société de transport maritime et ferroviaire implantée en zone urbaine, un incendie embrase vers 2 h un entrepôt de 2 500 m² abritant 10 000 m³ de balles de papier. Des cendres de papier se répandent dans le quartier. La moitié du bâtiment sinistré s'effondre. Malgré le vent, les 70 pompiers évitent la propagation des flammes aux bureaux, à 2 autres entrepôts et aux habitations. Ils doivent déblayer sous ARI une partie des décombres fumants. Le papier conditionné en paquets très compacts étant le siège d'une combustion lente et persistante, le site est surveillé plusieurs heures pour prévenir toute reprise de foyer. Les fumées incommodes un employé et un secouriste, un 2ème pompier se blesse au genou lors de son intervention. Un acte de malveillance est fortement suspecté.

N°27828 - 28/08/2004 - FRANCE - 94 - CHARENTON-LE-PONT*H52.21 - Services auxiliaires des transports terrestres*

Un feu se déclare dans un entrepôt de 10 000 m² en sous-sol servant de parc de stationnement et de stockage divers. L'incendie détruit 4 véhicules dont un utilitaire. Les 73 pompiers engagés gênés lors de la recherche du foyer maîtrisent le sinistre en 3h30. Une surveillance est maintenue jusqu'au matin.

N°27943 - 16/08/2004 - FRANCE - 60 - ATTICHY*H52.24 - Manutention*

Dans une usine stockant des féculs de pomme de terre, des protéines et des produits conditionnés en bigs-bags ou sacs pour ventes en grandes surfaces, une fuite à lieu sur une vanne de sectionnement associée à une cuve de mélasse de 1 300 t ; 90 t de substance polluent l'AISNE et la faune aquatique est mortellement atteinte. Les pompiers colmatent le point de rejet dans l'AISNE avec un ballon de baudruche. L'inspection constate sur site que des camions-citernes pompent le contenu de la cuve (non équipée de rétention) dans 4 autres cuves (dont 2 non équipées de rétention). Le réseau pluvial et le bassin de décantation des eaux pluviales sont pollués par de la vinasse de betterave. Ces eaux sont envoyées dans une fosse étanche avant élimination.

N°27862 - 15/08/2004 - FRANCE - 77 - MITRY-MORY*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie détruit le local transformateur électrique de 20 KV d'une entreprise stockant des denrées périssables dans un entrepôt réfrigéré. Les 100 employés de l'établissement sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

N°27647 - 27/07/2004 - FRANCE - 45 - BONNY-SUR-LOIRE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare sur une semi-remorque peu après 2 h. L'incendie se propage à un entrepôt frigorifique de 8 000 m² et à un stockage extérieur de 8 000 palettes en bois. Plusieurs bouteilles de gaz explosent dans le bâtiment. Un riverain, dont l'habitation est menacée par les flammes, est évacué. Les pompiers rencontrent des difficultés d'accès au sinistre et d'approvisionnement en eau. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. Les 35 employés sont en chômage technique.

N°27629 - 24/07/2004 - FRANCE - 80 - SAINT-OUEN*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie détruit 6 800 des 18 000 m² d'un entrepôt abritant du papier et des machines outils. Les pompiers s'alimentent à partir d'un point d'eau naturel proche. Craignant une pollution par les eaux d'extinction, l'exploitant met le site en rétention. Dix employés sont en chômage technique.

N°27549 - 12/07/2004 - FRANCE - 82 - MOISSAC*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Dans un entrepôt de 4 000 m², un incendie détruit un stock de 1 000 m³ de palettes de cartons et de lamelles de parquets en bois. Les secours évitent la propagation du sinistre à des habitations, mais les fumées incommodent légèrement 2 d'entre eux. Une fois l'incendie circonscrit, les pompiers utilisent des pelles mécaniques pour étaler sur un terrain libre les matières en combustion résiduelles.

N°27508 - 05/07/2004 - FRANCE - 93 - BOBIGNY*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un feu se déclare au 1er niveau d'un entrepôt de 2 étages dans des locaux abritant 600 m² de tissu et de papier. Un important dispositif est mis en œuvre (106 pompiers, 31 engins). Les fumées incommodent légèrement 3 pompiers.

N°27245 - 06/06/2004 - FRANCE - 68 - SAINT-LOUIS*H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens*

Un incendie se déclare sur des palettes de papier dans un local de stockage d'un aéroport. Un important dégagement de fumées dans les sous-sols entraîne l'évacuation de 700 personnes. Le trafic aérien n'est pas perturbé.

N°27212 - 02/06/2004 - FRANCE - 38 - REVENTIN-VAUGRIS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un violent incendie se propage vers 3 h du matin sur 2 000 m² dans un entrepôt. Ignorant la nature des produits stockés et rencontrant des difficultés d'accès au sinistre, les pompiers ne parviennent à circonscire l'incendie que vers 6h30.

N°27152 - 24/05/2004 - FRANCE - 33 - BORDEAUX*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare peu après 6 h dans un entrepôt de 1 200 m² abritant des cagettes et du polystyrène. L'incendie se propage à une église (200 m²), à 2 locaux associatifs (300 m²) et à un bâtiment désaffecté (100 m²). Un pompier est légèrement blessé lors de l'intervention.

N°28031 - 01/05/2004 - FRANCE - 974 - NC*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans la salle des machines d'un entrepôt frigorifique portuaire à la suite de l'échauffement d'une armoire électrique. Des fumées toxiques envahissent l'entrepôt, 1 900 t de marchandises sont saisies et détruites. Aucune information précise n'est donnée quant au frigorigène utilisé et aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. L'accident n'est pas daté avec précision (mai ou juin 2004 ?).

N°26959 - 23/04/2004 - FRANCE - 27 - EVREUX*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Une fuite d'éthylmorpholine se produit lors du perçage d'un carton dans une société de transport de fret. Le colis de 10 kg contient 2 bouteilles de la substance dont une se casse lors du choc. Un périmètre de sécurité est mis en place et 20 personnes sont évacuées. 5 personnes sont incommodées par les vapeurs du gaz émis. Le produit restant est récupéré par le fabricant.

N°26935 - 16/04/2004 - FRANCE - 42 - SAINT-ETIENNE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un violent feu se déclare dans un entrepôt de panneaux publicitaires de 2 500 m². Un important nuage de fumées se déplace vers l'autoroute. Malgré des problèmes de ventilation des locaux, les pompiers empêchent la propagation de l'incendie dans les faux plafonds.

N°26830 - 31/03/2004 - FRANCE - 89 - PONTIGNY*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans un entrepôt de 2 000 m².

N°26787 - 29/03/2004 - FRANCE - 79 - BRESSUIRE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Une fuite de gasoil se produit sur les 2 réservoirs d'un camion frigorifique stationné dans un entrepôt. Les pompiers disposent des boudins pour éviter l'extension de la pollution et des produits absorbants sont épanchés. Une société privée récupère le produit.

N°26887 - 16/02/2004 - FRANCE - 33 - BORDEAUX*H52.10 - Entreposage et stockage*

Vers 1h30, un incendie détruit 5 entreprises qui partagent 5 000 m² d'entrepôt dans un port autonome. En dépit de l'intervention d'une soixantaine de pompiers à la tête de 13 engins et de 10 lances, le sinistre nourri par des produits inflammables, des milliers de cartons et des bouteilles de gaz ne peut être contenu. La charpente métallique s'est effondrée. Le feu aurait été volontairement mis à des palettes rangées contre les hangars et se serait propagé à l'intérieur du bâtiment par les solives.

N°26320 - 01/02/2004 - FRANCE - 67 - SELESTAT*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie détruit 400 des 1 500 m² d'un entrepôt abritant des cartons. Une quarantaine de pompiers évite la propagation du sinistre à un bâtiment de 5 000 m².

N°26296 - 23/01/2004 - FRANCE - 71 - ROMANECHE-THORINS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Peu après 20 h, un incendie d'origine criminel embrase un entrepôt de palettes de bois de 3 000 m². Les flammes atteignent une hauteur de 30 m. La gendarmerie coupe la nationale 6 dans les 2 sens et met en place une déviation. Une maison d'habitation et un établissement vinicole d'embouteillage sont évacués. L'intervention mobilise 80 pompiers durant 4 h. Ces derniers parviennent à circonscrire l'incendie et à préserver les bâtiments alentours, mais l'entrepôt est détruit. Les 5 employés sont en chômage technique.

N°26400 - 23/01/2004 - FRANCE - 51 - BUSSY-LETTREE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu d'origine inconnue se déclare à 18h45 sur un rack de stockage dans un entrepôt de pièces automobiles. Deux sprinklers se déclenchent et une alarme retentit dans le bâtiment 2 min plus tard. Les 50 employés évacuent les lieux. A 18h50, le personnel de surveillance alerte les pompiers, les portes coupe-feu de la cellule sont fermées et les cantons de désenfumage sont ouverts. Une fois le dispositif de rétention du site obturé pour confiner les eaux d'extinction, le RIA est actionné. Les pompiers interviennent vers 19h15. Après une reconnaissance, ils évacuent à l'extérieur les cartons brûlés. L'activité peut reprendre vers 19h30. Les rayonnages métalliques sont endommagés de manière localisée, 8 références de pièces sont détruites par le feu et 160 d'entre elles sont mouillées. Les dommages matériels internes s'élèvent à 6 500 euros. Après accord de l'inspection des installations classées, les eaux d'extinctions sont analysées et évacuées avec les eaux pluviales (volume total de 45 m³). Le bon fonctionnement des sprinklers et des différentes alarmes du poste de surveillance (sprinkler, déclencheur manuel, RIA) a permis aux seuls moyens du site de maîtriser rapidement l'incendie.

N°26286 - 20/01/2004 - FRANCE - 76 - OISSEL*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Dans l'enceinte d'une société de transport, un conteneur de 1000 l de celcure (produit de préservation du bois) se renverse lors de son transfert sur un autre camion à l'aide d'un chariot élévateur. En tombant, la pression a laissé s'échapper environ 20 l de produit sur les quais mais le conteneur ne s'est pas rompu. Le celcure de densité 1,9 contient notamment 22,3 % de pentoxide d'arsenic et 27,5 % de trioxyde de chrome, tous 2 toxiques et cancérigènes. Une personne intervient pour récupérer l'absorbant à l'aide d'un simple masque papier. Plusieurs autres qui ressentent des maux de têtes, des vertiges et des irritations des yeux ou des voies respiratoires, sont hospitalisés. Les pompiers sécurisent le site et enferment le produit répandu dans une poubelle scotchée. Les employés n'étaient pas sensibilisés à la dangerosité du produit.

N°26205 - 13/01/2004 - FRANCE - 41 - FOSSE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Dans la nuit, un feu de bâtiment industriel abritant un entrepôt de plusieurs milliers de m³ implique 100 m² de panneaux de façade, ainsi que la mousse isolante emprisonnée dans 50 m² de toiture. Les secours interviennent à 2h20. Un vent violent attise l'incendie qui s'avère difficile à éteindre. Une caméra thermique est utilisée pour détecter et contrôler les points chauds toutes les 30 min. L'exploitant met en place un périmètre de sécurité. La gendarmerie et des élus locaux sont également sur les lieux. L'intervention se termine à 8h30. Les dommages dans le bâtiment sont limités.

N°26139 - 04/01/2004 - FRANCE - 08 - DONCHERY*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Un incendie embrase 5 000 des 30 000 palettes stocké sur un parc dans une usine de fret.

N°26457 - 04/12/2003 - FRANCE - 13 - ARLES*H52.10 - Entreposage et stockage*

Implanté dans une zone industrielle, un entrepôt abritant 1 300 t de produits finis phytosanitaires est inondé à la suite de la rupture d'une digue. L'établissement classé seveso seuil haut emploie 8 personnes, son activité d'entreposage s'exerce sur 3 600 m² et sur une hauteur moyenne de 7 m (4 niveaux). Le 4 décembre à 4 h, la mairie annonce une montée des eaux de 20 cm dans la zone industrielle. Les cellules de stockage de l'entrepôt sont d'abord protégées par les quais de chargement d'une hauteur de 1,2 m par rapport au sol, mais devant la hausse du niveau des eaux, l'entrepôt doit être évacué à 9 h. Deux employés restent toutefois pour remonter les marchandises sensibles à l'aide de la liste précise des produits stockés. Ils ferment les vannes afin d'éviter toute remontée des eaux du réseau pluvial et coupent l'électricité et le générateur à mousse. L'eau dépasse peu à peu le niveau des quais de chargement et atteint dans les cellules de stockage 0,9 m à midi puis 1,43 m le lendemain. Des rondes de surveillance sont effectuées durant les 14 jours que durent la submersion. Le 17 décembre, la DRIRE autorise le pompage de l'eau des cellules préalablement analysée par une société extérieure. L'établissement reprend son activité le 5 janvier après nettoyage des locaux. Les dommages matériels sont estimés à 4 M.euros : 300 tonnes de produits stockés au sol sont détruites ou déclassées, des moteurs de chariots élévateurs sont noyés et le sol des cellules de stockage est fissuré. A la suite du sinistre, l'exploitant intègre le risque inondation dans l'étude de dangers, révisé le POI, n'entrepasse plus de marchandise sensible au niveau 0, met en oeuvre une liaison téléphonique directe vers le service municipal d'annonce des crues et instaure une surveillance permanente du site. Des batardeaux de 90 cm de haut guidés par glissières sont également mis en place au niveau des portes des cellules de stockage.

N°25967 - 28/11/2003 - FRANCE - 94 - VITRY-SUR-SEINE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Vers 2h20, un incendie détruit 2 entrepôts contigus renfermant des denrées alimentaires et des matières plastiques, totalisant 3 300 m². Par précaution, un immeuble habité par une cinquantaine de personnes est évacué. A l'aide d'un important dispositif hydraulique (6 lances grande puissance et 12 grosses lances), 150 pompiers circonscrivent le sinistre peu avant 4h30. L'un d'eux est légèrement blessé lors de l'intervention.

N°25800 - 24/10/2003 - FRANCE - 92 - RUEIL-MALMAISON*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

L'extinction de l'incendie d'un entrepôt de 1 000 m² nécessite l'intervention de 97 pompiers et de 25 engins d'incendie.

N°26259 - 21/10/2003 - FRANCE - 76 - LE PETIT-QUEVILLY*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un colis de 50 cm par 50 cm contenant du phosphore d'aluminium est retrouvé dans une entreprise de transport. Au contact des eaux de pluie, le produit commence à réagir et provoque un dégagement de fumées contenant de la phosphine, gaz toxique. Les pompiers du site transfèrent le phosphore d'aluminium dans un fut de 200 l puis le recouvrent de sable. La réaction se poursuivant, ils font appel aux pompiers extérieurs qui la neutralisent avec de l'huile minérale. La raison du dépôt de ce produit entre deux camions appartenant à un tiers reste inconnue.

N°25767 - 20/10/2003 - FRANCE - 62 - ANNEZIN*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans un entrepôt de 1 100 m² contenant des matelas. Les pompiers mettent en oeuvre un important dispositif hydraulique (4 grosses lances et 7 petites lances).

N°25755 - 16/10/2003 - FRANCE - 78 - BUC*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un violent incendie détruit 3 000 m² d'un atelier de réparation de bus et d'un entrepôt stockant des meubles. Les fumées intoxiquent 4 personnes.

N°25631 - 27/09/2003 - FRANCE - 93 - PIERREFITTE-SUR-SEINE*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un feu se déclare dans un entrepôt de 600 m² stockant des denrées alimentaires et des journaux. Les pompiers le maîtrisent avec une lance grande puissance et 6 grosses lances.

N°25592 - 21/09/2003 - FRANCE - 13 - MARSEILLE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare vers 13 h dans un ancien dépôt de matériels électroménagers. L'incendie embrase le bâtiment et se propage à 2 établissements voisins : un centre de contrôle technique et un garage automobile. Les produits stockés (réfrigérateurs, voitures, pneus, et divers composants en plastique) brûlent en dégageant une épaisse fumée noire. Une cinquantaine de marins-pompiers et une dizaine de camions ont été mobilisées pour maîtriser le sinistre qui n'a pas fait de victime.

N°25325 - 12/08/2003 - FRANCE - 88 - EPINAL*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Une fin d'après-midi caniculaire, un incendie détruit 2 500 des 5 000 m² d'un entrepôt abritant les stocks de 3 entreprises (spécialisées dans les fournitures hôtelières, le transport et les pièces automobile). Le feu s'est déclaré dans un stock de papier toilette et de couches pour bébé avant d'être abondamment nourri par les palettes en bois, les détergents... Par précaution, une dizaine de maisons et commerces est évacuée. Disposant d'un important dispositif hydraulique, 75 pompiers maîtrisent le sinistre en 3h30. Sur le site, seul le stock de détergents a pu être épargné par les flammes, en dehors 3 maisons ont également été endommagées. Lors de l'intervention, la chaleur importante incommoda 17 pompiers dont 7 sont hospitalisés (6 intoxiqués au CO, 1 victime d'un malaise) ; 10 employés sont en chômage technique.

N°25311 - 11/08/2003 - FRANCE - 60 - BRETEUIL*H52.10 - Entreposage et stockage*

Dans un bâtiment de stockage, un incendie embrase peu avant 6 h 500 m² de palettes, bois et cartons. L'intervention mobilise 70 pompiers avec une douzaine de lances.

N°25864 - 11/08/2003 - FRANCE - 84 - SORGUES*H52.10 - Entreposage et stockage*

Une fuite d'ammoniac se déclare la nuit, sur les installations de réfrigération d'un établissement de conditionnement et de distribution de produits alimentaires congelés. La fuite est détectée olfactivement par les employés du site lors de leur prise de poste. L'intervention de la société de maintenance permet de localiser puis d'isoler la fuite : elle se situe sur une canalisation calorifugée extérieure transportant de l'ammoniac. Une corrosion sur plusieurs mètres de longueur est à l'origine de la fuite estimée entre 0,5 et 1 l/h. Les investigations menées ont montré l'absence de bande grasse assurant une protection efficace contre la corrosion sur plusieurs mètres de la canalisation. Cette négligence lors de la pose de la conduite, 11 ans plus tôt, est à l'origine de l'incident. Ses conséquences sont limitées, le débit de fuite de l'ammoniac est resté faible et s'est dispersé sans flash. A la demande de l'Inspection, l'exploitant doit, dans un délai d'un mois : analyser les causes de la défaillance à l'origine de l'incident et faire l'expertise de la canalisation en cause, contrôler l'ensemble des canalisations calorifugées du site transportant de l'ammoniac, prendre toute mesure pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel incident, engager une réflexion sur l'utilisation de l'ammoniac dans les installations frigorifiques et la réduction des risques inhérents à ce produit.

N°25312 - 09/08/2003 - FRANCE - 57 - METZ*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclare dans un entrepôt de pneumatiques.

N°25254 - 04/08/2003 - FRANCE - 68 - SAUSHEIM*H52.10 - Entreposage et stockage*

Dans la cour d'un entrepôt de fruits et de légumes de 3 500 m², un feu de palettes allumé par un employé devient incontrôlable. Le personnel tente d'éteindre l'incendie à l'aide d'extincteurs, mais les flammes se propagent rapidement à tout le stock de palettes et de matériels. Le service chargé de l'électricité coupe une ligne haute-tension surplombant le sinistre. Après 8 h d'intervention, plus de 60 pompiers parviennent à préserver le bâtiment de 2 000 m² appartenant à une société voisine. Une explosion dans l'entrepôt blessa 1 pompier aux tympans. Un second qui chute lors d'une reconnaissance, se blesse à une jambe. Les dommages matériels sont importants pour la société maraîchère : l'entrepôt principal et le bâtiment administratif sont détruits, le matériel informatique est fortement endommagé. Aucune précision n'est donnée quant à la présence d'une installation de réfrigération et aux dommages subis par cette dernière.

N°25255 - 04/08/2003 - FRANCE - 21 - MARSANNAY-LA-COTE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans un bâtiment de stockage de pièces automobiles. Les pompiers interviennent au moyen de 5 lances et d'1 lance à mousse.

N°25020 - 09/07/2003 - FRANCE - 27 - MISEREY*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclare sur un stockage extérieur de palettes. Deux pompiers et un employé sont légèrement brûlés. Les pompiers évitent la propagation du feu à un bâtiment situé à proximité.

N°25006 - 08/07/2003 - FRANCE - 76 - SANDOUILLE*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt contenant de la paraffine et des pièces pour habillage interne des voitures. Il est 1h30 lorsque le gardien aperçoit des flammes. Il prévient immédiatement les pompiers puis la direction de l'établissement. Les secours interviennent et utilisent 3 poteaux incendie sur réseau d'eau interne pour alimenter 4 grosses lances. Le feu a pris au niveau d'un stockage de palettes en bois placées sous l'auvent du bâtiment et se propage à l'intérieur, détruisant le stock d'habillage intérieur pour véhicules constitué de mousse polyuréthane. Une épaisse fumée envahit les 1 200 m² de stockage délimité au Nord par un mur coupe-

feu et à l'Ouest par un écran de cantonnement. La propagation se fait également de l'autre côté du mur coupe-feu où se trouvent 600 m² de stockage de paraffine. Devant le risque de généralisation, les pompiers ouvrent une porte qui permet de prendre le feu à revers. Les plaques translucides placées en toiture fondent et font office, en partie, d'exutoire de fumée, mais la forte température entraîne la ruine de la structure métallique (poteaux déformés, charpente détruite). La moitié du bâtiment (9 000 m²) est enfumée. La maîtrise du feu est obtenue vers 4h30, le dispositif est allégé à partir de 10h50, une surveillance est maintenue jusqu'à 19h. Il faut noter la présence d'un chariot élévateur fonctionnant au gaz dans cette zone. L'hypothèse la plus probable est celle d'un acte de malveillance. En effet, le gardien a remarqué vers 22h une ouverture dans le grillage clôturant le site. Environ 1 800 m² de stockage sont détruits dont 400 t de pains de paraffine. Les dommages sont estimés à 1 million d'euros pour le bâtiment et 200 à 300 000 euros pour le stockage. Les eaux d'extinction polluent le canal de TANCARVILLE. L'analyse montre que l'absence d'exutoires a contribué à la déformation massive de la structure métallique, la présence d'écrans de cantonnement a limité l'extension du sinistre, de même que les dispositifs coupe-feu. Les poteaux métalliques protégés par un flocage se sont peu déformés, évitant la ruine du bâtiment. Il est donc préconisé lors de la reconstruction d'installer des exutoires de fumées en toiture, de protéger les éléments métalliques porteurs de la charpente, de prévoir le stockage des chariots élévateurs en dehors des zones à risque. Un bassin de récupération des eaux d'incendie doit être réalisé. L'installation d'extinction automatique et de détection incendie est recommandée.

N°24937 - 24/06/2003 - FRANCE - 93 - AULNAY-SOUS-BOIS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans un entrepôt de 3 700 m² abritant différents produits et matériaux dont du plastique, de la vaisselle et du carrelage. La structure métallique du bâtiment s'effondre rapidement et plus de 100 pompiers ne peuvent attaquer le sinistre que de l'extérieur avec de gros moyens hydrauliques (17 grosses lances et 5 lances-canon). Le sinistre est maîtrisé après 2 h 30 d'intervention.

N°24889 - 18/06/2003 - FRANCE - 88 - NEUVILLERS-SUR-FAVE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Plus de 40 pompiers interviennent pour éteindre un incendie dans un bâtiment de 3 000 m² à usage de garage et de stockage de peinture.

N°24821 - 14/06/2003 - FRANCE - 67 - WINTERSHOUSE*H52.24 - Manutention*

Un samedi vers 20 h, un incendie détruit un entrepôt de 1 300 m² contenant des produits alimentaires (huile et poissons). L'intervention de 70 pompiers permet de préserver les locaux administratifs. Les 30 employés sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant à la présence éventuelle d'une installation de réfrigération.

N°24666 - 17/05/2003 - FRANCE - 59 - ROUBAIX*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un samedi en fin d'après-midi, un feu se déclare dans le sous-sol de 100 m² d'entrepôts industriels. L'intervention mobilise 31 pompiers qui utilisent une lance à débit variable et une lance à mousse.

N°24567 - 14/05/2003 - FRANCE - 35 - RENNES*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu de débris se déclare au premier étage d'un entrepôt frigorifique de 50 m². Les installations de réfrigération utilisant de l'ammoniac ne sont pas atteintes.

N°24586 - 14/05/2003 - FRANCE - 02 - CHARLY*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans un bâtiment de stockage de 3 000 m² abritant des tribunes.

N°24461 - 19/04/2003 - FRANCE - 26 - LIVRON-SUR-DROME*H52.10 - Entreposage et stockage*

Dans une coopérative fruitière, un incendie détruit le stock de palettes en matière plastique de 600 m² sur 1 m de haut. Deux pompiers sont légèrement incommodés par la fumée.

N°24384 - 04/04/2003 - FRANCE - 72 - LE MANS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Dans un entrepôt frigorifique, un incendie se déclare dans un atelier de 100 m² abritant des produits inflammables. Le feu n'atteint pas la réserve d'ammoniac de l'installation de réfrigération. Les locaux sont ventilés. Selon l'exploitant, l'incendie aurait pour origine un échauffement de la bobine du contacteur qui alimente une meule dans l'atelier mécanique, le boîtier électrique se serait enflammé puis le feu se serait propagé à une corbeille de papiers.

N°24272 - 23/03/2003 - FRANCE - 67 - STRASBOURG*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclare dans un bâtiment de 1 000 m² à usage de stockage de pneumatiques et de garage.

N°24307 - 21/03/2003 - FRANCE - 83 - ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt de stockage de produits cosmétiques de 1 500 m² et détruit un stock de palettes et de cartons de produits prêts à être livrés. La partie production de l'usine, située dans un bâtiment séparé, n'est pas touché par le sinistre. Une quarantaine de pompiers intervient pendant 1 h afin de maîtriser le sinistre. D'après les premiers éléments de l'enquête, le feu, dont on ignore l'origine, a pris dans un tas de palettes.

N°24276 - 19/03/2003 - FRANCE - 13 - VITROLLES*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclare dans un entrepôt de 10 000 m² dont 2 000 m² sont détruits.

N°24250 - 15/03/2003 - FRANCE - 93 - LE BLANC-MESNIL*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie dans un entrepôt de tissus de 1000 m² se propage à un atelier de carrosserie et à un stock de pneus voisins ; une centaine de pompiers et 29 véhicules sont mobilisés.

N°24214 - 13/03/2003 - FRANCE - 83 - HYERES*H52.24 - Manutention*

Un incendie se déclare dans un entrepôt de meubles de 1 500 m².

N°24185 - 08/03/2003 - FRANCE - 77 - PROVINS*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Vers minuit, un incendie détruit 500 m² d'un entrepôt. Cinquante pompiers, venus de 10 centres de secours, maîtrisent le feu en 3 h.

N°24037 - 14/02/2003 - FRANCE - 94 - IVRY-SUR-SEINE*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un feu se déclare dans un entrepôt de 2 400 m² utilisé pour stocker des pneumatiques et des jeux vidéo. Malgré l'intervention des pompiers avec 13 grosses lances, l'incendie aura le temps de se propager à la toiture d'un bâtiment abritant un gymnase et une piscine avant d'être maîtrisé.

N°23816 - 03/01/2003 - FRANCE - 94 - VILLENEUVE-LE-ROI*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclare dans un entrepôt de 1 000 m².

N°23792 - 21/12/2002 - FRANCE - 94 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE*H52.24 - Manutention*

Un incendie se déclare dans un bâtiment de 1 500 m² abritant des véhicules.

N°23716 - 15/12/2002 - FRANCE - 93 - LA COURNEUVE*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt de 500 m².

N°23719 - 15/12/2002 - FRANCE - 56 - GOURIN*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt de 2 300 m² à usage de stockage de cartons.

N°23411 - 31/10/2002 - FRANCE - 95 - SAINT-BRICE-SOUS-FORET*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt abritant des balles de papier de 8 000 m². Les pompiers interviennent alors que toute la partie stockage est embrasée, ils pourront préserver la zone administrative de 2 000 m². 2 employés sont en chômage technique. Les dommages sont estimés à plusieurs millions d'euros.

N°23359 - 24/10/2002 - FRANCE - 45 - SAINT-AIGNAN-DES-GUES*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt de 400 m².

N°23341 - 22/10/2002 - FRANCE - 95 - SAINT-GRATIEN*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt de 300 m². Une personne est légèrement blessée.

N°23333 - 19/10/2002 - FRANCE - 16 - MORNAC*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt de 1 500 m².

N°23267 - 10/10/2002 - FRANCE - 76 - VAL-DE-LA-HAYE*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare peu avant minuit dans un entrepôt de 6 600 m² contenant un stock de charbon, des bobines métalliques et des palettes de bouteilles en verre. Celui-ci est recoupé en 3 cellules et est occupé par 2 entreprises. Le stockage de verre est détruit. Les 60 pompiers qui interviennent pendant 6 h mettent en oeuvre de gros moyens hydrauliques (2 lances canon et 6 grosses lances) nécessitant une alimentation par pompage dans la SEINE voisine. Les structures métalliques du bâtiment sont partiellement effondrées. Les 4 employés des sociétés sont mis en chômage technique. Les pompiers maintiennent un dispositif de surveillance pendant plus de 3 jours. Les travaux de déblaiement ne débuteront qu'après intervention de l'expert judiciaire.

N°23375 - 08/10/2002 - FRANCE - 28 - AUNEAU*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie détruit 250 m² d'un entrepôt de meubles et de ferraille.

N°23161 - 29/09/2002 - FRANCE - 06 - NICE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclare sur un entrepôt de 700 m². Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 grosses lances et de 2 petites.

N°23371 - 28/09/2002 - FRANCE - 22 - SAINT-BRIEUC*H52.10 - Entreposage et stockage*

Une fuite d'ammoniac (NH₃) se produit le week-end vers 22h10 sur les installations de réfrigération d'un entrepôt frigorifique. Un périmètre de sécurité de 200 m est établi et la population se confine. Le personnel technique de l'entreprise stoppe la fuite. L'accident est dû à l'ouverture intempestive d'une soupape de sécurité installée sur un receiver de la salle des machines principale et dont l'orifice de rejet est collecté et reporté en toiture. La soupape fait partie d'un dispositif limiteur de pression constitué de 2 soupapes montées en parallèle sur un robinet inverseur par vanne 3 voies. La soupape tarée à 16,5 bars s'est ouverte sans raison apparente, les enregistrements de pression indiquant une pression normale de fonctionnement de l'installation lors de l'incident (12 bars). Cette soupape qui faisait l'objet de contrôles et de vérifications réguliers, avait notamment été remplacée en 1998 ; située dans la salle des machines elle est donc protégée d'une éventuelle dégradation liée aux intempéries. Le rejet d'NH₃ a été détecté par des capteurs situés dans les combles sous la toiture. Une alarme s'est déclenchée lorsque le 2^{ème} seuil (4 000 ppm) a été atteint, provoquant la mise en sécurité par arrêt total de l'installation et alertant un technicien d'astreinte par transmission téléphonique ; ce dernier est sur place 15 mn plus tard. Les pompiers prévenus par le voisinage (odeur) sont sur les lieux à 22h45, suivis 5 mn plus tard du responsable technique et du directeur de l'établissement. La soupape défectueuse est remplacée durant la nuit et les installations redémarrent le dimanche matin sous surveillance renforcée. La quantité d'NH₃ rejetée en hauteur (8,5 m) et sous forme vapeur est évaluée à quelques kilogrammes ; celle-ci ne nécessite pas d'appoint de frigorigène dans l'installation. Aucun dommage notable sur l'environnement n'est observé. Une réflexion interne est engagée : collecte des rejets avec détection et neutralisation, remplacement complet des soupapes en changeant si nécessaire le type de ces équipements... L'exploitant note que la chaîne de transmission d'alarme a bien fonctionné et que la collaboration entre les employés et les pompiers a été efficace, notamment en raison des exercices communs réguliers effectués par le passé.

N°16176 - 14/08/2002 - FRANCE - 13 - CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclare dans un entrepôt contenant 60 000 m³ de palettes. Les 200 personnes de la société sont évacuées.

N°22821 - 07/08/2002 - FRANCE - 971 -*H52.10 - Entreposage et stockage*

Une fuite de 2 à 3 l d'ammoniac de réfrigération (sur 3 500 kg) a lieu dans un établissement distribuant en gros des aliments congelés et surgelés. Le circuit basse pression (1 t NH₃, -32°C sous 1 bar abs.) impliqué qui alimente les évaporateurs des chambres froides négatives (-25 °C inférieur à T inférieur à -20 °C), comprend un réservoir BP de 6 000 l (1 t d'NH₃) et un compresseur. La sortie BP dispose de 2 lignes de soutirage du ballon BP alimentant chacune une pompe. Les 2 pompes sont raccordées au réseau d'alimentation des évaporateurs par une canalisation unique. Un filtre isolable par 2 vannes papillons installé dans la salle des machines protège les évaporateurs et dispositifs de commande d'éventuels corps étrangers. La fuite a lieu alors qu'un artisan frigoriste sous-traitant veut changer le couvercle supérieur du filtre ; il en ferme les vannes d'isolement, effectue une purge (tuyau de purge retrouvé plongeant dans un bac plastique contenant une eau ammoniacale), retire enfin le couvercle du filtre et reçoit un jet d'NH₃ liquide. Brûlé au visage, au bras et au thorax, le frigoriste parvient à atteindre la douche de sécurité implantée dans le local. La détection NH₃ qui se déclenche (seuil haut) vers 9h25, provoque le démarrage du ventilateur d'extraction, l'arrêt de l'alimentation électrique de l'installation NH₃, une alarme sonore sur le site avec transmission à la société de gardiennage. L'un des responsables de l'entrepôt prévient alors le fils de l'artisan également frigoriste travaillant sur le site. Ne pouvant être sur les lieux que 10 mn plus tard au moins, ce dernier retrouvera le corps de son père dans la salle des machines. Une expertise met en évidence une rupture de la tige de maintien central, par l'intermédiaire de 2 ressorts, des flasques supérieure et inférieure du filtre. Un scénario est avancé pour expliquer l'accident : purge incomplète du filtre et/ou mauvaise

fermeture de la vanne côté évaporateurs, rupture vraisemblablement préexistante de la tige du filtre, brutale détente des ressorts éventuellement favorisée par la montée en pression de l' NH_3 encore présent dans le filtre, projection d'une quantité d' NH_3 suffisantes pour brûler et asphyxier la victime, seule et sans masque dans la salle des machines. Au déclenchement de l'alarme, aucun des responsables et employés n'a eu le réflexe d'aller vérifier la présence ou non d'une victime dans la salle des machines, ni de prévenir les pompiers qui arriveront après le fils de la victime.

N°22797 - 31/07/2002 - FRANCE - 50 - CARENTAN

H52.2 - Services auxiliaires des transports

Un incendie se déclare dans un bâtiment industriel de 5 000 m² d'une société de transport.

N°22757 - 27/07/2002 - FRANCE - 78 - LES MUREAUX

H52.10 - Entreposage et stockage

Un incendie détruit un entrepôt de 1 000 m² abritant des pièces automobiles. Il pourrait être d'origine criminelle. La police effectue une enquête. Le feu est circonscrit en 2 h par les pompiers.

N°22743 - 21/07/2002 - FRANCE - 61 - BRIOUZE

H52.10 - Entreposage et stockage

Une fuite de 100 kg d'ammoniac se produit sur les installations de réfrigération d'un entrepôt de viande ; 800 des 1 200 t de marchandises stockées sont contaminées. Les pompiers colmatent la fuite et ventilent les locaux.

N°22640 - 02/07/2002 - FRANCE - 59 - LOMME

H52.10 - Entreposage et stockage

Un incendie se déclare dans un entrepôt de 3 000 m² dont 1 500 m² réfrigérés. Aucune précision n'est donnée sur la nature de l'installation de réfrigération et sur les dommages subis par celle-ci.

N°22663 - 26/06/2002 - FRANCE - 02 - SAINT-QUENTIN

H52.2 - Services auxiliaires des transports

Un incendie se déclare dans un entrepôt.

N°22535 - 29/05/2002 - FRANCE - 68 - SAINT-LOUIS

H52.2 - Services auxiliaires des transports

Un incendie se déclare dans un entrepôt de stockage de matériels divers de 1 000 m².

N°13548 - 28/01/2002 - FRANCE - 80 - ROYE

H52.10 - Entreposage et stockage

Un lundi matin, un gigantesque incendie détruit un entrepôt d'archives à 2 cellules, une de 3 630 m² et 14 m de haut (5 niveaux de stockage d'archives accessibles par des passerelles) et l'autre de 1 838 m² et 8,5 m de haut, à structure métallique et séparée par un mur coupe-feu ne dépassant pas du toit. Les employés situés dans les étages descendent au rez-de-chaussée et interviennent en vain avec 8 extincteurs. Alertés, les pompiers pénètrent 10 min plus tard dans le bâtiment et arrosent plusieurs foyers au rez-de-chaussée. L'entrepôt étant envahi par les fumées, ils tentent de monter dans les étages équipés de ARI. Arrivés au 1er niveau, ils l'évacuent rapidement surpris par un fort effet de cheminée et par un embrasement soudain ; les fumées très chaudes et chargées en gaz de pyrolyse se seraient auto-enflammées (flash-over). L'éclairage des cellules éteint contraint les pompiers à évacuer la zone dans l'obscurité. 2 fortes explosions se produisent à la suite de l'augmentation de la température de la cellule, provoquant par effets de souffle l'ouverture brutale des trappes de désenfumage et la projection à 20 m des vérins. Un important dispositif hydraulique est mis en place, un approvisionnement par camions étant nécessaire face à l'insuffisance des réserves d'eau (120 m³). Les secours ne peuvent utiliser que l'une des 2 bornes incendie du site, dont l'installation sur une même ligne provoque des pertes de débit. La grande cellule s'effondre en 1 h, tôles et structures métalliques déformées. Le mur coupe-feu s'écroule peu après, emporté par la chute du toit. Les papiers sont dispersés par un fort vent (100 km/h) qui pousse le panache de fumées vers la ville. Les flammes dépassent le bâtiment d'une hauteur équivalente à son élévation. Le rayonnement thermique est faible à 50 m au vent de l'incendie, ce dernier ne sera maîtrisé que 4 j plus tard. L'exploitant cessera l'activité sur le site. Le système d'extinction automatique aurait fonctionné de façon partielle, le moteur de la pompe principale ne s'étant pas déclenché. Les exutoires automatiques de fumées ne possédaient pas d'élément fusible sous l'effet de la chaleur. L'étroitesse des allées et accès et l'organisation des stockages ont compliqué l'intervention des secours. Selon l'inspecteur des installations classées, la reprise de l'activité le matin de l'accident aurait créé un courant d'air suffisant pour enflammer brutalement un feu couvant.

N°21770 - 19/01/2002 - FRANCE - 68 - VIEUX-THANN

H52.21 - Services auxiliaires des transports terrestres

Un incendie se déclare la nuit dans un entrepôt de transport logistique de 1 500 m², dont 400 m² utilisés pour le stockage de matières dangereuses. Des conteneurs de 1 000 l d'acide chlorhydrique sont impliqués et 3 poids-lourds brûlent dans le sinistre que les pompiers maîtrisent à l'aide de 2 grosses lances et de 5 petites lances ; 2 employés sont légèrement blessés.

N°21630 - 04/01/2002 - FRANCE - 76 - LE HAVRE*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un violent incendie d'origine criminel ravage un entrepôt industriel de 1 200 m² abritant du matériel scolaire réformé destiné aux pays défavorisés. Trente-cinq pompiers maîtrisent le sinistre. Toute une série d'incendies criminels des gymnases de la ville est recensés au cours de la même période.

N°21615 - 27/12/2001 - FRANCE - 40 - SAINT-GOR*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie détruit un bâtiment de 1 000 m² et les 2 500 m³ de bois (1 500 t) qu'il abrite. Les pompiers mettent en œuvre d'importants moyens hydrauliques pour la protection des bâtiments voisins, des séchoirs alimentés au gaz et de la forêt proche. L'absence de ressource suffisante en eau nécessite un approvisionnement par véhicules citernes. Un chariot élévateur (mis en service depuis 5 mois), immobilisé dans le hangar suite à une roue crevée 1 h avant la fin de la journée de travail, a été laissé sur place pour la nuit et serait l'origine d'un court-circuit électrique provoquant l'incendie.

N°21546 - 14/12/2001 - FRANCE - 57 - BETTING-LES-SAINT-AVOLD*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un dépôt de pneus sur un tas de résidus de pneumatique de 200 m² sur 3 m de haut. Les pompiers maîtrisent le feu au moyen de 4 lances à mousse. Un engin de manutention est utilisé pour fractionner le tas.

N°21525 - 11/12/2001 - FRANCE - 77 - MEAUX*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Dans un entrepôt d'une société de transports internationaux, un incendie se généralise au 5 000 m² du bâtiment à structure métallique abritant du matériel d'emballage (cartons, plastiques). Sous l'effet de la chaleur, des bouteilles de gaz explosent et le bâtiment s'effondre. Plus de 16 h après le début de l'incendie des flammes émergent encore de l'amas des tôles de bardage et de couverture. Le plastique se consumera encore 3 jours en dégageant une épaisse fumée noire.

N°21827 - 30/11/2001 - FRANCE - 93 - AUBERVILLIERS*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Vers 15h30, un incendie détruit une partie d'un entrepôt jouxtant un stockage d'alcools. Ce dernier, situé en zone urbaine, abrite 6 500 m³ de liquides particulièrement inflammables et susceptibles d'exploser. Le personnel est évacué aussitôt. L'incendie serait dû à un feu de voiture, en stationnement dans la rue devant le mur de l'établissement, au droit de la tuyauterie d'arrivée de gaz. Le feu se serait ensuite propagé au poste de détente de la tuyauterie situé sur le mur. Le jet enflammé résultant communique l'incendie aux locaux techniques situés de l'autre côté du mur. Environ 150 pompiers et 25 véhicules en provenance de plusieurs casernes se rendent sur place. Les bacs de stockage et murs de séparation sont arrosés à titre préventif. Les services techniques du gaz sont appelés pour couper l'alimentation en gaz de la tuyauterie. Ils y parviennent après 45 min. Le feu est ensuite maîtrisé. L'intervention des pompiers a été gênée par la présence dans le local technique d'une bouteille d'acétylène, qui n'a finalement pas été affectée par l'incendie. Par ailleurs, le local technique se situe dans le même bâtiment que l'entreposage des produits en petit conditionnement (white -spirit, alcool). Ceci a constitué une menace d'aggravation pendant la durée du sinistre. En revanche, les cuves aériennes d'alcools sont distantes d'une cinquantaine de mètres du lieu de l'incendie. Au final, le poste de détente et l'atelier de réparation mécanique sont détruits. Il n'y a pas de blessé.

N°21481 - 27/11/2001 - FRANCE - 93 - AULNAY-SOUS-BOIS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Dans un entrepôt, la rupture après déformation d'un fût métallique contenant environ 100 l d'acide phosphorique dilué provoque un dégagement de gaz irritant incommodant 4 personnes (picotement aux yeux et à la gorge). Les secours déplacent le fût à l'extérieur des locaux et établissent un périmètre de sécurité. Le fût sera récupéré par une entreprise spécialisée.

N°21326 - 01/10/2001 - FRANCE - 73 - SAINT-BERON*H52.10 - Entreposage et stockage*

Sur une plate-forme de logistique, à l'occasion de travaux en toiture pour des reprises d'étanchéité au niveau des lanterneaux de désenfumage effectués par une entreprise extérieure, un joint sous châssis s'enflamme du fait de l'utilisation d'un chalumeau à proximité. Les employés tentent d'éteindre le départ de feu à l'aide d'un extincteur à poudre : ceci conduit à chasser le joint enflammé vers la zone d'entreposage en contrebas. Un nouveau départ de feu s'ensuit. L'exploitant est informé du départ de feu par son système de détection incendie relié à une centrale de télésurveillance, aucun employé ne se trouvant dans la zone concernée. Il donne l'alerte. Le feu est combattu avec les RIA disponibles (3 dont 2 dans la cellule et 1 en toiture) par le personnel du dépôt et de l'entreprise extérieure. L'incendie est circonscrit avant l'arrivée des pompiers. Les dégâts sont limités : ils ont été provoqués essentiellement par les eaux d'extinction sur les emballages, le bâtiment et les racks de stockage. L'inspection des installations classées se rend sur place. Des améliorations devraient être apportées sur les points suivants : information préalable des intervenants extérieurs réalisant des travaux ; prévention du risque

incendie ; dimensionnement des lignes téléphoniques permettant de donner l'alerte (réseau saturé au moment de l'accident).

N°21172 - 19/09/2001 - FRANCE - 44 - PONTCHATEAU

H52.10 - Entreposage et stockage

Dans un ensemble de bâtiments abritant les activités de 7 entreprises, un incendie se déclare sur la toiture de l'entrepôt de stockage d'une société de transport et se propage rapidement à la charpente des autres locaux dont un magasin de bricolage. Les pompiers évacuent des bouteilles d'oxygène et d'acétylène mais d'autres bouteilles et réservoirs de gaz explosent. 4 000 m² de bâtiments sont endommagés et au moins 20 personnes sont placées en chômage technique.

N°21088 - 05/09/2001 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS

H52.2 - Services auxiliaires des transports

Un incendie se déclare dans un entrepôt de 2 000 m² ; 100 m² de bâtiment sont détruits.

N°21077 - 03/09/2001 - FRANCE - 88 - EPINAL

H52.2 - Services auxiliaires des transports

Un incendie se déclare dans un entrepôt de 1 500 m² dans lequel sont entreposés des vêtements de récupération.

N°21060 - 30/08/2001 - FRANCE - 76 - DIEPPE

H52.2 - Services auxiliaires des transports

Un incendie se déclare dans un entrepôt de balles de papier.

N°21065 - 30/08/2001 - FRANCE - 95 - SAINT-BRICE-SOUS-FORET

H52.2 - Services auxiliaires des transports

Un incendie se déclare dans un entrepôt.

N°21038 - 29/08/2001 - FRANCE - 70 - DAMPIERRE-SUR-SALON

H52.2 - Services auxiliaires des transports

Dans un bâtiment de 2 000 m², un incendie se déclare sur 6 fûts de stockage de limaille de fer.

N°20875 - 09/08/2001 - FRANCE - 25 - BESANCON

H52.2 - Services auxiliaires des transports

Un incendie se déclare dans un entrepôt de 3 000 m². Les pompiers maîtrisent le feu avec 6 grosses lances.

N°20955 - 02/08/2001 - FRANCE - 93 - MONTREUIL

H52.2 - Services auxiliaires des transports

Un incendie se produit dans un entrepôt de matériel électrique de 500 m².

N°20842 - 31/07/2001 - FRANCE - 62 - SAINT-LEONARD

H52.2 - Services auxiliaires des transports

Un incendie se déclare dans un entrepôt de menuiserie.

N°20839 - 27/07/2001 - FRANCE - 59 - BAISIEUX

H52.2 - Services auxiliaires des transports

Un incendie se déclare dans un entrepôt de produits finis de 1 000 m². Les pompiers déploient un important système hydraulique pour maîtriser le sinistre.

N°21137 - 25/07/2001 - FRANCE - 44 - REZE

H52.2 - Services auxiliaires des transports

Un incendie se déclare dans un dépôt de 1 000 m² d'un magasin de meubles. La toiture en tôle est détruite et entraîne l'affaissement de la charpente métallique du dépôt. Un mur coupe feu, permet au magasin attenant d'échapper aux flammes mais une canalisation d'eau s'est rompue, les circuits électriques ont brûlés et les faux plafonds sont tombés. Des traces d'effraction font privilégier une origine criminelle.

N°20795 - 15/07/2001 - FRANCE - 93 - BOBIGNY

H52.2 - Services auxiliaires des transports

Un incendie se déclare dans un entrepôt.

N°20773 - 14/07/2001 - FRANCE - 64 - BAYONNE

H52.2 - Services auxiliaires des transports

Un feu se déclare dans un entrepôt de 1 000 m².

N°20796 - 14/07/2001 - FRANCE - 93 - AUBERVILLIERS

H52.2 - Services auxiliaires des transports

Un feu se déclare dans un entrepôt industriel.

N°20703 - 09/07/2001 - FRANCE - 22 - QUESOY*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un feu se déclare dans un entrepôt. Huit personnes sont au chômage technique.

N°20622 - 29/06/2001 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Dans un port fluvial sur la SEINE, un incendie détruit un entrepôt de 8 730 m², loué à 7 entreprises différentes (83 employés) pour le stockage de marchandises diverses (vin en bouteille, radiateurs, batteries et produits pour automobile, tissus, produits de beauté...). Des bouteilles de gaz (chariots-élévateur) explosent et rendent l'approche du sinistre difficile aux 140 pompiers qui interviennent (3 h) avec 38 véhicules et déploient un important dispositif hydraulique (6 lances grande puissance et 11 grosses lances). Un arrosage pour une extinction totale est maintenu pendant 24 h. Les eaux d'extinction sont récupérées dans le réseau d'eaux pluviales du port dont la vanne de sectionnement général, fermée à la demande de l'inspection, n'est pas totalement étanche laissant couler un peu d'eau polluée (2 mg/l de phénol) dans une darse. La structure de l'entrepôt constituée de poutres en béton armé a relativement bien résisté. Un mur de compartimentage intérieur en parpaings s'est affaissé. Le bardage extérieur est resté en place. Des globes en plexiglas en haut de réverbères situés à 20 m des façades ont fondu, des feuilles d'arbres situés à 40 m, en hauteur d'un talus, ont roussi. Le feu aurait pris naissance dans l'un des bureaux situés en mezzanine (1 443 m²) et se serait propagé rapidement du fait du revêtement bitumineux de la toiture.

N°21090 - 26/06/2001 - FRANCE - 80 - ROYE*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Dans un entrepôt, un départ de feu est découvert à 6 h 40 dans un rack de stockage. Le personnel est évacué, les portes coupe-feu fermées et les pompiers sont appelés. Il est rapidement maîtrisé grâce au déclenchement des sprinklers (4 têtes) et l'intervention d'employés avec des RIA. Les dégâts sont limités à 10 palettes de chips et rouleaux de papier essuie-tout touchés par le feu et 50 mouillées par les eaux d'extinction. L'origine du sinistre est inconnue. La gendarmerie effectue une enquête.

N°20563 - 25/06/2001 - FRANCE - 03 - ESPINASSE-VOZELLE*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un feu se déclare dans un entrepôt de 1 500 m².

N°20564 - 01/06/2001 - FRANCE - 75 - PARIS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclare dans un entrepôt de moquette et de meubles de 15 000 m² au sol, comportant 3 niveaux recoupés en 4 ou 5 cellules, et surmonté d'un immeuble de bureaux et d'habitations. Une vingtaine d'habitants est évacuée car le vent rabat les fumées sur leur logement. Une température élevée à l'intérieur du bâtiment et une entrée difficilement accessible compliquent l'intervention des pompiers qui dure 3 h, mobilise 150 pompiers, dont 5 seront légèrement blessés, et 37 véhicules avec 3 lances canon et 12 grosses lances. Une surveillance est effectuée toute la nuit. Des enfants auraient allumé un feu de palettes contre un rideau métallique n'empêchant pas le flux thermique ou les flammes d'atteindre l'intérieur de l'entrepôt. Le réseau d'extinction automatique ne se serait pas déclenché.

N°20409 - 24/05/2001 - FRANCE - 92 - CHATILLON*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un feu se déclare dans un entrepôt contenant des cartons.

N°20290 - 02/05/2001 - FRANCE - 59 - ROUBAIX*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclare vers 18h30 dans un entrepôt de 4 500 m² au sol sur 3 niveaux situé en milieu urbain, à proximité immédiate d'autres entrepôts et ateliers du même exploitant, d'un autre site industriel et du canal de ROUBAIX. Les habitations les plus proches se situent à 80 m environ. Seuls quelques employés travaillaient encore dans les ateliers voisins. Le feu a pris dans une partie du stockage de balles de textiles (acrylique) et se propage rapidement. Un important panache de fumées noires est visible sur plusieurs km. Les services de secours interviennent avec de gros moyens, mais, ne pouvant pénétrer dans le bâtiment, ils combattent les flammes de l'extérieur pour éviter la propagation du sinistre à l'entreprise voisine. Une partie du bâtiment s'effondre au milieu de la nuit bien que sa structure traditionnelle ait probablement joué longtemps un rôle coupe feu vis à vis des locaux voisins. Le sinistre a détruit les stocks présents (400 t), ainsi que le bâtiment. Les eaux d'extinction, non confinées, ont rejoint le réseau d'assainissement urbain. L'exploitant est mis en demeure de fournir un rapport d'accident et devra déposer en fonction du devenir de ce site, une nouvelle déclaration, voire une demande d'autorisation en fonction de la nature des activités qu'il compte y exercer.

N°20031 - 06/03/2001 - FRANCE - 77 - LIEUSAIN*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Une fuite de pyridine (produit inflammable, toxique et explosif) se produit lors de la manutention de 3 poches contenant ce produit dans une entreprise de fret express. Parmi les 130 employés évacués, 2 employés sont légèrement blessés.

N°19980 - 20/02/2001 - FRANCE - 42 - ANDREZIEUX-BOUTHEON*H52.10 - Entreposage et stockage*

Pour une raison indéterminée, un incendie se déclare dans un entrepôt de 12 000 m² (9 m de haut) contenant du matériel de jardinage et de bricolage. En 15 ou 20 min l'entrepôt est totalement embrasé. Devant la rapidité de développement du feu, la cinquantaine de salariés sort rapidement sans pouvoir tenter d'utiliser extincteurs et RIA. Le stockage de marchandises autour du bâtiment complique l'intervention des secours qui ne peuvent qu'arroser les façades et les dépôts extérieurs. Une épaisse fumée noire, produite notamment par des peintures et vernis, est visible à plusieurs km à la ronde et conduit à la fermeture de la bretelle de sortie de l'A72 voisine. La ligne ferroviaire Saint Etienne-Roanne est coupée pendant 3 h. Les mesures de toxicité chlore effectuées par une CMIC dans un périmètre de 300 m se révèlent négatives. La maîtrise totale du feu nécessite une surveillance sur 44 h. Le bâtiment est détruit.

N°19752 - 29/01/2001 - FRANCE - 21 - NUITS-SAINT-GEORGES*H52.21 - Services auxiliaires des transports terrestres*

Dans une entreprise de transports routiers, un incendie détruit un local d'archives de 100 m². Un plafond, constitué d'une plaque d'amiante, reste sur place et n'est pas démonté sur le moment. La gendarmerie et les pompiers sont intervenus pour la maîtrise du sinistre.

N°19418 - 14/12/2000 - FRANCE - 41 - VINEUIL*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclare dans un entrepôt et détruit la partie de bureaux situés au 1er étage.

N°19372 - 04/12/2000 - FRANCE - 95 - ROISSY-EN-FRANCE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans d'un entrepôt de 1 000 m² dans la zone de fret d'une aéroport. L'incendie est combattu pendant 3 h par 100 pompiers qui utilisent d'importants moyens matériels. Un périmètre de sécurité est mis en place et la circulation routière voisine déviée. Une CMIC intervient en raison de la présence d'alcool à brûler, de white-spirit et de produits d'entretien parmi des produits alimentaires. Les prélèvements réalisés in situ ne révèlent aucun danger de contamination. L'entrepôt est détruit.

N°19277 - 23/11/2000 - FRANCE - 01 - SAINT-CHAMP*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclare dans un stockage de pneumatiques de 6 000 m² sur 3 m de hauteur appartenant à une société en liquidation judiciaire. Les pompiers limitent l'extension du sinistre à 3 500 m² en utilisant un engin de travaux publics pour isoler les pneus non atteints par les flammes. Une maison d'habitation voisine est évacuée. Le lac de BARTERAND situé à 500 m en aval hydraulique sert au pompage des eaux d'extinction qui s'infiltrent dans le sol. Une arrivée d'eaux noires est observée sur le lac dès le lendemain. Les pompiers mettent un barrage en place. Un arrêté préfectoral impose en urgence l'évacuation, sous 3 jours, des pneus détruits et des matériaux et terres souillés par les résidus de combustion, et sous 6 jours du reste du stockage. Un acte de malveillance est suspecté.

N°19258 - 20/11/2000 - FRANCE - 42 - L'HORME*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie ravage 2 bâtiments industriels abritant une entreprise de transport et une entreprise de matériel agricole ; 20 personnes risquent d'être en chômage technique.

N°19254 - 19/11/2000 - FRANCE - 31 - L'UNION*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclare dans un entrepôt.

N°18904 - 11/10/2000 - NORVEGE - 00 - BAMBLE*H52.22 - Services auxiliaires des transports par eau*

Un incendie se déclare dans une zone industrielle, au niveau d'un stockage en vrac d'un alliage contenant 25 % de magnésium. La police et les pompiers interviennent pour fermer les routes avoisinantes desservant le port proche. Les pompiers doivent lutter en déversant des tonnes de sel sur l'incendie : l'apport d'eau n'est en effet pas possible, le magnésium réagissant violemment en présence d'eau. Toutefois, compte-tenu de la température (plus de 3 000°C), le sel fond au fur et à mesure. La stratégie des pompiers est avant tout d'éviter la propagation de l'incendie aux autres stockages d'alliage de la zone concernée. Par crainte de projections et de rejets toxiques vis-à-vis de l'environnement, il est procédé à des évacuations.

N°18876 - 08/10/2000 - FRANCE - 13 - MARSEILLE*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt.

N°18878 - 08/10/2000 - FRANCE - 61 - ARGENTAN*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt de stockage de tissu.

N°18865 - 06/10/2000 - FRANCE - 13 - VITROLLES*H52.2 - Services auxiliaires des transports*Un incendie détruit un entrepôt de 5 000 m² de stockage de papier à recycler. L'usage de moyens aériens est envisagé.**N°18856 - 04/10/2000 - FRANCE - 63 - MALAUZAT***H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt utilisé comme stockage de meubles.

N°18848 - 03/10/2000 - FRANCE - 66 - ELNE*H52.2 - Services auxiliaires des transports*Un incendie détruit un bâtiment de 4 000 m² utilisé comme dépôt de palettes.**N°18836 - 30/09/2000 - FRANCE - 82 - SERIGNAC***H52.2 - Services auxiliaires des transports*Un incendie détruit 150 m² d'un hangar (entrepôt) contenant des meubles et des matériaux divers.**N°18842 - 30/09/2000 - FRANCE - 76 - LE GRAND-QUEVILLY***H52.2 - Services auxiliaires des transports*Un incendie se déclare dans un entrepôt de 2 500 m².**N°18812 - 25/09/2000 - FRANCE - 33 - CASTILLON-DE-CASTETS***H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt.

N°18782 - 24/09/2000 - FRANCE - 31 - CUGNAUX*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt contenant des jeux vidéo ; 10 personnes sont en chômage technique.

N°18621 - 10/09/2000 - FRANCE - 93 - AUBERVILLIERS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie détruit une zone d'entrepôts très encombrés et difficiles d'accès. Des articles de maroquinerie, de bazar et de confection, ainsi que des cassettes vidéo et des disques laser y sont emmagasinés. Les 200 pompiers mobilisés, munis d'ARI luttent pendant 8 h sans disposer d'un plan détaillé des locaux. Des ouvertures ont été percées dans les murs des bâtiments pour évacuer les fumées et les gaz chauds.

N°18622 - 10/09/2000 - FRANCE - 13 - MARSEILLE*H52.2 - Services auxiliaires des transports*Un incendie se déclare dans un entrepôt de peinture de 3 000 m².**N°18630 - 09/09/2000 - FRANCE - 93 - LE BLANC-MESNIL***H52.2 - Services auxiliaires des transports*Un incendie se déclare dans un entrepôt de 10 000 m².**N°18617 - 07/09/2000 - FRANCE - 92 - CHATILLON***H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt de stockage de meubles.

N°18396 - 06/09/2000 - SUISSE - 00 - BALE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie détruit une importante surface d'entrepôt frigorifique. Alors que des ouvriers effectuent des travaux de rénovation dans les locaux vétustes, le feu se déclare sur un important stock de gravats, de débris de bois et de polystyrène. Un épais nuage de fumée noire s'élève au-dessus de BALE dégageant une forte odeur de plastique brûlé jusqu'à SAINT-LOUIS (départ. 68). Le sinistre est circonscrit en 15 min par 20 pompiers. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. La police effectue une enquête, la thèse accidentelle est privilégiée.

N°18532 - 25/08/2000 - FRANCE - 16 - GONDEVILLE*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt.

N°18480 - 17/08/2000 - FRANCE - 59 - LOMME*H52.2 - Services auxiliaires des transports*Un incendie se déclare dans un entrepôt de 1 500 m².**N°18482 - 16/08/2000 - FRANCE - 57 - SARREGUEMINES***H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un hangar ferroviaire désaffecté de 1 500 m² régulièrement squatté par des SDF. Un périmètre de sécurité est mis en place. Les pompiers luttent 3 h contre la propagation du feu pour protéger un wagon de maintenance contenant des bouteilles d'acétylène et d'oxygène et des locaux voisins stockant de l'engrais, des produits fertilisants et des chariots élévateurs. Un acte criminel est suspecté.

N°18448 - 11/08/2000 - FRANCE - 76 - LE HAVRE*H52.29 - Autres services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare au niveau d'un stockage de fûts de résine attenant à un bâtiment renfermant des matières plastiques. En se consumant, les différentes matières en présence dégagent une épaisse fumée noire. Une voie de circulation desservant la zone portuaire est coupée pendant plusieurs heures.

N°18438 - 10/08/2000 - FRANCE - 93 - ROMAINVILLE*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt de cartons.

N°18419 - 05/08/2000 - FRANCE - 89 - AUXERRE*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt et se propage à une habitation ; 5 personnes sont en chômage technique.

N°17526 - 04/08/2000 - FRANCE - 62 - SAILLY-SUR-LA-LYS*H52.2 - Services auxiliaires des transports*Un incendie se déclare dans un entrepôt de 5 000 m².**N°18390 - 03/08/2000 - FRANCE - 93 - BOBIGNY***H52.2 - Services auxiliaires des transports*Un incendie se déclare dans un entrepôt de 2 000 m² contenant des produits de réfrigération.**N°18410 - 03/08/2000 - FRANCE - 93 - LE BOURGET***H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un hangar de 1 000 m² entreposant des équipements de cuisine et situé dans la zone de fret d'un aéroport ; 80 pompiers et 20 véhicules maîtrisent le sinistre en 2 h d'intervention.

N°18379 - 01/08/2000 - FRANCE - 95 - MARLY-LA-VILLE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Dans un entrepôt constitué de 8 cellules louées par 4 exploitants différents, un feu se déclare dans des balles d'ouate de cellulose stockées dans une cellule, une autre occupée par le même exploitant servant d'atelier de fabrication de papiers à usage sanitaire. L'accident survient à la suite de travaux effectués au chalumeau sur le toit du bâtiment.

Des employés interviennent avec des RIA mais le feu se propage en 20 min par la toiture et par les ouvertures existantes dans les murs à la 2^{de} cellule occupée par l'exploitant. L'effondrement partiel d'un mur de séparation propage le feu à une 3^{ème} cellule occupée par un autre exploitant et abritant des produits agropharmaceutiques et des aliments pour animaux. Malgré des difficultés d'alimentation en eau, les pompiers externes maîtrisent le sinistre en 2 h ; 37 d'entre eux sont incommodés par les fumées et 7 seront hospitalisés pour examens. Les 5 autres cellules ont été préservées par l'intervention des secours. Les dommages matériels sur le site sont estimés à 15 MF (2,29 M.euro).

Pendant l'intervention, 1 500 m³ d'eaux d'extinction chargées en produits phytosanitaires, détergents et savons sont recueillies dans un bassin d'orage non étanche, polluant les terres du bassin et menaçant une nappe phréatique et des captages d'eau potable. Devant le refus des différents exploitants de satisfaire aux prescriptions des arrêtés préfectoraux successivement pris après l'accident et les recours gracieux puis contentieux intentés, des mesures de réquisition seront prises pour assurer rapidement le pompage et le stockage et le traitement des eaux incendie, ainsi que l'installation de 2 piézomètres pour permettre un suivi de la nappe phréatique. La réquisition d'entreprises prestataires de services a permis l'exécution des travaux nécessaires dont le traitement s'étalera sur 11 mois. Le règlement financier définitif des opérations sera assuré par le ou les responsables de l'accident et de ses conséquences, leurs attermolements n'ayant qu'accru le coût global des opérations nécessaires. L'extension rapide du sinistre rappelle l'importance de dispositions constructives adaptées ainsi que la nécessité de bassins de rétention étanches le cas échéant par cellule /

exploitant (en fonction des produits stockés). Enfin, dans la configuration d'installations imbriquées exploitées par différents industriels, il importe de vérifier que toutes les questions techniques et organisationnelles de prévention des pollutions et des risques soient réglées par des mesures appropriées dont le responsable de l'exécution est clairement identifié.

N°19163 - 26/07/2000 - FRANCE - 29 - QUIMPERLE*H52.10 - Entreposage et stockage*

En l'absence des employés, une fuite d'ammoniac se produit la nuit sur les installations de réfrigération d'un entrepôt. Des ouvriers dans un établissement voisin, gênés par une forte odeur, préviennent les pompiers et des techniciens de l'entrepôt ; ces derniers arrivent sur les lieux 1 h plus tard. L'accident a pour origine la défaillance d'un joint torique (diam. voisin de 20 mm) sur le pilote d'une vanne d'aspiration implantée sur une canalisation d'NH₃ gazeux basse pression associée à une chambre froide. L'installation est mise en dépression à l'aide d'un compresseur et la zone de fuite est isolée, le joint est remplacé en 15 min. La quantité d'NH₃ perdue est évaluée à moins de 1 l. Le dispositif de télésurveillance prévu pour alerter le personnel de maintenance n'a pas fonctionné, la concentration en NH₃ dans l'air étant inférieure au seuil de déclenchement programmé (2 000 ppm). Un contrôle général de l'installation est réalisé avant sa remise en service.

N°18300 - 20/07/2000 - FRANCE - 93 - SAINT-DENIS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un important incendie se déclare dans un entrepôt de produits finis de maroquinerie de 2 000 m². Une centaine de pompiers de 13 casernes différentes luttent contre les flammes et empêchent le sinistre d'atteindre les pavillons d'habitations situés à proximité. Les habitants de cette dizaine de pavillons sont d'ailleurs évacués une partie de la soirée. Vingt-trois engins sont engagés pour lutter contre les flammes maîtrisées à l'aide de 12 grosses lances. L'intervention est rendue plus difficile du fait de l'effondrement au bout de 2 h d'une partie du toit. L'incendie est maîtrisé peu après.

N°18271 - 18/07/2000 - FRANCE - 13 - GEMENOS*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt de 2 000 m² destiné au stockage de piscines. Les pompiers interviennent pour maîtriser le sinistre.

N°18288 - 11/07/2000 - FRANCE - 68 - ARTZENHEIM*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie d'origine électrique se déclare dans un ancien entrepôt de 1 000 m² vide au moment des faits. Il détruit 10 m² de toiture. Les pompiers maîtrisent l'incendie après une heure d'intervention.

N°18132 - 01/07/2000 - FRANCE - 94 - VITRY-SUR-SEINE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu d'origine indéterminée se déclare la nuit dans un entrepôt mixte rassemblant 9 sociétés appartenant en majorité au secteur du bâtiment. Les dommages matériels sont importants (1 500 des 3 000 m² de l'établissement détruits) et 2 pompiers sont légèrement intoxiqués lors de l'intervention qui mobilisera d'importants moyens (15 casernes). Des mesures de chômage technique sont envisagées. La police effectue une enquête.

N°18177 - 28/06/2000 - PAKISTAN - 00 - LAHORE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Une fuite d'ammoniac s'enflamme sur une unité de réfrigération dans une usine d'entreposage frigorifique. Les secours interviennent rapidement mais un des employés, brûlé, décède à l'hôpital. Des dizaines de personnes ont eu des malaises dus à la fuite toxique. On dénombre 24 blessés. Un mouvement de panique semble s'être produit parmi les riverains. Des évacuations semblent avoir été engagées. Le feu a été maîtrisé et la fuite jugulée dans la journée.

N°17870 - 05/06/2000 - FRANCE - 24 - BERGERAC*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclenche dans un entrepôt de gare. Les pompiers interviennent pour maîtriser le sinistre.

N°17863 - 02/06/2000 - FRANCE - 49 - CHOLET*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclenche dans un entrepôt. Les pompiers interviennent pour éteindre le sinistre.

N°17835 - 29/05/2000 - FRANCE - 62 - ARRAS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans un entrepôt de produits alimentaires.

N°17873 - 29/05/2000 - FRANCE - 69 - VILLEURBANNE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Dans un parc d'affaires, un feu se déclare dans un entrepôt abritant du matériel électrique et de serrurerie, ainsi que des produits alimentaires. Quatre entreprises réunies dans le même bâtiment sont plus ou moins gravement atteintes (500 m² détruits). La police effectue une enquête.

N°17840 - 27/05/2000 - FRANCE - 33 - VAYRES*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclenche dans un entrepôt de stockage de bouteilles en verre. Les pompiers interviennent avec 4 petites lances pour maîtriser la situation.

N°17845 - 27/05/2000 - FRANCE - 79 - NIORT*H52.10 - Entreposage et stockage*

Alors qu'une journée portes ouvertes se déroule dans une usine chimique, un incendie se déclenche vers 11h20 dans un bâtiment de stockage de 500 m² contenant 240 t de résines solides d'hydrocarbures. Les 80 pompiers déploient 7 lances à eau contre le sinistre et empêchent la propagation à un bâtiment voisin abritant 800 t de résines ainsi que la chute d'une cheminée de 42 m. Les riverains sont confinés chez eux. Le bilan est de 4 pompiers légèrement blessés (brûlures aux pieds par la résine, inhalation de fumées). Les eaux d'extinctions sont recueillies dans un bassin de collecte et traitées sur le site avant d'être rejetées.

N°17668 - 30/04/2000 - FRANCE - 83 - LA GARDE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu se déclare dans un entrepôt de 600 m².

N°17502 - 29/03/2000 - FRANCE - 31 - MURET*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclare dans un entrepôt.

N°17503 - 29/03/2000 - FRANCE - 93 - PIERREFITTE-SUR-SEINE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclare dans un entrepôt. D'importants moyens hydrauliques sont mobilisés pour maîtriser le sinistre.

N°17378 - 06/03/2000 - FRANCE - 33 - LEGE-CAP-FERRET*H52.2 - Services auxiliaires des transports*

Un incendie se déclare dans un entrepôt abritant des bateaux. Les pompiers interviennent avec 4 lances pour maîtriser le sinistre.

N°17370 - 05/03/2000 - FRANCE - 78 - SAINT-CYR-L'ECOLE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclare dans un hangar désaffecté de l'aérodrome. Les pompiers interviennent avec 5 lances pour circonscrire l'incendie.

N°17305 - 27/02/2000 - FRANCE - 62 - ANGRES*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclare dans un entrepôt abritant des matériaux d'isolation phonique et frigorifique.

N°17296 - 24/02/2000 - FRANCE - 93 - MONTREUIL*H52.10 - Entreposage et stockage*

Dans un entrepôt, un incendie se déclare dans un atelier d'archives.

N°17286 - 21/02/2000 - FRANCE - 31 - PORTET-SUR-GARONNE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclare dans un entrepôt de jouets et d'emballages. L'alerte est donnée par une entreprise voisine. Un périmètre de sécurité est mis en place pendant l'intervention des pompiers. Le bâtiment de 10 000 m² (h = 7 m), est détruit. Aucun impact sur l'environnement n'est constaté.

N°17270 - 16/02/2000 - FRANCE - 42 - SAINT-ETIENNE*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un incendie se déclare dans un local de 500 m² abritant des produits alimentaires et situé dans un bâtiment de 1 000 m².

N°17180 - 30/01/2000 - FRANCE - 93 - AUBERVILLIERS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Un violent incendie détruit un entrepôt de 3 000 m² abritant des textiles. Les pompiers déploient un important dispositif hydraulique.

N°17067 - 05/01/2000 - FRANCE - 69 - MIONS*H52.10 - Entreposage et stockage*

Dans les locaux d'une société stockant des archives, un incendie ravage un entrepôt de 800 m² contenant plus de 600 m³ de dossiers appartenant à une centaine de sociétés. L'entrepôt voisin de 1 200 m² qui appartient à la même société, n'est pas affecté mais l'incendie se propage à une usine de travail du bois. La chaleur dégagée endommage le matériel et les installations ; 10 personnes se retrouveront en chômage technique. Durant 24 h, plusieurs équipes de pompiers se relaient avant de maîtriser l'incendie. Un court-circuit, consécutif à la tempête des 27 et 28 décembre pourrait être à l'origine du sinistre. Une enquête est effectuée.


Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr


La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr


Liste de(s) critère(s) de la recherche

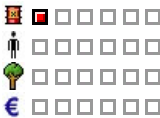
- Date et Lieu : FRANCE
- Activités : H52.10 - Entreposage et stockage
- Résumé : recherche.typeRecherche.tous.mots réfrigération

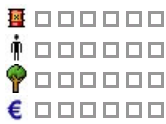
 **N°45384 - 19/06/2014 - FRANCE - 38 - AGNIN**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un feu se déclare vers 7 h dans un entrepôt frigorifique. Les flammes sont localisées dans une chambre froide contenant 60 t de glaces, sorbets et produits surgelés à - 20°C. Les pompiers éteignent le feu à 8 h avec 1 lance à eau et ventilent la chambre froide. Le sinistre est parti d'un tableau électrique. Les éventuels dommages subis par les installations de réfrigération ne sont pas connus.

 **N°42278 - 12/06/2012 - FRANCE - 94 - RUNGIS**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un feu se déclare vers 1h35 dans un entrepôt de 3 000 m², au coeur du Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis. Compte tenu de la configuration des entreprises implantées dans la structure en feu, un risque d'extension du sinistre est envisagé. Le service incendie du MIN, rapidement rejoint par 130 pompiers, éteint l'incendie vers 4h45 avec 10 lances dont 2 sur échelle et 1 lance canon. Ils arrosent ensuite les foyers résiduels et dégarnissent les lieux jusqu'à 12 h. Le 2ème étage du bâtiment est détruit et la toiture est partiellement effondrée. Aucune information n'est donnée quant aux éventuels dommages subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre des frigorigènes chloro-fluorés. Grâce à l'intervention rapide des secours et aux caractéristiques constructives du bâtiment (murs coupe-feu, espace vide séparant en deux l'autre partie du hangar), l'incendie ne s'est pas propagé. Le volume d'eau utilisé pour éteindre le feu est estimé à 990 m³. Le ruissellement des eaux d'extinction s'est opéré de la manière suivante : 20 % dans le collecteur des eaux pluviales (rejet sans prétraitement) 20 % dans la galerie du bâtiment sinistré 50 % dans le collecteur des eaux pluviales d'une autre société. Les pertes par évaporation représentent les 10 % restant. Après prélèvement et analyse des rejets dans les réseaux d'eaux pluviales, aucune anomalie n'est constatée. A la suite de l'accident, l'exploitant envisage de mettre en place un système de détection incendie relié au poste de commandement sécurité du MIN. La surveillance du site sera également renforcée : vidéosurveillance, rondier...

 **N°42150 - 09/05/2012 - FRANCE - 59 - LOON-PLAGE**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Dans l'enceinte du port maritime, les pompiers interviennent à 11 h à la suite du malaise de l'un des employés d'un entrepôt frigorifique. A leur arrivée, leurs détecteurs de monoxyde de carbone (CO) se déclenchent ; les 8 employés de l'établissement sont évacués. Les mesures atmosphériques indiquent également la présence de gaz réfrigérants chloro-fluorés de type R22 et R404. Un frigoriste arrête la fuite. Aucune autre information n'est donnée sur les installations de réfrigération à l'origine de la fuite.

 **N°41679 - 17/01/2012 - FRANCE - 80 - DOULLENS**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un feu se déclare vers 2 h dans un hangar de 3 000 m² abritant une chambre froide de 400 m² contenant des produits agricoles. Les pompiers maîtrisent l'incendie avec 3 lances à eau malgré des difficultés d'approvisionnement. A la suite de ce sinistre, 4 employées sont en chômage technique et 1 300 t de pommes de terre, ainsi que 320 t de betteraves sont détruites. Aucune information n'est donné sur les éventuels dommages subits par les installations de réfrigération.

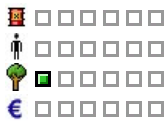
 **N°40668 - 26/07/2011 - FRANCE - 59 - COUDEKERQUE-BRANCHE**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un feu se déclare lors de travaux d'étanchéité, vers 10 h, sur la toiture en matériau bitumineux d'un entrepôt de 7 980 m². Compartimenté en 4 cellules, le bâtiment abrite des produits agroalimentaires, des liquides inflammables et des aérosols. Une colonne de fumée noire visible à une dizaine de km s'échappe de l'entrepôt. Une explosion, qui impliquerait une bouteille de gaz reliée au chalumeau de l'ouvrier travaillant sur le toit, se produit. Un employé du site donne l'alerte. Le plan ETARE est déclenché et la circulation sur la ligne ferroviaire proche est interrompue. Les pompiers maîtrisent le sinistre après plusieurs heures d'intervention. Pour circonscrire le feu, les secours pompent l'eau d'un canal voisin. Les bouches d'incendie ne sont en revanche pas utilisées. La coupure rapide de l'électricité a gêné la ventilation du site en ne permettant pas d'ouvrir les portes et volets électriques du bâtiment. Enfin quelques explosions se sont produites malgré la protection de la cellule aérosol assurée par les pompiers. Leurs effets sont restés cependant très limités et confinés à la cage de stockage. Les dommages matériels sont importants (destruction des verrières et des exutoires de 3 cellules, marchandises stockées...) et 20 employés sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre des dérivés chloro-fluorés. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bâtiment, ainsi que dans un bassin dédié à la réserve incendie. Lors de la visite du site, l'inspection des installations classées constate qu'un permis de travail annuel est délivré à l'entreprise sous-traitante, mais qu'aucun permis de feu n'a été délivré pour les travaux de réparation. Le Préfet propose un arrêté de mise en demeure. L'inspection demande également à l'industriel d'analyser et d'évacuer les eaux d'extinction dans une installation autorisée à cet effet. Des dispositions de protection de la zone de travail sous voûte et autour de la zone de travaux auraient sans nul doute limité les risques de propagation de l'incendie, ainsi que le respect d'un ordonnancement bien précis des opérations : analyse des risques avant l'intervention, découpage préalable de la zone de plaque d'asphalte à réparer pour l'isoler...



N°38090 - 06/02/2010 - FRANCE - 25 - BESANCON

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu dans la chambre froide du bâtiment des surgelés d'un entrepôt de marchandises émet une épaisse fumée noire odorante qui dérive dans le quartier concerné puis l'ouest de la ville. Le gardien de l'établissement donne l'alerte à 19h40. Une tête de sprinkler se déclenche, l'eau déversée entraîne l'effondrement d'une partie de la toiture de la chambre dans laquelle 2 à 3 cm de glace se sont accumulés. Une trentaine de véhicules de secours intervient. Les pompiers éteignent l'incendie après 1h30 d'intervention. Seuls des dommages matériels sont à déplorer ; les panneaux de la chambre froide et les équipements électriques sont endommagés sur 10 à 20 m² de surface. Les installations de réfrigération épargnées sont opérationnelles. Selon l'exploitant, aucune fuite de frigorigène chloro-fluoré ne serait à déplorer. La chambre endommagée est isolée, son accès est interdit aux employés. Un transformateur sec alimentant une boucle de chauffage du sol de la chambre surgelée serait à l'origine du sinistre.



N°37603 - 12/12/2009 - FRANCE - 974 - LE PORT

H52.10 - Entreposage et stockage

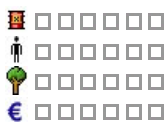
Dans la zone industrielle d'un port, un feu se déclare dans un entrepôt de 4 000 m² abritant des fruits et légumes, des produits de bureautique, ainsi que des bidons d'huile alimentaire. Sous l'effet de la chaleur, les bidons d'huile se déforment et s'éventrent. L'huile se déverse dans le réseau d'eaux pluviales et provoque une pollution de la mer. Après reconnaissance par les pompiers, la surface maritime polluée est évaluée à 60 ha. Des produits absorbants sont mis en oeuvre pour circonscrire la pollution. Le bilan de l'accident fait état de dégâts matériels importants, mais aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.



N°36006 - 20/03/2009 - FRANCE - 29 - BREST

H52.10 - Entreposage et stockage

Vers 21h30, un feu se déclare dans un local de stockage industriel de 1 800 m² abritant des denrées alimentaires pour l'avitaillement de navires et une entreprise de sérigraphie sur textile de 500 m². Les installations de réfrigération se trouvant dans un autre local ne sont pas touchées. Les pompiers maîtrisent le sinistre après 3h30 d'intervention à l'aide de 6 lances. Le tiers du bâtiment est effondré et une surveillance est mise en place jusqu'au lendemain matin. Chez l'avitailleur, 15 personnes sont en chômage technique et 5 dans l'entreprise de sérigraphie. Un feu de véhicule stationné vitres cassées dans la rue serait à l'origine du sinistre.



N°35982 - 13/03/2009 - FRANCE - 94 - RUNGIS

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare vers 2h30 dans un entrepôt frigorifique de fruits et légumes de 1 600 m² constitué d'un bâtiment métallique d'un seul niveau et de 15 m de haut. D'importants moyens de secours sont mobilisés : une centaine de pompiers venus de 11 casernes, 23 engins et 11 lances à incendie... L'incendie est maîtrisé après 3 h d'intervention avant qu'il ne se propage aux camions garés autour du bâtiment en flammes, ainsi qu'à un atelier abritant du matériel de manutention. Une épaisse fumée blanche émise à hauteur du bâtiment sera visible à plusieurs kilomètres depuis l'autoroute A6. Un dispositif de surveillance du foyer est mis en place durant plusieurs heures et les personnes sur place sont évacuées. Aucune victime n'est à déplorer, mais 8 employés sont en chômage technique. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération.



N°35481 - 25/11/2008 - FRANCE - 77 - MONTRY

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare vers 19h50 dans un bâtiment de 1 500 m² abritant une entreprise de maçonnerie générale et un traiteur. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 4 grosses lances, dont l'une sur échelle, ainsi qu'un bras élévateur de 42 m. Les énergies sont coupées dans 7 appartements voisins ; 20 personnes se relogent par leurs propres moyens. Le feu est circonscrit vers 23h30, une surveillance est mise en place pour la nuit et les derniers foyers résiduels sont éteints le lendemain dans la matinée, l'intervention des secours s'achevant en fin de journée. Le traiteur doit utiliser un groupe électrogène pour réalimenter ses installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. A la suite de ce sinistre, 27 personnes sont en chômage technique.

**N°31216 - 23/09/2005 - FRANCE - 44 - CARQUEFOU***H52.10 - Entreposage et stockage*

Dans un entrepôt frigorifique construit en 1980, 40 kg d'ammoniac (NH₃) fuit d'installations de réfrigération en rénovation contenant 3,5 t de frigorigène. Avant de remplacer des collecteurs NH₃ en hauteur dans un couloir de manutention, un tuyautier employé par un frigoriste sous-traitant enlève à 10h20 le calorifugeage isolant plusieurs anciennes tuyauteries devant le tunnel de congélation. De la glace se trouvant dans l'isolant, l'ouvrier utilise un marteau et un burin, percute une canalisation et de l'NH₃ gazeux fuit dans le quai de manutention. Le responsable d'exploitation fait évacuer ce quai et les bureaux proches 5 min plus tard, puis alerte le directeur en visite clientèle qui donne consigne d'appeler les pompiers, d'avertir le locataire d'une partie des locaux séparée de la zone NH₃ et de maintenir le personnel hors du bâtiment. De 10h30 à 11 h, le frigoriste de l'entrepôt et 2 frigoristes sous-traitants ferment les vannes d'aspiration et d'alimentation en liquide des chambres et du tunnel. A 11 h, un technicien accompagné de 2 pompiers recherchent la fuite qui est localisée 45 min plus tard : un trou de 2 à 3 mm sur un piquage du collecteur. La tuyauterie est vidangée et mise sous vide. Des prélèvements d'air à 12h30 montrent l'absence d'NH₃ dans la partie des locaux louée, 0 à 4 ppm au 1er étage de l'entrepôt, 4 à 20 ppm au rez-de-chaussée et 50 ppm sur le quai devant le tunnel. Les activités reprennent à 13 h. A la remise en service des installations, seule la vanne de départ liquide du tunnel est isolée, les vannes d'aspirations restant ouvertes pour aspirer le reste de l'NH₃ dans les batteries du tunnel. L'exploitant et le prestataire avaient rédigé un plan de prévention et une procédure d'intervention avant les travaux. Il n'y a pas de victime. Plusieurs mesures sont prises : remplacement des collecteurs et des calorifuges, nouveaux collecteurs placés plus haut (risque de heurt diminué) et calorifugés séparément, réunions avec le prestataire pour un rappel des consignes de sécurité et avec l'équipe d'exploitation pour améliorer la réaction à ce type d'accident, exercice planifié avec les pompiers en 2006. Un arrêté préfectoral impose une étude technico-économique : confinement des canalisations de distribution d'NH₃ vers les chambres froides, vannes à sécurité positive commandées à distance, amélioration des conditions d'accès aux installations en hauteur dans le circuit de distribution.

**N°30357 - 25/07/2005 - FRANCE - 34 - BOISSERON***H52.10 - Entreposage et stockage*

Un feu d'origine malveillante se déclare vers 2 h sur une semi-remorque de balles de carton compacté stationnée sur la plate-forme extérieure "déchets" d'un entrepôt réfrigéré de produits alimentaires. L'incendie se propage à 50 palettes en bois situées à proximité immédiate puis, par rayonnement, à un stock de 2 400 palettes distant de 4 m. La chaleur du foyer provoque l'explosion de 7 des 25 bouteilles de 13 kg de propane stockées dans un casier distant de 5 m. La société de surveillance alerte l'exploitant et les pompiers à 2h34 ; ils arrivent sur place respectivement à 2h45 et 2h50. Les secours maîtrisent l'incendie en 1h10 à l'aide des RIA et des poteaux incendie du site. Les portes et murs coupe-feu 2 h ont évité la propagation de l'incendie aux bâtiments et les eaux d'extinction ont été recueillies dans un bassin de rétention. L'incendiaire repéré par les caméras de surveillance sera interpellé dans les 48 h par les gendarmes. A la suite du sinistre, l'exploitant éloigne les bouteilles de gaz d'au moins 10 m des stockages de matériau combustible et limite la quantité de palettes stockées en augmentant leur fréquence d'enlèvement. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH₃).

**N°29687 - 23/04/2005 - FRANCE - 77 - NEMOURS***H52.10 - Entreposage et stockage*

Un conteneur ou "fût à pression" d'ammoniac (NH₃) fuit dans un entrepôt de surgelés en zone artisanale. L'accident a lieu lors du remplacement du condenseur d'une unité de réfrigération en partie vidée la veille avec transfert de 1 500 kg d'NH₃ à - 18 °C dans 4 fûts de 930 l (450 kg) loués à un distributeur de produits chimiques par le frigoriste chargé des travaux. Les 3 fûts pleins et un 4ème rempli à 50 % sont ensuite stockés hors de l'entrepôt gardienné de nuit.

Le lendemain à 11h50, l'un d'eux non manipulé entre temps, construit en 1998 et ré-évalué en 2003 (PE 49 bar, PS 32,5 bar, - 20 °C < T < + 50 °C) se déchire brutalement. Le POI est déclenché vers 12h15. D'importants moyens humains et matériels interviennent : centaine de pompiers, quarantaine de véhicules, 2 hélicoptères... Un nuage toxique inconfortable une centaine de personnes sur la ZI (dont 21 employés de l'entrepôt), puis atteint une aire d'autoroute à 200 m des fûts où stationnent plusieurs automobiles ; 52 victimes sont recensées, 28 dont 5 plus atteintes (2 gendarmes, 1 chauffeur dans l'entrepôt et 2 personnes asthmatiques) sont hospitalisées jusqu'au soir. Un périmètre de sécurité de 150 m est mis en place et une rue est bloquée. Des messages lumineux informent les usagers de l'autoroute : aire de repos interdite, fermeture des vitres des véhicules, arrêt des ventilations. Les pompiers en ARI dispersent les émanations d'NH₃ avec des lances. Pour maintenir une capacité de rétention suffisante, les eaux de dilution collectées dans un bassin de 300 m³ sont rejetées dans le réseau après un contrôle de pH (8 à 9) ; 550 m³ d'eau seront ainsi utilisés. Les fûts intacts sont transférés dans l'unité de réfrigération. L'aire de repos est réouverte à 21h26 et l'intervention s'achève vers 22 h.

Une expertise note une rupture de l'équipement sous pression (ESP) consécutive à un sur-remplissage dû à une procédure de travail "inadaptée" et préconise une pesée systématique des fûts. Selon l'IIC, la procédure est surtout difficile à mettre en oeuvre : positionnement minutieux du fût "polyvalent" susceptible de contenir gaz liquéfiés ou liquides en fonction de 2 marques peintes sur son flanc selon un angle de 40° pour que le tube plongeur limiteur de remplissage 85 ou 100 % puisse jouer son rôle... Ce réglage est cependant imprécis, l'extrémité du tube étant par construction à une distance variable de la paroi du cylindre. Un mélange de produits (eau / NH₃...) dû à cette même polyvalence ne peut aussi être écarté.

Une réduction de 600 kg de la charge d'NH₃ (passage au régime de la déclaration) avec remplacement du matériel existant libère un espace suffisant en salle des machines pour stocker les conteneurs de transfert. La construction d'un quai de chargement spécifique facilite la manutention des conteneurs. Le POI est renforcé. Les procédures de remplissage / vidange des réservoirs mobiles sont mieux formalisées.

-  **N°28788 - 28/12/2004 - FRANCE - 22 - PAIMPOL**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un feu se déclare vers 13 h sur un fenwick dans un bâtiment de 350 m² utilisé comme entrepôt réfrigéré de légumes. L'incendie impacte 3 bâtiments, 700 des 1 400 m² envahis par les fumées sont détruits. L'intervention mobilise 21 pompiers durant près de 6 h. L'exploitant contacte les services d'hygiène pour vérifier si les denrées entreposées ont été détériorées par les fumées, ce qui pourrait entraîner entre autres conséquences une mise en chômage technique des employés ; des experts et assureurs interviennent pour en évaluer le nombre. Les autorités locales, les services techniques municipaux et la gendarmerie se sont également rendus sur les lieux. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.
-  **N°27862 - 15/08/2004 - FRANCE - 77 - MITRY-MORY**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un incendie détruit le local transformateur électrique de 20 KV d'une entreprise stockant des denrées périssables dans un entrepôt réfrigéré. Les 100 employés de l'établissement sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.
-  **N°27647 - 27/07/2004 - FRANCE - 45 - BONNY-SUR-LOIRE**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un feu se déclare sur une semi-remorque peu après 2 h. L'incendie se propage à un entrepôt frigorifique de 8 000 m² et à un stockage extérieur de 8 000 palettes en bois. Plusieurs bouteilles de gaz explosent dans le bâtiment. Un riverain, dont l'habitation est menacée par les flammes, est évacué. Les pompiers rencontrent des difficultés d'accès au sinistre et d'approvisionnement en eau. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. Les 35 employés sont en chômage technique.
-  **N°28031 - 01/05/2004 - FRANCE - 974 - NC**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un feu se déclare dans la salle des machines d'un entrepôt frigorifique portuaire à la suite de l'échauffement d'une armoire électrique. Des fumées toxiques envahissent l'entrepôt, 1 900 t de marchandises sont saisies et détruites. Aucune information précise n'est donnée quant au frigorigène utilisé et aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. L'accident n'est pas daté avec précision (mai ou juin 2004 ?).
-  **N°25864 - 11/08/2003 - FRANCE - 84 - SORGUES**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Une fuite d'ammoniac (NH₃) dans la nuit sur les installations de réfrigération d'un établissement conditionnant et distribuant des produits alimentaires congelés, est détectée olfactivement par les employés lors de leur prise de poste. Une société de maintenance localise et isole la fuite située sur une canalisation calorifugée extérieure d'NH₃. Une corrosion sur plusieurs mètres de longueur est à l'origine de la fuite évaluée entre 0,5 et 1 l/h. Des investigations révèlent, sur plusieurs mètres de la canalisation, l'absence de bande grasse assurant une protection efficace contre la corrosion. Cette négligence lors de l'installation de la conduite 11 ans plus tôt est à l'origine de l'incident. Ses conséquences sont limitées, le débit de fuite d'NH₃ est resté faible et s'est dispersé sans flash. A la demande de l'Inspection, l'exploitant doit sous 1 mois : analyser les causes de la défaillance à l'origine de l'incident, faire expertiser la canalisation en cause, contrôler toutes les canalisations calorifugées du site transportant de l'NH₃, prendre toute mesure pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel incident, engager une réflexion sur l'utilisation du frigorigène NH₃ dans ses installations et la réduction des risques inhérents à ce fluide.
-  **N°25254 - 04/08/2003 - FRANCE - 68 - SAUSHEIM**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Dans la cour d'un entrepôt de fruits et de légumes de 3 500 m², un feu de palettes allumé par un employé devient incontrôlable. Le personnel tente d'éteindre l'incendie à l'aide d'extincteurs, mais les flammes se propagent rapidement à tout le stock de palettes et de matériels. Le service chargé de l'électricité coupe une ligne haute-tension surplombant le sinistre. Après 8 h d'intervention, plus de 60 pompiers parviennent à préserver le bâtiment de 2 000 m² appartenant à une société voisine. Une explosion dans l'entrepôt blessera 1 pompier aux tympans. Un second qui chute lors d'une reconnaissance, se blesse à une jambe. Les dommages matériels sont importants pour la société maraîchère : l'entrepôt principal et le bâtiment administratif sont détruits, le matériel informatique est fortement endommagé. Aucune précision n'est donnée quant à la présence d'une installation de réfrigération et aux dommages subis par cette dernière.
-  **N°24567 - 14/05/2003 - FRANCE - 35 - RENNES**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un feu de débris se déclare au premier étage d'un entrepôt frigorifique de 50 m². Les installations de réfrigération utilisant de l'ammoniac ne sont pas atteintes.
-  **N°24384 - 04/04/2003 - FRANCE - 72 - LE MANS**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Dans un entrepôt frigorifique, un incendie se déclare dans un atelier de 100 m² abritant des produits inflammables. Le feu n'atteint pas la réserve d'ammoniac de l'installation de réfrigération. Les locaux sont ventilés. Selon l'exploitant, l'incendie aurait pour origine un échauffement de la bobine du contacteur qui alimente une meule dans l'atelier mécanique, le boîtier électrique se serait enflammé puis le feu se serait propagé à une corbeille de papiers.



N°23371 - 28/09/2002 - FRANCE - 22 - SAINT-BRIEUC

H52.10 - Entreposage et stockage

Une fuite d'ammoniac (NH3) se produit le week-end vers 22h10 sur les installations de réfrigération d'un entrepôt frigorifique. Un périmètre de sécurité de 200 m est établi et la population se confine. Le personnel technique de l'entreprise stoppe la fuite. L'accident est dû à l'ouverture intempestive d'une soupape de sécurité installée sur un receiver de la salle des machines principale et dont l'orifice de rejet est collecté et reporté en toiture. La soupape fait partie d'un dispositif limiteur de pression constitué de 2 soupapes montées en parallèle sur un robinet inverseur par vanne 3 voies. La soupape tarée à 16,5 bars s'est ouverte sans raison apparente, les enregistrements de pression indiquant une pression normale de fonctionnement de l'installation lors de l'incident (12 bars). Cette soupape qui faisait l'objet de contrôles et de vérifications réguliers, avait notamment été remplacée en 1998 ; située dans la salle des machines elle est donc protégée d'une éventuelle dégradation liée aux intempéries. Le rejet d'NH3 a été détecté par des capteurs situés dans les combles sous la toiture. Une alarme s'est déclenchée lorsque le 2ème seuil (4 000 ppm) a été atteint, provoquant la mise en sécurité par arrêt total de l'installation et alertant un technicien d'astreinte par transmission téléphonique ; ce dernier est sur place 15 mn plus tard. Les pompiers prévenus par le voisinage (odeur) sont sur les lieux à 22h45, suivis 5 mn plus tard du responsable technique et du directeur de l'établissement. La soupape défectueuse est remplacée durant la nuit et les installations redémarrent le dimanche matin sous surveillance renforcée. La quantité d'NH3 rejetée en hauteur (8,5 m) et sous forme vapeur est évaluée à quelques kilogrammes ; celle-ci ne nécessite pas d'appoint de frigorigène dans l'installation. Aucun dommage notable sur l'environnement n'est observé. Une réflexion interne est engagée : collecte des rejets avec détection et neutralisation, remplacement complet des soupapes en changeant si nécessaire le type de ces équipements... L'exploitant note que la chaîne de transmission d'alarme a bien fonctionné et que la collaboration entre les employés et les pompiers a été efficace, notamment en raison des exercices communs réguliers effectués par le passé.



N°22821 - 07/08/2002 - FRANCE - 971 - BAIE-MAHAULT

H52.10 - Entreposage et stockage

Une fuite de 2 à 3 l d'ammoniac (NH3) de réfrigération (sur 3 500 kg) a lieu dans un établissement distribuant en gros des aliments congelés et surgelés. Alimentant les évaporateurs des chambres froides négatives (-25 °C < T < -20 °C), le circuit basse pression (1 t NH3, -32°C sous 1 bar abs.) impliqué comprend un réservoir BP de 6 000 l (1 t d'NH3) et un compresseur. La sortie BP dispose de 2 lignes de soutirage du ballon BP alimentant chacune une pompe. Les 2 pompes sont raccordées au réseau d'alimentation des évaporateurs par une canalisation unique. Un filtre isolable par 2 vannes papillons installé dans la salle des machines protège les évaporateurs et dispositifs de commande d'éventuels corps étrangers.

La fuite a lieu alors qu'un artisan frigoriste sous-traitant veut changer le couvercle supérieur du filtre ; il en ferme les vannes d'isolement, effectue une purge (tuyau de purge retrouvé plongeant dans un bac plastique rempli d'eau ammoniacale), retire enfin le couvercle du filtre et reçoit un jet d'NH3 liquide. Brûlé au visage, au bras et au thorax, le frigoriste parvient à atteindre la douche de sécurité implantée dans le local. La détection NH3 qui se déclenche (seuil haut) vers 9h25, provoque le démarrage du ventilateur d'extraction, l'arrêt de l'alimentation électrique de l'installation NH3, une alarme sonore sur le site avec transmission à la société de gardiennage. L'un des responsables de l'entrepôt prévient alors le fils de l'artisan également frigoriste travaillant sur le site. Ne pouvant être sur les lieux que 10 mn plus tard au moins, ce dernier retrouvera le corps de son père dans la salle des machines.

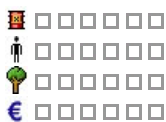
Une expertise révèle une rupture de la tige de maintien central, par l'intermédiaire de 2 ressorts, des flasques supérieure et inférieure du filtre. Un scénario accidentel est avancé : purge incomplète du filtre et/ou mauvaise fermeture de la vanne côté évaporateurs, rupture vraisemblablement préexistante de la tige du filtre, brutale détente des ressorts éventuellement favorisée par la montée en pression de l'NH3 présent dans le filtre, projection d'une quantité d'NH3 suffisantes pour brûler et asphyxier la victime, seule et sans masque dans la salle des machines. Au déclenchement de l'alarme, aucun des responsables et employés n'a eu le réflexe d'aller vérifier la présence ou non d'une victime dans la salle des machines, ni de prévenir les pompiers qui arriveront après le fils de la victime.



N°22743 - 21/07/2002 - FRANCE - 61 - BRIOUZE

H52.10 - Entreposage et stockage

Une fuite de 100 kg d'ammoniac se produit sur les installations de réfrigération d'un entrepôt de viande ; 800 des 1 200 t de marchandises stockées sont contaminées. Les pompiers colmatent la fuite et ventilent les locaux.



N°22640 - 02/07/2002 - FRANCE - 59 - LOMME

H52.10 - Entreposage et stockage

Un incendie se déclare dans un entrepôt de 3 000 m² dont 1 500 m² réfrigérés. Aucune précision n'est donnée sur la nature de l'installation de réfrigération et sur les dommages subis par celle-ci.























N°23210 - 26/06/2002 - FRANCE - 94 - VITRY-SUR-SEINE

H52.10 - Entreposage et stockage

Un incendie d'origine électrique se déclare dans un poste de transformation électrique comportant 2 transformateurs à huile. Seule une armoire électrique (TGBT) est détruite. Le personnel de gardiennage donne l'alerte. Le poste de transformation alimente les bâtiments et les chambres froides d'un entrepôt ; les produits surgelés sont évacués vers d'autres plates formes frigorifiques. L'alimentation électrique est provisoirement assurée par un groupe électrogène. L'extincteur installé dans le local électrique n'a pas pu être utilisé par le personnel de gardiennage. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3) et des frigorigènes chloro-fluorés ne semblent pas avoir été atteintes.

-  **N°19163 - 26/07/2000 - FRANCE - 29 - QUIMPERLE**
H52.10 - Entreposage et stockage
 En l'absence des employés, une fuite d'ammoniac se produit la nuit sur les installations de réfrigération d'un entrepôt. Des ouvriers dans un établissement voisin, gênés par une forte odeur, préviennent les pompiers et des techniciens de l'entrepôt ; ces derniers arrivent sur les lieux 1 h plus tard. L'accident a pour origine la défaillance d'un joint torique (diam. voisin de 20 mm) sur le pilote d'une vanne d'aspiration implantée sur une canalisation d'NH3 gazeux basse pression associée à une chambre froide. L'installation est mise en dépression à l'aide d'un compresseur et la zone de fuite est isolée, le joint est remplacé en 15 min. La quantité d'NH3 perdue est évaluée à moins de 1 l. Le dispositif de télé-surveillance prévu pour alerter le personnel de maintenance n'a pas fonctionné, la concentration en NH3 dans l'air étant inférieure au seuil de déclenchement programmé (2 000 ppm). Un contrôle général de l'installation est réalisé avant sa remise en service.
-  **N°17241 - 11/11/1999 - FRANCE - 44 - CARQUEFOU**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Dans un entrepôt frigorifique, une fuite d'huile se produit sur la pompe à huile d'un compresseur de l'installation de réfrigération. Le système de détection de fuite d'ammoniac (2ème seuil) alerte le technicien d'astreinte qui isole la pompe et prévient les pompiers. Le fournisseur expertise la pompe à huile défectueuse qui avait été installée en juillet dernier. L'installateur semble avoir décidé depuis de ne plus utiliser ce type de pompe à huile.
-  **N°16144 - 24/08/1999 - FRANCE - 69 - LYON**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un incendie détruit un entrepôt de fruits ; 30 employés sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.
-  **N°15189 - 28/03/1999 - FRANCE - 94 - VINCENNES**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un incendie se déclare dans les bureaux d'un entrepôt frigorifique désaffecté. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.
-  **N°11547 - 19/08/1997 - FRANCE - 76 - LE HAVRE**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un feu d'origine criminelle se déclare à 16h20 dans un entrepôt de 30 000 m² d'emprise au sol sur 2 niveaux, abritant des archives et un hangar frigorifique comprenant une unité de réfrigération à l'arrêt mettant en oeuvre 5 t d'ammoniac (NH3). Le front de flamme est évalué à 350 m 15 mn après l'alerte. Un périmètre de sécurité est établi. D'importants moyens sont mobilisés : une centaine de pompiers, 2 remorqueurs de haute mer... Des évapo-condenseurs explosent dans l'incendie, libérant 2 t d'NH3 gazeux à l'atmosphère. Une CMIC effectue des prélèvements (4 ppm d'NH3 dans les fumées sur site, négatif à 300 et 1 200 m). L'unité de réfrigération est vidangée les jours suivants et l'NH3 est stocké en conteneurs.
-  **N°10986 - 03/03/1997 - FRANCE - 82 - MONTAUBAN**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un incendie détruit un entrepôt de fruits de 2 500 m². Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération.
-  **N°10599 - 19/02/1997 - FRANCE - 94 - CHEVILLY-LARUE**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un feu se déclare dans une salle abritant les archives d'un entrepôt frigorifique de fruits et légumes de 10 000 m². Lors du sinistre, la cellule d'entreposage inexploitée est en cours de réhabilitation. L'incendie détruit 500 m² de bâtiment. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3) et des frigorigènes chloro-fluorés ne sont pas atteintes. Aucune conséquence n'est observée sur l'environnement.
-  **N°8503 - 13/04/1996 - FRANCE - 94 - CHEVILLY-LARUE**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un feu se déclare dans le faux plafond d'un entrepôt frigorifique de 900 m². Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.
-  **N°8400 - 28/03/1996 - FRANCE - 85 - SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Lors d'une purge d'huile sur l'unité de réfrigération d'un entrepôt frigorifique, un opérateur enlevant le bouchon de purge est surpris par une projection de 25 kg d'ammoniac (gaz / liquide) due à l'ouverture brutale d'une obturation dans la canalisation. Une CMIC intervient. Une société privée récupère le produit. Un 2ème employé et un pompier sont aussi incommodés. Deux des blessés sont hospitalisés et placés en observation. L'NH3 émis en toiture provoque une gêne dans l'environnement proche. Un périmètre de sécurité est établi. Les entreprises voisines, des marins et des passants sont évacués. Le secteur est privé d'électricité 3 h. Les 2 purges seront dotées d'une fermeture automatique par contrepoids et d'une cuvette de rétention.
-  **N°8343 - 16/03/1996 - FRANCE - 44 - SAINT-NAZAIRE**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un incendie ravage un entrepôt frigorifique de 800 m². Aucune information n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. Les dommages matériels sont évalués à 2,4 MF.

-    
- N°8014 - 31/01/1996 - FRANCE - 84 - SAINT-DIDIER**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un incendie détruit un entrepôt de produits alimentaires de 800 m²; 9 personnes sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.
-    
- N°7422 - 03/09/1995 - FRANCE - 35 - RENNES**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un feu se déclare dans un entrepôt frigorifique de 5 000 m³, désaffecté et non utilisé depuis une quinzaine d'années. L'incendie se propage rapidement compte tenu des matériaux présents (palettes en bois et isolation des chambres froides). Les installations de réfrigération de 22 KW, mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré, avaient été démantelées bien avant le sinistre. Un acte criminel est suspecté et la gendarmerie effectue une enquête.
-    
- N°7001 - 11/05/1995 - FRANCE - 47 - VILLENEUVE-SUR-LOT**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Une légère fuite d'ammoniac se produit sur les installations de réfrigération d'un entrepôt désaffecté. Les secours en combinaisons de protection chimique parviennent à colmater la fuite. L'installation sera démantelée.
-    
- N°6071 - 06/01/1995 - FRANCE - 94 - THIAIS**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un incendie détruit un entrepôt de produits alimentaires de 10.000 m². Dix-huit grosses lances sont mises en oeuvre. Une cellule frigorifique de 5 098 m² est détruite. L'autre cellule de 2967 m² n'est pas affectée. Aucune autre précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération.
-    
- N°5880 - 24/09/1994 - FRANCE - 62 - BOULOGNE-SUR-MER**
H52.10 - Entreposage et stockage
 En 35 min, un incendie détruit un hangar de 6 700 m² (224 x 30 m), construit en 1989 et loué à plusieurs entreprises de distribution de produits de la mer. A 21h22, un témoin alerte les secours qui trouvent 1/3 du bâtiment en feu à leur arrivée quelques minutes plus tard. L'accès à l'établissement est rendu difficile par les rideaux métalliques fermés ainsi que par les rangées de camions stationnés le long des quais de chargement dont certains brûlent. Les petites installations de réfrigération (C.F.C.) équipant des chambres froides et 24 poids lourds sont détruits, ainsi que des chariots de manutention au GPL garés dans le bâtiment. Des bouteilles de gaz explosent et retombent aux alentours ; un débris métallique planté dans une porte sera retrouvé à 50 m de distance. La propagation du feu est facilitée par l'absence de recouvrements et d'exutoires dans le bâtiment, mais aussi par la présence de cloisons combustibles et de polystyrène servant au conditionnement du poisson. Hors gaz de combustion résultant de la dégradation des matériaux pris dans l'incendie, aucune autre émission de gaz toxiques n'est signalée. L'absence de protection incendie a contribué à l'ampleur du sinistre circonscrit par les 60 pompiers en 1 h (durée totale de l'intervention 12 h). Le hall était considéré comme l'un des plus modernes d'Europe. Un feu de tracteur sur l'aire de stationnement est sans doute à l'origine du sinistre.
-    
- N°4369 - 12/03/1993 - FRANCE - 59 - LILLE**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Inquiété par une odeur caractéristique d'ammoniac, un riverain d'un entrepôt frigorifique prévient les pompiers qui alertent le personnel d'astreinte du dépôt. L'origine de la fuite est rapidement identifiée : une tête de vanne desserrée. Les pompiers n'interviennent pas dans l'entrepôt mais dévient la circulation et interdisent l'accès du quartier dans un rayon de 100 m durant l'intervention (1h30). Aucune personne ne sera indisposée par le rejet d'ammoniac. L'unité de réfrigération, très ancienne, utilise du matériel actuellement abandonné en raison du risque de fuite. Isolée pour être vérifiée et réparée (2 autres fissures auraient été découvertes sur les conduites), elle sera démantelée 3 mois plus tard.
-    
- N°2828 - 30/09/1991 - FRANCE - 74 - BONS-EN-CHABLAIS**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un incendie se déclare dans un bâtiment industriel à usage d'entrepôt frigorifique, 20 personnes sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant à une fuite éventuelle du fluide frigorigène contenu dans les installations de réfrigération.
-    
- N°2783 - 18/07/1991 - FRANCE - 29 - LANDERNEAU**
H52.10 - Entreposage et stockage
 A la suite d'une panne d'électrovanne, une fuite d'ammoniac se produit sur les installations de réfrigération d'un entrepôt frigorifique. Dans une usine de surgélation voisine, 35 employés sont contraints d'évacuer les locaux. Souffrant de légères brûlures aux yeux, 5 employés sont hospitalisés ; 10 autres personnes se plaignent d'irritations sans gravité.



N°2345 - 11/10/1990 - FRANCE - 26 - MONTELMAR

H52.10 - Entreposage et stockage

Dans un entrepôt frigorifique, une unité de réfrigération s'arrête de nuit sur défaillance d'une régulation. Reprenant son travail, le responsable du dépôt redémarre manuellement un compresseur haute pression (HP), mais sa culasse éclate peu après et un nuage d'ammoniac gazeux est émis. L'explosion est due à l'aspiration de NH3 liquéfié non compressible par les compresseurs HP ("haute-pression") lors du démarrage automatique des compresseurs BP (basse pression). Des concentrations de 15 à 25 ppm d'NH3 sont relevées dans le quartier et un périmètre de sécurité est établi. Un centre commercial, un bâtiment administratif et des habitations sont évacués ; 4 des 90 personnes concernées sont incommodées. Le retour à une situation normale demandera 2 h. Suite à la défaillance d'une vanne motorisée (bobine), du NH3 se retrouve en excès dans le réservoir du compresseur MP. Au démarrage, l'opérateur conduisant l'installation a bien constaté un niveau élevé de NH3 liquide dans le réservoir moyenne pression (MP) mais, faute de disposer d'une mesure précise de niveau et connaissant mal les conditions de bon fonctionnement de l'automate pilotant l'installation, a estimé que ce niveau ne posait pas de danger et a remis en route les compresseurs HP. Quelques minutes après, la régulation automatique remet en service les compresseurs BP, ce qui provoque une émulsion dans leurs réservoirs. Les compresseurs HP aspirent alors des gouttelettes de NH3, ce qui entraîne un "coup de liquide" et la rupture du carter d'un compresseur puis une fuite gazeuse. L'exploitant envisage la pose d'une sécurité de niveau haut dans le réservoir MP et d'un détecteur de NH3 dans l'unité déclenchant une pré alarme et le démarrage de la ventilation du local.



N°2315 - 03/10/1990 - FRANCE - 14 - MONDEVILLE

H52.10 - Entreposage et stockage

Un incendie détruit 2 000 m² d'un entrepôt comprenant 3 chambres froides vides (8 000 m³) en réaménagement. Le feu a démarré, en l'absence des ouvriers partis déjeuner, dans l'une des chambres dont l'ancien éclairage était démonté et le nouveau partiellement en service. L'isolation thermique du local était en cours d'amélioration par projection de mousse polyuréthane. Normalement débranché à chaque fin de travaux, un spot halogène puissant éclairant les lieux pourrait être à l'origine du sinistre. L'incendie s'est arrêté à un mur de parpaings séparant les chambres froides de la salle des machines qui est indemne ; aucune fuite d'ammoniac (installations de réfrigération) n'a eu lieu. Trois employés sont en chômage technique.



N°2282 - 01/08/1990 - FRANCE - 26 - MONTELMAR

H52.10 - Entreposage et stockage

Lors du démontage d'une vanne sur une installation de réfrigération d'un entrepôt frigorifique, une fuite d'ammoniac gazeux a lieu sur une canalisation du circuit basse pression mal isolée. L'opérateur ne peut resserrer la vanne (clé à cliquet gelée) et la fuite se prolonge 20 min. La porte arrière de la salle des machines étant ouverte, le nuage se propage à l'extérieur. Les employés sont évacués ; l'un d'eux intoxiqué est hospitalisé ainsi qu'une femme enceinte vivant à proximité. Les mesures effectuées dans l'atmosphère par les pompiers donnent des concentrations de 7 ppm pour un seuil de détection de 5 ppm. Sur un volume de 1 200 l, seulement 3 à 4 l d'ammoniac à -33 °C se seraient échappés des installations.



N°1341 - 11/12/1989 - FRANCE - 03 - VICHY

H52.10 - Entreposage et stockage

Une fuite de 150 l d'ammoniac a lieu sur le circuit de réfrigération (capacité totale 1 200 l d'NH3) d'un entrepôt frigorifique de denrées alimentaires ; 20 pompiers en tenue étanche interviennent et les habitants du quartier doivent se confiner.



N°597 - 02/12/1988 - FRANCE - 80 - VRON

H52.10 - Entreposage et stockage

Un incendie détruit 1 000 m² d'un entrepôt frigorifique. Aucune précision n'est donnée quant à une émission éventuelle du fluide frigorigène contenu dans les installations de réfrigération. Les dommages seraient compris entre 10 et 15 MF.



N°5257 - 04/06/1986 - FRANCE - 29 - LANDERNEAU

H52.10 - Entreposage et stockage

Dans un entrepôt frigorifique, une fuite accidentelle d'ammoniac a lieu sur les installations de réfrigération après rupture d'une canalisation. Les eaux des lances à incendie utilisées pour abattre le nuage toxique se déversent dans le réseau des eaux pluviales et polluent un affluent de l'ELORN. La faune piscicole est partiellement détruite.



N°5260 - 29/09/1985 - FRANCE - 26 - PIERRELATTE

H52.10 - Entreposage et stockage

Un entrepôt de produits surgelés rejette de l'ammoniac, provenant de ses installations de réfrigération, dans les canaux du RHONE. La faune aquatique est mortellement atteinte (1 t de poissons).



N°15586 - 03/12/1968 - FRANCE - 69 - LYON

H52.10 - Entreposage et stockage

Une importante fuite d'ammoniac (NH3) de réfrigération a lieu dans un entrepôt de denrées alimentaires lors du dégivrage des frigorifères associés aux chambres froides. Piégés en sous-sol, 2 employés tentant de s'échapper par un monte-charge (volontairement bloqué pour faciliter des manutentions ou hors service par interruption en sécurité de l'alimentation électrique ?) sont tués et 5 autres sont plus ou moins brûlés. Une pastille d'obturation (diam. 93 mm, ép. 4 mm, poids 191 g) soudée 10 ans plus tôt s'est détachée en bout d'une canalisation (diam. 82 /89 mm), inutilisée mais non démontée, débouchant dans un couloir. L'NH3 réchauffé (dégivrage) arrivant sur une paroi froide a provoqué des contraintes thermiques et la rupture par fatigue de la pastille. Un manque de liaison entre le métal déposé et le métal de base aurait favorisé cette rupture. Les canalisations sont inspectées pour éliminer les soudures et les montages critiquables. Les consignes de dégivrage sont modifiées (nombre de personnes présentes limité, entrée des locaux interdite...). Des issues de secours sont aménagées. Le personnel est doté de moyens de protection adaptés et en nombre suffisant.

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) de la recherche

- Date et Lieu : FRANCE
- Activités : H52.10 - Entreposage et stockage
- Résumé : recherche.typeRecherche.tous.mots ammoniac


N°31216 - 23/09/2005 - FRANCE - 44 - CARQUEFOU
H52.10 - Entreposage et stockage

Dans un entrepôt frigorifique construit en 1980, 40 kg d'ammoniac (NH₃) fuient d'installations de réfrigération en rénovation contenant 3,5 t de frigorigène. Avant de remplacer des collecteurs NH₃ en hauteur dans un couloir de manutention, un tuyautier employé par un frigoriste sous-traitant enlève à 10h20 le calorifugeage isolant plusieurs anciennes tuyauteries devant le tunnel de congélation. De la glace se trouvant dans l'isolant, l'ouvrier utilise un marteau et un burin, percute une canalisation et de l'NH₃ gazeux fuit dans le quai de manutention. Le responsable d'exploitation fait évacuer ce quai et les bureaux proches 5 min plus tard, puis alerte le directeur en visite clientèle qui donne consigne d'appeler les pompiers, d'avertir le locataire d'une partie des locaux séparée de la zone NH₃ et de maintenir le personnel hors du bâtiment. De 10h30 à 11 h, le frigoriste de l'entrepôt et 2 frigoristes sous-traitants ferment les vannes d'aspiration et d'alimentation en liquide des chambres et du tunnel. A 11 h, un technicien accompagné de 2 pompiers recherchent la fuite qui est localisée 45 min plus tard : un trou de 2 à 3 mm sur un piquage du collecteur. La tuyauterie est vidangée et mise sous vide. Des prélèvements d'air à 12h30 montrent l'absence d'NH₃ dans la partie des locaux louée, 0 à 4 ppm au 1er étage de l'entrepôt, 4 à 20 ppm au rez-de-chaussée et 50 ppm sur le quai devant le tunnel. Les activités reprennent à 13 h. A la remise en service des installations, seule la vanne de départ liquide du tunnel est isolée, les vannes d'aspirations restant ouvertes pour aspirer le reste de l'NH₃ dans les batteries du tunnel. L'exploitant et le prestataire avaient rédigé un plan de prévention et une procédure d'intervention avant les travaux. Il n'y a pas de victime. Plusieurs mesures sont prises : remplacement des collecteurs et des calorifuges, nouveaux collecteurs placés plus haut (risque de heurt diminué) et calorifugés séparément, réunions avec le prestataire pour un rappel des consignes de sécurité et avec l'équipe d'exploitation pour améliorer la réaction à ce type d'accident, exercice planifié avec les pompiers en 2006. Un arrêté préfectoral impose une étude technico-économique : confinement des canalisations de distribution d'NH₃ vers les chambres froides, vannes à sécurité positive commandées à distance, amélioration des conditions d'accès aux installations en hauteur dans le circuit de distribution.


N°30357 - 25/07/2005 - FRANCE - 34 - BOISSERON
H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu d'origine malveillante se déclare vers 2 h sur une semi-remorque de balles de carton compacté stationnée sur la plate-forme extérieure "déchets" d'un entrepôt réfrigéré de produits alimentaires. L'incendie se propage à 50 palettes en bois situées à proximité immédiate puis, par rayonnement, à un stock de 2 400 palettes distant de 4 m. La chaleur du foyer provoque l'explosion de 7 des 25 bouteilles de 13 kg de propane stockées dans un casier distant de 5 m. La société de surveillance alerte l'exploitant et les pompiers à 2h34 ; ils arrivent sur place respectivement à 2h45 et 2h50. Les secours maîtrisent l'incendie en 1h10 à l'aide des RIA et des poteaux incendie du site. Les portes et murs coupe-feu 2 h ont évité la propagation de l'incendie aux bâtiments et les eaux d'extinction ont été recueillies dans un bassin de rétention. L'incendiaire repéré par les caméras de surveillance sera interpellé dans les 48 h par les gendarmes. A la suite du sinistre, l'exploitant éloigne les bouteilles de gaz d'au moins 10 m des stockages de matériau combustible et limite la quantité de palettes stockées en augmentant leur fréquence d'enlèvement. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH₃).



N°29687 - 23/04/2005 - FRANCE - 77 - NEMOURS

H52.10 - Entreposage et stockage

Un conteneur ou "fût à pression" d'ammoniac (NH3) fuit dans un entrepôt de surgelés en zone artisanale. L'accident a lieu lors du remplacement du condenseur d'une unité de réfrigération en partie vidée la veille avec transfert de 1 500 kg d'NH3 à - 18 °C dans 4 fûts de 930 l (450 kg) loués à un distributeur de produits chimiques par le frigoriste chargé des travaux. Les 3 fûts pleins et un 4ème rempli à 50 % sont ensuite stockés hors de l'entrepôt gardienné de nuit.

Le lendemain à 11h50, l'un d'eux non manipulé entre temps, construit en 1998 et ré-évalué en 2003 (PE 49 bar, PS 32,5 bar, - 20 °C < T < + 50 °C) se déchire brutalement. Le POI est déclenché vers 12h15. D'importants moyens humains et matériels interviennent : centaine de pompiers, quarantaine de véhicules, 2 hélicoptères... Un nuage toxique incommode une centaine de personnes sur la ZI (dont 21 employés de l'entrepôt), puis atteint une aire d'autoroute à 200 m des fûts où stationnent plusieurs automobiles ; 52 victimes sont recensées, 28 dont 5 plus atteintes (2 gendarmes, 1 chauffeur dans l'entrepôt et 2 personnes asthmatiques) sont hospitalisées jusqu'au soir. Un périmètre de sécurité de 150 m est mis en place et une rue est bloquée. Des messages lumineux informent les usagers de l'autoroute : aire de repos interdite, fermeture des vitres des véhicules, arrêt des ventilations. Les pompiers en ARI dispersent les émanations d'NH3 avec des lances. Pour maintenir une capacité de rétention suffisante, les eaux de dilution collectées dans un bassin de 300 m³ sont rejetées dans le réseau après un contrôle de pH (8 à 9) ; 550 m3 d'eau seront ainsi utilisés. Les fûts intacts sont transférés dans l'unité de réfrigération. L'aire de repos est réouverte à 21h26 et l'intervention s'achève vers 22 h.

Une expertise note une rupture de l'équipement sous pression (ESP) consécutive à un sur-remplissage dû à une procédure de travail "inadaptée" et préconise une pesée systématique des fûts. Selon l'IIC, la procédure est surtout difficile à mettre en oeuvre : positionnement minutieux du fût "polyvalent" susceptible de contenir gaz liquéfiés ou liquides en fonction de 2 marques peintes sur son flanc selon un angle de 40° pour que le tube plongeur limiteur de remplissage 85 ou 100 % puisse jouer son rôle... Ce réglage est cependant imprécis, l'extrémité du tube étant par construction à une distance variable de la paroi du cylindre. Un mélange de produits (eau / NH3...) dû à cette même polyvalence ne peut aussi être écarté.

Une réduction de 600 kg de la charge d'NH3 (passage au régime de la déclaration) avec remplacement du matériel existant libère un espace suffisant en salle des machines pour stocker les conteneurs de transfert. La construction d'un quai de chargement spécifique facilite la manutention des conteneurs. Le POI est renforcé. Les procédures de remplissage / vidange des réservoirs mobiles sont mieux formalisées.



N°25864 - 11/08/2003 - FRANCE - 84 - SORGUES

H52.10 - Entreposage et stockage

Une fuite d'ammoniac (NH3) dans la nuit sur les installations de réfrigération d'un établissement conditionnant et distribuant des produits alimentaires congelés, est détectée olfactivement par les employés lors de leur prise de poste. Une société de maintenance localise et isole la fuite située sur une canalisation calorifugée extérieure d'NH3. Une corrosion sur plusieurs mètres de longueur est à l'origine de la fuite évaluée entre 0,5 et 1 l/h. Des investigations révèlent, sur plusieurs mètres de la canalisation, l'absence de bande grasse assurant une protection efficace contre la corrosion. Cette négligence lors de l'installation de la conduite 11 ans plus tôt est à l'origine de l'incident. Ses conséquences sont limitées, le débit de fuite d'NH3 est resté faible et s'est dispersé sans flash. A la demande de l'Inspection, l'exploitant doit sous 1 mois : analyser les causes de la défaillance à l'origine de l'incident, faire expertiser la canalisation en cause, contrôler toutes les canalisations calorifugées du site transportant de l'NH3, prendre toute mesure pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel incident, engager une réflexion sur l'utilisation du frigorigène NH3 dans ses installations et la réduction des risques inhérents à ce fluide.



N°24567 - 14/05/2003 - FRANCE - 35 - RENNES

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu de détritus se déclare au premier étage d'un entrepôt frigorifique de 50 m². Les installations de réfrigération utilisant de l'ammoniac ne sont pas atteintes.



N°24384 - 04/04/2003 - FRANCE - 72 - LE MANS

H52.10 - Entreposage et stockage

Dans un entrepôt frigorifique, un incendie se déclare dans un atelier de 100 m² abritant des produits inflammables. Le feu n'atteint pas la réserve d'ammoniac de l'installation de réfrigération. Les locaux sont ventilés. Selon l'exploitant, l'incendie aurait pour origine un échauffement de la bobine du contacteur qui alimente une meule dans l'atelier mécanique, le boîtier électrique se serait enflammé puis le feu se serait propagé à une corbeille de papiers.



N°23371 - 28/09/2002 - FRANCE - 22 - SAINT-BRIEUC

H52.10 - Entreposage et stockage

Une fuite d'ammoniac (NH3) se produit le week-end vers 22h10 sur les installations de réfrigération d'un entrepôt frigorifique. Un périmètre de sécurité de 200 m est établi et la population se confine. Le personnel technique de l'entreprise stoppe la fuite. L'accident est dû à l'ouverture intempestive d'une soupape de sécurité installée sur un receiver de la salle des machines principale et dont l'orifice de rejet est collecté et reporté en toiture. La soupape fait partie d'un dispositif limiteur de pression constitué de 2 soupapes montées en parallèle sur un robinet inverseur par vanne 3 voies. La soupape tarée à 16,5 bars s'est ouverte sans raison apparente, les enregistrements de pression indiquant une pression normale de fonctionnement de l'installation lors de l'incident (12 bars). Cette soupape qui faisait l'objet de contrôles et de vérifications réguliers, avait notamment été remplacée en 1998 ; située dans la salle des machines elle est donc protégée d'une éventuelle dégradation liée aux intempéries. Le rejet d'NH3 a été détecté par des capteurs situés dans les combles sous la toiture. Une alarme s'est déclenchée lorsque le 2ème seuil (4 000 ppm) a été atteint, provoquant la mise en sécurité par arrêt total de l'installation et alertant un technicien d'astreinte par transmission téléphonique ; ce dernier est sur place 15 mn plus tard. Les pompiers prévenus par le voisinage (odeur) sont sur les lieux à 22h45, suivis 5 mn plus tard du responsable technique et du directeur de l'établissement. La soupape défectueuse est remplacée durant la nuit et les installations redémarrent le dimanche matin sous surveillance renforcée. La quantité d'NH3 rejetée en hauteur (8,5 m) et sous forme vapeur est évaluée à quelques kilogrammes ; celle-ci ne nécessite pas d'appoint de frigorigène dans l'installation. Aucun dommage notable sur l'environnement n'est observé. Une réflexion interne est engagée : collecte des rejets avec détection et neutralisation, remplacement complet des soupapes en changeant si nécessaire le type de ces équipements... L'exploitant note que la chaîne de transmission d'alarme a bien fonctionné et que la collaboration entre les employés et les pompiers a été efficace, notamment en raison des exercices communs réguliers effectués par le passé.



N°22821 - 07/08/2002 - FRANCE - 971 - BAIE-MAHAULT

H52.10 - Entreposage et stockage

Une fuite de 2 à 3 l d'ammoniac (NH3) de réfrigération (sur 3 500 kg) a lieu dans un établissement distribuant en gros des aliments congelés et surgelés. Alimentant les évaporateurs des chambres froides négatives (-25 °C < T < -20 °C), le circuit basse pression (1 t NH3, -32°C sous 1 bar abs.) impliqué comprend un réservoir BP de 6 000 l (1 t d'NH3) et un compresseur. La sortie BP dispose de 2 lignes de soutirage du ballon BP alimentant chacune une pompe. Les 2 pompes sont raccordées au réseau d'alimentation des évaporateurs par une canalisation unique. Un filtre isolable par 2 vannes papillons installé dans la salle des machines protège les évaporateurs et dispositifs de commande d'éventuels corps étrangers.

La fuite a lieu alors qu'un artisan frigoriste sous-traitant veut changer le couvercle supérieur du filtre ; il en ferme les vannes d'isolement, effectue une purge (tuyau de purge retrouvé plongeant dans un bac plastique rempli d'eau ammoniacale), retire enfin le couvercle du filtre et reçoit un jet d'NH3 liquide. Brûlé au visage, au bras et au thorax, le frigoriste parvient à atteindre la douche de sécurité implantée dans le local. La détection NH3 qui se déclenche (seuil haut) vers 9h25, provoque le démarrage du ventilateur d'extraction, l'arrêt de l'alimentation électrique de l'installation NH3, une alarme sonore sur le site avec transmission à la société de gardiennage. L'un des responsables de l'entrepôt prévient alors le fils de l'artisan également frigoriste travaillant sur le site. Ne pouvant être sur les lieux que 10 mn plus tard au moins, ce dernier retrouvera le corps de son père dans la salle des machines.

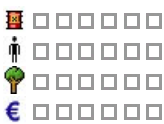
Une expertise révèle une rupture de la tige de maintien central, par l'intermédiaire de 2 ressorts, des flasques supérieure et inférieure du filtre. Un scénario accidentel est avancé : purge incomplète du filtre et/ou mauvaise fermeture de la vanne côté évaporateurs, rupture vraisemblablement préexistante de la tige du filtre, brutale détente des ressorts éventuellement favorisée par la montée en pression de l'NH3 présent dans le filtre, projection d'une quantité d'NH3 suffisantes pour brûler et asphyxier la victime, seule et sans masque dans la salle des machines. Au déclenchement de l'alarme, aucun des responsables et employés n'a eu le réflexe d'aller vérifier la présence ou non d'une victime dans la salle des machines, ni de prévenir les pompiers qui arriveront après le fils de la victime.



N°22743 - 21/07/2002 - FRANCE - 61 - BRIOUZE

H52.10 - Entreposage et stockage

Une fuite de 100 kg d'ammoniac se produit sur les installations de réfrigération d'un entrepôt de viande ; 800 des 1 200 t de marchandises stockées sont contaminées. Les pompiers colmatent la fuite et ventilent les locaux.



N°23210 - 26/06/2002 - FRANCE - 94 - VITRY-SUR-SEINE

H52.10 - Entreposage et stockage

Un incendie d'origine électrique se déclare dans un poste de transformation électrique comportant 2 transformateurs à huile. Seule une armoire électrique (TGBT) est détruite. Le personnel de gardiennage donne l'alerte. Le poste de transformation alimente les bâtiments et les chambres froides d'un entrepôt ; les produits surgelés sont évacués vers d'autres plates formes frigorifiques. L'alimentation électrique est provisoirement assurée par un groupe électrogène. L'extincteur installé dans le local électrique n'a pas pu être utilisé par le personnel de gardiennage. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3) et des frigorigènes chloro-fluorés ne semblent pas avoir été atteintes.



N°19163 - 26/07/2000 - FRANCE - 29 - QUIMPERLE

H52.10 - Entreposage et stockage

En l'absence des employés, une fuite d'ammoniac se produit la nuit sur les installations de réfrigération d'un entrepôt. Des ouvriers dans un établissement voisin, gênés par une forte odeur, préviennent les pompiers et des techniciens de l'entrepôt ; ces derniers arrivent sur les lieux 1 h plus tard. L'accident a pour origine la défaillance d'un joint torique (diam. voisin de 20 mm) sur le pilote d'une vanne d'aspiration implantée sur une canalisation d'NH3 gazeux basse pression associée à une chambre froide. L'installation est mise en dépression à l'aide d'un compresseur et la zone de fuite est isolée, le joint est remplacé en 15 min. La quantité d'NH3 perdue est évaluée à moins de 1 l. Le dispositif de télé-surveillance prévu pour alerter le personnel de maintenance n'a pas fonctionné, la concentration en NH3 dans l'air étant inférieure au seuil de déclenchement programmé (2 000 ppm). Un contrôle général de l'installation est réalisé avant sa remise en service.



N°17241 - 11/11/1999 - FRANCE - 44 - CARQUEFOU

H52.10 - Entreposage et stockage

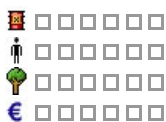
Dans un entrepôt frigorifique, une fuite d'huile se produit sur la pompe à huile d'un compresseur de l'installation de réfrigération. Le système de détection de fuite d'ammoniac (2ème seuil) alerte le technicien d'astreinte qui isole la pompe et prévient les pompiers. Le fournisseur expertise la pompe à huile défectueuse qui avait été installée en juillet dernier. L'installateur semble avoir décidé depuis de ne plus utiliser ce type de pompe à huile.



N°11547 - 19/08/1997 - FRANCE - 76 - LE HAVRE

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu d'origine criminelle se déclare à 16h20 dans un entrepôt de 30 000 m² d'emprise au sol sur 2 niveaux, abritant des archives et un hangar frigorifique comprenant une unité de réfrigération à l'arrêt mettant en oeuvre 5 t d'ammoniac (NH3). Le front de flamme est évalué à 350 m 15 mn après l'alerte. Un périmètre de sécurité est établi. D'importants moyens sont mobilisés : une centaine de pompiers, 2 remorqueurs de haute mer... Des évapo-condenseurs explosent dans l'incendie, libérant 2 t d'NH3 gazeux à l'atmosphère. Une CMIC effectue des prélèvements (4 ppm d'NH3 dans les fumées sur site, négatif à 300 et 1 200 m). L'unité de réfrigération est vidangée les jours suivants et l'NH3 est stocké en conteneurs.



N°10599 - 19/02/1997 - FRANCE - 94 - CHEVILLY-LARUE

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare dans une salle abritant les archives d'un entrepôt frigorifique de fruits et légumes de 10 000 m². Lors du sinistre, la cellule d'entreposage inexploitée est en cours de réhabilitation. L'incendie détruit 500 m² de bâtiment. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3) et des frigorigènes chloro-fluorés ne sont pas atteintes. Aucune conséquence n'est observée sur l'environnement.



N°8400 - 28/03/1996 - FRANCE - 85 - SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

H52.10 - Entreposage et stockage

Lors d'une purge d'huile sur l'unité de réfrigération d'un entrepôt frigorifique, un opérateur enlevant le bouchon de purge est surpris par une projection de 25 kg d'ammoniac (gaz / liquide) due à l'ouverture brutale d'une obturation dans la canalisation. Une CMIC intervient. Une société privée récupère le produit. Un 2ème employé et un pompier sont aussi incommodés. Deux des blessés sont hospitalisés et placés en observation. L'NH3 émis en toiture provoque une gêne dans l'environnement proche. Un périmètre de sécurité est établi. Les entreprises voisines, des marins et des passants sont évacués. Le secteur est privé d'électricité 3 h. Les 2 purges seront dotées d'une fermeture automatique par contrepoids et d'une cuvette de rétention.



N°7001 - 11/05/1995 - FRANCE - 47 - VILLENEUVE-SUR-LOT

H52.10 - Entreposage et stockage

Une légère fuite d'ammoniac se produit sur les installations de réfrigération d'un entrepôt désaffecté. Les secours en combinaisons de protection chimique parviennent à colmater la fuite. L'installation sera démantelée.



N°6959 - 02/05/1995 - FRANCE - 64 - PARDIES

H52.10 - Entreposage et stockage


Une bouteille de 50 kg d'ammoniac liquéfié explose sur un parc de stockage ; 9 autres bouteilles sont endommagées. Le réservoir avait été rempli le 18 avril avec 64 kg d'ammoniac à la suite d'une erreur de lecture de tare. Le nuage toxique se disperse rapidement et aucune conséquence humaine n'est à déplorer. Le réservoir est expertisé.





N°4369 - 12/03/1993 - FRANCE - 59 - LILLE


H52.10 - Entreposage et stockage


Inquiété par une odeur caractéristique d'ammoniac, un riverain d'un entrepôt frigorifique prévient les pompiers qui alertent le personnel d'astreinte du dépôt. L'origine de la fuite est rapidement identifiée : une tête de vanne desserrée. Les pompiers n'interviennent pas dans l'entrepôt mais dévient la circulation et interdisent l'accès du quartier dans un rayon de 100 m durant l'intervention (1H30). Aucune personne ne sera indisposée par le rejet d'ammoniac. L'unité de réfrigération, très ancienne, utilise du matériel actuellement abandonné en raison du risque de fuite. Isolée pour être vérifiée et réparée (2 autres fissures auraient été découvertes sur les conduites), elle sera démantelée 3 mois plus tard.


 **N°2783 - 18/07/1991 - FRANCE - 29 - LANDERNEAU**
H52.10 - Entreposage et stockage
 A la suite d'une panne d'électrovanne, une fuite d'ammoniac se produit sur les installations de réfrigération d'un entrepôt frigorifique. Dans une usine de surgélation voisine, 35 employés sont contraints d'évacuer les locaux. Souffrant de légères brûlures aux yeux, 5 employés sont hospitalisés ; 10 autres personnes se plaignent d'irritations sans gravité.


 **N°2345 - 11/10/1990 - FRANCE - 26 - MONTELMAR**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Dans un entrepôt frigorifique, une unité de réfrigération s'arrête de nuit sur défaillance d'une régulation. Reprenant son travail, le responsable du dépôt redémarre manuellement un compresseur haute pression (HP), mais sa culasse éclate peu après et un nuage d'ammoniac gazeux est émis. L'explosion est due à l'aspiration de NH3 liquéfié non compressible par les compresseurs HP ("haute-pression") lors du démarrage automatique des compresseurs BP (basse pression). Des concentrations de 15 à 25 ppm d'NH3 sont relevées dans le quartier et un périmètre de sécurité est établi. Un centre commercial, un bâtiment administratif et des habitations sont évacués ; 4 des 90 personnes concernées sont incommodées. Le retour à une situation normale demandera 2 h. Suite à la défaillance d'une vanne motorisée (bobine), du NH3 se retrouve en excès dans le réservoir du compresseur MP. Au démarrage, l'opérateur conduisant l'installation a bien constaté un niveau élevé de NH3 liquide dans le réservoir moyenne pression (MP) mais, faute de disposer d'une mesure précise de niveau et connaissant mal les conditions de bon fonctionnement de l'automate pilotant l'installation, a estimé que ce niveau ne posait pas de danger et a remis en route les compresseurs HP. Quelques minutes après, la régulation automatique remet en service les compresseurs BP, ce qui provoque une émulsion dans leurs réservoirs. Les compresseurs HP aspirent alors des gouttelettes de NH3, ce qui entraîne un "coup de liquide" et la rupture du carter d'un compresseur puis une fuite gazeuse. L'exploitant envisage la pose d'une sécurité de niveau haut dans le réservoir MP et d'un détecteur de NH3 dans l'unité déclenchant une pré alarme et le démarrage de la ventilation du local.

 **N°2315 - 03/10/1990 - FRANCE - 14 - MONDEVILLE**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un incendie détruit 2 000 m² d'un entrepôt comprenant 3 chambres froides vides (8 000 m³) en réaménagement. Le feu a démarré, en l'absence des ouvriers partis déjeuner, dans l'une des chambres dont l'ancien éclairage était démonté et le nouveau partiellement en service. L'isolation thermique du local était en cours d'amélioration par projection de mousse polyuréthane. Normalement débranché à chaque fin de travaux, un spot halogène puissant éclairant les lieux pourrait être à l'origine du sinistre. L'incendie s'est arrêté à un mur de parpaings séparant les chambres froides de la salle des machines qui est indemne ; aucune fuite d'ammoniac (installations de réfrigération) n'a eu lieu. Trois employés sont en chômage technique.

 **N°2282 - 01/08/1990 - FRANCE - 26 - MONTELMAR**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Lors du démontage d'une vanne sur une installation de réfrigération d'un entrepôt frigorifique, une fuite d'ammoniac gazeux a lieu sur une canalisation du circuit basse pression mal isolée. L'opérateur ne peut resserrer la vanne (clé à cliquet gelée) et la fuite se prolonge 20 min. La porte arrière de la salle des machines étant ouverte, le nuage se propage à l'extérieur. Les employés sont évacués ; l'un d'eux intoxiqué est hospitalisé ainsi qu'une femme enceinte vivant à proximité. Les mesures effectuées dans l'atmosphère par les pompiers donnent des concentrations de 7 ppm pour un seuil de détection de 5 ppm. Sur un volume de 1 200 l, seulement 3 à 4 l d'ammoniac à -33 °C se seraient échappés des installations.

 **N°1341 - 11/12/1989 - FRANCE - 03 - VICHY**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Une fuite de 150 l d'ammoniac a lieu sur le circuit de réfrigération (capacité totale 1 200 l d'NH3) d'un entrepôt frigorifique de denrées alimentaires ; 20 pompiers en tenue étanche interviennent et les habitants du quartier doivent se confiner.

 **N°5257 - 04/06/1986 - FRANCE - 29 - LANDERNEAU**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Dans un entrepôt frigorifique, une fuite accidentelle d'ammoniac a lieu sur les installations de réfrigération après rupture d'une canalisation. Les eaux des lances à incendie utilisées pour abattre le nuage toxique se déversent dans le réseau des eaux pluviales et polluent un affluent de l'ELORN. La faune piscicole est partiellement détruite.

 **N°15586 - 03/12/1968 - FRANCE - 69 - LYON**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Une importante fuite d'ammoniac (NH3) de réfrigération a lieu dans un entrepôt de denrées alimentaires lors du dégivrage des frigorifères associés aux chambres froides. Piégés en sous-sol, 2 employés tentant de s'échapper par un monte-charge (volontairement bloqué pour faciliter des manutentions ou hors service par interruption en sécurité de l'alimentation électrique ?) sont tués et 5 autres sont plus ou moins brûlés. Une pastille d'obturation (diam. 93 mm, ép. 4 mm, poids 191 g) soudée 10 ans plus tôt s'est détachée en bout d'une canalisation (diam. 82 /89 mm), inutilisée mais non démontée, débouchant dans un couloir. L'NH3 réchauffé (dégivrage) arrivant sur une paroi froide a provoqué des contraintes thermiques et la rupture par fatigue de la pastille. Un manque de liaison entre le métal déposé et le métal de base aurait favorisé cette rupture. Les canalisations sont inspectées pour éliminer les soudures et les montages critiquables. Les consignes de dégivrage sont modifiées (nombre de personnes présentes limité, entrée des locaux interdite...). Des issues de secours sont aménagées. Le personnel est doté de moyens de protection adaptés et en nombre suffisant.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION DES RISQUES
SRT / BARPI

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

ACCUMULATEURS – ATELIERS DE CHARGE

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages, classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

N°35175 - 12/09/2008 - FRANCE - 18 - BOURGES

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

Un feu se déclare vers 8h30 sur une batterie au lithium dans une usine de fabrication d'accumulateurs électriques ; 70 employés sont évacués. Les pompiers éteignent l'incendie avec des extincteurs à poudre puis immergent la batterie dans de l'eau. Un salarié légèrement intoxiqué par les fumées est conduit à l'hôpital. L'intervention des secours s'achève vers 9 h.

N°34599 - 26/05/2008 - FRANCE - 86 - POITIERS

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

Dans une usine de fabrication d'accumulateurs électriques, un feu émettant une importante fumée se déclare vers 11h30 sur 100 piles au lithium chargées sur un chariot. Les employés du site sont évacués ; l'extinction automatique se déclenche et les secours publics sont alertés. L'incendie est éteint, puis le chariot est évacué à l'extérieur du bâtiment. Les pompiers vérifient l'absence de propagation du feu, effectuent des mesures de toxicité dans l'air et ventilent les locaux. Aucun blessé n'est à déplorer ; les eaux d'extinction ont été confinées sur le site. L'intervention des secours s'achève vers 15h30. Un accident impliquant également des batteries au lithium s'était déjà produit dans l'établissement 10 jours auparavant (ARIA 34581).

N°34581 - 16/05/2008 - FRANCE - 86 - POITIERS

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

Dans une usine de fabrication d'accumulateurs électriques, un feu suivi d'explosions se déclare vers 19h30 dans un local abritant 40 batteries au lithium. L'incendie émet une importante fumée. Les pompiers effectuent des mesures de toxicité dans l'air autour de l'établissement qui se révèlent négatives. L'incendie est éteint avec 1 lance canon ; les eaux d'extinction contenues sur le site sont évacuées dans le réseau d'eaux pluviales après contrôle du pH. L'intervention des secours s'achève vers 22h30.

N° 30471 - 21/08/2005 - FRANCE - 58 – FOURCHAMBAULT

37.2Z - Récupération de matières non métalliques recyclables

Un feu se déclare vers 2h30 dans l'atelier de démontage de 1 500 m² d'une entreprise de recyclage des matières plastiques contenues dans les produits électroniques en fin de vie. Malgré des difficultés d'alimentation en eau, les pompiers circonscrivent le sinistre en 2 h avec 7 lances à débit variable. Selon l'enquêteur et l'expert judiciaire, le chargeur d'un transpalette serait en cause ; ce dernier est en effet au centre du point le plus chaud du sinistre. Acheté neuf il y a un an, il avait été mis en charge normalement le vendredi avant le départ des salariés. L'incendie a été découvert tardivement. Aucune infraction n'a été relevée, cependant la fenêtre à proximité du point le plus chaud a explosé, peut-être du fait de la chaleur. Une enquête judiciaire est effectuée. Tous les bureaux ont brûlé dans l'atelier sinistré. Le feu s'est transmis au matériel en cours de démontage, aux conduites de gaz de chauffage, puis au magasin. Il s'est propagé dans l'atelier sur 1 500 à 1 700 m². La production de fumée et de suie grasse s'est répartie dans l'ensemble du bâtiment soit 3 000 m². Les eaux d'incendie sont restées à l'intérieur de ce dernier. Les dégâts matériels sont limités à l'entreprise. Le bâtiment détruit à 50 % devra être reconstruit. Des mesures de chômage techniques sont prévues. Les pompiers maintiennent un dispositif de vigilance tout au long de la journée. Des mesures d'urgence et de sécurisation sont prises : les analyses du taux de chlorure dans la suie ont révélé les teneurs suivantes au niveau des systèmes d'aspiration : 16 microgrammes/cm², au niveau des broyeurs : 8 microgrammes/cm².

Un agent de sécurité cynophile surveille le site, le gaz et l'électricité sont neutralisés le lendemain. Des postes de travail de démontage sont aménagés provisoirement dans un autre bâtiment. De nouvelles dispositions pour la mise en charge des appareils électriques étudiées pour une opération éloignée des bâtiments de production.

N° 27410 - 17/10/2004 - FRANCE - 84 – SORGUES

50.2Z - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Un feu se déclare vers 11 h dans un garage de réparations de véhicules de 1 000 m². Les pompiers évacuent des bouteilles de gaz, refroidissent une bouteille d'acétylène et maîtrisent le sinistre avec 4 lances dont 2 à mousse. La circulation sur la route nationale voisine est interrompue pendant l'intervention des secours. Deux voitures et divers matériels stockés sur des racks sont détruits. Un gardien de l'entreprise assure une surveillance des lieux la nuit suivante. Selon la presse, un chargeur de batterie en fonctionnement serait à l'origine de l'incendie. La gendarmerie effectue une enquête.

N°25634 - 28/09/2003 - FRANCE - 59 - DOUAI

G46.6 - Commerce de gros d'autres équipements industriels

Un dimanche matin, dans une entreprise de fabrication d'accumulateurs, un feu se déclare dans un atelier de charge alors en service. L'incendie détruit un stockage d'accumulateurs électriques. Alertés par un passant, une quarantaine de pompiers maîtrise le sinistre au moyen de 2 grandes lances puis ventile le bâtiment enfumé.

Selon l'exploitant, le coût total des dommages et des travaux est estimé à 225 Keuros. L'incendie serait origine électrique.

N° 24546 - 25/02/2003 - FRANCE - 77 - MITRY-MORY

51.8 - Commerce de gros d'équipements industriels

Un manque d'eau dans la batterie d'un chariot-élévateur entraîne une élévation de la température et une décomposition de l'acide sulfurique. Le personnel est évacué. Le chargeur est consigné pour vérification. L'exploitant met en place une procédure de vérification journalière du niveau d'eau de la batterie.

N° 22039 - 11/03/2002 -FRANCE - 21 – DIJON

74.1J - Administration d'entreprises

Un incendie dans un entrepôt de matériel de récupération de 1 000 m² se propage rapidement. Plusieurs bouteilles d'acétylène prises dans les flammes explosent. Des bouteilles de type propane se trouvaient également à proximité. Aucune maison d'habitation n'est touchée par les flammes. Selon les premiers éléments de l'enquête, le feu aurait pu se déclarer dans un chargeur de batterie. L'intervention a mobilisé une trentaine de pompiers.

N° 18441 - 10/08/2000 - FRANCE - 57 – SARREGUEMINES

00.0Z – Particuliers

Une batterie placée en charge dans un garage provoque un incendie.

N° 18222 - 15/06/2000 - FRANCE - 70 - FLEUREY-LES-LAVONCOURT

01.1A - Culture de céréales ; cultures industrielles

Un incendie détruit 500 m² d'un bâtiment de stockage et 75 t de fourrage. L'échauffement du fourrage ou un chargeur serait à l'origine de l'incendie.

N°17385 - 19/01/2000 - FRANCE - 33 - BORDEAUX

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

Dans une usine fabriquant des accumulateurs électriques, un feu se déclare dans une cellule d'essai de charge et de décharge de batteries. Un important dégagement de fumées noires (non toxiques selon les analyses effectuées) est émis. Les pompiers dont une CMIC interviennent avec d'importants moyens. Les moyens de l'établissement sont toutefois suffisants pour maîtriser le sinistre. L'incendie serait dû à un court-circuit électrique suivi d'une décharge brutale des éléments accumulateurs. Aucune victime n'est à déplorer. Une enquête technique est effectuée. Les éléments en test étaient des batteries au lithium. La détection a été assurée par les capteurs thermiques et de fumée du local. Les effets thermiques ont provoqué des fissures dans les murs (parpaings béton), le blocage et la déformation des portes (acier), la destruction des câblages divers et autres électronique du local. Des mesures techniques (système d'extinction auto, vérification tenue des murs,...) sont adoptées.



Chaufferies au gaz

Retour d'expérience sur l'accidentologie







SOMMAIRE

| | |
|--|-------|
| I. Introduction | p. 2 |
| II. Typologies des évènements | p. 3 |
| III. Conséquences des évènements | p. 4 |
| IV. Les évènements impliquant le combustible gazeux | p. 5 |
| a) Fuite de gaz en amont de la chaudière | |
| b) Explosion dans la chambre de combustion de la chaudière | |
| V. Les évènements n'impliquant pas le combustible gazeux | p. 7 |
| a) Accidents impliquant le circuit caloporteur | |
| b) Autres scénarios d'accidents | |
| VI. Circonstances des évènements | p. 9 |
| VII. Causes des évènements | p. 10 |
| VIII. Retour d'expérience | p. 11 |
| Sélection d'accidents français cités dans le texte | p. 13 |



L'explosion de la centrale thermique de Courbevoie le 30 mars 1994 (ARIA 5132) a fortement marqué les esprits par la gravité des conséquences et l'ampleur des dégâts occasionnés dans une zone fortement urbanisée. Les accidents d'installations de combustion alimentées au gaz, uniquement ou en partie (chaudières mixtes), concernent des centrales thermiques, des chaufferies ou des installations de plus faible puissance dont la vocation est de fournir de la vapeur, de l'eau chaude ou surchauffée nécessaire au process d'un établissement. A la différence des chaudières à fioul par exemple, les risques induits par ces équipements résident dans la violence des effets en cas d'explosion.

L'échantillon extrait de la base ARIA est constitué de 121 événements, survenus en France entre le 15/06/1972¹ et le 05/02/2007², répartis comme suit :

- 41 événements impliquant des chaufferies et chaudières alimentées au gaz (gaz naturel, gaz de cokerie, GPL, ...).
- 80 accidents concernant des chaufferies ou chaudières dont le type de combustible n'est pas connu ou ne fonctionnant pas au gaz mais dont le retour d'expérience est transposable aux installations fonctionnant au gaz.

En outre, 37 accidents étrangers du même type, survenus de février 1973 à juillet 2007, ont aussi été enregistrés en raison de leur gravité particulière ou de l'intérêt des enseignements tirés.

Sont exclues de cette synthèse les installations de type process (fours industriels), les chaudières de récupération (UIOM), les turbines et moteurs à combustion. Les accidents impliquant uniquement le stockage de combustibles ne sont pas non plus retenus.

Activités impliquées dans l'échantillon :

| Codes NAF | Nb | % | Codes NAF | Nb | % |
|---|----|------|---|------------|------------|
| 01 - Agriculture, chasse, services annexes | 1 | 0,85 | 37 - Récupération | 1 | 0,85 |
| 15 - Industries alimentaires | 10 | 8,5 | 40 - Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur | 34 | 29 |
| 17 - Industrie textile | 1 | 0,54 | 45 - Construction | 2 | 1,7 |
| 20 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois | 3 | 2,6 | 50 - Commerce et réparation automobile | 1 | 0,85 |
| 21 - Industrie du papier et du carton | 2 | 1,7 | 51 - Commerce de gros et intermédiaires du commerce | 3 | 2,6 |
| 22 - Edition, imprimerie, reproduction | 1 | 0,85 | 52 - Commerce de détail et réparation d'articles domestiques | 1 | 0,85 |
| 23 - Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires | 2 | 1,7 | 55 - Hôtels et restaurants | 1 | 0,85 |
| 24 - Industrie chimique | 12 | 10 | 60 - Transports terrestres | 1 | 0,85 |
| 25 - Industrie du caoutchouc et des plastiques | 2 | 1,7 | 74 - Services fournis principalement aux entreprises | 2 | 1,7 |
| 26 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques | 5 | 4,3 | 75 - Administration publique | 1 | 0,85 |
| 27 - Métallurgie | 1 | 0,85 | 80 - Education | 9 | 7,7 |
| 28 - Travail des métaux | 9 | 7,7 | 85 - Santé et action sociale | 5 | 4,3 |
| 34 - Industrie automobile | 1 | 0,85 | 92 - Activités récréatives, culturelles et sportives | 3 | 2,6 |
| 35 - Fabrication d'autres matériels de transport | 1 | 0,85 | 93 - Services personnels | 1 | 0,85 |
| 36 - Fabrication de meubles, industries diverses | 1 | 0,85 | Nombre d'accidents dont le code NAF est connu | 117 | 100 |

¹ Les résumés des accidents dont le numéro ARIA est en gras dans le corps de texte sont repris à la fin de ce document. La liste complète des résumés des 158 événements utilisés pour cette étude est disponible sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr, dans la rubrique « Synthèses et enseignements ».

² La collecte des informations est organisée depuis le 1^{er} janvier 1992, date à laquelle la base de données ARIA a été mise en place, néanmoins quelques événements antérieurs ont pu également être enregistrés en fonction des informations disponibles.



L'accidentologie relative aux chaufferies et chaudières alimentées au gaz est caractérisée par une proportion importante d'explosions et d'incendies. En effet, les spécificités d'inflammation des gaz combustibles et leur faculté à se propager dans les gaines techniques et autres conduits (ARIA **25923, 32777**) créent des atmosphères explosives en milieux plus ou moins confinés.

Les défaillances se situent dans une plus grande proportion au niveau des circuits de fluide caloporteur (29 %) et de l'alimentation en combustible (26,5 %) à l'origine principalement de rejets de matières dangereuses et d'explosions.

Cinq dysfonctionnements recensés au niveau de l'alimentation en combustible aboutissent à une explosion dans le foyer de la chaudière du fait d'un mélange air / gaz dans le domaine d'explosivité (ARIA **3212, 6323, 6343, 6347, 28389**).

Les accidents classés dans la typologie « autres » correspondent à 5 presque-accidents (ARIA 5063, **6552**, 7768, 20085, 30425) et à l'inondation d'une chaufferie suite à une crue (ARIA 19230).

Typologies et équipements à l'origine des 121 accidents :

| Equipement / partie de l'installation d'où débute l'accident | Alimentation en combustible | Foyer | Circuits caloporteurs et annexes | Circuit de fumées | Equipements électriques | Réseau de distribution d'utilités / chaleur | Autres | Inconnus | Nombre d'accidents |
|---|-----------------------------|-------------|----------------------------------|-------------------|-------------------------|---|------------|-----------|--------------------|
| Typologies (non exclusives les unes des autres) | | | | | | | | | |
| Explosions | 12 | 3 | 11 | 1 | - | - | 2 | 14 | 43 |
| Incendies | 6 | - | 6 | 1 | 8 | - | 4 | 14 | 39 |
| Rejets de matières dangereuses en dehors des enceintes ad hoc | 15 | - | 12 | 3 | 1 | 11 | 5 | 16 | 63 |
| Eclatements / ruptures brutales d'équipements | - | - | 1 | - | - | 8 | - | - | 9 |
| Autres types | 2 | - | 1 | 1 | - | - | - | 1 | 6 |
| Nombre d'accidents | 22 | 3 | 24 | 5 | 8 | 12 | 9 | 38 | 121 |
| Proportion par rapport aux accidents dont partie de l'installation défaillante est connue | 26,5% | 3,5% | 29% | 6% | 9,5% | 14,5% | 11% | | |



De fortes pressions

dans des milieux confinés créent des conditions favorables à la libération de grandes quantités d'énergie mécanique. Les cas observés montrent que les accidents peuvent s'accompagner d'effets de surpression externes très importants et de projections de débris à grande distance (plusieurs centaines de mètres).

9 accidents font 17 victimes : 15 opérateurs, 1 pompier et 1 personne du public (ARIA **164, 5132, 6082, 6538, 16316, 17103, 18195, 19223, 25754**).

Les sinistres enregistrés entraînent des perturbations et des conséquences sociales (chômage technique, évacuations) ou environnementales, des dommages aux habitations, aux installations, des écoulements de produits dans les réseaux et les ouvrages d'épurations, etc.

De par les caractéristiques du combustible, les accidents de chaufferies alimentées au gaz provoquent relativement peu de pollutions des milieux. Les conséquences environnementales consistent donc le plus souvent en des pollutions des eaux superficielles (10 cas recensés) ou de la faune et de la flore (4 cas) par les produits utilisés pour les opérations « annexes » ; ces cas sont précisés dans la 5^{ème} partie de cette synthèse.

Conséquences recensées des 121 accidents :

| | | Nombre d'accidents | % par rapport à l'échantillon |
|--------------------------------|---|--------------------|-------------------------------|
| Conséquences humaines | Mortels | 9 | 7 % |
| | Faisant des blessés graves | 14 | 11,5 % |
| | Entraînant l'évacuations de personnes du public | 15 | 12 % |
| Conséquences environnementales | | 14 | 11,5 % |
| Dommages matériels externes | | 10 | 8 % |



a / Fuite de gaz en amont de la chaudière

Plusieurs accidents sont consécutifs à des pertes d'étanchéité en amont de la chaudière au niveau des vannes et des piquages sur les canalisations d'approvisionnement en gaz combustible : joint vétuste non étanche (ARIA 6560), raccords défectueux (ARIA 17103, 24680) ou rompus (ARIA 25923)... Par ailleurs, la manipulation des organes de liaison et de sectionnement doit être réalisée avec rigueur en suivant les consignes opératoires spécifiques à chaque type de vanne : 2 accidents sont recensés suite au mauvais maniement de vannes à opercule coulissant (ou « vannes à lunette») ouvrant la conduite sur l'extérieur (ARIA 5132, 6133). Après une opération de maintenance sur une chaudière, un ouvrier provoque une importante fuite de gaz en ouvrant l'alimentation de gaz sans avoir obturé une bride, ni réalisé de test d'étanchéité à l'air comprimé ou à l'azote (ARIA 31337). Sur les chaudières alimentées au GPL stocké en citerne, les vaporiseurs sont parfois une autre source de fuite (ARIA 11158).

La rupture de canalisations d'approvisionnement provoque des fuites massives de gaz inflammables. Les causes en sont

multiples comme par exemple une erreur de manipulation avec un chariot élévateur de palettes accumulées devant la conduite (ARIA 4472).

Ces fuites sont à l'origine d'explosions (6 des 12 fuites de canalisations de gaz sur site recensées mènent à une explosion), d'incendies (5 cas sur 12 recensés dont 3 consécutifs à des explosions) et provoquent souvent des victimes et d'importants dommages matériels. Les sources d'ignition peuvent être directement la chaudière, une connexion électrique ou des travaux par point chaud, ... L'explosion de la chaufferie de Courbevoie, consécutive à une importante fuite au niveau d'une vanne sur la canalisation d'alimentation de la chaudière et causant la mort de 2 personnes, illustre tragiquement ce scénario (ARIA 5132).

Dans les chaufferies mixtes gaz / charbon, le risque d'inflammation concomitante de gaz naturel et de poussières de charbon nécessite une véritable prise en compte dans l'analyse de risques. En cas de fuite de gaz sur une canalisation d'approvisionnement de la chaudière, l'explosion des poussières de charbon mises en suspension par l'important débit de la fuite risque d'augmenter l'intensité de l'explosion (ARIA 5132).

A l'étranger

Aux Etats-Unis, en 1987, dans une chaufferie urbaine, la foudre tombe sur une chaudière alimentée au gaz naturel et perce une vanne au niveau de l'entrée du gaz aux brûleurs (ARIA 6541).



b / Explosion dans la chambre de combustion de la chaudière

La concentration accidentelle en gaz à l'intérieur de la chambre de combustion peut atteindre les conditions propices à l'explosion. Ce type d'accidents survient généralement en phase de redémarrage ou de mise en service de la chaudière. Plusieurs types de séquences mènent à une telle situation, notamment :

- la non fermeture de l'alimentation en gaz suite à des erreurs de procédures (ARIA **164**), un dysfonctionnement de clapet de détenteur (ARIA **6323**), d'électrovannes (ARIA **3212**) ou encore des anomalies sur la canalisation elle-même (ARIA **6343**)
- une trop faible pression de gaz aux injecteurs (ARIA 6347)
- un décrochage de flamme (ARIA **28389, 32175**)
- une erreur de représentation d'un opérateur, neutralisation des mesures de sécurité (ARIA **6343, 28349**)
- un défaut de pré-ventilation avant réallumage (ARIA **6538**).

A l'origine de plusieurs accidents ou sur-accidents, les équipements de surveillance et de sécurité doivent faire l'objet d'une gestion rigoureuse. Sans disposer de l'information nécessaire à l'analyse des défaillances, des intervenants «forcent» parfois le démarrage de la chaudière provoquant l'explosion du gaz accumulé dans le foyer (ARIA **6323**). A Dunkerque, la panne d'une caméra de contrôle de la flamme n'a pas permis de détecter que la flamme était soufflée (ARIA **28389**). A Lyon, un opérateur, n'ayant pu déterminer les raisons de la mise en sécurité du brûleur du fait de la panne des appareils de contrôle réglementaires, réarme la chaudière provoquant l'explosion du gaz accumulé dans le foyer (ARIA **6343**).





a / Accidents impliquant le circuit caloporteur

Plusieurs cas d'explosions, de ruines ou d'incendies à l'intérieur

S'il est essentiel d'assurer l'intégrité du circuit de fluide caloporteur et d'assurer son alimentation, il est aussi indispensable de surveiller le maintien des caractéristiques du fluide lui-même qui peut se dégrader par mélange accidentel (ARIA **29808**) ou après de nombreux cycles de chauffe.

de la chaudière recensés dans l'échantillon ont pour origine la vaporisation brutale du fluide caloporteur dans son circuit suite à :

- une fissure ou rupture des tuyauteries (serpentins, tubes ...) avec ou sans défaillance des organes de sécurité (ARIA **1015**, 1465, 8055, 8725, 16806, 19079) ;
- la pollution du fluide caloporteur (ARIA 6338, 7768, **25754**).

Au Havre, du fait de la présence d'hydrocarbures dans l'eau d'alimentation conduisant à l'élévation de la température du métal des tuyauteries d'eau au-delà des valeurs de calcul utilisées, une chaudière neuve, utilisée pour le préchauffage d'un bac de fioul, explose à la fin des tests de mise en route et est propulsée une dizaine de mètres en arrière, tuant un employé et en blessant 17 autres (ARIA **25754**).

Des fuites ou déversement de produits caloporteurs en dehors de la chaudière provoquent des pollutions des milieux ou des réseaux d'eaux pluviales. Les origines en sont multiples: opérations de maintenance telles que la vidange du circuit de fluide caloporteur (ARIA **7592**), acte de vandalisme (ARIA **15805**), rupture partielle d'un collecteur de vidange du circuit primaire (ARIA 25832) ou un déversement d'eau trop chaude dans une rivière causant une forte mortalité piscicole (ARIA 2780).

Le milieu naturel est également impacté par des rejets accidentels de produits d'entretien des circuits (nettoyant, décapant, inhibiteur d'entartrage) (ARIA 25894, 28569, **28911**).

L'ouverture des soupapes de sécurité des circuits vapeur, suite à un à-coup de vapeur (ARIA **31242**) ou un dysfonctionnement mécanique de la soupape (ARIA 30953), provoque parfois d'intenses nuisances sonores pour le voisinage.

En outre des canalisations de distribution d'eau chaude et de vapeur se rompent sur site (ARIA 316, **6339**, **19223**, 30899) ou en dehors (ARIA **18195**, 19943, 20961, 25402, 26159, 31063). Les causes sont nombreuses : affaissement de terrain, vétusté des conduites, contraintes mécaniques et thermiques (pressions et températures importantes) anormales dues à des pratiques d'exploitation inadéquates. Ces accidents, s'ils ne font pas de victimes, provoquent parfois des évacuations de population et généralement une coupure d'approvisionnement en chaleur et en eau chaude.

Enfin, les canalisations véhiculant le fluide caloporteur chaud constituent une source d'ignition pour des produits inflammables ou combustibles mis en contact. Ainsi, dans une centrale thermique, de l'huile de lubrification s'écoulant d'une brasure défectueuse s'enflamme au contact d'une canalisation de vapeur surchauffée provoquant un incendie (ARIA **8726**).

A l'étranger

En Zambie, en 2000, une conduite bouchée par la rouille est à l'origine d'une accumulation de chaleur dans une partie de la chaudière et d'un grave incendie qui ravage la raffinerie (ARIA 19434).

En Allemagne, en 1994, la rupture d'une conduite de vapeur surchauffée à 550°C, lors d'opérations de réglages, fait 6 morts et un blessé parmi les employés de la chaufferie urbaine. Neuf jours avant l'accident, un organisme de contrôle aurait effectué une réépreuve de la partie de circuit concernée à une pression inférieure à la pression prévue et l'attestation aurait été falsifiée (ARIA 5954).



MEEDDAT - L. Mignaux

b / Autres scénarios d'accidents

Les émissions de fumées, riches en monoxyde de carbone, générées par une mauvaise combustion dans la chaudière (ARIA 2670, 7789, 16794, 19508, 21885, 25932, 26019, **29006**), et accentuée par exemple par une cheminée défectueuse (ARIA 26872) sont à l'origine de l'intoxication d'opérateurs mais aussi de personnes du public. Le mauvais tirage d'une cheminée peut favoriser une accumulation de gaz puis l'explosion de la chaudière (ARIA **6348**, **22980**). A noter également l'inflammation d'une gaine calorifugée par des fuites de fumées chaudes (ARIA 24021).

Si elles ne sont pas défaillantes, les chaudières sont parfois la source d'ignition d'un nuage inflammable provenant d'une

source externe : fuite de propane sur un camion-citerne (ARIA 6610) ou de gaz naturel à la suite de l'arrachement accidentel d'une conduite par des ouvriers creusant une tranchée (ARIA 31468, **32777**), émission de vapeurs de solvants provenant d'une cuve en cours de nettoyage (ARIA 8052), ...

Au cœur de nombreux établissements industriels, les chaufferies sont aussi impliquées dans des accidents qui trouvent leur origine sur d'autres installations ou équipements de l'établissement : défaillances électriques (ARIA 4933, **16466**, 18204, 24845, 27370, 28565, **31492**) à l'origine d'incendies, pollutions de cours d'eau par de l'émulseur vidangé accidentellement (ARIA **32801**). Ces installations sont également exposées aux phénomènes naturels comme des mouvements de terrain (ARIA 5063, 10785) ou des crues (ARIA 19230).

A l'étranger

Aux Etats-Unis, en 1980, dans une chaufferie, une chaudière est arrêtée en urgence à la suite d'une panne d'instrumentation puis explose au redémarrage en raison vraisemblablement d'une purge et d'un pré-balayage insuffisants. (ARIA 6535).

Aux Etats-Unis, en 2000, une fuite intervient sur un réservoir de propane dans une usine d'embouteillage de boisson et le nuage explose au contact d'une chaudière conduisant au BLEVE de la capacité (ARIA 18967).

Au Pakistan, en 1994, dans une centrale thermique, un court-circuit déclenche un incendie du réseau de câbles souterrains en tranchée, entraînant l'arrêt d'urgence d'une tranche de 210 MW et d'importants dégâts (ARIA 5539).

En Allemagne, en 1994, une fuite d'huile de lubrification sur le réducteur mécanique de vitesse d'une turbine à gaz provoque son éclatement et fait 4 morts et 6 blessés, dont 2 grièvement, parmi le personnel de la centrale thermique et les employés d'une entreprise de sous-traitance (ARIA 5958).



La mise en service, les travaux de maintenance ou de modification, les périodes de tests et de redémarrage méritent une attention particulière. 31,5 % des accidents (37 événements) se produisent lors de ces opérations alors qu'elles correspondent à des proportions de temps inférieures dans la durée de vie des installations. Cette proportion importante rappelle combien ces phases transitoires sont délicates et ne doivent pas être abordées comme des opérations de routine. Il est symptomatique que 8 des 9 accidents faisant des victimes et que 24 explosions et éclatements d'équipements interviennent dans ces circonstances.

Il convient de noter également que des accidents surviennent lorsque la présence en personnel est réduite : la nuit, à l'heure du déjeuner, les jours fériés (ARIA 6645, 8055, 12686, 16806, 19257, 22980, ...). Le caractère opérationnel et actif des sécurités est donc primordial notamment pour ce qui concerne la surveillance des niveaux de fluide caloporteur et surtout la mise en sécurité de l'installation suite à une anomalie. Cette recommandation est d'autant plus appropriée pour les chaufferies exploitées sans présence humaine permanente.

Circonstances et équipements défaillants dans les 121 accidents :

| Equipement / partie de l'installation d'où débute l'accident | Alimentation en combustible | Foyer | Circuits caloporteurs et annexes | Circuit de fumées | Equipements électriques | Réseau de distribution d'utilités / chaleur | Autres | Inconnus | Nombre d'accidents | % |
|---|-----------------------------|--------------|----------------------------------|-------------------|-------------------------|---|-------------|-----------|--------------------|--------------|
| Circonstances | | | | | | | | | | |
| Maintenance / rénovation / test en cours | 5 | 0 | 5 | 1 | 1 | 3 | 1 | 3 | 19 | 15,5 % |
| Redémarrage / changement de chaudière | 6 | 2 | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 | 3 | 14 | 11,5 % |
| Mise en service | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 4 | 3,5 % |
| Installation abandonnée | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 % |
| Exploitation générale / circonstances non précisées | 10 | 1 | 15 | 4 | 7 | 8 | 8 | 30 | 83 | 68,5 % |
| Nombre d'accidents | 22 | 3 | 24 | 5 | 8 | 12 | 9 | 38 | 121 | 100 % |
| Proportion par rapport aux accidents dont la partie de l'installation défaillante est connue | 26,5 % | 3,5 % | 29 % | 6 % | 9,5 % | 14,5 % | 11 % | | | |

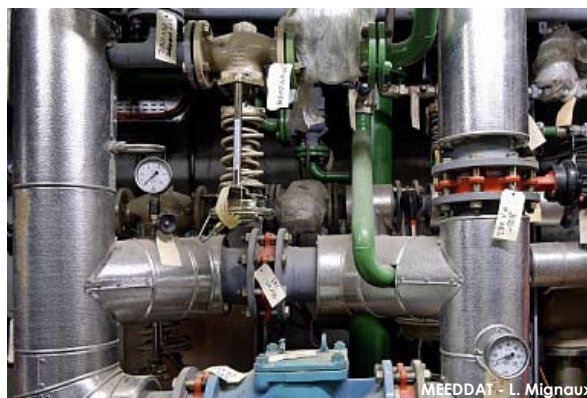


Sans aborder ici le cas de la malveillance (ARIA **15805**), l'analyse de ces accidents montre que leurs causes premières procèdent rarement d'aspects techniques purs. Analyse de risques insuffisante, défaillance d'organisation, gestion des modifications, formation insuffisante ou inadaptée, absence ou non-respect des consignes, défauts de maintenance, de contrôle ou encore de vigilance en sont bien souvent à l'origine.

Dix-neuf des 37 évènements en période de travaux et phases transitoires (51 %) ont pour causes des défaillances humaines ou organisationnelles clairement identifiées. Des accidents se produisent car les opérateurs n'ont pas respecté la répartition des tâches et des responsabilités (ARIA **5132**), ont reçu des consignes opératoires inadéquates (ARIA **6133**), n'ont pas pris en compte les messages d'alerte ou n'ont pas respecté les procédures opératoires et les règles de sécurité (ARIA **164, 5132, 6343, 6538, 31337**). En l'absence d'information nécessaire à l'analyse des défaillances, les intervenants forcent parfois le démarrage de la chaudière

(ARIA **6323, 28349**). Le manque de formation, l'habitude et la banalisation des risques interviennent probablement dans plusieurs de ces cas. Une meilleure prise en compte du retour d'expérience aurait pu éviter de reproduire certaines séquences accidentelles (ARIA **6133, 5132**). Des défauts de conception (ARIA **25754**), des problèmes de réglages et des erreurs de manipulation (ARIA **7592, 7768, 23421, 23893, 28569, 32801**) lors des opérations de maintenance (ARIA **6347, 17103, 32175**), probablement liés à un manque de surveillance et de contrôle, sont également recensés. Au-delà des procédures d'exploitation, les opérateurs doivent être informés des risques liés aux produits qu'ils manipulent (ARIA **25894**).

Neuf autres accidents impliquent explicitement les facteurs organisationnels et humains en période d'exploitation normale : 3 résultent d'erreurs élémentaires (ARIA **4472, 16371, 32777**) découlant probablement de problèmes d'ergonomie, de formation ou de contrôle et 5 d'une insuffisance de maintenance (ARIA **6338, 6560, 11158, 19508, 25923**) ou de surveillance (ARIA **6645**).





L'accidentologie témoigne ici de nombreux évènements liés à des défaillances d'organisation générale et à des conditions d'exploitation dégradées ou inadaptées. Aujourd'hui, des principes bien établis guident l'organisation de la gestion de la sécurité des installations industrielles :

- Organisation des rôles et des responsabilités des personnels y compris des sous-traitants
- Formation adaptée et régulière des personnels
- Identification et évaluation des risques d'accidents
- Maîtrise des procédés par des procédures et instructions permettant le fonctionnement dans les meilleures conditions possibles de sécurité en régime établi comme en phase transitoire
- Gestion des travaux, de l'analyse préalable des risques à la réception du chantier, comprenant notamment la concertation de tous les acteurs, l'habilitation des intervenants, l'organisation et la surveillance du chantier
- Gestion des modifications des installations et des procédés par des mesures organisationnelles
- Gestion du retour d'expérience au sein d'un même groupe et dans un même secteur d'activité plus généralement
- Contrôles des écarts constatés entre l'organisation globale du fonctionnement de l'établissement et les pratiques
- Implication de la direction dans la gestion de la sécurité

Suite à l'explosion de la chaufferie de Courbevoie le 30 mars 1994, un groupe d'experts a travaillé sur le retour d'expérience spécifique à la sécurité des chaudières alimentées au gaz en insistant sur un certain nombre de points techniques et organisationnels dont certains prennent une importance particulière au vu de l'accidentologie recensée.



Conception et construction des équipements

- Choix de l'implantation de telles installations prenant en considération les risques liés aux scénarios d'accidents possibles et en particulier l'intensité des effets possibles sur les personnes susceptibles d'être exposées dans le voisinage.
- Conception de la chaudière prenant en compte les pressions élevées susceptibles d'être atteintes dans des conditions particulières ainsi que les activités annexes.
- Bonne qualité initiale des assemblages conditionnant la pérennité de l'étanchéité des installations.
- Emplacement, position et choix des organes de sectionnement adéquats ; ils doivent être adaptés au produit et aux opérations durant lesquelles ils seront manipulés et commandables à distance afin de garantir les conditions satisfaisantes pour les manœuvrer, les tester, les inspecter et assurer leur maintenance.
- Choix de commandes permettant, dans la mesure du possible, de visualiser la position des organes (ouvert, fermé, etc.) ainsi que la nature du fluide concerné.
- Utilisation de moyens de détection de gaz, asservis à des alarmes locales (visuelles et/ou sonores) avec report en salle de contrôle mettant l'installation en sécurité (coupure de l'alimentation en combustible et interruption de l'alimentation électrique des matériels non ATEX).
- Installation d'un système de verrouillage ou de condamnation sur les commandes sensibles susceptibles de pouvoir être manœuvrées par erreur ou de manière intentionnelle (pour raccourcir une procédure par exemple) ; mise en place de procédures appropriées pour éviter le déverrouillage intempestif de ces organes (en se procurant la clé auprès du chef de service ...).
- Prise en compte par les automatismes de régulation du régime de ventilation (asservissement air/gaz) de l'ensemble des phases de fonctionnement, y compris les régimes à caractère exceptionnel tels que les allures réduites ou les phases de transfert du régime de démarrage vers le régime de puissance.

Exploitation des installations

- Sensibilisation des équipes d'exploitation à la spécificité et aux risques des opérations revenant exclusivement au service de maintenance pour qu'elles n'outrepassent pas les consignes de sécurité, même si elles ont une bonne connaissance des installations.
- Actualisation du contrôle de la connaissance et de la bonne application des consignes, cet aspect devant être pris en compte dans des procédures rigoureuses.
- Grande rigueur à apporter aux conditions d'exploitation, d'entretien et de mise en œuvre des phases transitoires en vue d'une bonne sécurité de l'installation.
- Consignes écrites précises, actualisées et disponibles à tout moment.
- Entraînement particulier des opérateurs aux circonstances inhabituelles que sont les situations d'urgence et les phases transitoires : conduite à tenir pour procéder à l'arrêt et à la mise en sécurité des unités, réalisation d'opérations complémentaires qui s'ajoutent à une procédure existante ou à un automatisme, et qui sont à effectuer manuellement.
- Contrôle réguliers selon une procédure et des méthodes adaptées de l'étanchéité des organes sous pression de gaz (brides, raccords, robinets, réductions ...), des instruments de mesure et des équipements de sécurité.
- Pour les installations mixtes gaz / charbon, nettoyage des poussières de charbon et séparation claire des zones à risque gaz et des zones à risque d'envol et d'inflammation de poussières de charbon.



SELECTION D'ACCIDENTS FRANCAIS CITES DANS LE TEXTE ¹



ARIA 164 - 27/04/1989 - 39 - TAVAU

24.1E - Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base

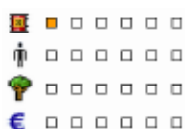
Dans une usine chimique, un filtre électrostatique de dépoussiérage à 696 plaques de 17,5x7,5x18 m sur une chaudière à charbon de 116 MW explose. L'accident intervient au redémarrage après un arrêt de 15 jours pour maintenance. Il provient de l'accumulation de 440 m³ de gaz dans la chaudière à la suite de la non-fermeture de l'alimentation d'un brûleur de soutien (300 m³/h) ouverte 1 h 20 avant l'accident et découverte 1 h 30 après l'accident. Une vanne manuelle et 2 clapets automatiques sont restés ouverts (pas de contrôle visuel d'état, mise hors conduite automatique des clapets avec maintien du pilotage à air comprimé, message d'alerte non pris en compte). L'explosion fait 1 mort et 8 blessés parmi les opérateurs. Des bris de vitres et des projections sont constatés à 250 m. Les dégâts matériels sont estimés à 20 MF.



ARIA 1015 - 20/07/1989 - 13 - MARTIGUES

24.1G - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

Une chaudière de 1962 produisant 100 t/h de vapeur à 82 bars et 475°C explose 3 jours après son redémarrage à la suite d'un arrêt de 3 mois pour maintenance. L'énergie développée sectionne 23 tubes sur 470 (acier A37, diamètres 63 à 76 mm, épaisseur 4 à 5 mm) à moins de 20 mm des ballons inférieurs et supérieurs. L'écran s'est ouvert et déplacé. Des débris de tube et de maçonnerie réfractaire sont projetés à 100 m et blessent légèrement 1 opérateur. Cet accident pourrait avoir pour origine l'éclatement simultané de plusieurs tubes corrodés (2 mm) par un dépôt acide (sulfates métalliques), en zone de jonction hétérogène, puis érodés par le percement de l'un d'eux. Le coût des réparations est évalué à 15 MF.



ARIA 3212 - 08/04/1991 - 71 - LE CREUSOT

28.3B - Chaudronnerie nucléaire

Equipée d'un système de régulation automatique et exploitée sans surveillance permanente depuis le 8/2/91, une chaudière à eau surchauffée (19,2 MW, 160 °C, 11 bars) explose en phase de conduite manuelle lors d'une tentative de passage à une chaudière plus faible. L'accident est dû à une accumulation de gaz dans le foyer à la suite de l'ouverture intempestive de 2 électrovannes en série commandant l'alimentation des brûleurs : une défaillance électrique liée à un câblage antérieur, maintenu inopinément lors de la mise en place du système de conduite automatique, a conduit au déclenchement d'un relais de commande commun aux 2 vannes. Aucune victime n'est à déplorer. Les dommages matériels sont importants, mais circonscrits à l'unité.



ARIA 4472 - 04/05/1993 - 45 - MALESHERBES

22.2 - Imprimerie

Une fuite de gaz provoque une explosion et un début d'incendie dans la chaufferie au propane d'une imprimerie (500 personnes). Deux employés sont brûlés, dont un au second degré transporté par hélicoptère à l'hôpital militaire de CLAMART. Un employé est indisposé par les émanations de fumée. La fuite est due à la rupture de la conduite d'alimentation en propane passant au fond du local technique, au niveau d'un organe de sectionnement rapide déclenchable de l'extérieur par coup de poing. Des manipulations par chariot élévateur de palettes accumulées devant la conduite en serait la cause. La chaudière était alimentée par un réservoir de 35 000 kg de propane liquéfié.



ARIA 5132 - 30/03/1994 - 92 - COURBEVOIE

40.3Z - Production et distribution de chaleur

Une explosion se produit à 1h30 dans une chaufferie urbaine (500 MW, 6 000 m²), l'énergie dissipée dans le sol est estimée à l'équivalent d'une charge de 50 kg de TNT. Mise en service en 1987, cette chaufferie comporte 5 chaudières (2 au charbon, 2 mixtes charbon/gaz et 1 au gaz). Au cours du poste précédent, plusieurs tentatives de démarrage d'une chaudière mixte échouent. Ne parvenant toujours pas à la redémarrer et les manomètres d'arrivée de gaz indiquant une pression nulle, le chef de quart de l'équipe de nuit donne l'instruction d'ouvrir les 2 vannes quart de tour de sectionnement de l'arrivée de gaz sur le circuit principal. La pression indiquée restant nulle, il demande alors au conducteur de chaudière d'ouvrir un obturateur guillotine puis une vanne papillon pour permettre l'alimentation de la chaudière mixte en gaz. Cette opération entraîne une fuite importante de gaz. Une chaudière au gaz est arrêtée d'urgence et 2 opérateurs sortent pour couper l'alimentation générale au poste de détente, à 110 m du bâtiment, lorsque l'explosion survient.

L'un des 5 employés est tué. Une fillette de 10 ans habitant à 50 m de l'usine décèdera 4 jours plus tard des suites de ses blessures ; 59 autres riverains sont blessés. L'installation est ravagée. Les quartiers voisins subissent d'importants dommages, 600 personnes sont en chômage technique et 250 riverains sont à reloger. En attendant leur connexion sur des réseaux voisins 140 000 usagers et 2,2 Mm² de bureaux sont privés de chauffage et d'eau chaude. Le fonctionnement de grands réseaux informatiques climatisés par la centrale est perturbé. Les dommages sont évalués à 544 MF (83 M.euro). Selon les résultats de l'enquête, 3750 Nm³ de gaz auraient été relâchés jusqu'à ce que le service du gaz coupe l'alimentation 30 min après l'explosion.

Les manomètres défaillants auraient pu avoir été endommagés par une surpression antérieure à l'accident. Les interventions du chef de quart ne devaient être réalisées que par le service de maintenance ; en cas d'urgence, les opérateurs de la centrale devaient demander l'intervention du service du gaz. L'obturateur n'était pas conçu pour être manipulé sous pression et la vanne papillon en amont de l'obturateur guillotine aurait été manipulée par le conducteur de chaudière alors que l'obturateur était resté en position intermédiaire, position dans laquelle il n'est plus étanche car les brides sont légèrement écartées. Le nuage de gaz s'est alors enflammé au contact de la chaudière à charbon en service au moment du sinistre. Par ailleurs, aucun scénario de fuite et d'explosion de gaz n'était évoqué dans l'étude de dangers du site. Les risques liés aux poussières de charbon n'y étaient pas non plus abordés. Le comportement des poussières ont probablement contribué à la violence de l'explosion.

Le 5 mai 2004, le juge d'instruction de la Cour d'appel de Versailles a conclu à un non-lieu.



ARIA 6082 - 08/12/1994 - 44 - BASSE-GOULAIN

15.1E - Préparation industrielle de produits à base de viandes

Dans une charcuterie industrielle, une chaudière à tubes de fumées de 1 t/h de vapeur explose. Elle a une capacité de 2 790 l, une surface de chauffe de 27 m² et brûle du fuel domestique. Installée en 1979 pour alimenter 5 autocuiseurs, elle était timbrée à 10 bar. Un sifflement est entendu au niveau des soupapes juste avant l'explosion qui souffle le bâtiment de 200 m². Trois employés sont tués (un corps est retrouvé à 250 m avec la face avant de la chaudière), 3 autres sont blessés dont l'un est gravement atteint. Le corps de la chaudière (3 t) a été projeté à 150 m au nord, le tube foyer et un ballon d'eau chaude à 200 m au sud. La chaudière, arrêtée et vidangée pour entretien (soupape, vanne de vidange) 3 jours auparavant, avait redémarré le matin. Une cause possible de cet accident serait une intervention inadaptée par remplissage intempestif en eau froide du corps de chauffe, ayant déclenché une vaporisation brutale contre le tube de chauffe déjà porté à haute température. Un rapport d'expertise datant de 1995 indique qu'un dénoyage partiel du tube foyer peut conduire aux dommages constatés d'un point de vue énergétique. Ce rapport ne permet toutefois pas d'affirmer que le dénoyage soit la cause effective.



ARIA 6133 - 13/07/1986 - 13 - FOS-SUR-MER

27.1 - Sidérurgie

Une chaudière est arrêtée le 11/6 pour réparation, les conduites d'alimentation en gaz de haut fourneau et de cokerie sont purgées. Chacune des conduites est isolée par une vanne lunette à opercule coulissant. La première conduite est isolée. Lors de la manoeuvre de la seconde vanne, après écartement des sièges et au cours de la translation de l'opercule, le gaz en cours d'échappement s'enflamme. La fuite est maîtrisée en fermant le clapet anti-roulis du joint hydraulique d'isolement général de la centrale. L'extinction est obtenue après 4 h et demie. Les dégâts considérables (tuyauteries, robinetteries, bâtiment) sont estimés à 2,5 MF. Depuis l'accident, les procédures prévoient de manoeuvrer les vannes lunettes hors gaz.

¹ Les paramètres des indices de l'échelle européenne des accidents industriels (matières dangereuses relâchées, conséquences humaines ou sociales, environnementales et économiques) et leur mode de cotation sont disponibles à l'adresse : <http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr>

ACCIDENTS



ARIA 6323 - 29/01/1993 - 92 - CLICHY

40.3Z - Production et distribution de chaleur

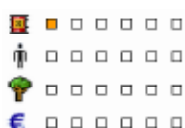
Une chaudière à tubes d'eau (57 t/h, 24 bars) en service au gaz dans une centrale de chauffage urbain s'arrête à la suite d'une micro-coupage électrique. L'autre chaudière, également en service, n'est pas arrêtée. A la suite d'un dysfonctionnement du clapet pilote du détenteur à ressort limitant la pression du circuit d'allumage, l'opérateur effectue 3 tentatives de remise en service avant de rétablir la pression en jouant sur l'ouverture d'un robinet et d'obtenir l'autorisation d'allumage au pupitre. Au cours du transfert de marche démarrage/normale, une explosion se produit peu après l'ouverture de la vanne d'alimentation principale. La chambre de combustion est détruite, le toit et un mur du bâtiment sont endommagés, mais aucune victime n'est à déplorer.



ARIA 6339 - 01/11/1990 - 51 - CHALONS-EN-CHAMPAGNE

85.1A - Activités hospitalières

Dans la chaufferie d'un hôpital, lors d'une opération de maintenance, une vanne en fonte explose sous pression sur une conduite de vapeur. L'employé chargé des travaux est grièvement brûlé.



ARIA 6343 - 07/10/1994 - 69 - LYON

85.1A - Activités hospitalières

Une explosion survient sur une chaudière de 20,88 MW alimentée au gaz et fonctionnant sous télésurveillance. A la suite de la détection d'un défaut de fonctionnement du brûleur du générateur et de sa mise en sécurité, un technicien d'astreinte intervient dans la chaufferie afin d'effectuer des vérifications. Les appareils de contrôle réglementaires, hors service, ne permettent pas de déterminer la cause de la panne. Le technicien réarme néanmoins la séquence automatique de redémarrage ; l'explosion se produit 30 s après le début du pré balayage (injection d'air dans le foyer). L'enquête révèle la présence de corps étrangers (particules métalliques et calamine) dans le filtre à gaz et les électrovannes de l'alimentation en gaz de la chaudière, une empreinte sur le clapet de la 1ère vanne (fuite ?), des pertes de charge importantes sur la canalisation de mise à l'air libre (22 m de long, 12 coudes à 90°). Ces anomalies ont semble-t-il permis l'écoulement du gaz dans le générateur pendant les 30 min qui ont suivi la mise en sécurité du brûleur. La tentative de redémarrage avec injection d'air dans le foyer a permis d'atteindre la limite supérieure d'explosivité et provoqué l'explosion dans la chambre de combustion.



ARIA 6348 - 09/12/1993 - 86 - POITIERS

85.1A - Activités hospitalières

Une explosion survient dans le carneau de fumées d'une chaudière de 2,5 MW alimentée au gaz et installée dans la chaufferie d'un centre hospitalier. L'accident entraîne d'importants dégâts matériels sur la chaudière (porte et trappe de visite arrachées, maçonneries écroulées, raccords et fumisterie soufflés). Deux hypothèses sont émises sur l'origine : soit un mauvais fonctionnement du cycle du brûleur, soit plus vraisemblablement les mauvaises conditions de combustion et d'évacuation des fumées. La forme du carneau (grand volume horizontal) et la présence d'une météorologie défavorable (tempête) peuvent avoir contribué à l'accumulation de CO, avec allumage par l'autre chaudière raccordée au même carneau. Le contrôle de l'électrovanne gaz permet de vérifier son étanchéité.



ARIA 6538 - 15/06/1972 - NC -

23.2Z - Raffinage de pétrole

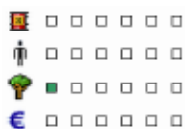
Dans une centrale vapeur, des difficultés surviennent lors du démarrage d'une chaudière. L'opérateur reprend la séquence de mise en marche, mais ne pré-ventile pas suffisamment. Le mélange air-gaz explose lors de la tentative de rallumage. L'opérateur est tué et la chaudière est détruite.



ARIA 6552 - 20/09/1989 - NC -

40.3Z - Production et distribution de chaleur

Dans une chaufferie industrielle, 2 chaudières (n° 5 & 6) sont connectées à une même cheminée métallique. A la suite d'une avarie sur l'une des chaudières, on décide de déconnecter le carneau correspondant. Les travaux sont entrepris conformément aux spécifications du constructeur. Cependant, une importante déformation apparaît au niveau des 3ème et 4ème viroles, avec risque d'écroulement de la cheminée. La circulation des trains est interrompue pendant 8 h sur une ligne SNCF longeant le site, durant les travaux indispensables à l'élingage provisoire de la cheminée et de son support par une grue de 200 t.



ARIA 7592 - 09/10/1995 - 60 - PRECY-SUR-OISE

26.8C - Fabrication de produits minéraux non métalliques n.c.a.

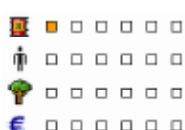
Lors de la vidange d'une chaudière vers une cuve, 500 à 1 000 l d'huile de chauffe se déversent dans le canal de l'OISE. La rivière est polluée sur plusieurs centaines de mètres de long et 50 m de large. Aucune mortalité de poissons n'est constatée mais la flore est fortement atteinte. L'administration constate les faits.



ARIA 8726 - 16/02/1982 - 71 - BLANZY

40.1E - Distribution et commerce d'électricité

Dans une centrale thermique de 250 MW, 13 000 l d'huile de lubrification s'enflamment au contact d'une canalisation de vapeur surchauffée. Les fumées envahissent la salle de contrôle. Un flash se produit avec les vapeurs d'huile accumulées sous la toiture occasionnant d'importants dommages. L'huile haute pression a engendré des vibrations lors du pompage des soupapes d'admission de la turbo pompe d'alimentation (TPA) qui se sont transmises à des tuyauteries basse pression en cuivre (diam. 22 mm) d'huile de graissage. La rupture d'une brasure constitue la cause principale de l'accident. Le jet d'huile a projeté des gouttelettes qui se sont enflammées sur les différents points chauds locaux en donnant naissance à un chalumeau à flamme verticale orientée vers le haut et alimenté à un débit de 250 à 300 l/min durant 45 min, temps de fonctionnement de la pompe. Les réparations durent plus d'un mois. Les dommages sont évalués à 10 MF. Des mesures correctives sont apportées lors des travaux pour éviter un autre incident.



ARIA 11158 - 14/01/1997 - 53 - BAZOUGES

26.6A - Fabrication d'éléments en béton pour la construction

Une chaudière à gaz explose dans un établissement fabriquant des éléments en béton pour la construction. Après avoir détecté la veille une odeur de gaz, l'exploitant avait fait intervenir la société d'entretien de la chaudière qui avait colmaté une petite fuite au niveau du réchauffeur de gaz le matin même de l'accident. L'odeur persistant, l'exploitant avait ensuite demandé une intervention d'urgence de la société d'approvisionnement en gaz ; l'explosion s'est produite avant son arrivée. Le système de chauffage de l'entreprise qui est endommagé, conduit à une perte d'exploitation interne. L'exploitant prévoit d'installer des détecteurs de gaz dans la chaufferie couplés à une vanne de coupure automatique. Le fournisseur de gaz naturel est également consulté pour un raccordement direct au réseau de gaz naturel à la place de la citerne de gaz utilisée pour alimenter la chaudière.

ACCIDENTS

ARIA 15805 - 29/05/1999 - 51 - REIMS

35.2Z - Construction de matériel ferroviaire roulant

Sur le site d'une usine abandonnée, un acte de vandalisme ou un vol conduit au déversement sur le sol de plusieurs centaines de litres de fluide caloporteur contenus dans une chaudière non vidangée. Le liquide s'écoule dans un caniveau interne à la chaufferie puis rejoint celui de la voie publique par un passage de canalisation à travers le mur du local. Le service assainissement récupère environ 500 l du liquide dans le réseau d'eaux pluviales. Un inventaire des produits et déchets abandonnés sur le site est réalisé en vue de leur élimination.



ARIA 16316 - 09/01/1985 - 94 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE

52.4N - Commerce de détail de quincaillerie

Un incendie suivi d'explosions de bouteilles de gaz se déclare dans une quincaillerie - droguerie. Une personne est tuée et 21 autres blessées. Les vitres sont brisées dans un rayon de 200 m et 12 voitures sont endommagées. Un problème sur la chaudière à gaz serait à l'origine du sinistre.

ARIA 16371 - 17/09/1999 - 79 - AIRVAULT

26.5A - Fabrication de ciment

Dans une cimenterie, un incendie se déclare dans une chaufferie, avec un fort dégagement de fumée. Deux chaudières (1 électrique et 1 à gaz), qui ne sont pas utilisables simultanément, servent à la mise en température d'un combustible à haute viscosité. Alors que la chaudière à gaz fonctionne, la chaudière électrique est mise sous tension provoquant la surchauffe du fluide caloporteur résiduel qu'elle contient. Il n'y a pas de conséquence importante pour l'environnement. La production de clinker est arrêtée mais pas la production de ciment, l'usine pouvant tourner sur le stock de clinker existant dans l'attente des réparations nécessaires.

ARIA 16466 - 14/09/1999 - 54 - MONT-SAINT-MARTIN

45.2P - Construction de chaussées routières et de sols sportifs

Un feu se déclare sur la chaudière à fluide thermique d'une installation d'enrobage à chaud de matériaux routiers. Les pompiers maîtrisent l'incendie en 1h30 et arrosent, par précaution, les parois des cuves des goudrons proches. Le fluide caloporteur utilisé dans l'installation se déverse dans la cuve tampon prévu à cet effet. Un court-circuit au niveau de l'armoire électrique serait à l'origine du sinistre. La chaudière est expertisée avant sa remise en service.

ARIA 17103 - 05/04/1997 - 57 - SARREGUEMINES

51.5J - Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage

Une explosion se produit dans un immeuble lors de l'installation du réseau de gaz et des chaudières. Les corps de 3 personnes sont retrouvés sous les décombres. Dans le cadre de l'instruction, 2 experts mettent en évidence des anomalies aux niveaux des raccords entre les colonnes de gaz et les chaudières. Le gérant est condamné à 6 mois de prison avec sursis et à 50 KF d'amende (jugement du 06/12/99).



ARIA 18195 - 07/07/2000 - 75 - PARIS

40.3Z - Production et distribution de chaleur

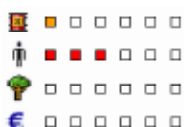
Une canalisation de chauffage haute pression sous un trottoir se perce lors de l'effondrement de la chaussée à la suite de violents orages. Des fuites de vapeurs se produisent et la canalisation explose 1 h plus tard lors d'une intervention des employés de la compagnie de chauffage assistés de pompiers et de policiers. L'explosion creuse un cratère de 10 m de long sur 4 m de large, projette plusieurs personnes, brise des vitrines et endommage les véhicules situés à proximité. Deux pompiers sont grièvement atteints, dont l'un décède peu après, et 21 autres personnes sont blessées. D'importants moyens de secours interviennent (150 pompiers de 19 casernes, équipes avec chiens, etc.). Un périmètre de sécurité est mis en place et une crèche proche est évacuée.



ARIA 19223 - 15/11/2000 - 75 - PARIS

40.3Z - Production et distribution de chaleur

Lors de la remise sous pression d'une canalisation de vapeur (180 °C et 22 bars) qui circule dans une galerie souterraine, un éclatement provoque l'émission d'un jet de vapeur. Les ouvriers, intervenant lors de cette phase, sont piégés dans la galerie par le flux de vapeur et la température. Ceux situés dans la galerie technique (- 25 m) sont tués sur le coup (3 personnes), ainsi qu'un autre situé à mi-hauteur (- 10 m) ; 9 autres ouvriers situés dans d'autres zones ou en partie supérieure (à 3 m du niveau du sol) sont brûlés, grièvement pour 8 d'entre eux. L'équipe réalisait une phase délicate de la mise en pression d'un tronçon de 4,5 km, accompagnée de tests sur la ligne. L'opération globale est toutefois présentée par l'exploitant comme classique. Des enquêtes sont effectuées pour déterminer les causes de l'accident.



ARIA 22980 - 26/07/2002 - 43 - JULLIANGES

20.1A - Sciage et rabotage du bois

Une chaudière de chauffage central à bois explose dans une scierie après le départ de ses 6 employés pour la pause méridienne. Après l'accident, des enfants jouant dans les alentours donnent l'alerte. Les pierres constituant la cheminée de la chaufferie sont projetées à proximité, des débris sont retrouvés jusqu'à 150 m selon la presse. Des véhicules garés à proximité sont endommagés. Une ligne électrique est endommagée et les services techniques de l'électricité doivent intervenir pour rétablir le courant dans le quartier. La scierie utilisait une chaudière de type chauffage central produisant de l'eau chaude (pas de vapeur) entre 80 et 90° afin de chauffer le bâtiment de séchage du bois. Une température élevée (40 à 50°) est nécessaire pour préparer le bois avant son passage en autoclave. La scierie recyclait les copeaux et sciures de bois qu'elle utilisait comme combustible pour la chaudière. Après l'explosion, l'ampleur des dommages empêche la reprise de l'activité sur le site. Selon l'exploitant, l'explosion serait due à une accumulation de gaz dans le foyer dû à un mauvais tirage. Le fabricant modifie l'alimentation de la chaudière de manière à la stopper en cas d'anomalie. Un problème de soupape sur la chaudière étant également suspecté (fuite et vaporisation rapide d'eau dans le foyer), une vérification des soupapes est également ajoutée aux opérations d'entretien périodiques. Les travaux de reconstruction du site devraient durer entre 6 et 8 mois.



ACCIDENTS



ARIA 25754 - 28/11/1984 - 76 - LE HAVRE

40.1E - Distribution et commerce d'électricité

Une explosion se produit sur une chaudière neuve dans une centrale thermique (10 t de vapeur/h). Cette chaudière auxiliaire était destinée à compléter la fourniture de vapeur nécessaire au réchauffage du fioul lourd des stockages et au refroidissement des brûleurs de la tranche 3. C'est une chaudière à tube foyer ondulé et à 3 parcours de fumées. Les gaz de combustion sont dirigés vers l'arrière de la chaudière puis ramenés vers l'avant par les tubes de fumée inférieurs avant d'être renvoyés vers la cheminée située à l'arrière par l'intermédiaire des tubes supérieurs. Elle devait fonctionner au tampon sur le réseau, en parallèle avec une autre chaudière de même type (arrêtée le jour de l'accident) et avec des transformateurs de vapeur fabriquant de la vapeur de soutirage des turboalternateurs. L'accident se produit à la fin des essais de mise en route de la chaudière qui était surveillée par un technicien de la société de fabrication du produit et de 2 techniciens de la chaufferie. Lors de l'accident, une extrémité du tube foyer s'est séparée de la plaque tubulaire en créant une brèche sur la face arrière de la chaudière. L'eau contenue dans la chaudière, sous l'action de la vaporisation instantanée de la vapeur sous pression (environ 13 bars), s'est échappée par cette brèche, propulsant par réaction la chaudière une dizaine de mètres en arrière et provoquant son encastrement dans le dégraisseur d'une chaudière de 250 MW. La vapeur s'échappant de la chaudière a traversé la travée de manutention, soufflé le mur de l'atelier mécanique et en se vaporisant partiellement à la pression atmosphérique, a occupé un volume beaucoup plus important, provoquant des brûlures au personnel occupant cet atelier. Le bilan de l'explosion est de 1 mort et de 17 blessés ; tous se trouvaient dans l'atelier de mécanique. Bien que pour certains codes de calcul, les caractéristiques de la chaudière ne soient pas acceptables, cette dernière était néanmoins conforme aux règles du code ISO et de la norme française NFE 32.104.

Des hydrocarbures plus lourds que l'eau à la température de fonctionnement de la chaudière étaient présents dans l'eau d'alimentation. Ils se déposent sur le tube foyer ce qui provoquerait le passage à la vaporisation en film et donc une élévation de la température du métal qui devient supérieur à la température maximale de garantie des caractéristiques de l'acier employé. Il existe en effet des possibilités de pollution du circuit vapeur par du fioul ou cours de son réchauffage : lors de la récupération des condensats de vapeur, il peut être admis dans les bâches qui servent à l'alimentation de la chaudière. Les conditions réelles de fonctionnement au moment de l'explosion n'étant pas connues avec certitude, la conjugaison de la présence de fioul dans l'eau d'alimentation et des caractéristiques limites de calcul fait que l'accident a eu lieu.



ARIA 25923 - 18/11/2003 - 57 - HAUCONCOURT

51.5A - Commerce de gros de combustibles

Dans un centre emplisseur de GPL, vers 14h15, un employé du site effectue un perçage dans le local technique «automate» situé dans une zone hors risque gaz : Il dessert entre autres le bâtiment administratif par 3 gaines électriques accolées débouchant dans le vide sanitaire. Lors du perçage, un flash se produit et brûle l'employé qui actionne l'arrêt d'urgence le plus proche. Le dispositif met en sécurité le site (arrêt des installations et arrosage automatique des zones sensibles). Les employés maîtrisent ce début d'incendie rapidement. L'un d'eux soulève une plaque de plancher du local puis une autre avant d'être brûlé par un second flash rapidement maîtrisé avec des extincteurs à poudre. Les 2 employés blessés sont hospitalisés (brûlures au visage, aux mains...). Le local est endommagé et l'activité du centre est momentanément interrompue. Après vérifications, les installations de sécurité sont réalignées normalement vers 19 h.

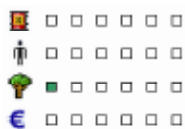
L'accident serait dû à une fuite sur la canalisation de propane alimentant la chaudière de chauffage du bâtiment administratif. La tuyauterie en cuivre (diam: 22 mm) chemine en aérien depuis la citerne de stockage (11,6 m³, pour chauffage bâtiment administratif + hall empiissage, alimentation directe depuis hall empiissage) puis en enterré (diamètre : 14 mm) et, via le vide sanitaire, débouche dans le local chaudière : un raccord vissé dans la partie enterrée était rompu, provoquant la fuite et l'accumulation de gaz dans le sol, le long de la gaine jusqu'au vide sanitaire. De là, il s'est acheminé dans les gaines électriques, non obturées, vers le local automate. La perceuse a constitué le point d'ignition du 1er flash. Dans le second cas, un point chaud a pu subsister et le soulèvement des plaques a pu constituer un appel d'air conduisant à la réinflammation du gaz restant. Sur proposition de l'inspection, un arrêté préfectoral de mise en demeure demande notamment la vérification périodique des canalisations, le suivi des contrôles de résistance et d'étanchéité, la mise à jour du POI. L'exploitant envisage les mesures suivantes sur site : mise en place d'une citerne de 1,7m³ dédiée au chauffage du bâtiment administratif, remplissage des citernes de chauffage par camion. Il prévoit sur l'ensemble de ses sites : le recensement des canalisations enterrées puis un programme de passage de celles-ci en aérien, une campagne d'obturation des gaines d'alimentation électrique hors zone.



ARIA 28389 - 17/07/2004 - 59 - DUNKERQUE

40.1E - Distribution et commerce d'électricité

Un accident se produit au démarrage d'une chaudière après un arrêt prolongé dans une centrale thermique (2x 312 MW). L'injection de gaz de cokerie alimentant les brûleurs centraux souffle la flamme de l'allumeur propane. La caméra de contrôle de la flamme étant hors service, le rondier sur place ne voit pas l'extinction de la flamme et essaie de remettre en service la caméra. Le chef de manoeuvre ne s'aperçoit pas que la séquence d'allumage propane est anormalement écourtée car il n'y a pas d'alarme. Avec les informations dont il dispose, le personnel en poste pense que la commande d'injection de gaz de cokerie n'a pas fonctionné et décide d'allumer un autre brûleur. Le gaz de cokerie déjà injecté dans la chaudière forme une poche qui explose à la mise en service du second brûleur. Aucune victime n'est à déplorer, mais les dommages matériels sont importants, notamment au niveau de la chaudière et de ses abords. L'autre tranche n'a pas subi de dommage. Après analyse de l'événement, divers dysfonctionnements sont constatés hors ceux déjà mentionnés : absence de flamme qui n'a pas déclenché la fermeture de l'alimentation du gaz de cokerie car, en l'état, non adaptée aux démarrages à froid (shunt par l'opérateur), enregistreur de débit de gaz resté à '0', commutateur n'ayant pas été positionné correctement (pas sur 'en gaz'). A la suite de l'accident et au titre du retour d'expérience, plusieurs mesures sont adoptées au plan organisationnel ou technique : mise en service à l'aide d'allumette fioul et plus au gaz seul, contrôle caméra indispensable conditionnant la poursuite du démarrage, coupure automatique de l'alimentation en propane et en gaz de cokerie sur défauts simultanés de flamme au niveau des brûleurs propane et des brûleurs de gaz cokerie.



ARIA 28911 - 21/09/2004 - 84 - L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

24.6C - Fabrication de colles et gélatines

Une fuite de 50l de soude (NaOH) se produit sur l'alimentation de l'unité de déminéralisation d'une chaudière dans une usine de fabrication de colles. Le sol détérioré sous les colonnes de déminéralisation facilite l'écoulement des eaux de lavage chargées de soude dans un ancien réseau pluvial se rejetant dans la SORGUE. L'élévation du pH provoque la précipitation du carbonate de calcium entraînant un important trouble blanchâtre de la rivière. Ce dernier disparaît au bout d'une heure. A la suite de cet accident, l'entreprise prévoit la réfection et l'étanchéification du sol de l'unité, la réparation de la tuyauterie, la modification du programme d'automate pour éviter les coups de bélier lors de la fermeture des vannes et une réduction de la temporisation de discordance.



ARIA 29006 - 24/01/2005 - 47 - SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL

01.1A - Culture de céréales, cultures industrielles

Après leur journée de travail, 2 employés d'une serre se rendent à l'hôpital pour des malaises. Les pompiers prévenus par l'hôpital recherchent les employés pouvant être concernés par une intoxication au monoxyde de carbone provoquée par un dysfonctionnement du chauffage de la serre ; 38 personnes sont hospitalisées. L'accès à la serre est interdit tant que celle-ci n'aura pas été ventilée et contrôlée par des entreprises spécialisées ; les gendarmes posent des scellés sur la chaufferie.

ACCIDENTS



ARIA 29808 - 10/05/2005 - 08 - BAZELLES

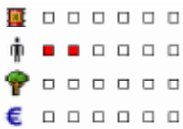
20.2Z - Fabrication de panneaux de bois

Une explosion suivie d'un départ de feu se produit dans la chaufferie d'une usine de fabrication de panneaux de bois soumise à autorisation. Durant les heures qui ont précédé l'explosion, la presse accouplée à la chaufferie a déjà connu plusieurs arrêts / redémarrages. Peu avant 17 h, l'opérateur en salle de commande de la chaufferie n° 2 constate un arrêt automatique de l'ensemble de l'installation suivi par un dégagement de « fumée/vapeur blanche » au niveau des pompes d'huile caloporteur. Il avertit immédiatement par téléphone le responsable de secteur. Quelques secondes plus tard, l'explosion et le départ de feu se produisent dans le secteur des cuves de purge d'huile, connexes au circuit primaire de la chaufferie. La chaufferie n° 2 est évacuée. Le système d'extinction automatique par pulvérisation de mousse maîtrise l'incendie. Les pompiers du site, aidés par les secours externes 15 min plus tard, éteignent les foyers secondaires et mettent en place un périmètre de sécurité de 300 m autour du bâtiment, dont certains bardages menacent de s'effondrer. Afin d'éviter une pollution par les eaux d'extinction d'incendie, l'exploitant isole le bassin de collecte des eaux pluviales du cours d'eau dans lequel il se déverse. L'opérateur présent dans la salle de contrôle de la chaufferie, choqué, est hospitalisé. Des bardages de tôles sont arrachés lors de l'explosion, 2 armoires électriques et des installations connexes aux cuves de purge sont endommagées par les flammes. Si l'ossature principale du bâtiment n'est pas atteinte, l'exploitant craint toutefois que l'explosion n'ait fragilisé les fixations du bardage. L'inspecteur des installations classées propose au préfet de mettre en demeure l'exploitant de réactualiser le POI de l'établissement. Dix jours avant l'accident, un départ de feu s'était déjà produit sur une presse de cette usine (n° ARIA 29729). Selon l'expertise, la présence d'eau dans le circuit primaire de la chaudière a provoqué une dégradation des caractéristiques physico-chimiques du fluide caloporteur. Un débordement intempestif de cette huile chaude dans les cuves de purge a provoqué un phénomène de moussage au contact de l'eau présente dans ces capacités entraînant une surpression dans l'une des cuves et l'ouverture de son disque de rupture ; le nuage ainsi vaporisé a explosé au contact d'une surface chaude.

ARIA 31242 - 21/12/2005 - 69 - SAINT-FONS

24.1G - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

Dans une usine chimique, la défaillance d'un capteur est à l'origine de perturbations sur la chaufferie alimentant l'atelier hydroquinone / catéchol. Deux chaudières sont mises en sécurité. Lors de leur redémarrage, un à-coup de vapeur provoque l'ouverture d'une soupape tarée à 45 bar et le rejet à l'atmosphère d'un important panache de vapeur accompagné d'un bruit significatif, pendant 20 min. La police et les pompiers se rendent sur les lieux pour s'informer de la situation compte tenu de la présence à proximité d'une voie de circulation rapide.



ARIA 31492 - 04/03/2006 - 975 -

40.1A - Production d'électricité

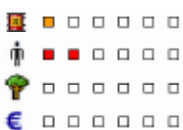
Un incendie détruit la salle de commande d'une centrale thermique de production d'électricité sur une île polynésienne. Les 2 employés présents, légèrement blessés, sont conduits à l'hôpital pour des examens ; ils regagneront leur domicile le soir même. Selon l'exploitant, un court-circuit au niveau du tableau basses tensions ou une surchauffe des batteries serait à l'origine de l'accident. La centrale est indisponible pendant au moins 1 mois ; des coupures d'électricité sont effectuées pendant une quinzaine de jours dans l'attente de la fin des travaux de maintenance de la seconde centrale de l'île.



ARIA 32175 - 30/05/2006 - 51 - REIMS

40.3Z - Production et distribution de chaleur

Dans une société de production et distribution de chaleur, une violente déflagration se produit à 14h30 à l'intérieur d'une chaudière au gaz naturel de 12 MWth. Cette chaudière faisait l'objet d'une intervention d'un technicien du constructeur suite à des anomalies de fonctionnement du brûleur. Après plusieurs tentatives infructueuses de redémarrage suite au changement de plusieurs accessoires et à des modifications de réglage, l'explosion survient à l'intérieur de la chaudière côté fumées et entraîne l'arrêt immédiat du générateur par les sécurités gaz. Dans le même temps, le technicien constate par l'oeilleton arrière une flamme molle et incomplète autour du brûleur. Des portes de façade avant, des conduits d'amenée d'air sont endommagés ainsi que le brûleur partiellement. Des experts se rendent sur les lieux pour déterminer les causes de l'accident et remédier à la défectuosité des équipements endommagés. L'hypothèse d'une accumulation de gaz naturel suite à un décrochage de flamme est privilégiée. Un agent de la DRIRE et d'un organisme de contrôle indépendant se rendent sur les lieux pour définir les conditions de redémarrage de la chaudière



ARIA 32777 - 05/02/2007 - 45 - SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

40.2 - Production et distribution de combustibles gazeux

Une entreprise de travaux publics qui effectue des travaux de terrassement avec une pelle mécanique, accroche le branchement d'une chaufferie fonctionnant au gaz naturel, provoquant une explosion puis un incendie. La canalisation a été arrachée au niveau de la bride d'entrée du poste. La chaufferie, mitoyenne à un immeuble, est semi-enterrée. La société avait fait une demande d'intention de commencement de travaux (DICT) auprès du service du gaz et possédait un plan des réseaux. Un pompier déclare avoir vu les flammes sortir de la gaine technique dans la chaufferie. Le gaz se serait vraisemblablement propagé via le fourreau en PVC entourant le tuyau arraché et aurait diffusé à travers une fissure de la gaine technique vers le local chaufferie. La chaufferie, utilisant des brûleurs atmosphériques, est approvisionnée en air par une gaine qui descend au sol, la ventilation supérieure étant constituée d'une cheminée de 2mx2m qui prend racine au niveau du plafond plat. Le gaz s'est enflammé au contact d'un moteur électrique ou de la flamme d'un brûleur. Six personnes dont 4 ouvriers travaillant sur le chantier sont légèrement blessés.



ARIA 32801 - 09/11/2006 - 2A - AJACCIO

40.2A - Production de combustible gazeux

Vers 20h30, lors d'une opération d'entretien sur le dispositif de production de mousse incendie d'un groupe dans une centrale thermique, les agents déconnectent par erreur la vanne d'aspiration de l'émulseur en pensant à la fermeture automatique par manque de tension. La vanne étant à sécurité positive, elle reste donc ouverte rendant possible l'aspiration du produit. Ils procèdent ensuite à un essai sur la canalisation en eau hors mousse après ouverture manuelle de la vanne d'eau et la fermeture du pied de bac émulseur, ce qui a pour effet de retenir l'émulseur dans le bac. Suite à cet essai concluant, ils remettent en position initiale ces 2 vannes. Par ailleurs, lors d'une précédente intervention, les agents avaient omis de refermer la vanne permettant la vidange en eau du circuit incendie de ce même groupe. La tuyauterie d'alimentation s'est donc vidée de l'eau qu'elle contenait entraînant le siphonnage de 1 000 l d'émulseur A3F (agent formant un film flottant) dans le caniveau de collecte des effluents de purge. Le produit s'est ensuite dilué dans le dernier bac décanteur de 390 m³ avant d'être rejeté dans la SALIVE. Le temps que le produit, biodégradable à 95 %, dilué dans le système de décanation de la centrale franchisse l'ensemble des bacs permet de limiter la vitesse de progression du produit jusqu'au rejet dans la rivière. Un barrage est mis en place sur la SALIVE et les traces de mousse sont récupérées avec des absorbants adaptés. Le rejet des eaux industrielles dans la rivière est interrompu et des mesures de DCO sont réalisées dans le bac de rétention (1280 mg/l) et le cours d'eau (326 mg/l). La SALIVE au passage de la centrale est canalisée dans un ouvrage en génie civil, présentant lui-même une forme de cuvette dans laquelle les premiers rejets séjournent ce qui permet, dès le 10/11/2006, des pompages à hauteur de 28 m³ et des rejets dans le réseau d'eaux usées après accord avec la compagnie des eaux. Un système de traitement par charbon actif de la DCO est mis en place en sortie du système de floculation de la centrale le 21/11 et le 22/11, le rejet des eaux industrielles dans la SALIVE est repris et celui dans les eaux usées est interrompu.

L'exploitant prévoit pour début 2007 de rédiger une procédure de consignation du réseau émulseur, de réaliser une formation sur les exigences du régime d'essai et le fonctionnement des électrovannes et une information aux entreprises sur la nécessité de remettre en état l'ensemble des installations dans la position initiale demandée par le régime d'essai. L'inspection des installations classées est informée du déroulement de la gestion de l'évènement par les comptes rendus du 10/11/2006, 14/11/2006 et du 21/11/2006.

ACCIDENTS TECHNOLOGIQUES EN LIGNE

Sécurité et transparence sont deux exigences légitimes de notre société. Aussi, depuis juin 2001 le site www.aria.developpement-durable.gouv.fr du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire propose-t-il aux professionnels et au public des enseignements tirés de l'analyse d'accidents technologiques. Les principales rubriques du site sont présentées en français et en anglais.

Sous les rubriques générales, l'internaute peut, par exemple, s'informer sur l'action de l'Etat, disposer de larges extraits de la base de données ARIA, découvrir la présentation de l'échelle européenne des accidents, prendre connaissance de l'indice relatif aux matières dangereuses relâchées pour compléter la « communication à chaud » en cas d'accident ou d'incident.

La description des accidents, matière première de toute démarche de retour d'expérience, constitue une part importante des ressources du site : déroulement de l'événement, conséquences, origines, circonstances, causes avérées ou présumées, suites données et enseignements tirés.

Une centaine de fiches techniques détaillées et illustrées présente des accidents sélectionnés pour l'intérêt particulier de leurs enseignements. De nombreuses analyses par thème ou par secteur industriel sont également disponibles. La rubrique consacrée aux recommandations techniques développe différents thèmes : chimie fine, pyrotechnie, traitement de surface, silos, dépôts de pneumatiques, permis de feu, traitement des déchets, manutention, ... Une recherche multicritères permet d'accéder à l'information sur des accidents survenus en France ou à l'étranger.

Le site www.aria.developpement-durable.gouv.fr s'enrichit continuellement. Actuellement, près de 32 000 accidents sont en ligne et de nouvelles analyses thématiques verront régulièrement le jour.

Les résumés des événements présentés sont disponibles sur le site :

www.aria.developpement-durable.gouv.fr

Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels
2 rue Antoine Charial
69426 Lyon Cedex 03
Téléphone : 04 37 91 44 89

Service des risques technologiques
Direction générale de la prévention des risques
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement
Durable et de l'Aménagement du territoire
20 avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP
Téléphone : 01 42 19 20 21



Base de données ARIA

Accidentologie rubriques 4320 et 4321 :

Les aérosols

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

La base de données ARIA recense à la fin mars 2016, 32 accidents dans des stockages d'aérosols dont 4 événements survenus à l'extérieur de nos frontières (3 au Royaume-Uni : ARIA 55, 31169, 43344 et 1 en Egypte : ARIA 8713).

Les sinistres se sont déroulés aussi bien dans des grosses plates-formes logistiques (ARIA 16737, 33259, 40668, 43344...) que dans des stockages plus modestes (entrepôts de moins de 1 000 m² : ARIA 6926, 33047, 38070). Des accidents sont survenus par ailleurs à l'intérieur d'usines de fabrication et de conditionnement de bombes aérosols (ARIA 5856, 6559, 6888) susceptibles d'abriter des stockages importants.

Typologies

| Phénomènes dangereux | Nombre d'événements | % (sur la base des 32 événements recensés) | Exemples d'accidents (N° ARIA) |
|---|---------------------|--|--------------------------------|
| Incendie | 31 | 97 | 43344, 40668, 25601 |
| Explosion | 23 | 72 | 43344, 42438, 33047 |
| Rejet de matières dangereuses ou polluantes | 6 | 19 | 4145, 25601, 42439 |

La quasi totalité des accidents sont des incendies sur des stockages. Seul un cas concerne l'explosion d'une bombe aérosol défectueuse lors de sa prise en charge par les secours (ARIA 18371). L'explosion des bombes aérosols favorisent par ailleurs la propagation rapide des incendies (propagation en quelques secondes du feu et des fumées dans l'accident anglais de Newton Aycliffe en 2010 : ARIA 43344). Cette cinétique rapide de développement du feu est sans nul doute liée aux produits contenus dans les aérosols (gaz liquéfiés et alcools).

Les difficultés d'alimentation en eau, ainsi que les importants rayonnements thermiques dégagés, gênent les secours dans nombre des interventions (ARIA 6867, 12645...). Ces dernières se limitent d'ailleurs à laisser brûler les stockages en protégeant les bâtiments externes avec des rideaux d'eau.

Durant et après le sinistre, des eaux d'extinction insuffisamment collectées polluent les cours d'eau voisins dans la plupart des rejets de matières polluantes.

Circonstances

Les événements sont survenus lors ou à la suite de :

- **manutention avec des chariots élévateurs** de caisses d'aérosols (ARIA 55,6867,15844, 43344) ;
- **périodes d'activités réduites** qui favorisent vraisemblablement les actes de malveillance (pause déjeuner : ARIA 25601, accident en dehors des heures de travail : 38070) ;
- **travaux** (démantèlement d'un ancien réservoir par tronçonnage de tubulures métalliques : ARIA 21834 ; étanchéité de toiture : ARIA 40668 ; allumage d'une poche de gaz inflammable par un chalumeau, par une machine de nettoyage : ARIA 6006, 42438).

Causes

Les causes premières des accidents ou perturbations, lorsqu'elles sont connues, sont constituées :

- de **défaillances matérielles** (lots de bombes aérosols défectueuses, défauts de fabrication : ARIA 6867, 15266, 15844, 18371 ; défaillance de l'installation de remplissage des bombes : ARIA 6006) ;
- d'**actions humaines mal effectuées** (porte coupe-feu laissée ouverte : ARIA 33047, endommagement de bombes avec les fourches d'un chariot élévateur : ARIA 43344) ;
- d'**actes de malveillance** (ARIA 20210).

Les causes profondes révèlent des **défaillances organisationnelles dans la gestion des risques** sur le site :

- pas de délivrance de permis de feu : ARIA 40668 ;
- absence de dispositif d'extinction automatique type sprinkler : ARIA 43344 ;
- problème sur la hauteur des murs coupe-feu qui ne dépassent pas en toiture : ARIA 33047 ;
- mauvaise délimitation des zones ATEX : ARIA 43344 ;
- réseau d'eaux d'extinction sous dimensionné : ARIA 6867 ;
- exploitation en situation irrégulière : ARIA 6867 ;
- chariot élévateur inadapté pour travailler dans des stockages avec des matières inflammables : ARIA 15844.

Conséquences

| Types de conséquences | Nombre d'événements | % (sur la base des 32 événements recensés) | Exemples d'accidents (N° ARIA) |
|--|---------------------|--|--|
| Morts (accidents étrangers) | 2 | 6 | 55, 31169 |
| Blessés (essentiellement chez les pompiers) | 11 | 34 | 55, 8713, 21834, 38070, 8713, 15844, 18731, 6006 |
| Pollutions atmosphériques (panaches de fumées noires) | 6 | 19 | 25601, 15266, 4863, 43344, 4145, 6926 |
| Pollutions des eaux de surface (gestion des eaux d'extinction) | 5 | 16 | 4145, 6559, 25601, 42438, 43344 |
| Evacuation / confinement de riverains | 4 | 13 | 5856, 15844, 21834, 42438 |
| Chômage technique | 3 | 9 | 6926, 38070, 40668 |
| Dompage à l'extérieur du site | 2 | 6 | 4669, 15222 |

Les effets des explosions de bombes d'aérosols en terme de dégâts matériels et d'impacts sur les tiers sont notables :

- 3 usines endommagées et bris de vitres sur 300 m : ARIA 15222 ;
- propagation du feu à 10 entreprises voisines : ARIA 4669 ;
- projection de morceaux métalliques sur 100 m : ARIA 6926 ;
- évacuation de 60 entreprises dans un rayon de 300 m : ARIA 42438.

Enseignements tirés

L'extension rapide des sinistres rappelle l'importance des dispositions constructives (murs et parois coupe-feu, compartimentage en cellule, cages de stockage), ainsi que la nécessité de bassins de rétention étanches.

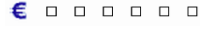
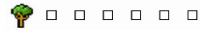
Pour les entrepôts dits "multi-propriétaires", toutes les questions techniques et organisationnelles de prévention des pollutions et des risques doivent être réglées par des mesures appropriées dont le responsable est clairement identifié.

Enfin, le zonage ATEX des marchandises doit être étudié avec attention. En fonction de celui-ci, du matériel adapté doit être utilisé (chariots élévateurs).

Liste des accidents

Accidents français

Accident aérosol



ARIA 6888 - 01/01/1967 - 60 - MERU

Naf 82.92 : Activités de conditionnement

Une cinquantaine d'employés d'une entreprise de conditionnement d'aérosols sont plus ou moins grièvement blessés lors d'un incendie dans leur établissement. (jour et mois de l'accident non connus).

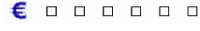
Incendie d'un entrepôt de droguerie.

ARIA 15216 - 30/06/1983 - 69 - VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Naf 46.44 : Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien

Un incendie détruit un entrepôt de droguerie de 1 700 m² abritant des diluants, peintures et bombes aérosols.

Incendie.

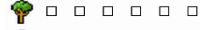


ARIA 6559 - 08/03/1984 - 38 - SAINT-EGREVE

Naf 82.92 : Activités de conditionnement

Dans une usine conditionnant des produits chimiques, un incendie se déclare dans le bâtiment réservé aux stockages des produits finis (580 l d'insecticides, 310 l de bactéricides, 120 l de cire et 3583 boîtes de fumigènes) et des emballages. Sous l'effet de la chaleur, 20 000 bombes aérosols de produits ininflammables, également à proximité, explosent. Les pompiers maîtrisent l'incendie et parviennent à protéger les autres bâtiments. Les locaux directement concernés par le sinistre sont inutilisables et encombrés par les bombes éventrées. Les jours suivants, les produits sont évacués par des entreprises spécialisées dans le traitement des déchets. Le ruisseau, situé en contre-bas de l'usine, est pollué par les eaux d'extinction chargées en mousse et en produits chimiques.

Explosion suivie d'un incendie d'un dépôt d'aérosols.

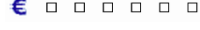
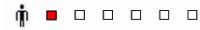


ARIA 15222 - 17/01/1986 - 77 - MEAUX

Naf 20.41 : Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

Plusieurs explosions suivies d'un incendie se produisent dans un dépôt d'aérosols et de chlorate de soude. Le souffle et le feu endommagent 3 usines voisines et brisent les vitres dans un rayon de 300 m. Un pompier est blessé.

Explosion de bombes aérosols.



ARIA 15266 - 21/10/1986 - 18 - SAINT-FLORENT-SUR-CHER

Naf 20.41 : Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

Sur un site fabriquant et conditionnant des produits d'entretien, une explosion a lieu dans l'atelier d'entretien des chariots élévateurs (200 m²) abritant un poste pour détruire des bombes aérosol défectueuses et comprenant un cylindre muni d'une pointe en partie inférieure pour percer le fond des bombes. Les produits liquides sont collectés selon leur nature (solutions aqueuses ou non) et le gaz propulseur (20 à 50 g) s'échappe sous une hotte, sans ventilation forcée, débouchant à l'air libre. L'installation est proche

d'une porte ouverte le jour de l'accident (cas habituel). L'explosion se produit après perçage d'une centaine de bombes ; elle déforme des poteaux de bardage du mur provoquant la chute de plaques de siporex. L'opérateur souffre de 2 fractures et est brûlé au 1°/2° degré sur 15 % du corps (visage, cou, bras, mains). Une flamme se propage dans le local, entoure un chariot automoteur qui repartait et brûle légèrement son conducteur. Le mélange air-gaz formé lors du perçage des aérosols est arrivé en limite d'explosivité et a été allumé par le chariot automoteur ou par le choc d'une bombe sur la pointe ou au contact d'un matériel électrique situé à proximité (éclairage). Il s'agirait du 1er accident de ce type sur l'unité qui est en service depuis près de 13 ans. Le poste est supprimé de l'atelier et reconstruit à l'air libre pour éviter toute accumulation de gaz. La pointe sera constituée d'un matériau non susceptible de produire des étincelles.

Incendie dans un dépôt en sous sol

ARIA 901 - 03/10/1989 - 38 - SAINT-EGREVE

Naf 82.92 : Activités de conditionnement

Un incendie se déclare dans un dépôt en sous-sol contenant 5 000 aérosols de 750 cm³ (désodorisants, insecticides). 50 pompiers interviennent. Les rejets dans le sol sont analysés et les terres souillées enlevées.

Incendie dans un entrepôt d'une quincaillerie.

ARIA 1670 - 05/01/1990 - 89 - HERY

Naf 52.10 : Entreposage et stockage

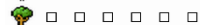
Un incendie se déclare dans l'entrepôt d'une quincaillerie où sont stockées des bouteilles de gaz et des aérosols de peinture. Le magasin et le premier étage de l'immeuble sont détruits. Les dégâts matériels sont importants.

Explosion puis incendie dans une réserve de bouteilles de gaz



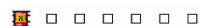
ARIA 6006 - 27/03/1990 - 75 - PARIS

Naf 20.42 : Fabrication de parfums et de produits pour la toilette



Une explosion puis un incendie se produisent dans un local servant de réserve aux bouteilles de gaz utilisées pour le conditionnement de parfums et de produits moussants en bombes aérosols. Le gaz propulseur est un mélange propane/isobutane qui s'est accumulé dans le local après un refoulement lié à une défaillance de la purge de l'installation de remplissage des bombes. Un chalumeau est à l'origine de l'allumage du nuage. Un blessé brûlé aux mains, au visage et aux genoux est à déplorer.

Incendie dans un atelier de conditionnement d'huiles lubrifiantes.



ARIA 4145 - 25/11/1992 - 28 - VILLEMEUX-SUR-EURE


Naf 20.41 : Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien




Dans une usine conditionnant des huiles, des lubrifiants et des produits cosmétiques, un feu se déclare dans un atelier de préparation des mélanges injectés dans les aérosols. Des bombes d'aérosols explosent et projettent des éclats. L'incendie détruit 1 000 m² sur 2 étages (ateliers, locaux administratifs, archives) et génère une épaisse fumée âcre visible à des km à la ronde. Les pompiers, dont l'un sera blessé, interviennent avec d'importants moyens. Des riverains sont évacués. L'EURE est polluée sur plusieurs km et 2 communes sont privées d'eau. Deux employés transvasaient avec une pompe pneumatique de l'isohexane d'un réservoir (1 000 l) vers une cuve de préparation (500 l) alors qu'une plaque électrique chauffante était utilisée pour une autre préparation.

Incendie d'entrepôts.

 **ARIA 4669 - 20/08/1993 - 92 - NANTERRE**

 *Naf 49.41 : Transports routiers de fret*



 Un feu se déclare dans les entrepôts d'une entreprise de transport, stockant notamment des aérosols. L'incendie se propage à 10 sociétés voisines représentant une superficie totale de 2 500 m² ; 150 pompiers sont mobilisés. Les locaux, le matériel de bureau, les archives et autres documents sont totalement détruits. Deux pompiers sont légèrement blessés.

Incendie d'un entrepôt.


ARIA 4863 - 17/11/1993 - 47 - AIGUILLON


Naf 46.44 : Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien


Un incendie se produit dans l'entrepôt de 700 m² d'une entreprise spécialisée dans la commercialisation de produits de droguerie. La combustion des matières plastiques, bombes aérosols et papiers provoque un épais dégagement de fumée. L'intervention mobilise 40 pompiers et une douzaine d'engins. Un périmètre de sécurité est établi et l'incendie est circonscrit en 3 h. L'entrepôt et la totalité des stocks sont détruits. La circulation est fortement perturbée par le dégagement de fumée.

Incendie dans une usine de fabrication et de conditionnement de bombes aérosols


 **ARIA 5856 - 06/08/1994 - 08 - VIREUX-MOLHAIN**


 *Naf 20.59 : Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.*





 Un incendie détruit une usine de fabrication et de conditionnement de bombes aérosols. L'intervention mobilise 50 pompiers qui parviennent à protéger 3 réservoirs de propane et un stock de produits chimiques : trichloréthane et acide sulfurique. Les habitations sont évacuées durant les 3 h d'intervention des secours. Le matériel informatique et les archives ont été sauvés ; sur l'emplacement de l'usine subsistent 4 cuves dont l'une contient une dizaine de tonnes de propane. Ce réservoir doit être vidangé et dégazé. Une remise en route partielle devrait s'opérer dans les anciens locaux de l'entreprise en attendant la remise en état générale du site. Les dommages matériels internes et les pertes de production sont évalués à 15,5 MF.

Incendie d'une société de conditionnement d'aérosols

 **ARIA 6867 - 18/04/1995 - 60 - LE MEUX**

 *Naf 82.92 : Activités de conditionnement*



 Un feu se déclare vers 11h20 dans la remorque d'un camion d'aérosols en cours de déchargement dans un entrepôt de 6 000 m² comprenant 6 entreprises. Le cariste est brûlé au visage. Des employés utilisent en vain des extincteurs. Le sinistre se propage par bond à cause de l'explosion des aérosols. Une importante fumée est émise. Les voitures sur le parking sont endommagées et le rayonnement thermique déforme le bardage métallique des sociétés voisines. A l'arrivée des pompiers à 11h32, les 3/4 du bâtiment sont en feu. Le réseau incendie de la zone étant sous dimensionné, les secours alimentent leurs lances par pompage dans 2 points d'eau à 800 et 950 m. Le feu est circonscrit à 13h10 mais n'est considéré éteint que le lendemain à 18 h. Une personne a été prise en charge par les secours lors de l'extinction.

Le bâtiment est détruit. Le coût de l'accident s'élève à 41 millions de francs de l'époque (soit 8 millions d'euros de 2011). Un local de remplacement est trouvé la semaine suivant le sinistre. L'établissement n'était connu ni de l'inspection des installations classées ni des services de secours car l'entrepôt appartenait à une société qui le louait. Les locataires et les marchandises stockées changeaient constamment.

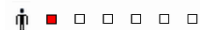
La gendarmerie enquête sur le sinistre. Le feu serait dû à l'inflammation d'une poche de gaz propulseur dans la remorque du camion. Cette poche proviendrait d'une fuite causée soit par un défaut de fabrication de plusieurs bombes, soit par leur endommagement par les fourches du chariot élévateur. La source d'ignition n'est pas identifiée (le chariot était électrique).

Trois aspects caractérisent cet accident : nature des produits impliqués (aérosols), fulgurance de la propagation et insuffisance des ressources en eau. La conception de la semi-remorque a aggravé les conséquences d'une éventuelle fuite car elle était totalement étanche et métallique. Une remorque bâchée aurait dispersé plus facilement le gaz. L'éloignement du camion de l'entrepôt (le chauffeur dormait dans sa cabine lors du déchargement) dès le début des faits aurait également contribué à la non propagation du feu.

Incendie d'une fabrique d'aérosols



ARIA 6926 - 03/05/1995 - 38 - GRENAY



Naf 20.59 : Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

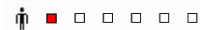


Un incendie suivi d'explosions détruit les 800 m² d'une entreprise de conditionnement d'aérosols de dégrillage et de lubrification. Un énorme panache de fumée noire visible à plusieurs kilomètres se dégage. Des morceaux métalliques sont retrouvés à plus de 100 m. Un ouvrier est légèrement brûlé par des flammes courant sur le sol. Les eaux d'extinction (300 m³) sont récupérées dans des bacs de rétention mais une partie s'infiltré dans les sols. Une CMIC et la DRIRE interviennent pour faire des prélèvements du sol. Le feu s'est déclaré dans un atelier de mélange de produits inflammables. Aucune pollution n'est constatée mais 8 employés sont en chômage technique. Les emballages détériorés (bidons d'acides, etc.) sont reconditionnés dans 2 fûts.

Incendie et explosion dans un entrepôt d'outillage.



ARIA 8220 - 25/02/1996 - 93 - SAINT-OUEN



Naf 52.10 : Entreposage et stockage



Un violent incendie d'origine inconnue se déclare dans un entrepôt d'outillage. De nombreuses bouteilles d'acétylène, d'oxygène et de bombes aérosols explosent. L'intervention mobilise 140 pompiers de 12 casernes. Ces derniers parviennent à éviter que le feu ne se propage à d'autres entrepôts contigus; 2 pompiers sont légèrement blessés. Le coût de l'accident s'élève à 12 MF (2 000 m² d'entrepôts détruits).

Incendie d'une centrale d'achat.



ARIA 12645 - 06/11/1997 - 56 - GOURIN



Naf 46.90 : Commerce de gros non spécialisé



Un incendie détruit en moins de 2 h une centrale d'achat sur 3 étages abritant divers produits inflammables (stock de peintures, de colles, de bombes aérosols), des articles électroménagers et de la quincaillerie. Les pertes matérielles, hors reconstruction du bâtiment, sont comprises entre 8 et 10 MF. Bien que confrontés à un important flux thermique, les pompiers parviennent à protéger les constructions voisines.

Feu d'aérosols et d'emballages.



ARIA 15844 - 13/07/1999 - 38 - SAINT-EGREVE



Naf 82.92 : Activités de conditionnement



Au 2^{ème} sous-sol d'une usine en zone urbaine, formulant et conditionnant des aérosols, un stock emballé en cartons sur palettes s'embrase. La fumée et la chaleur compliquent l'intervention des secours. Une explosion blesse légèrement 4 pompiers, 25 autres incommodés par les gaz de combustion sont

hospitalisés (dont 2 une journée). Des fumées toxiques conduisent à évacuer 59 habitations. Le conducteur d'un chariot élévateur, légèrement brûlé lors du sinistre, a vu naître une flamme sous son véhicule (chute d'une bombe, écrasement et inflammation du gaz ?), avant embrasement de l'atmosphère et propagation rapide du feu dans le local. Des bombes d'aérosols retournées par des clients à la suite d'un manque d'étanchéité pourraient être à l'origine du sinistre. Les eaux d'extinction contenues dans les cuvettes de rétention du site sont évacuées par camion-citerne. Le chariot élévateur était inadapté. Les services administratifs concernés relèvent plusieurs infractions. L'activité est suspendue plusieurs mois pour modifier et mettre en conformité les installations. La société et son directeur seront respectivement condamnés 18 mois plus tard à verser 300 KF (dont 200 avec sursis) et 80 KF (dont 20 avec sursis) d'amendes. En outre, l'établissement devra verser 20 KF de dommages et intérêts à une association de défense, ainsi qu'un franc symbolique à une organisation syndicale.

Incendie d'un entrepôt de cartons d'emballage et de bombes aérosols.



ARIA 16737 - 08/11/1999 - 77 - CROISSY-BEAUBOURG

Naf 52.10 : Entreposage et stockage

Un incendie détruit un entrepôt de 10 000 m² de cartons d'emballage, de bombes aérosols et de boîtes de conserve. Au fur et à mesure de l'élévation de température, les conserves et les bombes explosent. L'intervention mobilise 120 pompiers. Les bureaux seront épargnés et les pompiers parviennent à protéger les entreprises voisines.

Découverte d'un lot de bombes aérosols défectueux.



ARIA 18371 - 21/12/2000 - 34 - MONTPELLIER

Naf 84.25 : Services du feu et de secours

Des démineurs et des pompiers neutralisent un lot de bombes aérosols défectueuses stocké dans un établissement industriel. Un employé de l'usine est grièvement blessé par l'une des bombes avant l'arrivée des pompiers est hospitalisé.

Feu dans un entrepôt.

ARIA 20210 - 11/04/2001 - 94 - RUNGIS

Naf 20.30 : Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

Un incendie se déclare dans un entrepôt d'une société de fabrication d'aérosols de peinture de 2 000 m². Une épaisse fumée noire gêne l'intervention des pompiers. Quatre foyers sont repérés et une porte d'entrée de l'entrepôt doit être forcée en raison de la sécurisation du site. Le service technique de la préfecture de police effectue des prélèvements.

Feu à l'arrière d'un entrepôt d'une usine de fabrication d'aérosols.



ARIA 21834 - 08/03/2002 - 38 - SAINT-EGREVE

Naf 82.92 : Activités de conditionnement

Un feu se déclare dans des locaux de l'atelier de fabrication d'aérosols d'une usine qui n'est pas en activité lors des faits ; des travaux de démantèlement étaient cependant en cours sur un ancien réservoir implanté dans l'atelier de fabrication. Le feu, parti de la zone de travaux, se propage au bâtiment voisin. Le POI est déclenché, un périmètre de sécurité est mis en place. Les employés du site et quelques maisons jouxtant l'usine sont évacués. Il est demandé aux riverains plus éloignés de se confiner. Une

cinquante de pompiers et une dizaine d'engins interviennent. Le feu est maîtrisé avec 9 grosses lances et une lance à mousse au bout de 2 h. Deux pompiers sont légèrement blessés lors de l'intervention. Une cellule mobile d'intervention chimique effectue des mesures à titre de précaution. Le confinement est levé en début de soirée.

Le démantèlement consistait à tronçonner des fixations tubulaires métalliques. Des projections liées à ces travaux auraient enflammé des amas graisseux ou solvantés. L'incendie s'est ensuite propagé à une dizaine de fûts de graisses (mélange graisse / heptane), puis à l'ensemble du local et enfin à la chaîne de conditionnement de cosmétiques, le local d'emballage des générateurs d'aérosols et le local de stockage des emballages neufs. Les locaux sont détruits (les charpentes étaient essentiellement en bois). L'inspection constate les faits et propose un arrêté de mesures d'urgence demandant préalablement au redémarrage : rapport détaillant notamment les causes du sinistre, maintien de l'installation dans des conditions de sécurité permanente, évacuation des déchets et eaux d'incendie dans des installations autorisées.

Feu de bâtiment de stockage.

ARIA 25390 - 19/08/2003 - 77 - LIEUSAIN

Naf YY.YY : Activité indéterminée

Un feu se déclare dans un bâtiment abritant un stock de produits inflammables et de bombes aérosols. Quelques employés d'une société voisine sont évacués par précaution lors de l'intervention.

Incendie suivi d'explosions dans une usine chimique.



ARIA 25601 - 22/09/2003 - 02 - CHATEAU-THIERRY

Naf 20.41 : Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

Un important incendie accompagné d'explosions détruit les ateliers et les entrepôts d'une usine de produits d'entretien. Le feu se serait déclaré durant la pause déjeuner du personnel, du côté du laboratoire, et se serait rapidement propagé au reste de l'usine. Cette dernière, spécialisée dans le conditionnement de produits d'entretien, dispose de près de 5 m³ de produits inflammables : white-spirit, acétate d'éthyle et de butyle, huiles de silicone et diverses, essence de térébenthine, alcool éthyloxy, cire en pastilles. La propagation du sinistre à ces stocks de solvants entraîne la formation de flammes hautes de 30 m et de nombreuses explosions. L'unité de production de bombes aérosols, également impactée, est le siège d'explosions en rafales. Une cinquantaine de pompiers met en sécurité le stockage de 40 t de GIL situé en périphérie. Compte tenu de la présence de lourdes volutes de fumée noire poussées vers l'extérieur de l'établissement, un lycée technique est évacué et 2 écoles sont confinées préventivement. Le sinistre est maîtrisé après 2h15 d'intervention ; les fumées toxiques ont incommodé 11 pompiers. Sur les 2 500 m² de l'installation, 1 500 m² sont détruits. Une partie importante des 200 m³ d'eau d'extinction s'est déversée dans la MARNE via le réseau d'eaux pluviales : l'entrée de la station d'épuration avait préalablement été fermée pour éviter la destruction du dispositif d'épuration biologique. La majeure partie des 5 à 6 m³ de substances inflammables présentes a très probablement brûlé dans le sinistre. L'ancien logement de l'exploitant, situé à proximité et revendu à un tiers, est inclus dans le périmètre de sécurité : les occupants ne peuvent regagner leur domicile. L'exploitant assure l'évacuation vers un autre site du réservoir de GIL et des autres produits dangereux ou polluants, et sur recommandation de l'inspection des installations classées, réalise une étude simplifiée des risques.

Incendie d'un bâtiment de stockage d'aérosols sur un site de fabrication de lubrifiants

ARIA 33047 - 04/06/2007 - 60 - SAINT-MAXIMIN

Naf 20.59 : Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

Un incendie détruit le bâtiment de stockage d'une usine spécialisée dans la fabrication de graisses et lubrifiants industriels. Ce bâtiment de stockage en rack, de 190 m² divisé en 2 zones séparées par un mur en parpaings et une porte coupe-feu dispose d'une charpente métallique floquée, de murs périphériques en parpaings et d'un système d'extinction automatique à poudre.

La quantité de matières impliquées dans l'incendie constituées essentiellement de graisses, lubrifiants, bombes aérosols (gaz propulseurs : CO₂, R134, propane et butane) n'est pas précisément déterminée ; le bâtiment abritait une quinzaine de palettes d'aérosols propulsés au propane, chacune pouvant recevoir 600 boîtiers d'une capacité unitaire de 500 à 850 mL (la capacité maximale de stockage de gaz inflammable liquéfié (GIL) déclarée par l'exploitant est de 2,29 t).

L'intervention mobilise au maximum 80 pompiers, mettant en oeuvre un débit d'extinction maximal de 4 à 5 m³/min. Le site n'étant pas équipé de rétentions, les eaux d'extinction sont évacuées vers le réseau d'eau pluviale.

Aucune victime n'est à déplorer, mais les conséquences de l'incendie sur le bâti sont importantes : les racks de stockage se sont effondrés sous l'effet de la chaleur, la toiture du bâtiment est détruite au 3/4, des échauffements locaux de bardage extérieur sont relevés, une partie des parpaings constitutifs des murs périphériques est effondrée. En revanche, le mur intérieur de séparation entre les deux zones de stockage est toujours en place.

Les causes de l'accident restent à déterminer mais il est probable que le feu se soit propagé via la porte coupe-feu (restée ouverte ?) et la toiture, du fait de l'absence de dépassement en toiture du mur de séparation des 2 zones du bâtiment.

Incendie dans un entrepôt

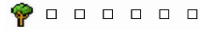
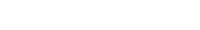
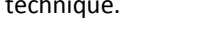
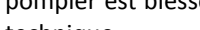
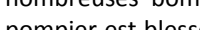
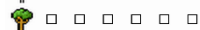
ARIA 33259 - 06/07/2007 - 49 - SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX

Naf 46.22 : Commerce de gros de fleurs et plantes

Un feu se déclare vers 17 h dans un entrepôt de 9 000 m² abritant des articles pour fleuristes (bombes aérosols, vannerie, fleurs artificielles...). Les pompiers, le maire, la gendarmerie et le service de distribution de l'électricité se rendent sur les lieux. L'électricité est coupée. Un périmètre de sécurité est mis en place.

Les pompiers mettent en oeuvre 5 lances à débit variable pour éteindre l'incendie. Un foyer reste cependant inaccessible et nécessite l'utilisation d'une lance canon. Aucune victime n'est à déplorer et aucun chômage technique n'est envisagé.

Feu d'un bâtiment de stockage

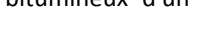
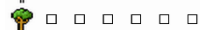


ARIA 38070 - 06/04/2010 - 31 - TOULOUSE

Naf 46.69 : Commerce de gros d'autres machines et équipements

Un feu se déclare vers 4h20 dans un bâtiment de stockage de 800 m² contenant de nombreuses bombes aérosols. Les secours éteignent l'incendie avec plusieurs lances à débit variable ; 1 pompier est blessé au doigt. Le bâtiment, de structure métallique, est détruit et 8 employés sont en chômage technique.

Feu d'entrepôt.



ARIA 40668 - 26/07/2011 - 59 - COUDEKERQUE-BRANCHE

Naf 52.10 : Entreposage et stockage

Un feu se déclare lors de travaux d'étanchéité, vers 10 h, sur la toiture en matériau bitumineux d'un entrepôt de 7 980 m². Compartimenté en 4 cellules, le bâtiment abrite des produits

agroalimentaires, des liquides inflammables et des aérosols. Une colonne de fumée noire visible à une dizaine de km s'échappe de l'entrepôt. Une explosion, qui impliquerait une bouteille de gaz reliée au chalumeau de l'ouvrier travaillant sur le toit, se produit. Un employé du site donne l'alerte. Le plan ETARE est déclenché et la circulation sur la ligne ferroviaire proche est interrompue. Les pompiers maîtrisent le sinistre après plusieurs heures d'intervention. Pour circonscrire le feu, les secours pompent l'eau d'un canal voisin. Les bouches d'incendie ne sont en revanche pas utilisées. La coupure rapide de l'électricité a gêné la ventilation du site en ne permettant pas d'ouvrir les portes et volets électriques du bâtiment. Enfin quelques explosions se sont produites malgré la protection de la cellule aérosol assurée par les pompiers. Leurs effets sont restés cependant très limités et confinés à la cage de stockage.

Les dommages matériels sont importants (destruction des verrières et des exutoires de 3 cellules, marchandises stockées...) et 20 employés sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre des dérivés chloro-fluorés. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bâtiment, ainsi que dans un bassin dédié à la réserve incendie.

Lors de la visite du site, l'inspection des installations classées constate qu'un permis de travail annuel est délivré à l'entreprise sous-traitante, mais qu'aucun permis de feu n'a été délivré pour les travaux de réparation. Le Préfet propose un arrêté de mise en demeure. L'inspection demande également à l'industriel d'analyser et d'évacuer les eaux d'extinction dans une installation autorisée à cet effet. Des dispositions de protection de la zone de travail sous voûte et autour de la zone de travaux auraient sans nul doute limité les risques de propagation de l'incendie, ainsi que le respect d'un ordonnancement bien précis des opérations : analyse des risques avant l'intervention, découpage préalable de la zone de plaque d'asphalte à réparer pour l'isoler...

Incendie et explosion sur un site de fabrication et de conditionnement de lubrifiants



ARIA 42438 - 16/07/2012 - 60 - SAINT-MAXIMIN

Naf 20.59 : Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

Une série d'explosions, suivie d'un incendie, se produit vers 10 h dans l'atelier de production d'une usine de 2 000 m² fabriquant et conditionnant des lubrifiants, huiles et graisses industriels en aérosols ou sous forme pâteuse. Les pompiers interviennent avec 12 engins et 120 hommes pour lutter contre l'incendie très violent qui n'est maîtrisé que vers 15 h et éteint vers 16h30 au moyen de lances à eau et à mousse. Devant l'importance du sinistre en pleine zone commerciale, le préfet active le centre opérationnel départemental (COD) et déclenche les plans blanc et rouge. Plus de 1 000 personnes, travaillant dans 60 entreprises dans un rayon de 300 m, sont évacuées. Un important panache de fumée noire est visible à 30 km à la ronde. Une légère irisation de l'OISE est constatée et un barrage flottant est installé vers 13 h. Les eaux d'extinction retenues dans le réseau des eaux pluviales autour du site sont pompées par camion et rejetées dans le réseau des eaux usées. L'activité de la zone commerciale reprend vers 15 h. Le préfet se rend sur place et le ministère diffuse un communiqué de presse.


A l'exception des cuves de stockage en extérieur, l'usine est détruite et 12 blessés légers (brûlures légères / coupures) sont dénombrés : 7 des 27 employés sur site dont 3 brûlés et 2 qui se sont défenestrés, 3 employés d'entreprises voisines blessés par des bris de vitres et 2 policiers victimes de céphalées. Une vingtaine d'employés est en chômage technique. Les dommages sont évalués à 1,5 M d'Euros et la perte de 45 m³ de produits à 0,5 M d'Euros. La baisse du niveau de l'Oise 3 jours après a créé un effet siphon dans le collecteur du réseau pluvial qui retenait les eaux d'extinction chargées d'hydrocarbures (> 8 g/l) : une nappe d'hydrocarbures de 1200 m de long a persisté sur le fleuve pendant plusieurs jours. Le réseau collecteur a été ensuite nettoyé par pompage et le restant des eaux d'extinction traité en station d'épuration. L'activité du site n'a pas repris, les bâtiments sont démolis et les terres contaminées par les hydrocarbures évacuées.

Selon la presse, des solvants se seraient renversés sur le sol au fond du bâtiment de production créant une atmosphère explosive (ATEX) ; une étincelle provoquée par une machine de nettoyage serait à l'origine de l'explosion.

Un incendie du stock d'aérosols, ayant provoqué le BLEVE de plusieurs bombes, s'était produit sur ce site 5 ans plus tôt (ARIA 33047).


Accidents étrangers

Incendie dans une usine de production de peintures

 **ARIA 55 - 02/11/1988 - ROYAUME-UNI - HULL**
Naf 20.30 : Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics


€ Dans un atelier d'emballage de bombes de peinture en aérosol, une fuite d'acétone se produit dans un colis chargé sur un chariot élévateur. Un opérateur enflamme le produit en appuyant sur un commutateur électrique. L'incendie prend de l'importance et se propage à l'ensemble du site. 150 pompiers interviennent et font évacuer les habitants de 2 rues voisines. L'incendie est contrôlé en 3 heures. 1 mort et 5 blessés sont à déplorer. Plusieurs réservoirs de butane sont impliqués dans cet incendie (aucune précision disponible).

Explosion d'un dépôt d'aérosols insecticide

 **ARIA 8713 - 04/05/1996 - EGYPTE - NC**
Naf 20.2 : Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques


€ Une explosion puis l'incendie d'un dépôt de 6 millions de récipients aérosols insecticides blessent 6 employés et 17 pompiers.

Explosion d'un conteneur de gaz.

 **ARIA 31169 - 13/12/2005 - ROYAUME-UNI - LIVERPOOL**
Naf 20.11 : Fabrication de gaz industriels

€ Dans une usine de production de bouteilles d'aérosols, l'explosion d'une bouteille de gaz est à l'origine d'un incendie et de multiples autres explosions d'aérosols. Un périmètre de sécurité incluant plusieurs rues autour du site est établi. Le bilan humain fait état d'un employé tué et de 3 blessés souffrant notamment de brûlures aux mains, à la face et au cou. Une enquête est effectuée pour déterminer les causes de l'accident.

Explosion d'un entrepôt d'aérosols

 **ARIA 43344 - 05/11/2010 - ROYAUME-UNI - NEWTON AYCLIFFE**
Naf 52.10 : Entreposage et stockage

€ Un feu se déclare vers 13 h dans un entrepôt classé Seveso seuil haut de produits d'hygiène en aérosols. L'entrepôt contient environ 4 000 palettes de bombes aérosols dont la composition moyenne est de 60 % en poids de GPL et 40 % d'éthanol. Il contient également un nombre équivalent de palettes de colorants liquides pour cheveux et de shampoing en bouteilles plastiques. Les palettes, stockées sur des racks jusqu'à 6 niveaux de hauteur sont transportées à l'aide de chariots élévateurs à fourche, électriques. Le feu est découvert de façon précoce mais les secours internes qui interviennent avec un extincteur ne parviennent pas à le maîtriser. L'alarme est déclenchée et une dizaine d'employés s'échappe de l'entrepôt en une quarantaine de secondes. Les enregistrements de vidéosurveillance montrent que la première explosion contribue au développement ultra-rapide du feu, la fumée envahissant l'ensemble du bâtiment en 80 secondes. La seconde explosion se produit 150 secondes après le déclenchement de l'alarme et souffle une partie du toit. Les caméras placées sur les bâtiments voisins sont secouées. Environ 20 min après l'alarme, la structure des colonnes du bâtiment commence à s'effondrer. Les secours établissent un périmètre de sécurité, interrompent la circulation et confinent les riverains et les établissements scolaires proches. Ils

Ministère de l'environnement DGPR/SRT/SDRA-BARPI

utilisent de l'eau pour refroidir les bâtiments environnants et éviter la propagation mais n'arrosent pas le bâtiment impliqué dont l'incendie ne peut plus être éteint.

L'utilisation contrôlée de l'eau permet d'éviter une pollution des eaux de la rivière proche. Néanmoins, environ 200 poissons meurent, victimes de l'écoulement des détergents et shampoings entraînés après l'incendie dans la rivière surtout par les eaux de pluie. Les dégâts matériels s'élèvent à 12 million d'euros, environ 30 % du stockage est détruit. Le feu n'est éteint que le 07/11.

L'administration en charge de la sécurité au travail enquête. L'endommagement de bombes palettisées par les fourches d'un chariot élévateur aurait créé la fuite initiale de gaz qui se serait enflammée au contact de l'engin. Les zones de stockage ne sont pas considérées comme zones devant répondre à la directive ATEX et les chariots ne sont donc pas protégés contre le risque d'atmosphère explosive. Par ailleurs, l'entrepôt n'était pas sprinklé.

Cet accident montre qu'en présence d'un grand nombre de bombes aérosols, les chariots élévateurs non protégés présentent un risque important en cas de fuite des bombes. L'incendie qui se déclare peut se propager très rapidement impliquant la nécessité de planifier des mesures d'urgence. Des exercices d'évacuation doivent être organisés régulièrement. Une attention particulière doit être portée aux stockages comportant plusieurs niveaux à partir desquels l'évacuation est plus difficile et l'accumulation des fumées plus importante en cas de sinistre.

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

**Résultats de la recherche "produits dangereux pour
l'environnement aquatique" sur la base de données
ARIA - État au 03/07/2018**

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "produits dangereux pour l'environnement aquatique":

- Contient : dangereux pour l'environnement aquatique
- Enseignements sectoriels : manutention-et-entreposage
- Pays : FRANCE
- Code NAF : h52-10
- Type d'accident : IC
- Phénomène dangereux : Incendie , Rejet de matières dangereuses , polluantes
- Matières dangereuses relâchées : de 0 à 6
- Conséquences humaines et sociales : de 0 à 6
- Conséquences environnementales : de 0 à 6
- Conséquences économiques : de 0 à 6

Accident

Déclenchement intempestif d'un générateur de mousse

N°48173 - 17/06/2016 - FRANCE - 44 - MESANGER

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48173/>



Dans la nuit, un générateur de mousse à haut foisonnement se déclenche de manière intempestive dans une des 6 cellules de stockage d'un entrepôt classé Seveso seuil haut stockant des produits phytosanitaires et des semences agricoles. Cette cellule abrite notamment des produits dangereux pour l'environnement aquatique qui sont stockés dans des contenants en plastique. Le rondier de la société de sécurité alerte à 23h43 la personne d'astreinte de l'entreprise.

Une importante quantité de mousse épanchée

L'incident génère 20 000 m³ de mousse à haut foisonnement qui se répand jusqu'à l'extérieur du bâtiment sur 1 000 m² avec une hauteur variant de 0,5 à 1,5 m de hauteur. L'exploitation agricole contiguë au site comporte une bergerie abritant 50 ovins qui n'est plus accessible aux moutons. Le POI est déclenché vers 8h30 le lendemain matin dans le cadre des travaux de nettoyage de la mousse épanchée. Une vingtaine de pompiers intervient afin de préserver le patrimoine de l'entreprise et de rétablir l'accès à l'exploitation agricole contiguë. Les produits stockés en partie dans la cellule sont détruits. L'estimation des stocks perdus et des conséquences liées à cet incident (nouvel émulseur, contrôle du système d'extinction et de détection, temps passé par le personnel, réemballage, réétiquetage, ...) est de 1 million d'euros. Cet incident ne génère pas d'arrêt d'activité mais une perte d'exploitation.

Cause du déclenchement intempestif

L'exploitant procède avec le constructeur à une inspection des systèmes de déclenchement manuel. Il est ainsi détecté une anomalie au niveau d'un boîtier de déclenchement de l'extinction se trouvant à l'extérieur du stockage près d'une porte d'évacuation. Aucune trace d'effraction n'est cependant relevée. Par ailleurs, l'heure exacte du déclenchement du système d'extinction n'est pas connue car aucun déport d'alarme n'était installé ni chez l'exploitant, ni à la société de télésurveillance.

Reprise de l'activité

En raison de l'indisponibilité du système d'extinction automatique, l'exploitant met en place un gardiennage permanent. Le système d'extinction automatique est de nouveau opérationnel le mardi 21 juin à 17 h. L'inspection des installations classées demande la rédaction de consignes sur les actions à entreprendre en cas d'accident.

Accident

Feu de carton dans un entrepôt

N°46722 - 09/06/2015 - FRANCE - 60 - BARBERY

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46722/>



Dans un entrepôt soumis à enregistrement, un feu se déclare à 15 h dans un stockage à l'air libre de cartons usagés. Le personnel attaque le sinistre avec des lances à eau dans l'attente de l'intervention des secours. L'incendie est éteint à 20 h. Les secours quittent le site à 20h30. Lors de l'événement, 80 personnes sont confinées pendant près de 6 h. L'événement fait par ailleurs l'objet d'une couverture médiatique (le parisien, Oise média, etc.).

Les 100 m³ d'eau d'extinction sont rejetées dans le milieu naturel. L'exploitant évacue 60 t de cartons brûlés et mouillés. L'inspection des installations classées rappelle à l'exploitant que les eaux d'extinctions auraient dû être confinées dans un bassin dédié et n'être relâchées qu'après analyse, même si aucun additif n'a été utilisé. Les dommages matériels à l'intérieur de l'établissement sont estimés à 8 000 euros.

Le non-respect de l'interdiction de fumer sur le site pourrait être à l'origine de l'incendie.

L'exploitant rappelle cette consigne auprès de son personnel et de ses prestataires (transporteurs). Il prévoit également une révision de son plan d'opération interne (POI) d'ici la fin 2015.

Accident

Déversement d'acides sur un site de stockage de produits dangereux

N°40581 - 03/06/2011 - FRANCE - 51 - SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40581/>



A la suite d'une mauvaise manoeuvre avec son chariot élévateur, un employé d'un dépôt de produits chimiques endommage vers 9 h un rack dans une alvéole de stockage ; un fût contenant un mélange acide (50 % acide nitrique et 10 % acide phosphorique) tombe et se perce. Le produit corrosif réagit avec le métal des armatures du rack et du fût, ainsi qu'avec de la limaille de fer présente sur la dalle. Une abondante fumée jaune et rouge est émise. L'équipe d'intervention interne met en place un barrage absorbant, puis ramasse le produit et nettoie la zone une fois la fumée dissipée. Les 120 palettes contenues dans l'alvéole sont ensuite évacuées car le rack de stockage endommagé est instable. 60 m² de dalle au sol, percée sur 4 cm, sont à remettre en état. Une société agréée pompe les eaux de rinçage. L'employé cariste souffre de légères lésions pulmonaires dues aux vapeurs acides émises. L'exploitant améliore la ventilation des bâtiments de stockage et les équipements de protection disponibles, ainsi que la formation des équipes d'intervention.

Accident

Incendie d'entrepôt de PVC.

N°38237 - 21/05/2010 - FRANCE - 54 - VARANGEVILLE

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38237/>

Un feu se déclare à 23h20 dans un bâtiment de 3 000 m² abritant 300 t de déchets plastiques (PVC). La combustion du matériel entreposé provoque un important panache de fumée. Un dispositif de lutte contre le feu composé de 65 hommes et 8 lances à eau est déployé. Malgré des difficultés d'accès, les pompiers maîtrisent l'incendie le lendemain matin.

Accident

Feu de conteneur à déchets

N°38025 - 12/02/2010 - FRANCE - 51 - SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38025/>

Sur un site SEVESO, un incendie se déclare en début d'après midi sur un conteneur à déchets situé à proximité d'un entrepôt. L'exploitant alerte les services de secours vers 15 h. Le feu est éteint à 15h25. Les déchets vidés du conteneur sont rechargés dans une benne amovible avant d'être évacués. Cet incident n'a pas eu de conséquence sur les installations du site, ni sur l'environnement. L'origine du feu n'est pas formellement identifiée mais il pourrait être dû au déversement de chaux ou de résidus de cigarettes mal éteints dans le conteneur.

A la suite de l'événement, l'exploitant réorganise la gestion des déchets sur le site. Il revoit en particulier le contrat avec son prestataire de service afin d'y insérer la collecte et le retrait de produits spécifiques. Les déchets de la zone fumeur sont mis dans un conteneur de sable afin d'étouffer les mégots. Le POI est amélioré sur différents points (isolement du circuit d'évacuation des eaux, information de l'inspection des installations classées en cas d'accident). La mise en place de RIA, de détecteurs de fumées, de caméras thermiques ainsi que d'analyseurs d'air est également envisagée.

Accident

Feu dans le séchoir d'un silo.

N°35407 - 30/10/2008 - FRANCE - 79 - LA CRECHE

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35407/>

Un feu se déclare vers 14 h dans le séchoir d'un silo contenant 50 t de tournesol, lors de sa mise en fonctionnement. L'installation de séchage est aussitôt arrêtée, les alimentations en gaz et en électricité sont interrompues et les secours publics sont alertés. Les pompiers localisent le foyer avec une caméra thermique dans la partie haute du séchoir et mettent en oeuvre des lances à eau dans les volets d'extraction de l'air usé afin de maîtriser le sinistre. Vers 17 h, la combustion perdurant, les secours déversent de la mousse dans les 2 cheminées d'air supérieures situées de part et d'autre du grain, depuis les nacelles de 2 grandes échelles. Une trouée sur la face avant du séchoir est effectuée afin d'extraire le tournesol brûlé avec un engin de manutention puis le séchoir est vidangé. L'intervention des pompiers s'achève vers minuit. Une surveillance est mise en place durant la nuit. Les dégâts matériels sont mineurs (quelques câbles électriques liés à la thermométrie et tôle découpée à remplacer) ; les 25 t de tournesol en séchage et les 25 t en attente souillées par les eaux d'extinction sont éliminées dans un centre de compostage. Selon l'exploitant, un échauffement des grains dû à la fermentation d'un stock trop humide serait à l'origine du sinistre.

A la suite de l'accident, plusieurs mesures sont prises : mise en place de 2 trappes de vidange à ouverture rapide et d'une plate-forme de réception du grain permettant de l'évacuer avec un chariot automoteur, déplacement et prolongement de l'échelle extérieur

jusqu'au sommet du séchoir, augmentation du nombre de capteurs de température dans les zones sensibles (3 sondes / m²) et amélioration de la détection (2 seuils d'alarme, fonctionnement et arrêt), mise en place d'un réseau de pulvérisation d'eau intégré au séchoir et création de 4 orifices en partie supérieure des caissons d'air afin de pouvoir injecter de la mousse.

Accident

Incendie dans un entrepôt d'une usine de stockage de déchets plastique.

N°7163 - 04/09/1995 - FRANCE - 69 - SAINT-PRIEST

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7163/>

Un incendie se déclare dans un entrepôt d'une usine de stockage de déchets plastique de 300 m².

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

Résultats de la recherche "Distribution de GNR" sur la base de données ARIA - État au 21/11/2018

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "Distribution de GNR":

- Date de survenue : 1980-01-01 , 2018-11-21
- Pays : FRANCE
- Type d'accident : IC
- Phénomène dangereux : Incendie , Rejet de matières dangereuses , polluantes
- Matières : [68476-34-6] GAZOLE
- Equipements : DISPOSITIF DE STOCKAGE , Réservoir
- Matières dangereuses relâchées : de 0 à 6
- Conséquences humaines et sociales : de 0 à 6
- Conséquences environnementales : de 0 à 6
- Conséquences économiques : de 0 à 6

Accident avec fiche détaillée

Accident de dépotage dans un dépôt pétrolier.

N°4763 - 15/10/1993 - FRANCE - 03 - CUSSET

G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/4763/



Un feu puis une explosion se produisent sur un camion-citerne (32 m³) en dépotage dans un dépôt de fioul domestique et gazole (3 cuves enterrées de 30 m³ et 3 cuves aériennes de 70 m³) à la suite d'une fuite de fioul à la jonction du flexible de dépotage au niveau de la pompe de transfert de la citerne. Des flammes de 10 m de haut sont observées, avec danger d'extension à un dépôt voisin de 35 000 m³. L'incendie est rapidement maîtrisé par 45 pompiers et 18 véhicules d'intervention. On dénombre 2 blessés. Des barrages de sable, l'épandage de produits absorbants et l'obstruction des égouts permettent de limiter la pollution des eaux, mais le sol poreux du dépôt est souillé par les hydrocarbures. Des opérations de nettoyage sont nécessaires. Quelques traces d'hydrocarbure sont aperçues dans la STEP de VICHY-CUSSET, ainsi que dans le JOLAN, le SICHON et l'ALLIER. Lors des travaux de réhabilitation du site, 850 m³ de terre sont excavées et traitées par biodégradation in situ. Le montant de ces travaux est estimé à 3 000 000 de francs.

Accident

Déversement de carburant dans le réseau des eaux usées

N°49608 - 23/01/2017 - FRANCE - 69 - SAINT-PRIEST

C29.10 - Construction de véhicules automobiles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49608/>



Durant le week-end, 1 000 l de gazole se déversent dans le réseau de collecte des eaux usées d'un constructeur automobile. Des hydrocarbures sont découverts au sol et dans les égouts le lundi matin à la prise de poste. L'exploitant suspecte, dans un premier temps, une pollution par le sol, car un contrôle vidéo, réalisé 1 an auparavant, révélait une possible absence de canalisation sur 1 m de long. Après l'accident, l'exploitant vidange et cure le séparateur d'hydrocarbures. Aucune pollution n'est constatée au niveau de l'égout dont le trou n'a pas été confirmé.

Une rupture du filtre à gazole dans le local d'essais moteurs est à l'origine de la fuite de 12 m³ de gazole dans le bac de récupération des égouttures. Le gazole est pompé dans une cuve de récupération prévu à cet effet. Il n'y a pas de report d'alarme de niveau au poste de sécurité. Le détecteur de niveau haut de la cuve ne fonctionne pas et le carburant déborde par l'évent pour s'écouler dans la rétention. Des éclaboussures souillent le sol. Le

bac de rétention, fuyard, permet au gazole de s'écouler dans les rétentions attenantes. La vanne de sortie de ces rétentions est maintenue ouverte lorsque les cuves qu'elles contiennent sont vides afin de permettre aux eaux pluviales de se déverser dans les égouts via un séparateur d'hydrocarbures. Le gazole se déverse, via cette vanne, dans les égouts, puis le séparateur d'hydrocarbures équipé d'un détecteur de niveau haut, qui lui aussi fait défaut.

L'exploitant procède à une analyse de risque et prend des mesures correctives. Le séparateur d'hydrocarbure est remplacé. Les différents bacs de rétention sont réparés en utilisant des matériaux résistants aux hydrocarbures. Ils sont reliés entre eux pour former un ensemble de rétention de 120 m³. La cuve de récupération des égouttures est équipée d'un capteur commandant la coupure des alimentations des essais moteurs et une alerte sur les moniteurs des bancs d'essai. Les pompes de relevage du local d'essai moteur sont équipées de dispositifs générant une alerte au poste de sécurité en cas de fonctionnement prolongé. L'inspection des installations classées demande en outre d'augmenter la surveillance des installations les jours où le site est fermé.

Accident

Pollution d'une nappe souterraine par du gazole provenant d'une station-service N°46087 - 29/10/2014 - FRANCE - 974 - SAINT-PAUL

G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46087/>



Dans une station-service, 2 830 l de gazole contenus dans une cuve de stockage fuient par l'orifice d'une jauge de niveau non étanche. Le sol et la nappe souterraine sont pollués.

Lors de la bascule de la distribution à partir de la cuve de 40 m³ vers la cuve de 15 m³, une des 2 vannes manoeuvrée du manifold s'est mal fermée. La pompe immergée de la cuve de 40 m³ détecte une baisse de pression et pousse le gazole dans la tuyauterie. La vanne étant mal fermée, le produit est transféré vers la cuve de 15 m³ qui déborde par l'orifice de sa jauge électronique, lui-même mal refermé. Trois jours plus tard, l'alarme de niveau haut de la jauge électronique se déclenche et est acquittée sans vérification sur le terrain. Les vérifications hebdomadaires des points bas ne sont pas réalisées. Seule la gestion tardive des stocks permet de détecter la fuite une semaine après son apparition.

L'inspection des installations classées relève plusieurs causes à l'origine de la fuite :

- l'absence de sécurité pour éviter le remplissage du réservoir voisin si une vanne du manifold est défectueuse ou mal fermée
- l'acquiescement par 2 fois des alarmes de niveau du réservoir de gazole sans aucune vérification ni analyse
- le défaut d'étanchéité ou la mauvaise fermeture de la vanne du manifold desservant le réservoir
- la mauvaise fermeture du bouchon de la jauge électronique, vraisemblablement lors d'une maintenance
- le non-fonctionnement du dispositif de sécurité de sur-remplissage du réservoir
- la non-levée de plusieurs non-conformités relevées dans le rapport de contrôle périodique des installations.

L'exploitant condamne le réservoir, la tuyauterie de dépotage et de distribution ainsi que la vanne du manifold. Il forme le personnel de la station à l'utilisation de la jauge électronique. Un contrôle quotidien du niveau des stocks est mis en place.

Le personnel excave 60 t de terres polluées. Celles-ci sont traitées sur place par la

technique de type biotertre. Un suivi de la nappe est mis en place. Une étude hydrogéologique est réalisée. La nappe est dépolluée par écrémage (pompage).

Accident

Fuite de gazole dans une distillerie

N°51721 - 07/06/2018 - FRANCE - 16 - JARNAC

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51721/>



Une fuite se produit vers 14h45 sur un moteur diesel alimentant une pompe électrique du réseau incendie d'une distillerie. 50 l de gazole se déversent au sol et polluent la CHARENTE sur 1,5 km et 20 m de large. Un employé stoppe la fuite vers 16 h. Les pompiers installent un barrage flottant et épandent de l'absorbant. 5 jours plus tard, une société spécialisée pompe les hydrocarbures et récupère les déchets. Le réseau incendie est arrêté durant 12 jours.

La pompe électrique avait été démarrée pour compenser la perte de pression sur le réseau sprinkler lors d'une opération de maintenance. Le joint d'un des 2 bols à filtres à gazole n'était pas du bon diamètre ce qui a entraîné la fuite. Un employé a fermé la vanne d'isolement des réservoirs mais elle était défectueuse. Le carburant s'est écoulé dans la rétention de la pompe qui n'était pas complètement étanche. Enfin, l'alarme de la pompe n'a pas été prise en compte et l'installation a fonctionné 1h30 sans surveillance.

Afin d'éviter ce type d'accident, l'exploitant :

- remplace les équipements défectueux (vannes d'isolement des cuves de fioul et de la pompe hydrophore...) ;
- contrôle le report d'alarme et forme une équipe pour vérifier toutes les semaines les remontées d'alarmes ;
- réalise une étanchéité en résine sur la rétention ;
- établit un plan de maintenance annuel des vannes des cuves et de la rétention âgée de 15 ans.

Accident

Déversement de fioul dans une usine sidérurgique.

N°42489 - 08/03/2012 - FRANCE - 59 - DUNKERQUE

C24.10 - Sidérurgie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42489/>



Un déversement de fioul domestique (FOD) est constaté vers 7 h dans une usine sidérurgique après un arrêt programmé des installations du train continu à chaud (TCC). Le circuit de distribution de FOD se compose de 3 réservoirs en série. Une cuve aérienne de 15 m³ alimente par gravité une citerne de 3 m³ qui elle-même alimente avec une électropompe le réservoir de 500 l d'un groupe diesel de secours. La veille dans l'après-midi, des opérateurs avaient constaté que le réservoir de 500 l était vide à la suite du désamorçage de la pompe électrique, mais n'étaient pas parvenus à résoudre le problème. L'équipe de nuit solutionne ce défaut de fonctionnement en manoeuvrant "la vanne d'appoint" de la cuve de 3 m³. Une odeur de fioul est détectée mais aucun lien n'est fait avec la remise en marche de la pompe ; les opérateurs pensant que les émanations proviennent d'une benne utilisée lors des travaux de maintenance du TCC. Le débordement au niveau de la cuve de 3 m³ est découvert par l'équipe du matin après constat de la

vacuité du réservoir de 15 m³. Redoutant une pollution du réseau de refroidissement des installations, des barrages sont installés sur les bassins de décantation des eaux et des vannes de rejet aux darses sont fermées ; une surveillance est également mise en place. Les 6 m³ de fioul déversé qui ont été contenus dans une rétention sont pompés, stockés dans 6 GRV avant d'être valorisés dans les filières de déchets de l'usine. Aucune pollution des eaux et des sols n'est signalée. Les circuits des eaux de refroidissement des installations n'ont pas été affectés et aucune conséquence n'a été constatée sur les traitements biocides contre les légionelles.

Plusieurs défaillances sont à l'origine de l'accident : le dysfonctionnement de l'électropompe, l'absence de fermeture de la vanne d'appoint entre les cuves de 15 et 3 m³ après sa manoeuvre, une méconnaissance des installations par les opérateurs, un repérage insuffisant des vannes et l'absence de consigne pour le remplissage des cuves. L'exploitant met à jour le plan de distribution de FOD, identifie les vannes et prévoit une information de son personnel.

Accident

Débordement d'une cuve de gazole

N°37579 - 19/11/2008 - FRANCE - 92 - FONTENAY-AUX-ROSES

H49.31 - Transports urbains et suburbains de voyageurs

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37579/>



Lors d'un transfert cuves / pompes de remplissage des réservoirs des bus d'une société de transport, 6 m³ de gazole (GO) se déversent d'une cuve de 30 m³ dans sa fosse bétonnée.

Un pétrolier alimente régulièrement en « GO brut » 2 des 3 cuves de 30 m³ à doubles enveloppes remplaçant depuis quelques mois 3 réservoirs à simples enveloppes. Chaque soir, 4 postes de distribution de 5 m³/h alimentent 160 bus. Selon la demande, le « GO brut » est normalement dirigé vers un local centrifugeuse / transfert pompes puis, débarrassé de ses impuretés / traces d'eau, orienté vers les pompes / pistolets de distribution ou vers la 3ème cuve de 30 m³ de « GO propre ». Celle-ci remplie à 95 %, une « sécurité niveau haut » stoppe centrifugeuse (capacité 5 à 10 l) et transfert de GO. Centrifugeuse en marche, la pression se déclenche quand 1 pistolet est décroché. Le circuit « en boucle » maintient une aspiration constante des pompes (60 l/min - 2 bars) tant que le pistolet est décroché de son socle, pour alimenter le réservoir de 240 l du bus via le distributeur. Réservoir plein et pistolet non raccroché, le GO de la boucle se déverse en retour dans la cuve de « GO propre ».

L'installation est en mode dégradé lors des faits, centrifugeuse à l'arrêt, isolée comme le prévoit une procédure spécifique. Les 2 cuves de « GO brut » sont alors reliées via les pompes de transfert à celles de distribution et à la cuve de « GO propre ». Le GO n'est pas purifié et, sécurité isolée, l'exploitant n'est plus alerté du niveau de « GO propre » dans la cuve. Enfin la réglementation ne l'exigeant pas, l'installateur des nouvelles cuves n'a pas mis en service une sonde avec alarme point bas dans la fosse.

Alerté par des odeurs, l'exploitant ouvre la fosse et découvre le débordement via un bouchon de prélèvements et un « raccord mise à l'air libre ». Un sous-traitant nettoie cuve et fosse étanche ; précisant à ce propos que l'environnement n'a pas été atteint, l'exploitant prend plusieurs mesures : surveillance journalière des fosses, installation de la sonde / alarme dans la fosse pour détecter une fuite de GO et d'une sécurité active en mode normal ou dégradé avec niveau haut / électrovanne stoppant automatiquement l'alimentation de la cuve à 29 m³, modification du retour de boucle GO et orientation des surplus, pistolet n'alimentant plus les bus, vers les cuves de « GO brut » (60 m³) pour éviter un

débordement de celle de « GO propre ».

L'IIC demande sous 15 jours : un rapport sur les causes de l'incident et mesures prises ou à prendre pour en éviter le renouvellement, un état des dispositifs de sécurité (détecteurs de fuite / niveaux) en place ou prévus, actifs en modes de fonctionnement normal / dégradé de la centrifugeuse, une quantification du GO éventuellement émises par l'événement en terrasse, aucune trace n'ayant cependant été détectée le long du mur ou au sol lors de sa visite d'inspection, ainsi que le justificatif d'élimination du GO pompé et évacué par le prestataire externe.

Accident

Fuite d'H2S sur une colonne de régénération.

N°7433 - 30/06/1995 - FRANCE - 13 - CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

C19.20 - Raffinage du pétrole

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7433/>



Dans l'unité de désulfuration des gazoles d'une raffinerie, un agent de sécurité détecte une fuite d'hydrogène sulfuré sur le réservoir de tête d'une colonne de régénération des amines. L'expertise de ce réservoir révèle une corrosion généralisée de la paroi à proximité d'un piquage d'alimentation. Les opérateurs d'une entreprise extérieure travaillant à proximité ne présentent aucune atteinte et il n'y a pas de conséquence sur l'environnement. L'unité est remise en service après réparation et épreuve du réservoir. A titre préventif des contrôles de tous les réservoirs de ce type, installés sur l'ensemble des unités industrielles de traitement des gazoles aux amines, sont organisés.

Accident

Pollution aquatique.

N°762 - 03/01/1989 - FRANCE - 90 - BOUROGNE

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/762/>



L'opération de déchargement d'un wagon-citerne contenant du gazole est interrompue en fin de poste. Le préposé à cette opération quitte son poste de travail sans refermer les vannes de sectionnement des wagons, sans s'apercevoir que la vanne d'une bouche de dépotage inutilisée s'est ouverte. Le gazole s'écoule sur le sol, rejoint le réseau de collecte des eaux usées, envahit le décanteur-séparateur du dépôt et déborde dans le réseau des eaux pluviales de la zone industrielle, relié à l'ALLAN. Les pompiers, alertés 5 h plus tard, installent des barrages anti-pollution. La rivière est polluée sur plus de 5 km, ainsi que la nappe phréatique sous-jacente au dépôt.

Accident

Fuite sur une cuve de fioul

N°48210 - 23/06/2016 - FRANCE - 53 - VILLAINES-LA-JUHEL

G46.21 - Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48210/>



Les pompiers sont appelés vers 8 h car des hydrocarbures sont détectés dans le

MERDEREAU, un affluent de la MAYENNE. Le site à l'origine de la pollution est identifié rapidement. Il s'agit d'une entreprise de vente de produits pour exploitations agricoles stockant des liquides inflammables.

L'entreprise avait procédé quelques jours auparavant au nettoyage d'une cuve de 40 m³ de gazole non routier (GNR) puis l'avait remplie à concurrence de 27 m³. Une fuite s'est ensuite déclarée dans la nuit du 23 au 24 juin 2016. Elle s'est répandue dans la cuvette de rétention qui n'a pas retenu le GNR. Les hydrocarbures se sont donc écoulés autour du stockage et ont probablement rejoint par des drains le réseau d'eaux pluviales puis le milieu naturel.

En le teintant en rouge, 15 m³ d'hydrocarbures ont pollué le MERDEREAU. Les secours mettent en place 4 barrages flottants, puis vident la cuve fuyarde. Ils pompent également les hydrocarbures au niveau des barrages flottants pendant 4 jours. Les 2 autres cuves de la rétention sont vidées par précaution. Le dispositif comportant les 4 barrages n'est levé que le 07/07.

Ce même jour, l'exploitant indiquait ne pas avoir observé de mortalité aquatique. Les agriculteurs sont informés de la pollution pour ne pas laisser leurs bêtes boire dans la rivière. L'exploitant décide de cesser son activité et s'engage à réaliser rapidement les opérations de démantèlement et de dépollution, notamment des terrains à proximité du stockage.

Accident

Déversement de gazole dans la cour d'un entrepôt

N°50855 - 10/07/2017 - FRANCE - 94 - THIAIS

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50855/>



Lors d'une manoeuvre, un transporteur externe accroche, à 13h40, son camion contre une bordure sur le site d'un entrepôt soumis à autorisation (rubrique 1510). L'impact perce le réservoir de gazole du véhicule. Le carburant se répand sur le sol.

Une entreprise spécialisée pompe le gazole sur le sol avant de le dégraisser. Les déchets, estimés à 3 m³, sont envoyés pour destruction.

L'exploitant signale que le camion était en stationnement dans une zone non autorisée selon le protocole de sécurité qui met en évidence des zones de manoeuvres et d'attentes.

Accident

Déversement de gazole dans les eaux de surface

N°48770 - 11/10/2016 - FRANCE - 31 - SAINT-GAUDENS

C17.11 - Fabrication de pâte à papier

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48770/>



Vers 10h15 dans une papeterie, un réservoir de gazole d'un camion de livraison de chaux est endommagé lorsque le véhicule passe sur un aiguillage.

Le service maintenance alerte le service sécurité. Une fois sur place, ce dernier constate que le réservoir du véhicule est vide. Les 200 l de gazole présents se sont déversés au sol puis dans une bouche d'égout. Compte tenu que le gazole ne modifie pas la conductivité ni

le pH de l'eau, les sondes permettant de fermer automatiquement les vannes de l'égout ne détecte rien. A 14 h, la présence de gazole est constatée à l'entrée du canal de la GENTILLE sur 20 m.

Dans l'après-midi l'exploitant change les plaques protégeant l'aiguillage et les soude au sol. Les tiges de commande des aiguillages susceptibles d'endommager les réservoirs de camions sont toutes retirées.

L'analyse des causes profondes de l'accident fait apparaître la nécessité de :

- mettre en place un capteur de détection d'hydrocarbures et de l'asservir à la vanne de sectionnement du réseau d'égouts ;
- modifier la procédure d'alerte en cas de pollution (numéros de téléphone des personnes à contacter).

Accident

Fuite d'hydrocarbures dans une station-service.

N°42862 - 28/03/2012 - FRANCE - 71 - LOUHANS

G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42862/>



Les services techniques de la ville alertent l'inspection des installations classées (IIC) d'un rejet d'eau dans le bief du Colombier ayant une odeur persistante d'hydrocarbures. Les investigations découvrent plusieurs sources potentielles de pollution dans la station-service d'un supermarché : un défaut d'étanchéité d'un raccord sur une canalisation d'emplissage d'un compartiment de gazole d'un réservoir (réparé par l'exploitant antérieurement à la visite de l'IIC), une éventuelle non-étanchéité d'un collecteur d'eaux souillées, un décanteur-séparateur plein d'hydrocarbures à la suite d'un déversement volontaire. Un suintement noirâtre et odorant dans un regard du réseau d'eaux pluviales en aval de l'aire de distribution de la station est également observé. L'IIC constate par ailleurs la présence sur le parking réservé à la clientèle du magasin, d'un réseau inutilisé de piézomètres initialement destiné au suivi des travaux de dépollution de l'ancienne station-service qui a été démantelée. La tête de l'un d'eux, endommagée par un engin de déneigement durant l'hiver, n'est plus étanche.

Un bureau d'études spécialisé dans les études de sols effectue des investigations. Aucune trace d'hydrocarbures n'est détectée dans les piézomètres existants autour de l'ancienne station. Le sous-sol argileux rend peu pertinent leur utilisation et ce bureau préconise leur suppression compte tenu de leur vulnérabilité sur un parking accessible au public. La présence d'hydrocarbures dans le suintement noirâtre constaté est avérée. Une douzaine de sondages de sols est effectuée entre 2 et 4 m de profondeur ; 5 situés près de la nouvelle station révèlent la présence d'hydrocarbures (entre 1 400 et 5 100 mg/kg de terre). Des analyses sur des prélèvements d'eaux dans le bief du Colombier identifient une contamination par des hydrocarbures aliphatiques (station-service...) et halogénés (activité de peinture...).

L'exploitant propose : la mise en place de piézomètres dans la fosse du réservoir de carburant de la station, le décaissement de la zone proche du regard laissant apparaître le suintement noirâtre et le rebouchage des anciens piézomètres. Le 08/06 la police municipale constate toujours la présence d'hydrocarbures dans le réseau d'eaux pluviales. Les migrations du polluant dans le sol sont mal identifiées du fait notamment de son hétérogénéité (sous-sol argileux et matériaux perméables dans les zones creusées pour la mise place de canalisations, de trottoirs...).

Le préfet prescrit à l'exploitant par arrêté du 20/08 : la recherche d'éventuelles fuites sur les installations enterrées (réservoir, canalisations...), la suppression des sources de pollution dans un délai de 4 mois et en cas d'impossibilité technique de proposer des moyens pour la confiner sur le site, la mise en place ou la poursuite de la surveillance des sols et des eaux superficielles et souterraines ainsi qu'un curage mensuel durant 6 mois du séparateur d'hydrocarbures.

Accident

Fuite d'un réservoir de gazole dans un dépôt pétrolier

N°33722 - 28/07/2007 - FRANCE - 61 - DOMFRONT EN POIRAIE

G47.78 - Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33722/>



Un samedi dans la soirée, des riverains de la VARENNE alertent les pompiers à la suite d'une forte odeur d'hydrocarbures. L'enquête révèle qu'une fuite de 3 m³ de gazole sur une cuve aérienne horizontale de 50 m³ d'un dépôt pétrolier (300 m³) est à l'origine de la pollution. La rétention n'étant pas étanche le carburant s'est infiltré dans le sol en terre. Lors de fortes pluies, le gazole a été entraîné dans un drain en pierres sous la rétention (présence ignorée de l'exploitant), a rejoint le réseau d'eaux pluviales puis s'est écoulé dans un fossé d'une centaine de mètres avant de se déverser dans LA VARENNE. Les secours mettent en place un barrage en paille et des buvards absorbants dans le fossé. L'exploitant vidange la cuve dans des camions-citernes. Par précaution, 2 captages d'eau potable sont arrêtés, sans impact néanmoins pour les usagers, ceux-ci ayant pu être alimenté par un autre réseau. Ces captages sont remis en activité 2 jours plus tard après analyses et autorisation par les autorités sanitaires. Aucun impact sur la faune et la flore n'est constaté.

La fuite à l'origine de la pollution s'est produite par un trou de 2 cm situé au niveau du contact de la pige de jaugeage avec la paroi du réservoir. Il semble qu'avec le temps, la chute répétée de cette jauge métallique sur la même zone de la paroi est percée la cuve. L'inspection des installations classées constate les faits.

A la suite de l'accident, l'exploitant doit notamment :

- régulariser la situation administrative de ses installations de stockage d'hydrocarbures et de chargement de véhicules-citernes ;
- nettoyer les zones et réseaux souillés par le gazole ;
- isoler le drain en pierres sous la rétention ;
- contrôler l'étanchéité des cuves ;
- modifier le dispositif de jaugeage des réservoirs ;
- étancher la cuvette de rétention ;
- réaliser une étude des sols.

Accident

Pollution des eaux

N°30756 - 09/08/2001 - FRANCE - 44 - COUERON

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30756/>



Lors du remplissage d'une cuve dans une entreprise de transports routiers, une fuite de 100 l de gazole pollue la MOYE.

Accident

Pollution de la VILAINE.

N°20732 - 11/07/2001 - FRANCE - 35 - CHANTEPIE

YYY.YY - Activité indéterminée

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20732/>



Lors d'une livraison dans une entreprise, un transporteur déverse 31 m³ de gazole dans une cuve de 10 m³. Le débordement des 21 m³ se déverse sur le sol, dans les égouts et rejoint la VILAINE. Les pompiers mettent en place un barrage flottant. Des opérations de dépollution sont engagées.

Accident

Incendie de séchoir dû à une fuite enflammée de fioul

N°47652 - 29/01/2016 - FRANCE - 04 - LES MEES

A01.50 - Culture et élevage associés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47652/>



A 5h15, un feu se déclare dans un séchoir de 10 m³ contenant 3 t de maïs dans un élevage de volailles. L'incendie est localisé en partie basse du séchoir. L'alimentation en fioul du séchoir et l'électricité sont arrêtées. Les pompiers refroidissent la structure métallique du séchoir. Ils évacuent le grain petit à petit. La structure du bâtiment et l'accès difficile au séchoir compliquent leur intervention.

Le séchoir est sérieusement endommagé. Les céréales sont détruites.

Une fuite enflammée sur le tuyau d'alimentation en fioul de l'installation serait à l'origine du sinistre.

Accident

Pollution aquatique

N°40083 - 02/04/2011 - FRANCE - 59 - ASSEVENT

YYY.YY - Activité indéterminée

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40083/>



A la suite de la découverte de poissons morts, les pompiers interviennent sur le canal de la SAMBRE. Ils signalent vers 18 h une nappe d'hydrocarbures de 2,50 m de large sur 500 m de long. La gendarmerie et le service de la navigation se rendent sur place. Les pompiers installent 1 barrage flottant et des ballots de paille. Après reconnaissance, l'origine de la pollution est découverte : une fuite de gazole du réservoir d'un poids-lourd stationné sur le parking d'une société. Le carburant s'est écoulé dans le réseau pluvial du site suite à de fortes précipitations. L'écoulement est arrêté avec du sable. La mortalité des poissons est due quant à elle à un écoulement de pesticide depuis un terrain agricole.

Accident

Pollution du PAMPROUX lors d'un épandage de gazole

N°39493 - 21/12/2010 - FRANCE - 79 - LA MOTHE-SAINT-HERAY

C10.91 - Fabrication d'aliments pour animaux de ferme

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39493/>



Un camion manoeuvrant dans une usine d'aliments pour bétail percute un mur à 10 h. Son réservoir de gazole est percé et 400 l, sur les 500 répandus, rejoignent le réseau d'eau pluviale de l'usine puis le PAMPROUX. Le ruisseau présente des irisations sur 3 km. Les pompiers, alertés à 12h45, mettent en place des boudins absorbants et des buvards sur le cours d'eau et épandent de l'absorbant dans la cour. Le produit est récupéré à l'aide d'engins municipaux. Une usine d'eau potable et une association de pêcheurs sont informées de l'accident.

Accident

Collision de wagon-citerne

N°33885 - 25/10/2007 - FRANCE - 13 - FOS-SUR-MER

C19.20 - Raffinage du pétrole

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33885/>



A 18h45, un wagon contenant 60 m³ de gazole se renverse dans l'enceinte d'une raffinerie. La rame en mouvement à laquelle appartient ce wagon percute une autre rame à l'arrêt composée également de wagons-citerne remplis de gazole. Une déchirure se produit en pleine tôle au niveau du point de contact virole - rail et le produit contenu dans la citerne compartimentée se répand sur le sol.

Le POI n'est pas déclenché. L'exploitant procède au pompage du produit épandu et à la surveillance des eaux de surface et souterraines (pose de piézomètres) .

Les produits contenus dans les wagons percutés sont transférés sur place et le gazole restant dans la citerne renversée est pompé.

L'incident est consécutif à une erreur d'aiguillage du prestataire en charge des opérations de mouvement des wagons. Une défaillance technique du wagon renversé est également évoquée (essieu décroché).

Accident

Inondation d'une station-service

N°51506 - 05/01/2018 - FRANCE - 70 - CORBENAY

G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51506/>



Une station-service est inondée lors d'un épisode pluvieux important. De l'eau s'infiltré dans les cuves de stockage de liquides inflammables, en raison d'une mauvaise étanchéité des puits de jaugeage. Les liquides inflammables sont impropres à la vente. Une société spécialisée évacue 80 000 l de carburant vers un dépôt pétrolier. L'entreprise laisse 40 000 l d'hydrocarbures mélangés à de l'eau dans les cuves. Un deuxième épisode pluvieux important survient 2 semaines plus tard et remplit de nouveau les cuves avec de l'eau. Une deuxième entreprise est mandatée pour pomper les effluents dans les cuves. Le jour même, une pollution du réseau d'assainissement de la commune est constatée. Des hydrocarbures se sont écoulés dans le réseau d'assainissement intercommunal sur plusieurs kilomètres et ont impacté le fonctionnement de la station d'épuration.

Les réseaux d'eaux de la station-service, de l'aire de lavage associée et du réseau d'un

particulier voisin des installations sont en amont du premier regard impacté par cette pollution. Des analyses de sols sont réalisées autour des cuves et permettent d'exclure un débordement de celle-ci.

Accident

1 000 l de gazole dans le réseau d'eau pluviale

N°46925 - 27/07/2015 - FRANCE - 37 - CERE-LA-RONDE

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46925/>



A 10h30, le personnel d'un dépôt de liquides inflammables perçoit une odeur du carburant à proximité d'un local pomperie. Une pollution au gazole est constatée au niveau du réseau d'eau pluviale et du bassin d'orage. L'exploitant isole le bassin et met en place des boudins absorbants. Une entreprise spécialisée récupère 5 à 6 m³ d'eau polluée. Le lendemain en fin de journée, le pompage et le nettoyage du réseau d'eaux pluviales et du bassin sont terminés. La pollution n'a pas dépassé les limites de l'établissement. La quantité de gazole déversée dans le réseau de collecte est estimée à 1 000 l.

Ce rejet de gazole est dû au débordement du réservoir de la motopompe incendie du site. Le remplissage automatique de ce réservoir tampon était en cours. Ce transfert est programmé pour s'arrêter sur une détection de niveau haut. Cette détection n'a pas fonctionné, le transfert depuis le réservoir principal de gazole ne s'est pas arrêté. Une fois plein, le réservoir a débordé.

Dans l'attente de la réparation du niveau haut, l'appoint est fait manuellement.

Accident

Remontée d'hydrocarbures et de glycol dans l'atelier d'un centre d'études et de recherches

N°46590 - 05/02/2015 - FRANCE - 78 - CARRIERES-SOUS-POISSY

C29.10 - Construction de véhicules automobiles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46590/>



Vers 18h30, une remontée d'effluents composés de gazole, d'essences et de glycol est observée sous les régulateurs de pression de cabines de bancs d'essais d'un centre de recherche automobile. Les équipes d'intervention du site mettent à l'arrêt les bancs d'essais. Ils évacuent le personnel et ventilent la zone. Ils alertent les pompiers et coupent les énergies. Ils pompent les effluents ainsi que le caniveau d'évacuation de ceux-ci et la cuve de récupération des effluents en sortie de ce caniveau. De l'eau est utilisée pour déboucher le caniveau d'évacuation. L'accident génère 100 000 EUR de pertes d'exploitation. La remontée d'hydrocarbure est due à un bouchage du caniveau d'évacuation de ces effluents par un corps étranger.

L'exploitant sensibilise le personnel de la zone. Il modifie le caniveau de manière à en faciliter l'accès et il procède au curage des réseaux. L'exploitant ne précise pas si la fréquence de curage de ses réseaux a été modifiée suite à cet accident et si un système empêchant l'introduction de corps étranger a été installé.

Accident

Fuite de gazole dans une laiterie

N°44639 - 26/11/2013 - FRANCE - 64 - LONS

C10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44639/>



Le chauffeur d'un camion, se rendant au quai d'expédition d'une laiterie, roule sur une bordure et heurte un muret. Le choc perce le réservoir de gazole du véhicule et 800 l de carburant s'écoulent. Le réseau pluvial du site est isolé et le stock d'absorbant du site est insuffisant. Les pompiers se rendent sur place et complètent en absorbant les zones impactées. Une société privée récupère le produit et vide le réservoir du camion. L'inspection des installations classées est informée. L'exploitant refait son stock d'absorbants, révisé ses procédures et repeint le muret en blanc.

Accident

Fuite sur une cuve de gazole dans une station-service.

N°44572 - 15/07/2013 - FRANCE - 64 - LESCAR

G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44572/>



Une fuite est constatée sur une cuve percée de gazole de 30 m³ simple enveloppe en fosse maçonnée, dans la station-service d'un hypermarché. Le réservoir avait été remis en service 5 jours plus tôt après un nettoyage, un test d'étanchéité et un contrôle acoustique qui n'avaient rien révélé d'anormal. La cuve est mise en sécurité, vidée et dégazée le lendemain. Une société spécialisée met en place le 18/07 des puits en aval du site pour pomper le gazole déversé. La récupération du flottant est effective à compter du 26/07. Des pompages et des écrémages sont effectués sur 5 puits et un cône de rabattement est actif sur 3 autres. Les eaux de pompage transitent par le séparateur d'hydrocarbures de la station-service avant rejet. Une unité de traitement est mise en place le 5 août. Le 01/10, 14,5 m³ d'hydrocarbures ont été récupérés. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de lui fournir un diagnostic des sols et des eaux souterraines pour évaluer le panache de la pollution.

Accident

Fuite de gazole dans une usine de agroalimentaire et pollution des eaux

N°44996 - 11/06/2013 - FRANCE - 02 - VERVINS

C10.72 - Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44996/>



Lors de la maintenance triennale des équipements du système de sprinklage d'une biscuiterie industrielle, un sous-traitant actionne par erreur l'interrupteur de la pompe de transfert entre une cuve de gazole de 30 m³ enterrée et une cuve aérienne de 1 m³. Une fois cette dernière cuve remplie, le trop plein de 2 à 3 m³ se déverse au sol puis s'écoule dans un regard se jetant dans le VILPION et pollue ce cours d'eau. Le personnel sous-traitant nettoie le sol du local et l'exploitant prévenu après le déversement met en place un dispositif pour contrer la pollution aquatique.

L'inspection des installations classées se rend sur place le 25/07/2013 dans le cadre d'une visite prévue avant la fuite. Elle note le remplacement de l'interrupteur de mise en marche de la pompe par un bouton poussoir correctement identifié ne pouvant être actionné qu'en présence d'un employé pendant le transfert de gazole. Un muret de 30 cm de haut est

également élevé autour des 2 regards d'évacuation des eaux du local technique pour éviter tout transfert de produits dangereux vers les regards.

Accident

Déversement de gazole dans une entreprise de construction

N°43884 - 10/06/2013 - FRANCE - 68 - HESINGUE

F43.99 - Autres travaux de construction spécialisés n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43884/>



A la suite de fortes précipitations, le ruisseau le LIESBACH franchit une digue et inonde une zone industrielle provoquant, dans une entreprise de construction, le déversement de 2 000 l de gazole au sol. La nappe phréatique est polluée.

Accident

Fuite de gazole sur le parking d'une menuiserie et pollution de la SAONELLE

N°41664 - 10/01/2012 - FRANCE - 88 - LIFFOL-LE-GRAND

C31.09 - Fabrication d'autres meubles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41664/>



Une pollution au gazole de la SAONELLE est signalée sur 2 km dans la matinée. Les pompiers installent 5 barrages flottants. Les reconnaissances avec la gendarmerie et la police municipale permettent d'identifier l'origine de la pollution. L'hydrocarbure provient du réservoir fuyard d'un poids lourd stationnant la veille au-dessus d'un regard sur le parking d'une menuiserie. La quantité de produit déversé est estimée entre 100 et 200 l. L'Agence Régionale de Santé (ARS) demande l'arrêt d'un captage d'eau proche.

Accident

Fuite sur un bac dans un dépôt pétrolier

N°40221 - 28/04/2011 - FRANCE - 2B - LUCCIANA

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40221/>

Dans un dépôt pétrolier, une résurgence de gazole est détectée au pied d'un bac. L'exploitant transfère les 500 m³ d'hydrocarbures restant dans le bac et récupère le produit rejeté dans la cuvette de rétention. Aucune pollution n'est détectée dans les nombreux piézomètres du site.

L'inspection du fond de bac d'une épaisseur de 6,5 mm révèle de multiples points de corrosion, avec une concentration autour des organes de vidange et une perforation de 8 cm de diamètre à l'origine de la fuite. Le gazole s'est écoulé entre le fond de bac et la couche étanche de sable bitumineux située immédiatement au dessous, avant de rejoindre la surface.

Des anomalies avaient été constatées sur le bac lors de la visite décennale de 2004. Des travaux de rénovation étaient en cours sur un autre bac au moment de l'accident. L'exploitant envisage de rapprocher les inspections visuelles des fonds de bacs pour détecter la corrosion interne et externe dans l'environnement humide, chaud et salin de la région.

Le bac endommagé étant la plus grosse capacité de gazole du dépôt, l'exploitant

entreprenant des travaux d'urgence pour garantir de bonnes conditions de distribution de gazole en Haute-Corse au cours de l'été suivant.

Accident

Dysfonctionnement du contacteur électrique de la pompe à fioul.

N°38762 - 28/02/2010 - FRANCE - 72 - TORCE-EN-VALLEE

A01.42 - Élevage d'autres bovins et de buffles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38762/>



Vers 5h30 dans une exploitation agricole, des infiltrations d'eau à la suite d'une tempête provoquent un dysfonctionnement du contacteur électrique commandant une pompe à fioul. Celle-ci se met en marche et rejette sur une dalle puis sur le sol 1 500 l d'hydrocarbure. L'exploitant s'en aperçoit, arrête la pompe et met en place un barrage de fumier pour arrêter et absorber le flot. Il constate ensuite que du gazole s'est déversé dans le cours d'eau voisin et donne l'alerte. Les pompiers réalisent 3 barrages de grillage et de paille pour récupérer une partie du produit disséminé.

La cuve ne présentait pas de bac de rétention. L'exploitant s'engage par courrier du 3 mars 2010 à mettre en sécurité le stockage de gazole et l'installation électrique.

Accident

Fuite d'hydrocarbure dans une scierie.

N°35721 - 11/01/2009 - FRANCE - 43 - LAVAL-SUR-DOULON

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35721/>



Une fuite est constatée sur une cuve de gazole non utilisée, dans une scierie soumise à déclaration ; le produit se répand sur la RD 588, sur le talus et s'infiltré au niveau d'un puits. Les pompiers installent un barrage de sciure pour stopper l'écoulement. Les services de l'équipement sablent et protègent la route. Un élu se rend sur place. Après reconnaissance les secours constatent un volume de gazole plus important que celui déclaré ; 1 200 l sont vidangés. Un ruisseau proche risque d'être pollué ; les services de la pêche sont informés. Une reconnaissance est effectuée le lendemain au niveau du DOULON, pour constater une éventuelle pollution. Un service administratif fait un compte rendu en date du 13/01 qui conclut que le ruisseau de la PLANCHETTE sur 2 km et la rivière le DOULON ont respectivement subi un impact négligeable et nul.

Accident

Pollution aquatique par déversement de fioul.

N°34154 - 27/12/2007 - FRANCE - 19 - OBJAT

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34154/>



A la suite d'une erreur humaine, 6 000 l de gazole s'écoulent d'une cuve d'une entreprise de transports routiers et rejoignent la LOYRE via les égouts de l'établissement. Les secours colmatent la fuite vers 5 h et mettent en place des barrages dans les égouts. Après reconnaissance sur la rivière, un 1er barrage flottant est mis en place au niveau de l'embouchure de la VEZERE et un second pour protéger un pompage d'eau potable de la

commune voisine. Les barrages sont retirés le lendemain. Le maire, la gendarmerie et l'exploitant du captage d'eau se sont rendus sur place.

Accident

Fuite de gazole.

N°32113 - 20/08/2006 - FRANCE - 69 - VENISSIEUX

H49.20 - Transports ferroviaires de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32113/>



Entre 142 et 340 m³ de gazole sont déversés dans une gare de triage à la suite du sectionnement d'un raccord souple. Une partie des hydrocarbures (HC) polluent un réseau d'assainissement et une nappe phréatique ; une STEP et un canal du RHONE sont menacés. Le raccord a été posé en juin lors du changement d'un élément de la conduite qui relie une cuve tampon de 200 m³ à la station de distribution de carburant pour locotracteurs. L'installation est alimentée par une cuve de 1 000 m³ dont la rétention communique avec la rétention de la cuve tampon par l'ancien tronçon de canalisation qui n'a pas été démantelé ou obturé. L'accident se produit un dimanche, un opérateur constate vers 8 h la présence de gazole dans la grande rétention et alerte l'agent d'astreinte qui ferme les vannes des stockages à 9h30. Les cuvettes de rétention n'étant pas équipées de capteurs de niveaux alarmés, la cuve a continué à alimenter automatiquement la cuve tampon alors que celle-ci se vidait dans la grande rétention dont le fond en gravier n'est pas étanche. Les HC rejoignent via un caniveau le bac de décantation associé à la station de distribution. Le cadre d'astreinte constate la saturation du décanteur à midi et alerte les secours à 13h10. Un employé obture le caniveau reliant le décanteur au réseau pluvial à 13h30. En parallèle, la partie du réseau d'assainissement impactée est isolée et les effluents à traiter déviés vers un bassin spécifique. En aval, les pompiers mettent préventivement en place un barrage sur le canal de fuite du RHONE où se jette les effluents de la STEP, imposant un arrêt de la circulation fluviale jusqu'au lendemain 10 h ; aucun impact notable ne sera constaté sur le fleuve. La DRIRE est informée le dimanche à 15h30 et la préfecture active la Cellule Opérationnelle de Défense. Le déversement s'est également infiltré dans le sous-sol de la cuvette de rétention et pollue la nappe, où un flottant de 1 m d'HC est constaté à 19 h. L'utilisation de l'eau des forages industriels ou des puits privés à des fins sanitaires est fortement déconseillée. Un arrêté de mesures d'urgence impose à l'exploitant la résorption de la pollution (pompage des HC contenus dans les réseaux, dépollution de la nappe et suivi piézométrique, traitement des sols...) et la mise en sécurité du site (vidange des 2 cuves, expertise des installations avant leur redémarrage, mise en place de détections alarmées d'HC dans les cuvettes, réseaux et décanteurs...). Au 10 octobre 2006, 61,2 m³ d'hydrocarbures ont été pompés dans la nappe et 446 t de produits ont été détruits par l'exploitant.

Accident

Incendie de bâtiment agricole

N°50788 - 09/12/2017 - FRANCE - 60 - CREVECOEUR-LE-GRAND

A01.50 - Culture et élevage associés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50788/>



Vers 19 h, un feu se déclare dans un bâtiment agricole de 600 m² abritant une cuve de fioul de 3 000 l, des engins agricoles et 200 l d'huile. Les pompiers évacuent les 200 animaux présents. Ils maîtrisent l'incendie et protègent le bâtiment voisin à l'aide de 6 lances. Un barrage de ballots de paille est réalisé pour filtrer les hydrocarbures présents dans les

eaux d'extinction. Des rondes de surveillance sont effectuées. Le bâtiment est entièrement détruit.

Accident

Feu de bâtiment agricole.

N°45214 - 22/04/2014 - FRANCE - 09 - MIREPOIX

A01.11 - Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45214/>



Un feu se déclare vers 21 h dans un bâtiment agricole de 1 000 m² abritant du matériel dont une cuve de 2 000 l de gazole et 300 kg de produits phytosanitaires. Les employés présents donnent l'alerte et sortent des tracteurs. La cuve de gazole explose. Les pompiers éteignent l'incendie vers 0h10 avec 3 lances. Le bâtiment est détruit et l'exploitant estime les dégâts à 500 000 euros. Seule l'activité céréalière est impactée, l'activité viticole est épargnée. Un court-circuit serait à l'origine du sinistre.

Accident

Pollution du DIEN par une fuite de gazole dans une exploitation piscicole

N°42140 - 04/05/2012 - FRANCE - 80 - NOYELLES-SUR-MER

A03.22 - Aquaculture en eau douce

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42140/>



Un déversement de 800 l de gazole provenant de la cuve d'alimentation des groupes électrogènes d'une pisciculture pollue le DIEN. La pollution s'étend sur plusieurs kilomètres et menace la baie de Somme. Les pompiers installent 2 barrages flottants. Le sous-préfet supervise les opérations. L'ONEMA, la DDT et les maires des communes concernées se rendent sur place.

Accident

Incendie d'un camping-car dans une station-service.

N°36932 - 08/09/2009 - FRANCE - 28 - FRESNAY-L'EVEQUE

G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36932/>



Un feu se déclare vers 23 h dans l'habitacle d'un camping-car durant le remplissage de 2 réservoirs de GPL de 20 l chacun sur l'aire de distribution de carburant d'une station-service de l'autoroute A10. Le couple, propriétaire du véhicule, est gravement brûlé ; l'une des personnes décèdera à l'hôpital. La boutique de la station et l'aire de repos autoroutière sont évacuées ; la circulation dans le sens province-Paris est déviée pendant 1 h. Les pompiers maîtrisent l'incendie qui s'est propagé à la borne GPL et à une pompe à essence puis effectuent des mesures d'explosimétrie et vérifient l'absence de fuite sur les installations de la station. Le véhicule, propulsé par un moteur diesel, était équipé de 2 réservoirs de GPL à poste fixe (et non des bouteilles) pour les utilisations domestiques du camping-car ; ces 2 capacités étaient reliées à des raccords d'emplissage GPL carburant situés sur la carrosserie. Une enquête judiciaire est effectuée ; la vidéo de surveillance de la station et les restes des réservoirs ont été saisis par la gendarmerie.

Accident

Fuite sur une cuve de fioul

N°51360 - 16/04/2018 - FRANCE - 59 - BAMBECQUE

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51360/>



Une fuite est détectée sur une cuve enterrée contenant 9 000 l de gazole dans une entreprise de transport. 7 000 l polluent l'YSER ainsi qu'un champ voisin. L'exploitant stoppe la fuite et vidange la cuve. Les autorités belges sont informées.

Accident

Pollution provenant d'une entreprise de transport

N°50995 - 23/01/2018 - FRANCE - 22 - LANNION

H49.39 - Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50995/>



Des hydrocarbures provenant d'une cuve d'une entreprise de transport se déversent dans le réseau d'eau pluviale et polluent le LEGUER.

Accident

Fuite de gazole d'un poids lourd

N°50085 - 01/08/2017 - FRANCE - 67 - ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50085/>



Vers 12h15, une fuite de gazole se produit à la suite du percement du réservoir d'un poids lourd dans une société de transport. Un bac est placé sous le réservoir. Les égouts sont obturés. Les pompiers récupèrent des hydrocarbures sur 50 m² avec de l'absorbant. Près de 200 l de gazole se sont déversés dans le réseau des eaux usées. La station d'épuration est informée.

Accident

Fuite de gazole sur une barge au quai d'une raffinerie

N°45263 - 30/04/2014 - FRANCE - 69 - FEYZIN

C19.20 - Raffinage du pétrole

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45263/>



Une cinquantaine de litres de gazole sous vide (VGO) fuit par des soupapes sur une barge à un appontement d'une raffinerie. Des plaques d'hydrocarbures sont observées sur le canal ainsi qu'au pied de l'appontement. L'inspection des installations classées est informée. Une fausse manoeuvre côté terre, avec envoi du stockage vers la barge par le circuit de dépotage serait à l'origine de l'incident.

Accident

Fuite de gazole dans un dépôt d'hydrocarbures

N°43450 - 12/02/2013 - FRANCE - 971 - SAINT-LOUIS

G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43450/>



Une fuite se produit à 12 h sur un réservoir contenant 90 m³ de gazole dans un dépôt de carburants. L'hydrocarbure se déverse dans la cuvette de rétention. Les secours établissent un périmètre de sécurité de 300 m, interrompent la circulation et évacuent 5 personnes d'une plage. Le responsable du site est acheminé sur place par l'hélicoptère des pompiers. Le produit est pompé vers une cuve vide sous la surveillance des pompiers. L'intervention s'achève à 19 h. Le maire s'est rendu sur place.

Accident

Départ de feu sur un groupe électrogène dans une société de bitume

N°43003 - 21/08/2012 - FRANCE - 973 - REMIRE-MONTJOLY

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43003/>



Dans une société de fabrication de bitume, une défaillance électrique sur un groupe électrogène d'appoint provoque un départ de feu à 7h10. Les flammes se propagent à une cuve de gazole et la percent. L'hydrocarbure pollue le sol sur 100 m² ; 15 à 20 m³ de terre sont excavés pour être traités dans une filière appropriée. Le coût du traitement est estimé à 20 keuros. L'exploitant recherche des solutions d'optimisation des consommations énergétiques du site.

Accident

Déversement d'hydrocarbures sur la chaussée.

N°39597 - 02/12/2010 - FRANCE - 69 - LYON

F43.12 - Travaux de préparation des sites

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39597/>



Un livreur de fioul et de gazole pénètre dans l'enceinte d'une entreprise de travaux publics située en zone urbaine sans se présenter et dépose sa cargaison, l'entreprise n'ayant pas passé commande. La cuve étant déjà pleine, des hydrocarbures se déversent par les événements, remplissent les cuvettes de rétention avant de s'écouler sur le trottoir et la chaussée, sur une distance de 100 m selon un témoin. Des riverains alertent le 08/12 la municipalité qui transmet la plainte à l'inspection des installations classées, laquelle demande à l'entreprise de TP de lui fournir un état des cuves accompagné d'une estimation des volumes annuellement consommés et de s'équiper de kits d'absorbants pour hydrocarbures.

Accident

Déversement de gazole.

N°35220 - 13/10/2008 - FRANCE - 91 - BRIERES-LES-SCELLES

C24.51 - Fonderie de fonte

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35220/>



Dans une fonderie de fonte vers 7h30, le directeur de production constate au cours de sa

ronde d'inspection habituelle, la présence d'une flaque d'hydrocarbure près du pistolet de distribution de gazole ; 600 l de carburant se sont écoulés sur la plate-forme bétonnée et sur une partie du sol naturel. L'accident est dû au déboîtement du tuyau de dépotage avec son raccord et à la non-fermeture de la vanne d'isolement associée. Une dépollution des sols est effectuée.

Accident

Pollution aquatique

N°35262 - 28/08/2008 - FRANCE - 17 - PONT-L'ABBE-D'ARNOULT

C23.19 - Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35262/>



Un déversement d'hydrocarbures provenant d'une miroiterie désaffectée pollue l'ARNOULT sur 2,5 km. L'écoulement provient de 3 cuves enterrées, une de fioul située dans un bâtiment vide, une de gazole dilué et une d'essence. Les secours mettent en place des boudins absorbants et 2 barrages flottants sur le cours d'eau. Une société privée vidange les cuves mais rencontre des difficultés pour récupérer le polluant. Pendant les opérations de vidange et de découpe des cuves, les habitants des 2 maisons situées à 50 m sont invités à rester à l'intérieur.

Accident

Fuite de gasoil dans une station-service

N°34762 - 14/06/2008 - FRANCE - 2A - OTA

G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34762/>



Une fuite de gazole se produit sur une cuve aérienne corrodée, située dans un enclos attenant à une station-service. Un risque de pollution est à craindre pour le cours d'eau passant à proximité de la station. Les pompiers effectuent des mesures d'explosimétrie qui s'avèrent négatives. Les gendarmes prélèvent de l'eau de la rivière par analyse et en barrent l'accès. Une opération de dépollution est programmée.

Accident

Pollution aquatique.

N°33952 - 02/12/2007 - FRANCE - 77 - CHATENAY-SUR-SEINE

H50.40 - Transports fluviaux de fret
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33952/>



Dans une société de transport de gravier, la rupture d'une canalisation branchée sur un réservoir entraîne le déversement de 300 l de gazole et d'huile dans la DARSE qui est polluée sur 400 m. Les pompiers mettent en place un barrage sur la DARSE et épandent des produits absorbants. La société à l'origine de la pollution se charge de récupérer les polluants.

Accident

Accident de poids lourd TMD sur un site industriel avec fuite

N°33378 - 08/08/2007 - FRANCE - 85 - SAINT-PHILBERT-DE-BOUAIN

YYY.YY - *Activité indéterminée*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33378/>



Un camion-citerne transportant 26 t de chaux se renverse vers 17h35 sur un site industriel, entraînant une fuite de gazole au niveau du réservoir et de liquide batterie. Une partie du chargement de chaux se déverse aussi sur la plateforme. Les pompiers colmatent la fuite et sécurisent le site. Une entreprise spécialisée relève le poids lourd. L'intervention se termine vers 21h40. Aucune victime n'est à déplorer.

Accident

Pollution suite à un acte de vandalisme

N°32797 - 19/02/2007 - FRANCE - 02 - VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

H49.39 - Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32797/>



A la suite d'un acte de vandalisme sur des pompes à gazole écologique d'une entreprise de transport de voyageurs, à 6h30, 6 000 l d'hydrocarbure s'écoulent sur 100 m² de terre et dans les égouts. Le propriétaire contacte une société privée pour prendre en compte la terre contaminée. A 13h30, une équipe CMIC intervient pour éviter le déversement du produit dans un étang dont le trop plein se jette dans l'AISNE et met en place un barrage sur une buse de rejet dans la rivière. Aucune pollution de l'AISNE n'est constatée. Une société privée pompe l'hydrocarbure dans un 1er bassin puis au niveau du barrage dans un 2ème bassin. Toutes les mesures d'explosimétrie se révèlent négatives.

Accident

Pollution des eaux.

N°32038 - 13/03/2006 - FRANCE - 35 - SAINT-HILAIRE-DES-LANDES

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32038/>



Durant la nuit, une cuve aérienne de 2 m³ contenant 1 350 l de gazole se vide dans une usine de fabrication de planches en bois fermée et non surveillée. Le réservoir se trouve sur une mezzanine dans un hangar, il alimente par gravité un réseau de tuyauteries et une aire de distribution de carburant située hors du bâtiment. Un pistolet d'alimentation à arrêt automatique relié à la tuyauterie par un flexible assure la distribution. Les hydrocarbures rejoignent l'aire de distribution (non étanche) et le réseau pluvial (dépourvu de dispositif de traitement) avant de polluer un étang. Des pêcheurs constatent la pollution 4 j plus tard. Les pompiers installent alors des barrages flottants. Un captage d'eau potable est interrompu, les résultats d'analyses valideront son redémarrage le surlendemain. L'accident pourrait avoir pour origine une tentative de vol de carburant, le pistolet et le flexible ayant été retrouvés démontés.

Accident

Fuite de fuel provenant d'une station-service.

N°26291 - 23/01/2004 - FRANCE - 49 - AVRILLE

G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26291/>



Dans une station-service, du gazole pollué par de l'eau se répand dans le réseau des eaux pluviales et rejoignent un bassin de décantation qui se déverse dans le BRIONNEAU. Les secours sont avertis en milieu d'après-midi. Le propriétaire de la station-service aurait préalablement détecté un problème sur une cuve (de l'eau se serait infiltrée dans le réservoir) et demandé à un prestataire de récupérer le gazole pollué. Les 960 l d'eau et 7 m³ de gazole récupérés se seraient ensuite accidentellement déversés dans le canal alimentant un bassin de rétention où une pollution est détectée : la pollution est visible au droit du réseau d'eaux pluviales et de fortes odeurs s'en dégagent. La commune installe des barrages absorbants et flottants sur un bras du réseau à l'air libre. L'exploitant effectue un pompage au niveau de la station-service. Les pompiers mettent en oeuvre des dispositifs d'écumage. Ils réalisent des mesures d'explosivité sur les 1 200 m de longueur du réseau EP. Deux rondes sont réalisées dans la nuit, les opérations de ventilation sont suspendues durant cette période. Les 6 barrages absorbants sont remplacés le lendemain par 4 nouveaux. Au total, 5 m³ de produit sont récupérés, 2 m³ se sont dispersés dans le milieu naturel. De nouveaux barrages sont disposés en aval sur le BRIONNEAU et sur l'étang SAINT-NICOLAS. Des irisations y sont aperçues le 24.01, en milieu de journée. Le 25/01, des irisations sont encore visibles. Une réunion de crise est organisée dans la matinée du 26/01.

Accident

Déversement de gazole dans une station-service.

N°21236 - 10/09/2001 - FRANCE - 92 - PUTEAUX

G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21236/>



Lors d'une livraison dans une station-service, un écoulement de gazole de 1 150 l se produit à la suite d'un problème technique sur la vanne de sécurité du camion livreur : la bille de la vanne se serait désolidarisée, provoquant la fuite des hydrocarbures. Le chauffeur et les services de secours de la station essaient d'éviter l'épandage du produit : mise en place de petits barrages avec le contenu des bacs à sable, réutilisation des bacs vides pour récupérer le gazole. 300 l sont ainsi collectés. L'inspection demande à l'exploitant de fournir une déclaration d'accident.

Accident

Pollution par hydrocarbures.

N°21127 - 25/06/2001 - FRANCE - 35 - RENNES

H49.31 - Transports urbains et suburbains de voyageurs

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21127/>



Des traces de gazole sont constatées sur la VILAINE par les employés d'une société de transports publics, au droit de la station-service permettant le ravitaillement des bus. Les pompiers mettent en place des barrages flottants pour limiter l'expansion de la nappe d'hydrocarbure provenant du relargage de terres polluées le long de la berge. Une société spécialisée intervient pour remettre en service un puits de captage implanté sur le site en 1992 pour traiter des pollutions antérieures similaires. En 15 jours 20 m³ de gazole sont récupérés sur une perte estimée à 30 m³. Une rénovation récente des postes de distribution pour améliorer le suivi des consommations a conduit à remettre en service une cuve de 10 m³, inutilisée depuis 2 ans, pour la récupération des retours de gazole provenant de limiteurs de pression installés depuis moins d'un mois sur les 2 pompes de 40 m³/h. La

jauge électronique de cette cuve étant défectueuse, le gazole a débordé par un bouchon d'évent et s'est répandu dans le sol environnant jusqu'à atteindre la rivière par capillarité. Les limiteurs de pression sont mis hors service dans l'attente d'une modification des installations. Une étude sur la pollution, les travaux de dépollution à réaliser et les mesures correctives à apporter à l'installation sont imposés en urgence à l'exploitant.

Accident

Pollution des eaux par du fioul

N°19347 - 15/07/2000 - FRANCE - 87 - CHATEAUPONSAC

G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/19347/>



Dans le dépôt d'un grossiste en combustible, la corrosion du bas d'une cuve de 40 m³ provoque la fuite de 20 m³ de fioul domestique dans la cuvette de rétention dont l'orifice de vidange ne comporte pas de dispositif d'obturation. Le fioul s'écoule dans le réseau d'eaux pluviales du dépôt, équipé d'un séparateur d'hydrocarbure (capacité de rétention de 300 l) n'empêchant pas le déversement du gazole dans le réseau public. La GARTEMPE est polluée sur 20 km. Les pompiers installent 2 barrages flottants. Les captages d'eau ne sont pas arrêtés mais la baignade est interdite. Une association dépose une plainte. L'inspection des installations classées constate les divers non-respects de la réglementation (étanchéité des rétentions, vérifications des réservoirs, moyens d'extinction en cas d'incendie) et contrôle 40 dépôts similaires. De nombreuses non-conformités (étanchéité des aires de dépotage, volume des rétentions, séparateur à hydrocarbures) sont mises en évidence. Des sanctions administratives sont demandées.

Accident

Pollution des eaux.

N°14582 - 28/10/1998 - FRANCE - 94 - VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14582/>



Dans une société de transports, une fuite de gazole se produit sur un camion-citerne, à l'état d'épave, servant à stocker du gazole pour les véhicules. Une quantité non mesurée de carburant s'infiltré dans le sol perméable, une autre ruisselle sur le bitume en direction d'une grille avaloir. A la suite de fortes pluies, ces hydrocarbures polluent une nappe superficielle et le réseau d'assainissement qui se déverse dans un collecteur d'eaux pluviales dont l'exutoire est la SEINE. Ces hydrocarbures sont piégés par une chambre de décantation et de rétention. Une mise en conformité des installations de cet industriel s'impose. L'état du sol et de la nappe sont à contrôler ainsi que la légalité du dépôt d'hydrocarbures.

Accident

Explosion dans une station service.

N°12091 - 04/12/1997 - FRANCE - 51 - MONTMIRAIL

G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12091/>



Au cours du dépotage d'un camion-citerne de gazole et d'essence dans les cuves d'une

station-service, les vapeurs de carburant se propagent vers la cabine de caisse via les fourreaux électriques et explosent au contact d'un radiateur électrique. La cabine est détruite. La ventilation du local était obturée. Un début d'incendie est éteint à l'aide d'un extincteur. Le caissier est brûlé au 2nd degré. Un client est légèrement blessé par un éclat de verre. L'entreprise obture toutes les lumières des gaines et améliore la ventilation de la nouvelle cabine. Le retour d'expérience est diffusé à l'ensemble des stations-service du groupe.

Accident

Rupture d'une cuve de gazole

N°7049 - 02/03/1995 - FRANCE - 78 - CARRIERES-SOUS-POISSY

B08.12 - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7049/>



Une cuve de stockage aérienne mobile de 2 m³ de gazole se renverse lors d'une manipulation. Sous le choc, une vanne se rompt et le contenu du réservoir se déverse sur le sol. Un barrage flottant est mis en place sur un plan d'eau situé à quelques mètres. Les hydrocarbures sont pompés et incinérés en centre extérieur. Les terres polluées sont excavées et stockées dans l'attente de leur traitement par voie biologique. Un forage est réalisé pour contrôler et pomper les eaux de la nappe, ainsi que pour écrémer d'éventuelles traces d'hydrocarbures. Les dommages sont évalués à 0,27 MF.

Accident

Dysfonctionnement d'un capteur de niveau sur une cuve de gazole

N°3442 - 05/03/1992 - FRANCE - 45 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

H49.31 - Transports urbains et suburbains de voyageurs

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3442/>



A la suite du dysfonctionnement d'un capteur de niveau d'une cuve de gazole (alarme en cas de risque de débordement), 500 à 1 000 l se répandent sur le sol d'une société de transports urbains. Une nappe d'hydrocarbures est repérée, dans la matinée, au débouché de l'EGOUTTIER et sur la LOIRE. Les pompiers, alertés quelques heures après l'incident, mettent en place des barrages flottants.

Une série de dysfonctionnement au niveau du système de remplissage des cuves de carburant est à l'origine de la pollution. Chaque nuit, une pompe, reliée à une citerne, remplit une cuve destinée à alimenter les réservoirs des bus. Pour éviter le trop-plein, le système est pourvu de 2 sécurités. Le premier doit normalement arrêter le remplissage au-delà d'un certain seuil. Le second doit déclencher une alarme en cas de risque de débordement. Cette nuit-là, aucune des 2 sécurités n'a fonctionné. De plus, le débourbeur-déshuileur, installé pour récupérer le trop-plein de carburant, n'a pas fonctionné à la suite d'une erreur de branchement entraînant le déversement du gazole dans un autre débourbeur destiné à récupérer les eaux de pluies et relié à la LOIRE.

Accident

Fuite de gazole dans un bassin portuaire

N°46732 - 12/06/2015 - FRANCE - 29 - LE CONQUET

H52.22 - Services auxiliaires des transports par eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46732/>



Une pollution au gazole est signalée dans un port de pêche. Le produit provient d'une cuve enterrée de 100 m³ destinée à l'approvisionnement des bateaux. Les pompiers colmatent la fuite. La défaillance d'une vanne est à l'origine du rejet. Une grande partie du gazole a été absorbée par le remblai du quai composé de sable. Le volume d'hydrocarbure déversé est estimé à 18 m³.

Accident**Pollution de l'ISCH par une fabrique de piscines****N°41676 - 15/01/2012 - FRANCE - 67 - WEYER***C22.23 - Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction*<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41676/>

Des conteneurs de gazole stockés dans une usine de fabrication de piscines fuient et polluent l'ISCH sur 400 m. Les pompiers installent 2 barrages flottants et stoppent la pollution. Les boudins et buvards disposés le long des berges sont retirés le lendemain. La gendarmerie s'est rendue sur place.

Accident**Pollution aquatique****N°32442 - 07/11/2006 - FRANCE - 43 - DUNIERES***C16.10 - Sciage et rabotage du bois*<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32442/>

S'écoulant d'une cuve de distribution d'une scierie, 1 000 l de gazole polluent une rivière. Les pompiers colmatent la fuite et informent les services administratifs. Une société spécialisée récupère les polluants. L'inspection des installations classées constatent les faits et le remplacement de la cuve est programmé. La fuite a été causée par un robinet mal fermé.

Accident**Pollution d'une gravière.****N°27043 - 04/05/2004 - FRANCE - 67 - BEINHEIM***B08.12 - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin*<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27043/>

Une drague dont le flotteur est défaillant, sombre dans une gravière vers 6 h. Une réserve embarquée de 50 m³ de gazole fuit peu à peu. Des plongeurs privés colmatent la fuite sur la drague à 30 m de profondeur. Des barrages sont mis en place entre la gravière et le RHIN, tout 2 en communication. Le port de Benheim est sécurisé. Une entreprise privée pompe les eaux polluées. Des irisations sont visibles sur le RHIN côté français et sur le bassin de 8 ha de la gravière qui est pollué de façon irrégulière. Après reconnaissance, les plongeurs ne parviennent pas à colmater la fuite (débit de fuite : 0,5 m³/h) ; 3 autres barrages sont installés sur le RHIN. La longueur de fleuve atteinte, traitée à l'aide de dispersant, est de 8 km. Interrompues pour la nuit, les opérations reprennent le lendemain.

Accident

Pollution des eaux.

N°23018 - 13/02/2002 - FRANCE - 94 - FONTENAY-SOUS-BOIS

G46.12 - Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/23018/>



Des travaux sur le réseau d'assainissement font apparaître la présence de gazole dans la nappe phréatique sur une dizaine de mètres au droit d'une station-service. Les travaux d'injection de ciment sont arrêtés. L'étanchéité des cuves de stockage et des canalisations de la station-service est contrôlée, une évaluation de l'importance de la pollution des sols concernés est réalisée.

Accident

Pollution des eaux.

N°14578 - 07/09/1998 - FRANCE - 74 - PUBLIER

H49.20 - Transports ferroviaires de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14578/>



Lors du dépotage d'un wagon-citerne de gazole dans une cuve enterrée de la gare, opération effectuée par le personnel ferroviaire, l'excédent de gazole s'écoule par le réseau d'eaux pluviales provoquant ainsi la pollution du lac LEMAN et de la LECHERE. Un barrage flottant est mis en place sur 100 m. L'installation ne semble pas être aux normes et aucune formation du personnel n'a été faite sur le système de remplissage de la cuve.

Accident

Pollution d'une nappe phréatique.

N°6303 - 04/06/1998 - FRANCE - 67 - ERSTEIN

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/6303/>



Dans une société de transport, confondant la cuve à remplir et un puits d'incendie à quelques mètres, un livreur injecte 32 m³ de gazole dans le sol et pollue la nappe phréatique. Cette pollution est circonscrite au site et des mesures de surveillance sont instaurées pour limiter la progression des hydrocarbures. Les captages les plus proches ne sont pas atteints et la population n'est pas privée d'eau. Un expert judiciaire est désigné.

Accident

Pollution du ruisseau LE PETIT VIRE

N°8858 - 06/01/1996 - FRANCE - 74 - BALLAISON

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/8858/>



Une fuite sur le réservoir de l'une des épaves de camion garé dans la zone d'entrepôt du matériel et véhicules usagers de l'entreprise provoque une pollution du PETIT VIRE sur 30 m. L'entreprise installe des barrages et un camion pompe le gazole.

Accident

Fuite sur un TMD de gasoil dans une station-service

N°3685 - 10/06/1992 - FRANCE - 59 - LILLE

G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3685/>



Une fuite sur un camion-citerne provoque le déversement de 400 l de gazole sur l'aire d'approvisionnement d'une station-service. Les pompiers répandent 3 sacs d'un produit absorbant.

Accident

Pollution des sols par une station-service

N°50503 - 06/10/2017 - FRANCE - 35 - SAINT-MALO

G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50503/>



Une irisation causée par des hydrocarbures est signalée vers 21h20 dans le réseau d'égout et dans le sous-sol d'un restaurant. Les secours évacuent 24 personnes et en relogent 6 autres. La pollution provient d'une cuve de 20 000 l de gazole d'une station-service. La station est fermée. Une société privée dépose la cuve. Aucune fuite n'est détectée au niveau de la cuve, des vérifications au niveau des canalisations sont effectuées.

Accident

Fuite de gazole.

N°24537 - 22/12/2002 - FRANCE - 76 - CLEON

C29.10 - Construction de véhicules automobiles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24537/>



La SEINE est polluée à la suite d'une fuite de gazole sur la vanne d'un cubitainer utilisé provisoirement pour le stockage de carburant.

Accident

Débordement d'une cuve de gasoil.

N°14413 - 21/11/1998 - FRANCE - 42 - SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

YYY.YY - Activité indéterminée

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14413/>



A la suite du débordement d'une cuve, 2 000 l de gazole polluent la rivière alimentant le barrage du Ternay. Un premier barrage de fortune est rapidement mis en place. Les pompiers installent un barrage de sécurité en amont de l'étang.

Accident

Pollution des eaux.

N°13516 - 23/05/1998 - FRANCE - 02 - ROZOY-SUR-SERRE

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13516/>



Après le remplissage du réservoir d'un camion, 300 l de gazole s'écoulent dans le réseau d'eaux pluviales et rejoignent la SERRE. La faune et la flore aquatiques sont atteintes. Des agents assermentés constatent les faits.

Accident

Un robinet de cuve ouvert laisse échappé des hydrocarbures

N°10660 - 29/08/1996 - FRANCE - 60 - VILLERS-SAINT-PAUL

C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10660/>



Un robinet d'une cuve d'hydrocarbures reste ouvert. Le déversement de 300 l de gazole pollue la BRECHE sur 1,5 km et l'OISE sur 3 km. La faune et la flore sont touchées par la pollution. L'administration constate les faits.

Accident

Pollutions des cours d'eau LE BRAZON et LE SEREIN

N°9222 - 26/09/1995 - FRANCE - 21 - LA MOTTE-TERNANT

A01.1 - Cultures non permanentes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9222/>



Le déversement de gazole provenant d'une citerne pollue les cours d'eau LE BRAZON et LE SEREIN. Les pompiers installent des barrages et utilisent des produits absorbants. Les conséquences écologiques sont importantes. Une transaction administrative est effectuée.

Accident

Pollution par du gasoil.

N°7585 - 21/09/1995 - FRANCE - 54 - FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

F43.11 - Travaux de démolition

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7585/>



Du gazole est dérobé dans une entreprise. Une partie du produit se répand sur la chaussée. Par souci de sécurité, le gérant fait nettoyer la chaussée par ses ouvriers sans prendre conscience que le polluant allait rejoindre la MOSELLE via le réseau d'eaux pluviales. Un barrage est mis en place et des produits absorbants sont utilisés pour récupérer le polluant.

Accident

Fuite de fuel et pollution de la GARTEMPE.

N°4282 - 08/02/1993 - FRANCE - 86 - MONTMORILLON

C31.09 - Fabrication d'autres meubles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4282/>



Une fuite se produit sur une cuve de gazole. Une nappe polluante de 20 m de large et de plusieurs centaines de mètres de long se forme sur la GARTEMPE. Les pompiers mettent en place des barrages flottants.

Accident

Pollution aquatique.

N°1878 - 18/04/1990 - FRANCE - 76 - MORVILLE-SUR-ANDELLE

C10.61 - Travail des grains

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1878/>



Un déversement accidentel de gazole se produit lors du remplissage des réservoirs d'un camion dans l'enceinte d'une minoterie industrielle. Le produit rejoint les berges d'une rivière et entraîne une pollution lors de la montée des eaux. Il s'agit du second incident de ce genre en 2 semaines.

Accident

Pollution cours d'eau.

N°1057 - 09/01/1989 - FRANCE - 16 - CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

YYY.YY - Activité indéterminée

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1057/>



Un flexible se perce lors du dépotage d'un camion-citerne de gazole. 500 l d'hydrocarbure se déversent dans le CHENEVEAU. Le produit est récupéré.

Accident

incendie dans une station essence.

N°29652 - 15/04/2005 - FRANCE - 25 - VALDAHON

G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/29652/>



A la suite du dépotage d'un camion-citerne contenant du gazole, une explosion (flash ?) suivie d'un début d'incendie se déclare vers 16h45 dans la cave d'une station-service et d'un bar-restaurant connexe. Un escalier et les cloisons de la cave sont soufflés, 10 personnes évacuent les lieux avant l'arrivée des secours. Les pompiers réalisent des mesures explosimétriques qui révèlent la présence de vapeurs inflammables dans la cave. Cette dernière est ventilée et les 2 commerces sont provisoirement fermés dans l'attente du passage des experts techniques. Un chômage technique est envisagé pour 6 personnes. La DRIRE était intervenue pour un problème comparable 2 ans plus tôt. Une investigation technique se poursuit en liaison avec l'exploitant sur ce point.

Accident

Pollution de puits

N°31255 - 05/01/2006 - FRANCE - 77 - COUTENCON

F43.39 - Autres travaux de finition

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31255/>



Une fuite sur une cuve enterrée de 15 000 l de gazole d'une entreprise de maçonnerie est à l'origine de la pollution de 5 puits. Un château d'eau cesse son activité, la municipalité prenant en charge la distribution d'eau potable (220 personnes concernées). Une citerne de 30 000 l d'eau est mise en place pour l'alimentation des animaux. Une société spécialisée pompe les hydrocarbures dans les puits.

Accident

Incendie d'un atelier de chromage.

N°14663 - 10/01/1999 - FRANCE - 61 - ALENCON

C27.51 - Fabrication d'appareils électroménagers

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14663/>



Dans une usine de fabrication d'électroménager, un incendie qui aurait débuté dans un bureau, détruit les 3 500 m² du bâtiment contenant un atelier de chromage (2 100 m²) de l'unité de production de fer à repasser. Une canalisation de gazole placée sous le bâtiment cède. Les flammes se propagent à des conteneurs en matière plastique stockés à proximité d'une zone de stockage d'acides. L'obturation des regards d'eaux pluviales par des bâches et du sable permet d'éviter des rejets à l'extérieur de l'établissement des eaux d'extinction mêlées de produits chimiques. Les 200 personnes de cette unité sont en chômage technique. Les dommages matériels s'élèvent à 35 MF et les pertes d'exploitation à 60 MF.

Accident

Pollution aquatique.

N°3201 - 05/04/1991 - FRANCE - 16 - NC

C17.29 - Fabrication d'autres articles en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3201/>



A la suite d'une fuite entre une grosse citerne et une autre de plus petites dimensions, branchée en satellite, 2 000 l de gazole s'échappent dans le caniveau et se déversent directement dans le ruisseau le plus proche, le NE. Les pompiers pompent le carburant pendant 3 h.

Accident

Débordement de gasoil.

N°1456 - 24/02/1989 - FRANCE - 88 - GOLBEY

G46.75 - Commerce de gros de produits chimiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1456/>



Un débordement de gazole se produit lors du dépotage d'un wagon.

Accident

Pollution aquatique

N°544 - 19/11/1988 - FRANCE - 77 - COUILLY-PONT-AUX-DAMES

C10.1 - Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/544/>



Dans un abattoir, un déversement accidentel de 600 l de gazole entraîne une pollution du MORIN.

Accident

Pollution aquatique

N°458 - 10/10/1988 - FRANCE - 79 - SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT

C10.61 - Travail des grains

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/458/>



Une fuite se produit sur une citerne de gazole. Le produit rejeté pollue la SEVRE NIORTAISE. Des barrages sont mis en place.

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

**Résultats de la recherche "Distribution et stockage de
propane" sur la base de données ARIA - État au
21/11/2018**

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "Distribution et stockage de propane":

- Enseignements sectoriels : manutention-et-entreposage
- Date de survenue : 1980-01-01 , 2018-11-21
- Pays : FRANCE
- Matières : [74-98-6] PROPANE
- Equipements : Citerne de transport (dont véhicule citerne) , Réservoir
- Matières dangereuses relachées : de 0 à 6
- Conséquences humaines et sociales : de 0 à 6
- Conséquences environnementales : de 0 à 6
- Conséquences économiques : de 0 à 6

Accident

Accident ferroviaire.

N°20094 - 16/03/2001 - FRANCE - 51 - SILLERY

G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20094/>

Une collision entre 2 rames de wagons-citernes sur l'embranchement particulier d'un centre de stockage de gaz inflammable provoque le renversement de ces 2 wagons pleins de propane (50 t chacun) et le déraillement d'un troisième. Aucune fuite n'est constatée : les enveloppes des citernes ont gardé leur intégrité. Par ailleurs, compte-tenu de l'aspect visuel des organes de vidange, il semble que les clapets de fond ont joué leur rôle. Un POI est déclenché et une cellule de crise est activée. Des moyens lourds sont mis en oeuvre pour la vidange des 2 wagons vers les réservoirs fixes du site. Cette opération aura lieu dans les 2 jours suivant l'accident. Un périmètre de sécurité interdisant la circulation dans la commune est mis en place par précaution et la circulation des trains est interrompue pendant les opérations de relevage. Des explosimètres sont installés. Une mauvaise communication entre les chefs de rames serait à l'origine de cet accident : l'une des rames était manoeuvrée par du personnel de la société pétrolière, l'autre par du personnel de la société de chemins de fer. Une enquête est effectuée pour établir les causes exactes.

Accident

Renversement d'un camion-citerne de propane sur la route.

N°44145 - 30/07/2013 - FRANCE - 04 - VALENSOLE

G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44145/>



Un camion-citerne de 32 t contenant 30 m³ de propane se couche vers 11h30 en contrebas de la D6 dans un virage à gauche en légère montée. Le chauffeur légèrement blessé est conduit à l'hôpital. Une petite fuite est détectée sur une vanne de la citerne. Un périmètre de sécurité de 300 m est mis en place et la circulation routière est interrompue. Les pompiers déploient des rideaux d'eau, mettent en place un refroidissement du réservoir de GPL et colmatent partiellement la fuite ; un léger rejet en phase gazeuse subsiste. Le dépotage du propane liquide dans un véhicule de secours débute à 18h40 et se termine le lendemain à 0h20. Le poids lourd est ensuite relevé avec une grue de 130 t et évacué au dépôt d'une filiale du transporteur. L'intervention des secours s'achève à 3h30 après réouverture de la route à la circulation. Le camion est hors-service ; 15 m de glissières de protection le long de la chaussée et un poteau téléphonique sont endommagés. Selon le conseiller à la sécurité au transport des matières dangereuses, une vitesse inadaptée du camion à la configuration de la route et une absence de formation du chauffeur à la conduite de ce véhicule-citerne équipé d'une boîte de vitesse robotisée (2ème jour sur ce

poids lourd) sont à l'origine de l'accident. Le transporteur diffuse une note de sensibilisation et de rappel des règles de circulation, organise un débat avec les conducteurs sur la vitesse et complète sa procédure de formation en imposant aux chauffeurs une conduite en double avec un moniteur, avant de leur confier un véhicule "spécifique".

Accident

Incident lors d'une manoeuvre de wagon-citerne de GPL.

N°31660 - 02/02/2006 - FRANCE - 51 - SILLERY

G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31660/>

Vers 14h20, le locotracteur d'une entreprise de commerce de combustibles tire une rame de 7 wagons-citernes en direction de Reims. Au cours de cette manoeuvre, le troisième wagon de la rame effectue un bi-voie au niveau de l'aiguillage J, le premier bogie s'engageant à la suite de la rame, le second bogie ainsi que les quatre derniers wagons s'engageant sur la voie H. Dès que le bi-voie du troisième wagon est vu par le chef de manoeuvre et le chauffeur de la locomotive, la rame est stoppée. L'alerte au personnel d'encadrement du site est donnée à 14h25 par les deux opérateurs qui effectuaient la manoeuvre. La totalité des wagons de la rame est restée sur voie, il n'y a pas eu de déraillement. Cependant, le troisième wagon étant coincé à cheval entre la voie J et H et ses crochets d'attelage ayant été endommagés au cours de l'incident, une simple manoeuvre de marche arrière afin de remettre l'ensemble de la rame sur la même voie n'est pas envisageable. Le service ferroviaire est prévenu à 14h45 et une personne d'astreinte arrive sur site à 15h23 afin de faire une évaluation de la situation. Suite à l'expertise par le service ferroviaire, l'exploitant demande l'intervention d'une équipe des services ferroviaires afin de remettre le wagon sur la même voie. Les opérations de remise sur la même voie se déroulent en 2 étapes : intervention avec des moyens légers de 19h35 à 22 h pour séparer manuellement les wagons de la rame de celui en bi-voie et le lendemain intervention avec des moyens plus importants que la veille. Les opérations consistent à soulever la partie du wagon se trouvant sur la voie H à l'aide de vérins et à la translater progressivement sur la voie J grâce à un système de plateaux à chenilles. Ces opérations débutent à 13h30. Le wagon était à nouveau sur la voie J à 17h30. Aucune substance dangereuse n'a été déversée ni libérée. Les citernes des wagons de la rame et du wagon en bi-voie ne sont pas touchées. Le wagon en bi-voie était plein de propane. L'incident n'a pas nécessité la mise en sécurité du site et l'activité normale a pu être maintenue. Une analyse menée avec l'avis technique d'un expert voies des services ferroviaires du wagon ayant causé le bi-voie ainsi que du wagon le précédent et du wagon le suivant n'a pas révélé d'écart par rapport au cahier des charges des wagons habilités à circuler sur les voies du réseau ferré.

Accident

Feu de semi-remorque.

N°30357 - 25/07/2005 - FRANCE - 34 - BOISSERON

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30357/>



Un feu d'origine malveillante se déclare vers 2 h sur une semi-remorque de balles de carton compacté stationnée sur la plate-forme extérieure "déchets" d'un entrepôt réfrigéré de produits alimentaires. L'incendie se propage à 50 palettes en bois situées à proximité immédiate puis, par rayonnement, à un stock de 2400 palettes distant de 4 m. La chaleur du foyer provoque l'explosion de 7 des 25 bouteilles de 13 kg de propane stockées dans un

casier distant de 5 m. La société de surveillance alerte l'exploitant et les pompiers à 2h34 ; ils arrivent sur place respectivement à 2h45 et 2h50. Les secours maîtrisent l'incendie en 1h10 à l'aide des RIA et des poteaux incendie du site. Les portes et murs coupe-feu 2 h ont évité la propagation de l'incendie aux bâtiments et les eaux d'extinction ont été recueillies dans un bassin de rétention. L'incendiaire repéré par les caméras de surveillance sera interpellé dans les 48 h par les gendarmes. A la suite du sinistre, l'exploitant éloigne les bouteilles de gaz d'au moins 10 m des stockages de matériau combustible et limite la quantité de palettes stockées en augmentant leur fréquence d'enlèvement. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3).

Accident

Fuite de gaz.

N°12323 - 09/02/1998 - FRANCE - 69 - LENTILLY

G46.49 - Commerce de gros d'autres biens domestiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12323/>



Dans une entreprise d'articles de sport, une fuite de gaz survient sur la soupape d'une cuve de 3 000 l de gaz liquéfié. L'établissement et une entreprise voisine sont évacués pendant qu'une CMIC effectue des mesures d'explosimétrie. Les concentrations relevées sont faibles car la cuve est située en plein air. Une entreprise spécialisée effectue les réparations.
